

Liberté Égalité Fraternité

Panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur





2021







esr.gouv.fr

Panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur 21

Cet ouvrage est édité par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction générale des ressources humaines – DGRH 72, rue Regnault, 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication : Boris Melmoux-Eude (DGRH) **Rédacteur en chef :** Gaëlle Valleur-Bousset (DGRH A)

Auteurs: Anne-Sophie Beaurenaut (DGRH A), Falilath Adedokun (DGRH A),

Christophe Pépin (DGRH A), Gaëlle Valleur-Bousset (DGRH A)

Réalisation graphique: délégation à la communication (MESR), Opixido

Impression: MENJ-MESR (Grenelle)

ISBN: 978-2-11-172298-9 e-ISBN: 978-2-11-172299-6 Dépôt légal: juin 2023

Sommaire

- 5 Avant-propos
- 1. L'Emploi des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur
 - 10 A. Données pluriannuelles sur les effectifs des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur de 2014 à 2021
 - 20 B. Les effectifs des personnels enseignants titulaires gérés de l'enseignement supérieur
 - 26 C. Les effectifs des personnels enseignants rémunérés de l'enseignement supérieur
 - 32 D. Les effectifs des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur
- 57 2. Le recrutement des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur
 - 60 A. Recrutements et candidatures des personnels enseignants titulaires
 - 67 B. La parité dans le recrutement des enseignants-chercheurs titulaires
- 3. Les parcours professionnels des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur
 - 74 A. Les départs définitifs et temporaires des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur
 - 82 B. Avancement et mobilité des enseignants-chercheurs titulaires
- 103 4. La formation des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur : les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)
- 109 <u>5. Les rémunérations des</u> personnels enseignants dans l'enseignement supérieur
 - 113 A. Nombre de mois de personnes physiques payées des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur
 - 114 B. Masse salariale et rémunérations des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur
 - 124 C. Primes et indemnités des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur

- 131 6. L'organisation du travail
 et temps de travail
 Les effectifs des personnels
 enseignants de l'enseignement
 supérieur en fonction
 au 31 décembre par quotité
 de travail
- 139 Annexes : Les notes de la DGRH sur les personnels enseignants de l'enseignement supérieur
- 140 Note de la DGRH. 1. Suivi de carrière des enseignants-chercheurs -Session 2021
- 144 **Note de la DGRH.** 2. Prime d'encadrement doctoral et de recherche Session 2021
- 150 **Note de la DGRH.** 3. L'avancement de grade des enseignants-chercheurs Bilan de campagne 2021
- 154 **Note de la DGRH.** 4. Les enseignantschercheurs hositalo-universitaires en 2020
- 160 Note de la DGRH. 5. Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur Année 2020-2021
- 166 Note de la DGRH. 6. La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités - Session 2021
- 170 **Note de la DGRH.** 7. La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités Session 2021
- 174 **Note de la DGRH.** 8. Trajectoire professionnelle des enseignantschercheurs recrutés en 2021
- 178 **Note de la DGRH.** 9. Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Année 2021

Avant-propos

La direction générale des ressources humaines (DGRH) lance une nouvelle publication de données statistiques, à périodicité annuelle : «Le panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur». L'objectif de cette nouvelle publication est de présenter par thème un état des lieux sur ces personnels qui jouent un rôle crucial dans notre société en termes de formation et de recherche.

Les données concernant les effectifs de ces personnels sont issues principalement de RHSUPINFO 2021 de l'application GALAXIE pour les enseignants titulaires, et de l'enquête annuelle 2021 menée auprès des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) pour les enseignants contractuels. Le terme «Enseignants-chercheurs» désigne uniquement les enseignants des filières universitaire, hospitalo-universitaire ainsi que les corps spécifiques aux grands établissements. Les autres personnels enseignants, dans leur très grande majorité les enseignants du second degré, sont exclus de cette dénomination.

Les six thèmes abordés – l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations et l'organisation et temps de travail – étaient en partie présentés dans les bilans sociaux nationaux du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cependant, les thèmes de cette nouvelle publication ont été remaniés et enrichis afin d'en améliorer la pertinence, à la suite notamment des échanges intervenus lors de la présentation du dernier bilan social en comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche (CTMESR).

En particulier, des enrichissements importants ont été apportés aux données portant sur les rémunérations, en présentant notamment la décomposition des salaires mensuels nets et bruts moyens par sexe des personnels enseignants titulaires et contractuels de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les données sur la mobilité des enseignants-chercheurs titulaires ont été enrichies d'un état des lieux sur la mutation prioritaire.

Enfin, cette publication recense les différents travaux réalisés par le service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche de la DGRH (DGRH A), portant sur les données 2021 des personnels enseignants de l'enseignement supérieur (leur profil, leur recrutement, leur parcours professionnel, etc.).

Boris Melmoux-Eude

Directeur général des ressources humaines



L'Emploi des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur Ce chapitre présente des données pluriannuelles sur les effectifs des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur de 2014 à 2021, ainsi que des données 2021 sur les effectifs gérés, rémunérés et en fonction des personnels enseignants de l'enseignement supérieur.

- → Les effectifs des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur ont légèrement augmenté entre 2014 et 2021 (+2,4%), passant de 100 800 à 103 200 agents. Les personnels enseignants titulaires ont vu leur nombre diminuer progressivement de -2,4% depuis 2014, tandis que celui des personnels enseignants contractuels augmentait de +13,4%. La part des femmes enseignantes est quant à elle passée de 39,5% à 42,5% entre 2014 et 2021 (de 37,6% à 40,7% pour la part des femmes titulaires et de 43,7% à 46,1% pour la part des femmes contractuelles).
- → L'effectif total des personnels enseignants de l'enseignement supérieur titulaires gérés en 2021 est de 70 700 agents contre 68 500 agents en fonction. Les personnels qui ne sont pas en fonction représentent 3% des effectifs gérés, la disponibilité et le détachement étant les 2 positions qui rassemblent la quasi-totalité d'entre eux.
- → En 2021, dans les établissements RCE (responsabilités et compétences élargies), 89% des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits de l'État et 11% intégralement sur ressources propres des établissements (ces personnels sont exclusivement des agents contractuels). Sur l'ensemble des contractuels, 34% des ETPT sont rémunérés sur ressources propres.
- → L'ensemble des effectifs des personnels enseignants en fonction en 2021 représente 103 200 agents. La part des agents titulaires représente 66% de ces effectifs, dont 41% de femmes. Globalement, la part des femmes titulaires est plus faible dans les corps et grades les plus élevés. Notamment, les femmes ne représentent que 29% des effectifs du corps des professeurs des universités et assimilés de la filière universitaire et corps spécifiques. De plus, seules 11% de ces femmes professeurs des universités et assimilés ont atteint le grade sommital (PR de classe exceptionnelle 2e échelon et assimilés), contre 16% pour l'ensemble des effectifs du corps. Enfin, les femmes titulaires sont les plus nombreuses en Langues et Littératures avec un taux de 68% et en Pharmacie avec 53%. Elles sont beaucoup moins représentées en Sciences de l'ingénieur, en Physique ou en Mathématiques et Informatique avec des taux compris entre 18% et 25%, ou bien en médecine avec un taux de 29% des effectifs.
- → L'ensemble des effectifs des personnels enseignants contractuels en fonction en 2021 dans l'enseignement supérieur représente 34 700 agents dont 4 800 agents contractuels hospitalo-universitaires. 46% de ces agents contractuels sont des femmes.

A. Données pluriannuelles sur les effectifs des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur de 2014 à 2021

L'objet de ces tableaux et graphiques présentés ci-après est de montrer l'évolution des effectifs des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur de 2014 à 2021.

Les effectifs des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur ont légèrement augmenté entre 2014 et 2021 (+2,4%), passant de 100 800 à 103 200 agents (Tableau 1 et Figure 1).

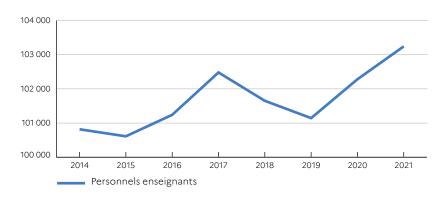
Les personnels enseignants titulaires ont vu leur nombre diminuer progressivement de -2,4% depuis 2014, tandis que celui des personnels enseignants contractuels augmentait de +13,4% (Figure 2). Par conséquent, la part des personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur est passée de 69,7% en 2014 à 66,4% en 2021 (Figure 3). La baisse des effectifs des titulaires concerne l'ensemble des filières enseignantes, à l'exception de la filière éducation-orientation (Tableau 2).

La part des femmes enseignantes est quant à elle passée de 39,5% à 42,5% entre 2014 et 2021 (Tableau 1). Chez les titulaires, la part des femmes a augmenté de 3,1 points,

passant de 37,6% des effectifs en 2014 à 40,7% en 2021. Chez les contractuels, la part des femmes, plus élevée que chez les titulaires, a gagné 2,4 points entre 2014 et 2021, passant de 43,7% à 46,1% (Tableaux 2 et 3).

Les effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ont diminué de -2,6% depuis 2014, passant de 56 800 à 55 300 agents (Tableau 6). Cette baisse concerne la plupart des disciplines et plus particulièrement les disciplines Langues et Littératures (-9,8%) et Odontologie (-8,1%). À l'inverse, les effectifs ont légèrement progressé dans le groupe Interdisciplinaire (+2,9%), en Sciences économiques et de gestion (+1,6%) et en Droit et Science politique (+1,2%). Si la part des femmes progresse dans toutes les disciplines, celles-ci ne sont majoritaires qu'en Langues et Littératures, passant entre 2014 et 2021 de 60% à 64% et en Pharmacie, passant de 51,1% à 52,5%. En revanche, en 2021, leur part n'est que de 20,1% en Sciences de l'ingénieur (18,6% en 2014), de 23,1% en Physique (22% en 2014) et de 23,5% en Mathématiques et Informatique (22,4% en 2014) (Tableau 6).

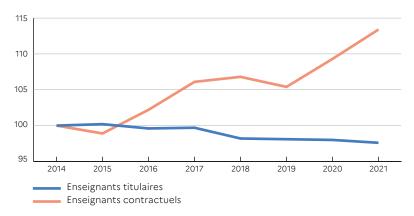
— **Figure 1 -** Évolution des effectifs des personnels enseignants de l'enseignement supérieur de 2014 à 2021



Champ: Ensemble des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: GESUP2 (2014), RHSUPINFO (à partir de 2016), enquêtes annuelles sur les enseignants contractuels de DGRH A1-1, DGRH A2-3.

© DGRH

— **Figure 2 -** Évolution des effectifs des personnels enseignants selon le statut d'emploi de 2014 à 2021



L'année de référence est fixée à la rentrée universitaire 2014 (base 100) pour mesurer l'évolution des effectifs des personnels.

Champ : Ensemble des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures).

Source : GESUP2 (2014), RHSUPINFO (à partir de 2016), enquêtes annuelles sur les enseignants contractuels de DGRH A1-1, DGRH A2-3.

Tableau 1 - Effectifs des personnels enseignants titulaires et contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur de 2014 à 2021, répartis par statut d'emploi, avec la part des femmes

	2014				2016		2019			
Statut d'emploi	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	
Agent titulaire	70 221	37,6	69,7	69 956	38,6	69,1	68 905	40,1	68,1	
Agent contractuel	30 597	43,7	30,3	31 285	44,8	30,9	32 240	45,3	31,9	
Total des Personnels enseignants	100 818	39,5	100,0	101 241	40,5	100,0	101 145	41,8	100,0	

		2020			2021		Évolution	
Statut d'emploi (suite)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)	des effectifs entre 2014 et 2021 (en %)	
Agent titulaire	68 837	40,4	67,3	68 536	40,7	66,4	-2,4	
Agent contractuel	33 444	45,8	32,7	34 706	46,1	33,6	13,4	
Total des Personnels enseignants	102 281	42,2	100,0	103 242	42,5	100,0	2,4	

© DGRH

Champ: Ensemble des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: GESUP2 (2014), RHSUPINFO (à partir de 2016), enquêtes annuelles sur les enseignants contractuels de DGRH A1-1, DGRH A2-3.

Tableau 2 - Effectifs des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur de 2014 à 2021 répartis par filière, avec la part des femmes

		2014			2016		2019			
Filière	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	
Filière universitaire	49 208	37,5	70,1	48 835	38,3	69,8	48 114	39,6	69,8	
Filière hospitalo-universitaire	6 543	26,2	9,3	6 490	27,4	9,3	6 395	30,0	9,3	
Corps spécifiques	1 084	30,6	1,5	1 072	31,4	1,5	1 029	34,5	1,5	
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	314	51,6	0,4	322	53,1	0,5	274	56,6	0,4	
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	13 005	44,0	18,5	13 169	45,6	18,8	13 013	47,0	18,9	
Filière éducation-orientation	45	62,2	0,1	52	57,7	0,1	73	63,0	0,1	
Filière personnel de direction							1		0,0	
Filière d'inspection	22	27,3	0,0	16	31,3	0,0	6	50,0	0,0	
Total des Personnels enseignants	70 221	37,6	100,0	69 956	38,6	100,0	68 905	40,1	100,0	

		2020			2021		Évolution
Filière (suite)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	des effectifs entre 2014 et 2021 (en %)
Filière universitaire	47 988	39,9	69,7	47 899	40,1	69,9	-2,7
Filière hospitalo-universitaire	6 382	30,9	9,3	6 394	31,5	9,3	-2,3
Corps spécifiques	999	35,2	1,5	1 037	35,7	1,5	-4,3
Filière enseignante des corps du 1er degré	346	57,2	0,5	322	61,2	0,5	2,5
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	13 042	47,1	18,9	12 808	47,2	18,7	-1,5
Filière éducation-orientation	73	61,6	0,1	68	61,8	0,1	51,1
Filière personnel de direction							-
Filière d'inspection	7	42,9	0,0	8	37,5	0,0	-63,6
Total des Personnels enseignants	68 837	40,4	100,0	68 536	40,7	100,0	-2,4

DGRH

Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: GESUP2 (2014), RHSUPINFO (à partir de 2016).

Tableau 3 - Effectifs des personnels enseignants contractuels de l'enseignement supérieur de 2014 à 2021 répartis par filière, avec la part des femmes

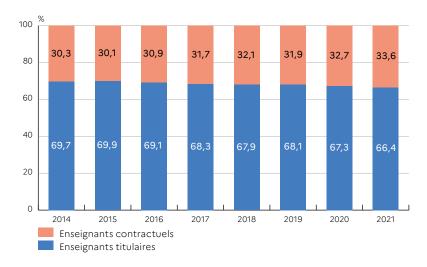
	2014				2016		2019			
Filière	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	
Enseignants contractuels (hors HU)	25 966	41,9	84,9	26 717	43,1	85,4	27 591	44,3	85,6	
Enseignants contractuels HU	4 631	53,7	15,1	4 568	55,0	14,6	4 649	51,4	14,4	
Total des Personnels enseignants	30 597	43,7	100,0	31 285	44,8	100,0	32 240	45,3	100,0	

		2020				Évolution des effectifs		
Filière (suite)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	Effectifs	Part des femmes (en %)	Part de la filière (en %)	entre 2014 et 2021 (en %)	
Enseignants contractuels (hors HU)	28 795	44,9	86,1	29 910	45,4	86,2	15,2	
Enseignants contractuels HU	4 649	51,4	13,9	4 796	50,0	13,8	3,6	
Total des Personnels enseignants	33 444	45,8	100,0	34 706	46,1	100,0	13,4	

Champ: Ensemble des personnels enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur.

Source : GESUP2 (2014), RHSUPINFO (à partir de 2016), enquêtes annuelles sur les enseignants contractuels de DGRH A1-1, DGRH A2-3.

— **Figure 3 -** Évolution du poids des effectifs des personnels enseignants titulaires et contractuels de 2014 à 2021



Champ : Ensemble des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source : GESUP2 (2014), RHSUPINFO (à partir de 2016), enquêtes annuelles sur les enseignants contractuels de DGRH A1-1, DGRH A2-3.

Tableau 4 - Effectifs des agents titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur de 2014 à 2021, répartis par corps, avec la part des femmes

	20)14	20	16	20	19	20	20	20	21
Libellé long corps	Effectifs	Part des femmes (en %)								
Professeur des universités	15 217	24,3	15 158	25,8	15 087	28,0	15 127	28,5	15 132	29,1
Maître de conférences des universités	33 961	43,4	33 654	43,9	33 021	44,9	32 854	45,1	32 762	45,2
Maître-assistant	1									
Assistant de l'enseignement supérieur	26	38,5	23	39,1	6	50,0	7	42,9	5	40,0
Assistant non agrégé et assimilé	3	66,7								
Total de la filière universitaire	49 208	37,5	48 835	38,3	48 114	39,6	47 988	39,9	47 899	40,1
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	70,1	-	69,8	-	69,8	-	69,7	-	69,9	-
Professeur des universités- praticien hospitalier	4 194	15,3	4 177	16,9	4 060	20,4	4 059	21,6	4 071	22,4
Professeur des univpraticien hospitalier des CSERD	131	39,7	127	41,7	148	45,3	152	47,4	156	49,4
Prof. univ PH des disciplines pharmaceutiques	175	29,7	176	30,1	178	36,0	183	35,0	183	35,0
Professeur des universités de médecine générale			36	8,3	46	21,7	45	22,2	44	25,0
Professeur du 1 ^{er} grade de chirurgie dentaire odonto.	1									
Maître de conférences des univpraticien hospitalier	1 500	50,1	1 434	50,8	1 411	49,5	1 388	49,9	1 382	49,6
Maître de conf. des univ praticien hosp. des CSERD	398	33,4	373	37,0	345	38,3	341	39,6	331	41,7
Maître de conf. des univ PH des disciplines pharma.	144	56,9	152	58,6	173	58,4	174	61,5	181	60,2
Maître de conférences des univ. de médecine générale			15	33,3	34	47,1	40	45,0	46	47,8
Total de la filière hospitalo- universitaire	6 543	26,2	6 490	27,4	6 395	30,0	6 382	30,9	6 394	31,5
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	9,3	-	9,3	-	9,3	-	9,3	-	9,3	-
Astronome	105	19,0	103	19,4	104	26,0	102	26,5	105	26,7
Physicien	36	19,4	39	20,5	42	31,0	40	35,0	43	32,6
Astronome adjoint	115	26,1	115	28,7	114	28,1	115	27,8	117	29,1
Physicien adjoint	64	39,1	68	39,7	68	38,2	70	37,1	74	40,5
Directeur d'études de l'EHESS	116	26,7	118	28,0	113	37,2	108	37,0	113	38,1
Maître de conférences de l'EHESS	71	40,8	68	42,6	60	40,0	60	40,0	56	39,3
Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	138	26,8	136	26,5	136	29,4	136	31,6	140	31,4
Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	94	56,4	96	54,2	89	52,8	88	51,1	92	51,1
Professeur du Cnam	63	6,3	52	5,8	52	19,2	49	20,4	55	21,8
Sous-directeur du Cnam										
Professeur du Collège de France	45	11,1	39	10,3	32	18,8	24	16,7	24	16,7
Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	1	100,0			2	50,0	3	66,7	3	66,7

	20	14	20	16	20	019	20	20	20	21
Libellé long corps	Effectifs	Part des femmes (en %)								
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	76	34,2	75	33,3	74	37,8	70	40,0	73	41,1
Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	141	44,7	149	43,6	140	42,1	132	43,2	140	42,9
Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	11		8		2		2		2	
Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 2º cat.	7	14,3	4	50,0	1		1			
Sous-directeur de laboratoire des ENS	1		2							
Total des corps spécifiques	1 084	30,6	1 072	31,4	1 029	34,5	999	35,2	1 037	35,7
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	1,5	-	1,5	-	1,5	-	1,5	-	1,5	-
Professeur des écoles	314	51,6	322	53,1	274	56,6	346	57,2	322	61,2
Total de la filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	314	51,6	322	53,1	274	56,6	346	57,2	322	61,2
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	0,4	-	0,5	-	0,4	-	0,5	-	0,5	-
Professeur agrégé	6 972	42,5	7 166	43,8	7 154	45,4	7 174	45,7	7 046	45,7
Professeur de l'Ensam	173	13,3	146	15,1	98	18,4	81	14,8	69	15,9
Professeur certifié	4 629	51,5	4 651	53,0	4 522	54,3	4 533	54,2	4 464	54,5
Professeur d'EPS	909	25,4	846	24,9	836	25,4	842	24,2	819	23,7
Professeur de lycée professionnel	307	41,4	349	46,4	396	45,5	406	45,3	407	45,0
Chargé d'enseignement d'EPS	6		6		6	16,7	5	20,0	3	33,3
Professeur de chaire supérieure	2		1							
Professeur d'enseignement général des collèges	6	33,3	4	25,0	1		1			
Chef de travaux pratiques de l'Ensam	1									
Total de la filière enseignante des corps du 2 nd degré	13 005	44,0	13 169	45,6	13 013	47,0	13 042	47,1	12 808	47,2
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	18,5	-	18,8	-	18,9	-	18,9	-	18,7	-
Psychologue de l'éducation nationale					12	91,7	15	80,0	13	76,9
Conseiller d'orientation psychologue	14	71,4	2	100,0						
Conseiller principal d'éducation	31	58,1	50	56,0	61	57,4	58	56,9	55	58,2
Total de la filière éducation- orientation	45	62,2	52	57,7	73	63,0	73	61,6	68	61,8
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Personnel de direction					1					
Total de la filière personnel de direction					1,0					
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)					0,0	-		-		-
Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	8	12,5	7	28,6	2	50,0	3	33,3	3	33,3

	2014		2016		2019		20	20	20	21
Libellé long corps	Effectifs	Part des femmes (en %)								
Inspecteur de l'éducation nationale	14	35,7	9	33,3	4	50,0	4	50,0	5	40,0
Total de la filière d'inspection	22	27,3	16	31,3	6	50,0	7	42,9	8	37,5
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-
Ensemble des effectifs	70 221	37,6	69 956	38,6	68 905	40,1	68 837	40,4	68 536	40,7

Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: GESUP2 (2014), RHSUPINFO (à partir de 2016).

© DGRH

Tableau 5 - Effectifs des personnels enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur de 2014 à 2021, répartis par type de contrat ou fonction, avec la part des femmes

	20)14	20	16	20	19	20	20	20	21
Type de contrat ou fonction	Effectifs	Part des femmes (en %)								
Doctorant contractuel	14 195	43,6	14 971	44,0	15 629	43,7	16 764	43,8	17 476	44,5
ATER	4 872	49,3	4 616	50,4	4 491	50,1	4 556	50,9	4 798	49,6
Contractuel sur emplois du 2 nd degré	599	44,1	808	45,7	1 267	53,3	1 338	53,7	1 558	52,9
Lecteur	852	60,7	855	61,2	734	68,7	759	69,7	748	71,7
Maître de langues	154	60,4	154	61,0	151	74,8	168	67,9	175	68,0
Enseignant invité	2 561	26,7	1 744	27,2	1 429	27,5	907	27,9	480	26,3
Enseignant associé	2 733	26,7	2 564	27,2	2 300	29,0	2 346	30,0	2 353	29,9
Contractuels L. 954-3	ND	ND	1 005	43,1	1 590	49,9	1 957	48,7	2 322	48,7
Total des filières hors hospitalo-universitaires	25 966	41,9	26 717	43,1	27 591	44,3	28 795	44,9	29 910	45,4
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	84,9	-	85,4	-	85,6	-	86,1	-	86,2	-
Praticien hospitalier universitaire (PHU)	180	36,1	138	41,3	178	44,9	178	44,9	204	45,6
Chef de clinique-assistant des hôpitaux (ASM)	3 624	55,4	3 601	57,0	3 574	52,2	3 574	52,2	3 573	50,6
Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	488	58,4	492	55,9	491	56,2	491	56,2	490	54,9
Chef de clinique des universités de médecine générale	85	63,5	116	57,8	156	60,3	156	60,3	147	61,2
Personnel associé	254	28,7	221	26,7	250	30,0	250	30,0	382	35,9
Total de la filière hospitalo- universitaire	4 631	53,7	4 568	55,0	4 649	51,4	4 649	51,4	4 796	50,0
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	15,1	-	14,6	-	14,4	-	13,9	-	13,8	-
Ensemble des effectifs	30 597	43,7	31 285	44,8	32 240	45,3	33 444	45,8	34 706	46,1

ND : Données non disponibles.

© DGRH

 $Champ: Ensemble \ des \ personnels \ enseignants \ contractuels \ en \ fonction \ dans \ l'enseignement \ sup\'erieur.$

Source : GESUP2 (2014), RHSUPINFO (à partir de 2016), enquêtes annuelles sur les enseignants contractuels de DGRH A1-1, DGRH A2-3.

Tableau 6 - Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur de 2014 à 2021, répartis par discipline (groupe CNU) et ventilés par sexe

Libellé des disciplines (groupes CNU)	Sexe	2014	2016	2019	2020	2021	Évolution des effectifs entre 2014 et 2021 (en %)
	Femmes	1 580	1 643	1 722	1 743	1 756	11,1
Droit et	Hommes	2 195	2 126	2 043	2 062	2 063	-6,0
Science politique	Total des effectifs de la discipline	3 775	3 769	3 765	3 805	3 819	1,2
	Part des femmes (en %)	41,9	43,6	45,7	45,8	46,0	-
	Femmes	1 565	1 646	1 733	1 755	1 774	13,4
Sciences	Hommes	2 273	2 195	2 148	2 132	2 127	-6,4
économiques et de gestion	Total des effectifs de la discipline	3 838	3 841	3 881	3 887	3 901	1,6
	Part des femmes (en %)	40,8	42,9	44,7	45,2	45,5	-
	Femmes	3 660	3 632	3 545	3 522	3 519	-3,9
Langues	Hommes	2 439	2 326	2 084	2 028	1 982	-18,7
et Littératures	Total des effectifs de la discipline	6 099	5 958	5 629	5 550	5 501	-9,8
	Part des femmes (en %)	60,0	61,0	63,0	63,5	64,0	-
	Femmes	2 870	2 934	3 111	3 131	3 156	10,0
Sciences	Hommes	3 648	3 551	3 418	3 396	3 358	-7,9
humaines	Total des effectifs de la discipline	6 518	6 485	6 529	6 527	6 514	-0,1
	Part des femmes (en %)	44,0	45,2	47,6	48,0	48,4	-
	Femmes	1 486	1 493	1 490	1 504	1 507	1,4
Mathématiques	Hommes	5 160	5 080	4 941	4 897	4 897	-5,1
et Informatique	Total des effectifs de la discipline	6 646	6 573	6 431	6 401	6 404	-3,6
	Part des femmes (en %)	22,4	22,7	23,2	23,5	23,5	-
	Femmes	534	534	525	530	534	0,0
	Hommes	1 895	1 880	1 808	1 783	1 781	-6,0
Physique	Total des effectifs de la discipline	2 429	2 414	2 333	2 313	2 315	-4,7
	Part des femmes (en %)	22,0	22,1	22,5	22,9	23,1	-
	Femmes	1 197	1 191	1 188	1 187	1 182	-1,3
	Hommes	2 038	1 965	1 921	1 916	1 899	-6,8
Chimie	Total des effectifs de la discipline	3 235	3 156	3 109	3 103	3 081	-4,8
	Part des femmes (en %)	37,0	37,7	38,2	38,3	38,4	-
	Femmes	364	367	372	375	381	4,7
Sciences	Hommes	955	934	906	901	895	-6,3
de la terre	Total des effectifs de la discipline	1 319	1 301	1 278	1 276	1 276	-3,3
	Part des femmes (en %)	27,6	28,2	29,1	29,4	29,9	-
	Femmes	1 294	1 312	1 351	1 356	1 369	5,8
Sciences	Hommes	5 670	5 686	5 553	5 504	5 455	-3,8
de l'ingénieur	Total des effectifs de la discipline	6 964	6 998	6 904	6 860	6 824	-2,0
	Part des femmes (en %)	18,6	18,7	19,6	19,8	20,1	-

Libellé des disciplines (groupes CNU)	Sexe	2014	2016	2019	2020	2021	Évolution des effectifs entre 2014 et 2021 (en %)
	Femmes	2 064	2 095	2 137	2 143	2 144	3,9
Biologie	Hommes	2 393	2 349	2 269	2 261	2 243	-6,3
et Biochimie	Total des effectifs de la discipline	4 457	4 444	4 406	4 404	4 387	-1,6
	Part des femmes (en %)	46,3	47,1	48,5	48,7	48,9	-
	Femmes	906	914	900	907	893	-1,4
	Hommes	867	849	807	801	807	-6,9
Pharmacie	Total des effectifs de la discipline	1 773	1 763	1 707	1 708	1 700	-4,1
	Part des femmes (en %)	51,1	51,8	52,7	53,1	52,5	-
	Femmes	1 399	1 447	1 555	1 597	1 629	16,4
	Hommes	4 303	4 222	3 996	3 935	3 914	-9,0
Médecine	Total des effectifs de la discipline	5 702	5 669	5 551	5 532	5 543	-2,8
	Part des femmes (en %)	24,5	25,5	28,0	28,9	29,4	-
	Femmes	185	191	199	207	215	16,2
	Hommes	345	309	294	286	272	-21,2
Odontologie	Total des effectifs de la discipline	530	500	493	493	487	-8,1
	Part des femmes (en %)	34,9	38,2	40,4	42,0	44,1	-
	Femmes	1 048	1 067	1 117	1 128	1 139	8,7
	Hommes	1 363	1 337	1 323	1 327	1 341	-1,6
Interdisciplinaire	Total des effectifs de la discipline	2 411	2 404	2 440	2 455	2 480	2,9
	Part des femmes (en %)	43,5	44,4	45,8	45,9	45,9	-
	Femmes				3	9	-
At	Hommes			2	3	4	-
Autres sections santé	Total des effectifs de la discipline			2	6	13	-
	Part des femmes (en %)			0,0	50,0	69,2	-
	Femmes	16	14	15	14	14	-12,5
Th 4 also sis	Hommes	37	32	36	36	34	-8,1
Théologie	Total des effectifs de la discipline	53	46	51	50	48	-9,4
	Part des femmes (en %)	30,2	30,4	29,4	28,0	29,2	-
	Femmes	332	338	355	352	370	11,4
Sans discipline	Hommes	754	738	674	647	667	-11,5
(hors groupe CNU)	Total des effectifs de la discipline	1 086	1 076	1 029	999	1 037	-4,5
	Part des femmes (en %)	30,6	31,4	34,5	35,2	35,7	-
	Femmes	20 500	20 818	21 315	21 454	21 591	5,3
	Hommes	36 335	35 579	34 223	33 915	33 739	- 7,1
Ensemble	Ensemble des effectifs	56 835	56 397	55 538	55 369	55 330	-2,6
	Part des femmes (en %)	36,1	36,9	38,4	38,7	39,0	-

Champ: Ensemble des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: GESUP2 (2014), RHSUPINFO (à partir de 2016).

B. Les effectifs des personnels enseignants titulaires gérés de l'enseignement supérieur

Tableau 1.1 - Effectifs des personnels enseignants titulaires « en fonction » ou « gérés », ventilés par catégorie statutaire, corps et sexe, au 31/12/2021

		Ager	nts en fon	ction	А	gents gére	Part des	
Catégorie statutaire	Libellé long corps	F	н	S/Total	F	н	\$/Total	agents en fonction (en %)
	Astronome	28	77	105	28	80	108	97,2
	Astronome adjoint	34	83	117	34	85	119	98,3
	Directeur d'études de l'EHESS	43	70	113	46	70	116	97,4
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	44	96	140	44	98	142	98,6
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	1	2	3	1	2	3	100,0
	Inspecteur de l'éducation nationale	2	3	5	2	4	6	83,3
	Maître de conf. des univ PH des disciplines pharma.	109	72	181	111	76	187	96,8
	Maître de conf. des univpraticien hosp. des CSERD	138	193	331	145	198	343	96,5
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	60	80	140	60	80	140	100,0
	Maître de conférences de l'EHESS	22	34	56	25	35	60	93,3
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	47	45	92	47	46	93	98,9
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	22	24	46	22	25	47	97,9
	Maître de conférences des univpraticien hospitalier	685	697	1 382	713	724	1 437	96,2
	Maître de conférences des universités	14 802	17 960	32 762	15 394	18 743	34 137	96,0
Catégorie A+	Personnel de direction			0	1		1	0,0
	Physicien	14	29	43	15	31	46	93,5
	Physicien adjoint	30	44	74	31	45	76	97,4
	Prof. univ PH des disciplines pharmaceutiques	64	119	183	64	120	184	99,5
	Professeur agrégé	3 223	3 823	7 046	3 223	3 823	7 046	100,0
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.		2	2		2	2	100,0
	Professeur de l'Ensam	11	58	69	11	58	69	100,0
	Professeur des univpraticien hospitalier des CSERD	77	79	156	78	81	159	98,1
	Professeur des universités	4 400	10 732	15 132	4 523	11 155	15 678	96,5
	Professeur des universités de médecine générale	11	33	44	11	33	44	100,0
	Professeur des universités-praticien hospitalier	911	3 160	4 071	927	3 236	4 163	97,8
	Professeur du Cnam	12	43	55	12	44	56	98,2
	Professeur du Collège de France	4	20	24	4	20	24	100,0
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	30	43	73	30	43	73	100,0
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2	1	3	2	1	3	100,0
Total de la caté	gorie A+	24 826	37 622	62 448	25 604	38 958	64 562	96,7
Part des effecti	fs de la catégorie / Ensemble des effectifs (en %)	89,0	92,5	91,1	89,3	92,8	91,4	-
Part des effecti	fs par sexe dans la catégorie (en %)	39,8	60,2	100,0	39,7	60,3	100,0	-

		Ager	nts en fon	ction	А	gents gére	és	Part des
Catégorie statutaire	Libellé long corps	F	н	S/Total	F	н	S/Total	agents en fonction (en %)
	Assistant de l'enseignement supérieur	2	3	5	3	4	7	71,4
	Chargé d'enseignement d'EPS	1	2	3	1	2	3	100,0
	Conseiller principal d'éducation	32	23	55	32	23	55	100,0
Catéroria A	Professeur certifié	2 434	2 030	4 464	2 434	2 030	4 464	100,0
Catégorie A	Professeur de lycée professionnel	183	224	407	183	224	407	100,0
	Professeur d'EPS	194	625	819	194	625	819	100,0
	Professeur des écoles	197	125	322	197	125	322	100,0
	Psychologue éducation nationale	10	3	13	10	3	13	100,0
Total de la caté	gorie A	3 053	3 035	6 088	3 054	3 036	6 090	100,0
Part des effecti	fs de la catégorie / Ensemble des effectifs (en %)	11,0	7,5	8,9	10,7	7,2	8,6	-
Part des effecti	fs par sexe dans la catégorie (en %)	50,1	49,9	100,0	50,1	49,9	100,0	-
Total général		27 879	40 657	68 536	28 658	41 994	70 652	97,0
Effectifs par sex	ee / Effectifs par position (en %)	40,7	59,3	-	40,6	59,4	-	

Champ: Les agents gérés regroupent l'ensemble de la population en fonction, en détachement, en disponibilité ou en congé parental. © DGRH

Les agents des corps des enseignants des 1er et 2nd degré ainsi que ceux des fillères d'inspection et d'éducation-orientation en position de détachement, de disponibilité ou de congé parental ne sont pas pris en compte, ces derniers réintégrant l'enseignement scolaire dès lors qu'ils cessent leur activité dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les élèves des Écoles normales supérieures sont exclus de cet indicateur.

Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction de l'encadrement).

La catégorie A+ représente 91% des effectifs gérés. La part des femmes dans la catégorie A+ est de 40% contre 50% dans la catégorie A. Gobalement, les femmes représentent 41% des effectifs enseignants gérés.

Tableau 1.2 - Effectifs des personnels enseignants titulaires «gérés», répartis par position administrative et ventilés par corps et sexe, au 31/12/2021

Position administrative	E	n fonctio	n	Cong	é longue (durée	Со	ngé parer	ntal	De	étacheme	ent
Libellé long corps	F	н	S/Total	F	н	S/Total	F	н	S/Total	F	н	S/Total
Assistant de l'enseignement supérieur	2	3	5			0			0			0
Astronome	28	77	105			0			0		2	2
Astronome adjoint	34	83	117			0			0		1	1
Chargé d'enseignement d'EPS	1	2	3			0			0			0
Conseiller principal d'éducation	32	23	55			0			0			0
Directeur d'études de l'EHESS	43	70	113			0			0	2		2
Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	44	96	140			0			0		2	2
Inspecteur d'académie- Insp. pédagogique régional	1	2	3			0			0			0
Inspecteur de l'éducation nationale	2	3	5			0			0		1	1
Maître de conf. des univ PH des disciplines pharma.	109	72	181			0			0		1	1
Maître de conf. des univ praticien hosp. des CSERD	138	193	331			0	1		1	1	1	2
Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	60	80	140			0			0			0
Maître de conférences de l'EHESS	22	34	56			0			0	1		1
Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	47	45	92			0			0			0
Maître de conférences des univ. de médecine générale	22	24	46			0			0			0
Maître de conférences des univpraticien hospitalier	685	697	1 382			0	1		1	9	12	21
Maître de conférences des universités	14 802	17 960	32 762	15	9	24	12	1	13	225	390	615
Personnel de direction			0			0			0	1		1
Physicien	14	29	43			0			0	1	2	3
Physicien adjoint	30	44	74			0			0	1		1
Prof. univ PH des disciplines pharmaceutiques	64	119	183			0			0		1	1
Professeur agrégé	3 223	3 823	7 046			0			0			0
Professeur certifié	2 434	2 030	4 464			0			0			0
Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	-	2	2			0			0			0
Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 2 ^e cat.			0			0			0			0
Professeur de l'Ensam	11	58	69			0			0			0
Professeur de lycée professionnel	183	224	407			0			0			0
Professeur d'EPS	194	625	819			0			0			0
Professeur des écoles	197	125	322			0			0			0
Professeur des univpraticien hospitalier des CSERD	77	79	156	1		1			0		1	1

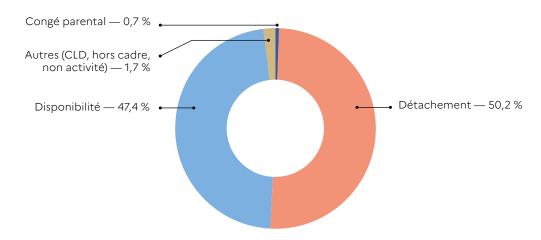
Part		Ensemble		é	Non activit		e	Hors cadre		:é	Disponibilit	
des femmes (en %)	Total	н	F	S/Total	н	F	S/Total	н	F	S/Total	н	F
42,9	7	4	3	0			0			2	1	1
25,9	108	80	28	0			0			1	1	
28,6	119	85	34	0			0			1	1	
33,3	3	2	1	0			0			0		
58,2	55	23	32	0			0			0		
39,7	116	70	46	0			0			1		1
31,0	142	98	44	0			0			0		
33,3	3	2	1	0			0			0		
33,3	6	4	2	0			0			0		
59,4	187	76	111	0			0			5	3	2
42,3	343	198	145	0			0			9	4	5
42,9	140	80	60	0			0			0		
41,7	60	35	25	0			0			3	1	2
50,5	93	46	47	0			0			1	1	
46,8	47	25	22	0			0			1	1	
49,6	1 437	724	713	0			0			33	15	18
45,1	34 137	18 743	15 394	0			0			723	383	340
100,0	1	0	1	0			0			0		
32,6	46	31	15	0			0			0		
40,8	76	45	31	0			0			1	1	
34,8	184	120	64	0			0			0		
45,7	7 046	3 823	3 223	0			0			0		
54,5	4 464	2 030	2 434	0			0			0		
0,0	2	2	0	0			0			0		
-	0	0	0	0			0			0		
15,9	69	58	11	0			0			0		
45,0	407	224	183	0			0			0		
23,7	819	625	194	0			0			0		
61,2	322	125	197	0			0			0		
49,1	159	81	78	0			0			1	1	

Position administrative	Е	n fonctio	n	Cong	é longue (durée	Со	ngé parer	ntal	De	étacheme	ent
Libellé long corps	F	н	S/Total	F	н	S/Total	F	н	S/Total	F	н	S/Total
Professeur des universités	4 400	10 732	15 132	4	3	7			0	88	290	378
Professeur des universités de médecine générale	11	33	44			0			0			0
Professeur des universités- praticien hospitalier	911	3 160	4 071		3	3			0	5	24	29
Professeur du Cnam	12	43	55			0			0			0
Professeur du Collège de France	4	20	24			0			0			0
Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	30	43	73			0			0			0
Psychologue de l'éducation nationale	10	3	13			0			0			0
Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2	1	3			0			0			0
Total général	27 879	40 657	68 536	20	15	35	14	1	15	334	728	1 062
Effectifs par sexe / Effectifs par position (en %)	40,7	59,3	-	57,1	42,9	-	93,3	6,7	-	31,5	68,5	-

Champ: Les agents gérés regroupent l'ensemble de la population en activité, en détachement, en disponibilité ou en congé parental. Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction de l'encadrement).

Les personnels qui ne sont pas en fonction représentent 3% des effectifs gérés, la disponibilité et le détachement étant les 2 positions qui rassemblent la quasi-totalité d'entre eux. Les hommes ont davantage recours au détachement (69%) et les femmes à la disponibilité (41%).

— Figure 1.1 - Les effectifs des personnels enseignants titulaires n'étant pas en fonction selon la position administrative (en %), au 31/12/2021

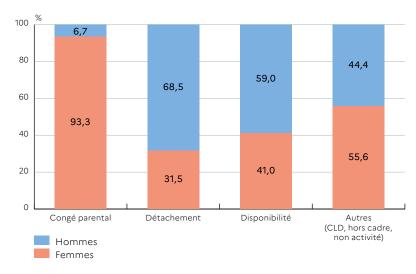


Champ: Les agents gérés regroupent l'ensemble de la population en activité, en détachement, en disponibilité ou en congé parental. Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction de l'encadrement).

[Disponibilit	té		Hors cadre	e	1	Non activité			Ensemble		Part
F	н	S/Total	F	н	S/Total	F	н	S/Total	F	н	Total	des femmes (en %)
31	129	160			0		1	1	4 523	11 155	15 678	28,8
		0			0			0	11	33	44	25,0
11	49	60			0			0	927	3 236	4 163	22,3
	1	1			0			0	12	44	56	21,4
		0			0			0	4	20	24	16,7
		0			0			0	30	43	73	41,1
		0			0			0	10	3	13	76,9
		0			0			0	2	1	3	66,7
411	592	1 003	0	0	0	0	1	1	28 658	41 994	70 652	40,6
41,0	59,0	-	-	-	-	0,0	100,0	-	40,6	59,4	-	-

© DGRH

— Figure 1.2 - La part des effectifs n'étant pas en fonction par position administrative selon le sexe, au 31/12/2021



Champ: Les agents gérés regroupent l'ensemble de la population en activité, en détachement, en disponibilité ou en congé parental. Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction de l'encadrement).

C. Les effectifs des personnels enseignants rémunérés de l'enseignement supérieur

Tableau 1.3 - Effectifs rémunérés (agents, ETPR et ETPT) au sein des établissements d'enseignement supérieur « RCE » par type de crédits de financement, répartis par filière et ventilés par statut d'emploi, 2021

				Plafon	d État		
Filière	Statut d'emploi	Nomb	re d'agents au	31/12		ETPR au 31/12	
		Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
	Titulaire	19 206	28 722	47 928	18 960	28 406	47 366
Filière universitaire	Contractuel	9 489	10 872	20 361	8 780	9 653	18 434
et corps spécifiques	Total des effectifs	28 695	39 594	68 289	27 741	38 059	65 800
	Part des contractuels (en %)	33,1	27,5	29,8	31,7	25,4	28,0
	Titulaire	2 012	4 375	6 387	2 006	4 360	6 366
Filière hospitalo-	Contractuel	2 317	2 218	4 535	2 239	2 124	4 362
universitaire	Total des effectifs	4 329	6 593	10 922	4 245	6 484	10 728
	Part des contractuels (en %)	53,5	33,6	41,5	52,7	32,8	40,7
	Titulaire	188	136	324	159	122	282
Filière enseignante des corps du 1er degré	Total des effectifs	188	136	324	159	122	282
	Part des contractuels (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Titulaire	5 983	6 697	12 680	5 628	6 446	12 074
Filière enseignante	Contractuel	1 248	1 151	2 399	1 023	942	1 965
des corps du 2 nd degré	Total des effectifs	7 231	7 848	15 079	6 651	7 387	14 038
	Part des contractuels (en %)	17,3	14,7	15,9	15,4	12,7	14,0
	Titulaire	986	1 824	2 810	984	1 820	2 804
Filière enseignante des élèves des ENS	Total des effectifs	986	1 824	2 810	984	1 820	2 804
	Part des contractuels (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des effectifs		41 429	55 995	97 424	39 780	53 872	93 652
Part des contractuels (en	%)	31,5	25,4	28,0	30,3	23,6	26,4

	ETPR annuel			ETPT annuel	
Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
18 898	28 479	47 377	18 853	28 446	47 299
7 968	8 862	16 830	7 961	8 856	16 816
26 866	37 341	64 207	26 814	37 301	64 115
29,7	23,7	26,2	29,7	23,7	26,2
1 978	4 369	6 348	1 976	4 367	6 343
2 253	2 138	4 391	2 253	2 138	4 391
4 231	6 507	10 738	4 230	6 504	10 734
53,2	32,9	40,9	53,3	32,9	40,9
154	125	279	153	125	279
154	125	279	153	125	279
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 640	6 493	12 133	5 615	6 482	12 097
951	874	1 825	947	872	1 819
6 591	7 366	13 957	6 563	7 353	13 916
14,4	11,9	13,1	14,4	11,9	13,1
966	1 829	2 794	965	1 828	2 792
966	1 829	2 794	965	1 828	2 792
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
38 808	53 168	91 976	38 724	53 112	91 836
28,8	22,3	25,1	28,8	22,3	25,1

				Ressource	es propres		
Filière	Statut d'emploi	Nomb	re d'agents au	31/12		ETPR au 31/12	
		Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
	Titulaire						
Filière universitaire	Contractuel	4 747	6 654	11 401	4 589	6 454	11 043
et corps spécifiques	Total des effectifs	4 747	6 654	11 401	4 589	6 454	11 043
	Part des contractuels (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Titulaire						
Filière hospitalo-	Contractuel	68	43	111	68	43	111
universitaire	Total des effectifs	68	43	111	68	43	111
	Part des contractuels (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
FILL and a series and a	Titulaire						
Filière enseignante des corps	Total des effectifs	0	0	0	0	0	0
du 1 ^{er} degré	Part des contractuels (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Titulaire						
Filière enseignante	Contractuel	783	655	1 438	643	550	1 194
des corps du 2 nd degré	Total des effectifs	783	655	1 438	643	550	1 194
	Part des contractuels (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Titulaire						
Filière enseignante des élèves des ENS	Total des effectifs	0	0	0	0	0	0
•	Part des contractuels (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble des effectifs	able des effectifs		7 352	12 950	5 300	7 047	12 348
Part des contractuels (er	1%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

	ETPR annuel			ETPT annuel	
Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
4 457	6 268	10 724	4 442	6 250	10 692
4 457	6 268	10 724	4 442	6 250	10 692
100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
62	39	101	62	39	101
62	39	101	62	39	101
100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
0	0	0	0	0	0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
583	488	1 072	580	486	1 066
583	488	1 072	580	486	1 066
100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
0	0	0	0	0	0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5 102	6 795	11 897	5 084	6 775	11 859
100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

			Ensemble							
Filière	Statut d'emploi	Nomb	re d'agents au	31/12		ETPR au 31/12				
		Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble			
	Titulaire	19 206	28 722	47 928	18 960	28 406	47 366			
Filière universitaire	Contractuel	14 236	17 526	31 762	13 369	16 107	29 477			
et corps spécifiques	Total des effectifs	33 442	46 248	79 690	32 330	44 513	76 843			
	Part des contractuels (en %)	42,6	37,9	39,9	41,4	36,2	38,4			
	Titulaire	2 012	4 375	6 387	2 006	4 360	6 366			
Filière hospitalo-	Contractuel	2 385	2 261	4 646	2 307	2 167	4 473			
universitaire	Total des effectifs	4 397	6 636	11 033	4 313	6 527	10 839			
	Part des contractuels (en %)	54,2	34,1	42,1	53,5	33,2	41,3			
Filière enseignante	Titulaire	188	136	324	159	122	282			
des corps	Total des effectifs	188	136	324	159	122	282			
du 1 ^{er} degré	Part des contractuels (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
	Titulaire	5 983	6 697	12 680	5 628	6 446	12 074			
Filière enseignante	Contractuel	2 031	1 806	3 837	1 667	1 492	3 159			
des corps du 2 nd degré	Total des effectifs	8 014	8 503	16 517	7 295	7 937	15 232			
	Part des contractuels (en %)	25,3	21,2	23,2	22,8	18,8	20,7			
	Titulaire	986	1 824	2 810	984	1 820	2 804			
Filière enseignante des élèves des ENS	Total des effectifs	986	1 824	2 810	984	1 820	2 804			
	Part des contractuels (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Ensemble des effectifs		47 027	63 347	110 374	45 080	60 919	106 000			
Part des contractuels (en	%)	39,7	34,1	36,5	38,5	32,4	35,0			

Champ: Établissements d'enseignement supérieur RCE.

Cet indicateur ne prend en compte que les données des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (98% des effectifs en 2021), les informations liées à la paye des agents dans les établissements d'enseignement supérieur «non RCE» n'étant pas ou partiellement disponibles. Les agents titulaires (50) imputés à tort sur les «ressources propres» sont rattachés automatiquement par convention au plafond «État». Par ailleurs, l'ensemble des agents sans rattachement (21 agents) sont imputés par défaut sur le plafond d'emplois «État».

Les agents vacataires sont exclus.

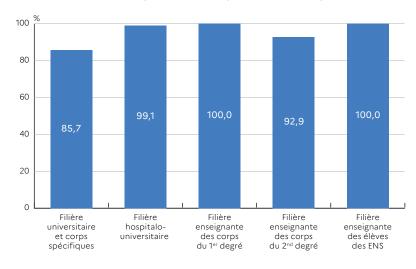
Source: Base OREMS-RCE / Année 2021.

Dans les établissements RCE, 89% des effectifs en ETPT sont rémunérés sur crédits de l'État et 11% intégralement sur ressources propres des établissements (ces personnels sont exclusivement des agents contractuels). Sur l'ensemble des contractuels, 34% des ETPT sont rémunérés sur ressources propres.

Part des ETPT du plafond						
État / Éffectifs de la filière		ETPT annuel			ETPR annuel	
(en %)	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
	47 299	28 446	18 853	47 377	28 479	18 898
0.5.7	27 508	15 106	12 403	27 554	15 130	12 424
85,7	74 807	43 551	31 256	74 931	43 609	31 323
	36,8	34,7	39,7	36,8	34,7	39,7
	6 343	4 367	1 976	6 348	4 369	1 978
001	4 492	2 177	2 315	4 492	2 177	2 315
99,1	10 835	6 543	4 291	10 839	6 546	4 293
	41,5	33,3	53,9	41,4	33,3	53,9
	279	125	153	279	125	154
100,0	279	125	153	279	125	154
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	12 097	6 482	5 615	12 133	6 493	5 640
03.0	2 885	1 357	1 527	2 896	1 362	1 534
92,9	14 982	7 839	7 143	15 029	7 854	7 175
	19,3	17,3	21,4	19,3	17,3	21,4
	2 792	1 828	965	2 794	1 829	966
100,0	2 792	1 828	965	2 794	1 829	966
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
00.0	103 694	59 887	43 808	103 873	59 963	43 910
88,6	33,6	31,1	37,1	33,6	31,1	37,1

© DGRH

— **Figure 1.3** - La part des effectifs des personnels enseignants rémunérés dans les établissements «RCE» imputés sur le plafond d'emplois État selon la filière, 2021



Champ: 'etablissements~d'enseignement~sup'erieur~RCE.

© DGRH

Cet indicateur ne prend en compte que les données des établissements ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (98 % des effectifs en 2021), les informations liées à la paye des agents dans les établissements d'enseignement supérieur «non RCE» n'étant pas ou partiellement disponibles. Les agents titulaires (50) imputés à tort sur les «ressources propres» sont rattachés automatiquement par convention au plafond «État». Par ailleurs, l'ensemble des agents sans rattachement (21 agents) sont imputés par défaut sur le plafond d'emplois «État».

Les agents vacataires sont exclus.

Source: Base OREMS-RCE / Année 2021.

D. Les effectifs des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur

1. Les personnels enseignants titulaires et contractuels

Tableau 1.4 - Effectifs physiques et ETP des personnels enseignants titulaires et contractuels en fonction ventilés par statut d'emploi et par sexe, au 31/12/2021

Statut d'emploi	Femmes	Hommes	Ensemble	Total ETP*	Part des femmes (en %)	Part des agents par statut (en %)
Agents titulaires	27 879	40 657	68 536	67 960,4	40,7	66,4
Agents contractuels	15 991	18 715	34 706	32 538,5	46,1	33,6
Total des Personnels enseignants	43 870	59 372	103 242	100 498,9	42,5	-

^{*} L'ETP correspond à la quotité de service des agents (ex : pour 2 agents ayant un temps de travail de 80% correspond un ETP de 1,6).

© DGRH
En outre, au-delà des 34 706 enseignants contractuels mentionnés dans le tableau, 140 000 chargés d'enseignement vacataires (CEV) et agents temporaires vacataires (ATV) délivrent des heures d'enseignement (données sur les vacataires remontées par 84% des établissements).

Champ : Ensemble des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures)

Source: RHSUPINFO 2021 et enquête enseignants contractuels 2020-2021, DGRH A1-1; DE (Direction de l'encadrement); A2-3.

L'ensemble des effectifs des personnels enseignants représente 103 200 agents et 100 500 ETP. La part des agents titulaires représente 66% de ces effectifs. Les femmes représentent 41% de la totalité des personnels enseignants titulaires et 46% de la totalité des personnels enseignants contractuels.

2. Les personnels enseignants titulaires

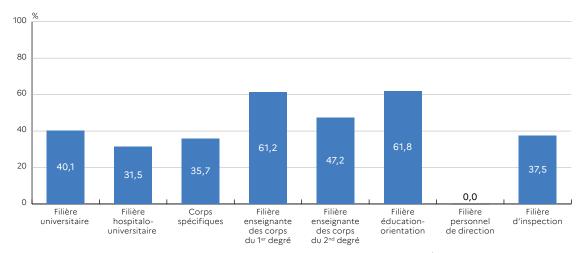
Tableau 1.5 - Effectifs physiques et ETP des personnels enseignants titulaires répartis par filière et ventilés par sexe, au 31/12/2021

Filière	Femmes	Hommes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)	Poids de la filière / Cat statutaire (en %)
Filière universitaire	19 204	28 695	47 899	47 693,2	40,1	69,9
Filière hospitalo-universitaire	2 017	4 377	6 394	6 388,0	31,5	9,3
Corps spécifiques	370	667	1 037	1 033,7	35,7	1,5
Filière enseignante des corps du 1er degré	197	125	322	303,0	61,2	0,5
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	6 046	6 762	12 808	12 476,1	47,2	18,7
Filière éducation-orientation	42	26	68	58,4	61,8	0,1
Filière personnel de direction			0			0,0
Filière d'inspection	3	5	8	8,0	37,5	0,0
Total des effectifs de personnels enseignants	27 879	40 657	68 536	67 960,4	40,7	-

Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). © DGR Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction de l'encadrement).

Dans l'enseignement supérieur, 70% des personnels enseignants titulaires appartiennent à la filière universitaire, 19% à la filière enseignante des corps du 2nd degré et 9% à la filière hospitalo-universitaire. 41% des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur sont des femmes.

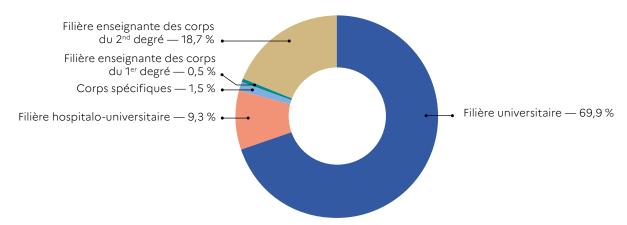
— **Figure 1.4** - Le taux de féminisation des effectifs des personnels enseignants titulaires selon la filière, au 31/12/2021



Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction de l'encadrement).

© DGRH

— Figure 1.5 - Le poids des effectifs de chaque filière au sein des effectifs des personnels enseignants titulaires (en %), au 31/12/2021



Les filières éducation-orientation, inspection et personnel de direction n'apparaissent pas dans le graphique, car leurs parts respectives représentent moins de 0,1%.

© DGRH

Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction de l'encadrement).

Tableau 1.6 - Effectifs physiques et ETP des personnels enseignants titulaires répartis par filière et ventilés par corps et sexe, au 31/12/2021

Filière	Libellé long corps	Femmes	Hommes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
	Professeur des universités	4 400	10 732	15 132	15 099,0	29,1
Filière universitaire	Maître de conférences des universités	14 802	17 960	32 762	32 589,4	45,2
	Assistant de l'enseignement supérieur	2	3	5	4,8	40,0
Total de la filiè	la filière universitaire 19 204 28 695 47 899 47 693,2		47 693,2	40,1		
Part des effect	tifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	68,9	70,6	69,9	-	-
	Professeur des universités-praticien hospitalier	911	3 160	4 071	4 068,2	22,4
	Professeur des univpraticien hospitalier des CSERD	77	79	156	156,0	49,4
	Prof. univ PH des disciplines pharmaceutiques	64	119	183	183,0	35,0
Filière	Professeur des universités de médecine générale	11	33	44	44,0	25,0
hospitalo- universitaire	Maître de conférences des univpraticien hospitalier	685	697	1 382	1 380,8	49,6
	Maître de conf. des univpraticien hosp. des CSERD	138	193	331	330,0	41,7
	Maître de conf. des univ PH des disciplines pharma.	109	72	181	180,0	60,2
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	22	24	46	46,0	47,8
Total de la filiè	ere hospitalo-universitaire	2 017	4 377	6 394	6 388,0	31,5
Part des effect	tifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	7,2	10,8	9,3	-	-
	Astronome	28	77	105	105,0	26,7
	Physicien	14	29	43	42,8	32,6
	Astronome adjoint	34	83	117	116,5	29,1
Corps	Physicien adjoint	30	44	74	73,4	40,5
spécifiques	Directeur d'études de l'EHESS	43	70	113	113,0	38,1
	Maître de conférences de l'EHESS	22	34	56	56,0	39,3
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	44	96	140	140,0	31,4
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	47	45	92	91,0	51,1
	Professeur du Cnam	12	43	55	55,0	21,8
	Professeur du Collège de France	4	20	24	24,0	16,7
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	2	1	3	3,0	66,7
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	30	43	73	73,0	41,1
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	60	80	140	139,5	42,9
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.		2	2	1,5	0,0
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 2e cat.			0		
Total des corps spécifiques		370	667	1 037	1 033,7	35,7
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		1,3	1,6	1,5	-	-
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	197	125	322	303,0	61,2
Total de la filiè	ere enseignante des corps du 1er degré	197	125	322	303,0	61,2
Part des effect	tifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	0,7	0,3	0,5	-	-

Filière	Libellé long corps	Femmes	Hommes	Ensemble	Total ETP	Part des femmes (en %)
	Professeur agrégé	3 223	3 823	7 046	6 897,8	45,7
	Professeur de l'Ensam	11	58	69	68,6	15,9
Filière enseignante	Professeur certifié	2 434	2 030	4 464	4 308,6	54,5
des corps du 2 nd degré	Professeur d'EPS	194	625	819	806,2	23,7
	Professeur de lycée professionnel	183	224	407	391,9	45,0
	Chargé d'enseignement d'EPS	1	2	3	3,0	33,3
Total de la filièr	e enseignante des corps du 2 nd degré	6 046	6 762	12 808	12 476,1	47,2
Part des effecti	fs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	21,7	16,6	18,7	-	116,0
Filière	Conseiller principal d'éducation	32	23	55	46,9	58,2
éducation- orientation	Psychologue de l'éducation nationale	10	3	13	11,5	76,9
Total de la filièr	Total de la filière éducation-orientation		26	68	58,4	61,8
Part des effecti	fs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	0,2	0,1	0,1	-	-
Filière personnel de direction	Personnel de direction			0		
Total de la filièr	e personnel de direction	0	0	0	0,0	
Part des effecti	fs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,0	0,0	-	-
Filière	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	1	2	3	3,0	33,3
d'inspection	Inspecteur de l'éducation nationale	2	3	5	5,0	40,0
Total de la filièr	Total de la filière d'inspection		5	8	8,0	37,5
Part des effecti	Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		0,0	0,0	-	-
Ensemble des effectifs enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur		27 879	40 657	68 536	67 960,4	40,7

Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). © DGRH Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction d'encadrement).

La part des femmes dans les effectifs, qui est de 41% pour l'ensemble des filières, est de 61% pour la filière des corps du 1^{er} degré, 47% pour la filière enseignante des corps du 2nd degré, 40% pour la filière universitaire, 36% pour les corps spécifiques et 32% pour la filière hospitalo-universitaire.

Tableau 1.7 - Effectifs physiques des personnels enseignants titulaires répartis par filière et ventilés par corps, grade et sexe, au 31/12/2021

Filière	Corps	Grade	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part du grade dans le corps (en %)
	Professeur des universités et assimilés	PR de classe exceptionnelle 2º échelon et assimilés	511	1 998	2 509	20,4	16,0
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon et assimilés	981	2 598	3 579	27,4	22,8
		PR de 1 ^{re} classe et assimilés	1 685	3 821	5 506	30,6	35,1
		PR de 2 ^{de} classe et assimilés	1 400	2 696	4 096	34,2	26,1
Filière universitaire et corps spécifiques	Total du corps		4 577	11 113	15 690	29,2	100,0
	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		23,4	37,8	32,1	-	-
		Maître de conférences éch. exceptionnel et assimilés	1 008	1 359	2 367	42,6	7,1
	Maître de conférences et assimilés	Maître de conférences hors classe et assimilés	4 743	5 635	10 378	45,7	31,2
		Maître de conférences classe normale et assimilés	9 246	11 255	20 501	45,1	61,7
	Total du corps		14 997	18 249	33 246	45,1	100,0
	Part des effectif	s corps / Ensemble de la filière (en %)	0,8	0,6	0,7	-	-
Total de la filië	ère		19 574	29 362	48 936	40,0	-
Part des effec	tifs de la filière / Er	nsemble des effectifs (en %)	70,2	72,2	71,4	-	-
	Professeur des universités et assimilés	PR de classe exceptionnelle 2º échelon et assimilés	90	520	610	14,8	13,7
		PR de classe exceptionnelle 1er échelon et assimilés	171	728	899	19,0	20,2
		PR de 1 ^{re} classe et assimilés	370	1158	1 528	24,2	34,3
		PR de 2 ^{de} classe et assimilés	432	985	1 417	30,5	31,8
	Total du corps		1 063	3 391	4 454	23,9	100,0
F111.2	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		52,7	77,5	69,7	-	-
Filière hospitalo- universitaire	Maître de	Maître de conférences éch. exceptionnel et assimilés	39	43	82	47,6	4,2
		Maître de conférences hors classe et assimilés	164	145	309	53,1	15,9
	conférences et assimilés	Maître de conférences de 1 ^{re} classe et assimilés	440	427	867	50,7	44,7
		Maître de conférences de 2 ^{de} classe et assimilés	311	371	682	45,6	35,2
	Total du corps		954	986	1 940	49,2	100,0
	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		0,5	0,2	0,3	-	-
Total de la filière		2 017	4 377	6 394	31,5	-	
Part des effec	tifs de la filière / Er	nsemble des effectifs (en %)	7,2	10,8	9,3	-	-
Filière	Professeur des écoles	Professeur des écoles classe exceptionnelle	75	56	131	57,3	40,7
		Professeur des écoles hors classe	35	24	59	59,3	18,3
enseignante des corps		Professeur des écoles classe normale	87	45	132	65,9	41,0
du 1 ^{er} degré	Total du corps		197	125	322	61,2	100,0
	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		1,0	1,0	1,0	-	-
Total de la filière			197	125	322	61,2	
		nsemble des effectifs (en %)	0,7	0,3	0,5		

Filière	Corps	Grade	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part du grade dans le corps (en %)
		Professeur agrégé classe exceptionnelle	547	903	1 450	37,7	20,6
	Professeur agrégé	Professeur agrégé hors classe	739	984	1 723	42,9	24,5
		Professeur agrégé classe normale	1 937	1 936	3 873	50,0	55,0
	Total du corps		3 223	3 823	7 046	45,7	100,0
	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		0,5	0,6	0,6	-	-
ETT		Professeur certifié classe exceptionnelle et assimilés	951	1 314	2 265	42,0	39,8
Filière enseignante des corps	Professeur certifié et assimilés	Professeur certifié hors classe et assimilés	397	509	906	43,8	15,9
du 2 nd degré		Professeur certifié classe normale et assimilés	1 464	1 058	2 522	58,0	44,3
	Total du corps		2 812	2 881	5 693	49,4	100,0
	Part des effectif	s du corps / Ensemble de la filière (en %)	0,5	0,4	0,4	-	-
	Professeur	Professeur Ensam hors classe	8	50	58	13,8	84,1
	de l'Ensam	Professeur Ensam classe normale	3	8	11	27,3	15,9
	Total du corps		11	58	69	15,9	100,0
	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		0,0	0,0	0,0	-	-
Total de la filiè	ere		6 046	6 762	12 808	47,2	-
Part des effect	tifs de la filière / Ei	nsemble des effectifs (en %)	21,7	16,6	18,7	-	-
	Conseiller principal d'éducation	CPE classe exceptionnelle	10	7	17	58,8	30,9
		CPE hors classe	7	6	13	53,8	23,6
		CPE classe normale	15	10	25	60,0	45,5
	Total du corps		32	23	55	58,2	100,0
Filière éducation-	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		0,8	0,9	0,8	-	-
orientation	Psychologue	Psy-en classe exceptionnelle			0	-	0,0
	de l'éducation nationale	Psy-en hors classe	3	1	4	75,0	30,8
	Hationale	Psy-en classe normale	7	2	9	77,8	69,2
	Total du corps		10	3	13	76,9	100,0
	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		0,2	0,1	0,2	-	-
Total de la filiè	ère		42	26	68	61,8	-
Part des effec	tifs de la filière / E	nsemble des effectifs (en %)	0,2	0,1	0,1	-	-
	Inspecteur d'académie-	IA-IPR hors classe	1	2	3	33,3	100,0
	Insp. pédagogique régional	IA-IPR classe normale			0	-	0,0
	Total du corps		1	2	3	33,3	100,0
Filière d'inspection	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		0,5	1,0	0,8	-	-
	Inspecteur	IEN hors classe	2	2	4	50,0	80,0
	de l'éducation nationale	IEN classe normale		1	1	0,0	20,0
	Total du corps		2	3	5	40,0	100,0
	Part des effectifs du corps / Ensemble de la filière (en %)		0,7	0,6	0,6	-	-
Total de la filiè	Total de la filière		3	5	8	37,5	-
Part des effect	tifs de la filière / Ei	nsemble des effectifs (en %)	0,0	0,0	0,0	-	-
		ts titulaires dans l'enseignement supérieur	27 879	40 657	68 536	40,7	_

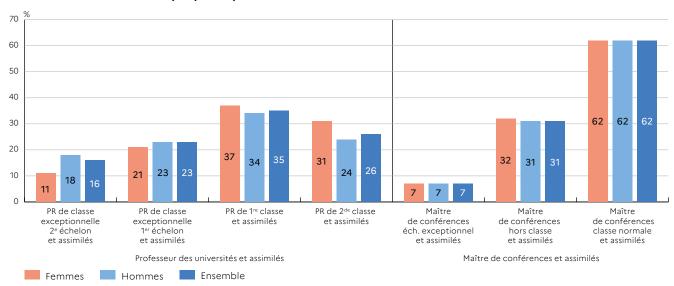
Précisions : le grade de Professeur du Collège de France est assimilé au grade de «PR de classe exceptionnelle 2° échelon et assimilés»; © DGRH le grade de Sous-dir. de lab. du Collège de France est assimilé à «PR de 2de classe et assimilés»; le grade de Professeur certifié bi-admissible est assimilé à «Professeur certifié classe normale et assimilés».

Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction d'encadrement).

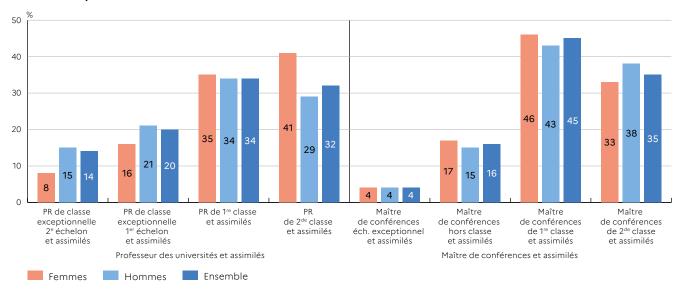
Dans la filière universitaire et corps spécifiques, 39% des PR et assimilés sont en classe exceptionnelle, contre 34% dans la filière hospitalo-universitaire. Par ailleurs, 62% des MCF et assimilés sont en classe normale pour la filière universitaire et corps spécifiques, contre 80% en 2^{nde} et 1^{re} classe pour la filière hospitalo-universitaire. Dans la filière enseignante des corps du 2nd degré, la majorité des professeurs agrégés appartiennent au grade de la classe normale (55%). Les professeurs des écoles et les professeurs certifiés comptent quant à eux près de 40% de leurs effectifs en classe normale et presque autant en classe exceptionnelle. Globalement, la part des femmes est plus faible dans les grades les plus élevés. Notamment, seules 11% des femmes professeurs des universités et assimilés universitaires ont atteint le grade sommital, contre 16% pour l'ensemble des effectifs du corps.

— Figure 1.6 - Part des effectifs des personnels enseignants titulaires de chaque grade dans chaque corps (hors filières éducation-orientation et d'inspection), au 31/12/2021

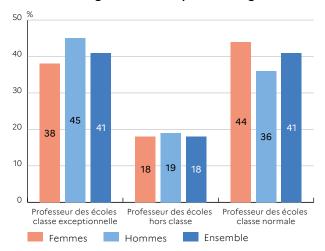
a - Filière universitaire et corps spécifiques



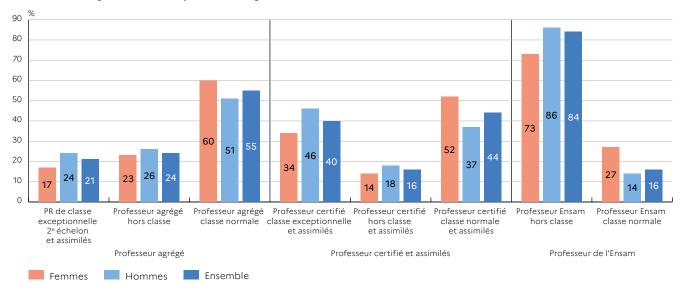
b - Filière hospitalo-universitaire



c - Filière enseignante des corps du 1er degré



d - Filière enseignante des corps du 2nd degré



Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). © DGRH Source: RHSUPINFO 2021, DE (Direction d'encadrement).

Tableau 1.8 - Effectifs des personnels enseignants titulaires ventilés par filière, discipline (groupe CNU) et sexe, au 31/12/2021

Filière	Sexe	Droit et Science politique	Sciences économiques et de gestion	Langues et Littératures	Sciences humaines	Mathématiques et Informatique	Physique	Chimie
	Femmes	1 756	1 774	3 519	3 156	1 507	534	1 182
	Hommes	2 063	2 127	1 982	3 358	4 897	1 781	1 899
Filière	Total des effectifs de la filière	3 819	3 901	5 501	6 514	6 404	2 315	3 081
universitaire	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	8,0	8,1	11,5	13,6	13,4	4,8	6,4
	Part des femmes de la discipline / Effectifs de la discipline (en %)	46,0	45,5	64,0	48,4	23,5	23,1	38,4
	Femmes							
	Hommes							
Filière hospitalo-	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0	0
universitaire	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Part des femmes de la discipline / Effectifs de la discipline (en %)							
	Femmes							
	Hommes							
Corps	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0	0
spécifiques	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Part des femmes de la discipline / Effectifs de la discipline (en %)							
	Femmes							
	Hommes							
Filière enseignante	Total des effectifs de la filière	0	0	0	0	0	0	0
des corps du 1 ^{er} degré	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Part des femmes de la discipline / Effectifs de la discipline (en %)							
	Femmes		911	2 998	384	393	190	79
	Hommes		918	1 160	456	694	423	83
Filière enseignante	Total des effectifs de la filière	0	1 829	4 158	840	1 087	613	162
des corps du 2 nd degré	Part des effectifs de la discipline / Effectifs de la filière (en %)	0,0	14,3	32,5	6,6	8,5	4,8	1,3
	Part des femmes de la discipline / Effectifs de la discipline (en %)		49,8	72,1	45,7	36,2	31,0	48,8
Ensemble des effe	ectifs	3 819	5 730	9 659	7 354	7 491	2 928	3 243
Part des effectifs Ensemble des effe		5,6	8,4	14,1	10,7	10,9	4,3	4,7
Part des femmes Effectifs de la disc		46,0	46,9	67,5	48,1	25,4	24,7	38,9

Champ: Personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.

Source: RHSUPINFO 2021.

Sciences de la terre	Sciences de l'ingénieur	Biologie et Biochimie	Pharmacie	Médecine	Odontologie	Inter- disciplinaire	Autres sections de santé	Théologie	Discipline inconnue	Sans discipline (hors groupe CNU)	Ensemble
381	1 369	2 144	720			1139	9	14			19 204
895	5 455	2 243	616			1 341	4	34			28 695
1 276	6 824	4 387	1 336	0	0	2 480	13	48	0	0	47 899
2,7	14,2	9,2	2,8	0,0	0,0	5,2	0,0	0,1	0,0	0,0	100,0
29,9	20,1	48,9	53,9			45,9	69,2	29,2			40,1
			173	1 629	215						2 017
			191	3 914	272						4 377
0	0	0	364	5 543	487	0	0	0	0	0	6 394
0,0	0,0	0,0	5,7	86,7	7,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
			47,5	29,4	44,1						31,5
										370	370
										667	667
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 037	1 037
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
										35,7	35,7
									197		197
									125		125
0	0	0	0	0	0	0	0	0	322	0	322
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
									61,2		61,2
	152	246				603			90		6 046
	1 665	169				1 112			82		6 762
0	1 817	415	0	0	0	1 715	0	0	172	0	12 808
0,0	14,2	3,2	0,0	0,0	0,0	13,4	0,0	0,0	1,3	0,0	100,0
	8,4	59,3				35,2			52,3		47,2
1 276	8 641	4 802	1 700	5 543	487	4 195	13	48	494	1 037	68 460
1,9	12,6	7,0	2,5	8,1	0,7	6,1	0,0	0,1	0,7	1,5	100,0
29,9	17,6	49,8	52,5	29,4	44,1	41,5	69,2	29,2	58,1	35,7	40,7

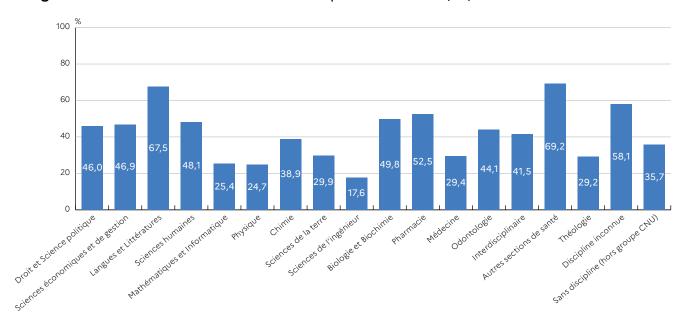
© DGRH

Dans l'enseignement supérieur, 70% des personnels enseignants titulaires appartiennent à la filière universitaire, 19% à la filière enseignante des corps du second degré et 9% à la filière hospitalo-universitaire.

Les effectifs sont très variables d'une discipline à l'autre, les Sciences de l'ingénieur (14%), les Sciences humaines (14%) et les Mathématiques et informatique (13%) étant les trois groupes de la filière universitaire les plus importants. Dans la filière hospitalo-universitaire, la médecine regroupe 87% des effectifs.

Les femmes sont les plus nombreuses en Langues et Littératures avec un taux de 68% et en Pharmacie avec 53%. Elles sont beaucoup moins représentées en Sciences de l'ingénieur, en Physique ou en Mathématiques et Informatique avec des taux compris entre 18% et 25%, ou bien en médecine avec un taux de 29% des effectifs.

— Figure 1.7 - Le taux de féminisation des disciplines CNU au 31/12/2021



Champ: Personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.

Source: RHSUPINFO 2021.

Tableau 1.9 - L'âge moyen et médian des personnels enseignants titulaires répartis par filière et corps, et ventilés par sexe - Présentation en pyramide des âges, au 31/12/2021

Filière	Corps	Âge moyen femmes	Âge moyen hommes	Âge moyen ensemble
Filière universitaire et corps	Professeur des universités et assimilés	54 ans	54 ans	54 ans
spécifiques	Maître de conférences et assimilés	47 ans	47 ans	47 ans
Ensemble de la filière		49 ans	50 ans	49 ans
FII You be a solved a construction	Professeur des universités et assimilés	54 ans	55 ans	55 ans
Filière hospitalo-universitaire	Maître de conférences et assimilés	46 ans	46 ans	46 ans
Ensemble de la filière		50 ans	53 ans	52 ans
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	51 ans	53 ans	52 ans
Ensemble de la filière		51 ans	53 ans	52 ans
	Professeur agrégé	48 ans	49 ans	49 ans
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur certifié et assimilés	50 ans	51 ans	51 ans
	Professeur de l'Ensam	58 ans	59 ans	58 ans
Ensemble de la filière		49 ans	50 ans	50 ans
Ensemble des effectifs		49 ans	50 ans	50 ans

Champ: Personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.

Source: RHSUPINFO 2021.

Filière	Corps	Âge médian femmes	Âge médian hommes	Âge médian ensemble
Filière universitaire et corps	Professeur des universités et assimilés	54 ans	55 ans	55 ans
spécifiques	Maître de conférences et assimilés	47 ans	47 ans	47 ans
Ensemble de la filière		49 ans	50 ans	50 ans
Filiàno la conitata con inconitativa	Professeur des universités et assimilés	54 ans	57 ans	56 ans
Filière hospitalo-universitaire	Maître de conférences et assimilés	44 ans	43 ans	43 ans
Ensemble de la filière		50 ans	55 ans	53 ans
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	51 ans	52 ans	51 ans
Ensemble de la filière		51 ans	52 ans	51 ans
	Professeur agrégé	48 ans	51 ans	50 ans
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur certifié et assimilés	50 ans	52 ans	51 ans
0	Professeur de l'Ensam	56 ans	59 ans	58 ans
Ensemble de la filière		49 ans	51 ans	50 ans
Ensemble des effectifs		49 ans	51 ans	50 ans

Champ: Personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.

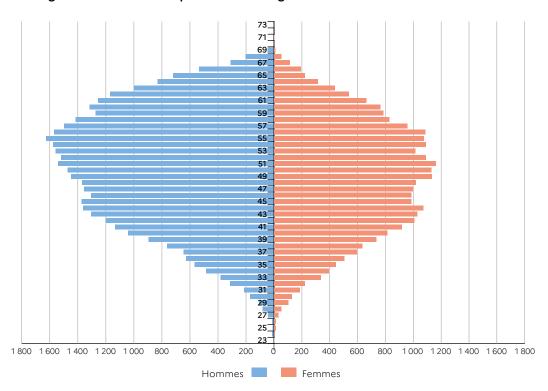
© DGRH

© DGRH

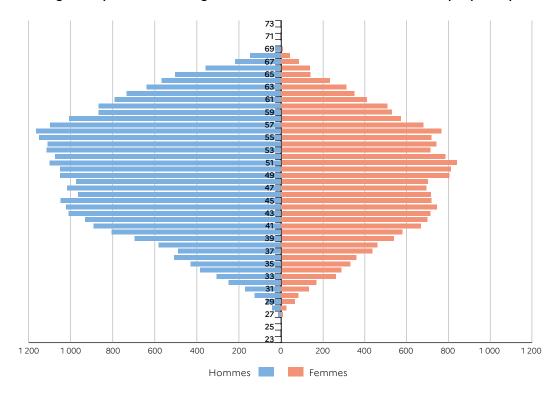
Source: RHSUPINFO 2021.

L'âge moyen et médian chez les personnels enseignants est de 50 ans. Globalement, les hommes sont plus âgés que les femmes (51 ans contre 49 ans pour l'âge médian). C'est dans les filières hospitalo-universitaire et enseignante des corps du 1er degré que les âges moyens et médians sont les plus élevés.

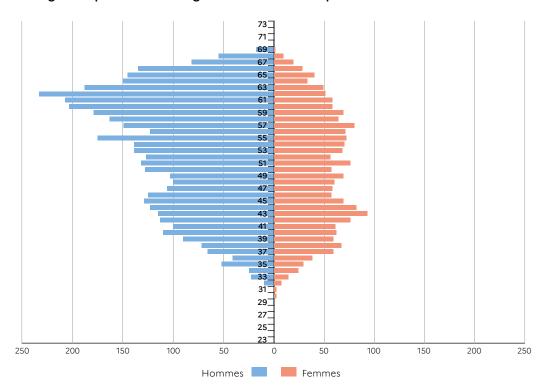
- Figure 1.8 Pyramides des âges des personnels enseignants selon le sexe, au 31/12/2021
- a Pyramide des âges de l'ensemble des personnels enseignants selon le sexe



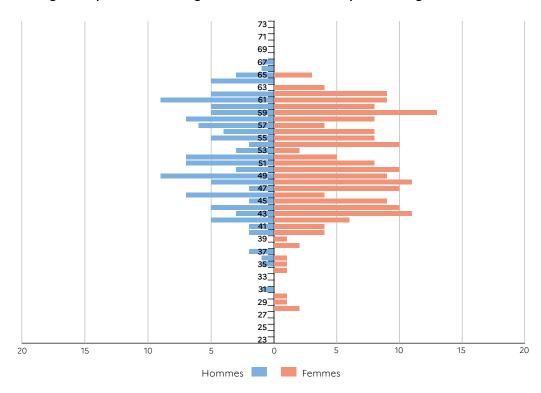
b - Pyramide des âges des personnels enseignants de la filière universitaire et des corps spécifiques selon le sexe



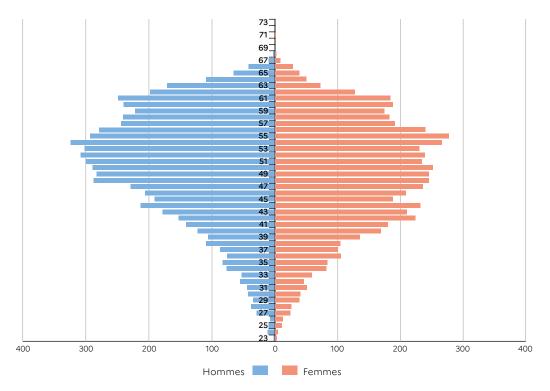
c - Pyramide des âges des personnels enseignants de la filière hospitalo-universitaire selon le sexe



d - Pyramide des âges des personnels enseignants de la filière des corps du 1er degré



e - Pyramide des âges des personnels enseignants de la filière des corps du 2nd degré



Champ: Personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures), hors filières éducation-orientation, personnels de direction et d'inspection.

Source: RHSUPINFO 2021.

© DGRH

Tableau 1.10 - Effectifs des personnels enseignants titulaires répartis par filière et corps, et ventilés par tranche d'âge, au 31/12/2021

Filière	Libellé long corps	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
	Professeur des universités		309	3 556	7 573	2 725	969	15 132
Filière universitaire	Maître de conférences des universités	232	6 574	12 865	9 967	2 518	606	32 762
	Assistant de l'enseignement supérieur					3	2	5
Total de la fili	ère universitaire	232	6 883	16 421	17 540	5 246	1 577	47 899
	ctifs de la tranche d'âge / s effectifs de la filière (en %)	0,5	14,4	34,3	36,6	11,0	3,3	100,0
	Professeur des universités-praticien hospitalier		75	994	1615	966	421	4 071
	Professeur des univpraticien hospitalier des CSERD		3	41	51	40	21	156
	Prof. univ PH des disciplines pharmaceutiques			33	98	38	14	183
Filière	Professeur des universités de médecine générale		1	9	7	15	12	44
hospitalo- universitaire	Maître de conférences des univpraticien hospitalier		435	553	254	102	38	1 382
	Maître de conf. des univpraticien hosp. des CSERD	1	82	89	74	58	27	331
	Maître de conf. des univ PH des disciplines pharma.		63	76	33	9		181
	Maître de conférences des univ. de médecine générale		22	16	5	2	1	46
Total de la fili	ère hospitalo-universitaire	1	681	1 811	2 137	1 230	534	6 394
	ctifs de la tranche d'âge / s effectifs de la filière (en %)	0,0	10,7	28,3	33,4	19,2	8,4	100,0
	Astronome			23	45	27	10	105
	Physicien			16	16	7	4	43
	Astronome adjoint		36	50	24	6	1	117
	Physicien adjoint		19	38	12	5		74
	Directeur d'études de l'EHESS		1	18	48	24	22	113
	Maître de conférences de l'EHESS		6	30	12	8		56
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO			25	69	28	18	140
Corps spécifiques	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO		18	42	25	5	2	92
9,0009	Professeur du Cnam			8	25	16	6	55
	Professeur du Collège de France				5	3	16	24
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France				2	1		3
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle		1	18	31	19	4	73
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle		24	63	32	17	4	140
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.				1	1		2
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 2º cat.							0
Total des cor	ps spécifiques	0	105	331	347	167	87	1 037
Part des effec Ensemble des	ctifs de la tranche d'âge / s effectifs de la filière (en %)	0,0	10,1	31,9	33,5	16,1	8,4	100,0
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	3	12	120	125	54	8	322
Total de la fili	otal de la filière enseignante des corps du 1er degré		12	120	125	54	8	322
Part des effec Ensemble des	ctifs de la tranche d'âge / s effectifs de la filière (en %)	0,9	3,7	37,3	38,8	16,8	2,5	100,0

Filière	Libellé long corps	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
	Professeur agrégé	203	1 070	2 245	2 629	807	92	7 046
	Professeur de l'Ensam				42	20	7	69
Filière enseignante			372	1 450	1 931	592	82	4 464
des corps du 2 nd degré	Professeur d'EPS	12	61	296	314	124	12	819
	Professeur de lycée professionnel	1	35	152	171	42	6	407
	Chargé d'enseignement d'EPS					3		3
Total de la fili	ère enseignante des corps du 2 nd degré	253	1 538	4 143	5 087	1 588	199	12 808
	tifs de la tranche d'âge / effectifs de la filière (en %)	2,0	12,0	32,3	39,7	12,4	1,6	100,0
Filière	Conseiller principal d'éducation		6	25	22	2		55
éducation- orientation	Psychologue de l'éducation nationale			5	5	3		13
Total de la fili	ère éducation-orientation	0	6	30	27	5	0	68
	tifs de la tranche d'âge / effectifs de la filière (en %)	0,0	8,8	44,1	39,7	7,4	0,0	100,0
Filière personnel de direction	Personnel de direction							0
Total de la fili	ère personnel de direction	0	0	0	0	0	0	0
	rtifs de la tranche d'âge / e effectifs de la filière (en %)							
Filière	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional				3			3
d'inspection	Inspecteur de l'éducation nationale			1	2	1	1	5
Total de la fili	ère d'inspection	0	0	1	5	1	1	8
	tifs de la tranche d'âge / effectifs de la filière (en %)	0,0	0,0	12,5	62,5	12,5	12,5	100,0
Ensemble des effectifs enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur		489	9 225	22 857	25 268	8 291	2 406	68 536
Part des effectifs de la tranche d'âge / Ensemble des effectifs		0,7	13,5	33,4	36,9	12,1	3,5	-

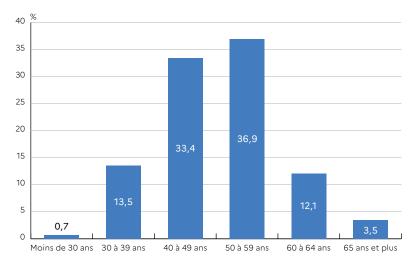
Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). © DGRH Source: RHSUPINFO 2021; DE (Direction de l'encadrement).

Toutes filières confondues, les 2 tranches d'âge qui comptent le plus d'effectifs sont celles des 50 à 59 ans (37%) et des 40 à 49 ans (33%). Ce constat est le même pour toutes les filières.

La part des moins de 30 ans est inférieure à 1% de l'ensemble des effectifs des personnels enseignants titulaires.

La part des 65 ans et plus est de 4%, contre 8% pour les enseignants-chercheurs des corps spécifiques et pour ceux de la filière hospitalo-universitaire.

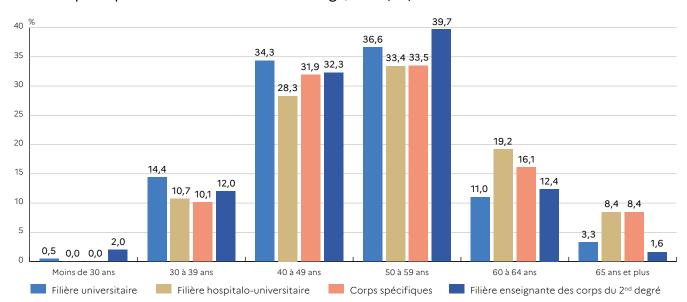
— **Figure 1.9 -** La répartition par tranche d'âge des personnels enseignants titulaires, au 31/12/2021



Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: RHSUPINFO 2021; DE (Direction de l'encadrement).

© DGRH

— Figure 1.10 - La répartition des effectifs des personnels enseignants titulaires selon les principales filières et les tranches d'âge, au 31/12/2021



Champ: Ensemble des personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: RHSUPINFO 2021; DE (Direction de l'encadrement).

© DGRH

Tableau 1.11 - Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires ventilés par discipline (groupe CNU) et tranche d'âge, au 31/12/2021

Discipline (groupe CNwU)	Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble
Droit et Science politique	11	792	1 313	1 263	314	126	3 819
Sciences économiques et de gestion	35	686	1 314	1 402	349	115	3 901
Langues et Littératures	5	630	1 683	2 118	819	246	5 501
Sciences humaines	18	930	2 107	2 340	800	319	6 514
Mathématiques et Informatique	65	1 096	2 187	2 185	677	194	6 404
Physique	5	220	842	914	258	76	2 315
Chimie	9	353	1 190	1 240	235	54	3 081
Sciences de la terre	2	174	484	465	114	37	1 276
Sciences de l'ingénieur	60	1 002	2 309	2 534	729	190	6 824
Biologie et Biochimie	6	399	1 633	1 777	474	98	4 387
Pharmacie	3	256	632	560	193	56	1 700
Médecine		533	1 572	1 881	1 085	472	5 543
Odontologie	1	85	130	125	98	48	487
Interdisciplinaire	13	402	818	852	321	74	2 480
Autres sections Santé		5	6	1		1	13
Théologie		1	12	20	10	5	48
Sans discipline (hors groupe CNU)		105	331	347	167	87	1 037
Ensemble des effectifs	233	7 669	18 563	20 024	6 643	2 198	55 330
Part des effectifs de la tranche d'âge (en %)	0,4	13,9	33,5	36,2	12,0	4,0	100,0

Précisions : Les corps des enseignants-chercheurs répertoriés «Sans discipline (hors groupe CNU)» sont : les astronomes et physiciens, les astronomes adjoints et les physiciens adjoints, les directeurs d'études et les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France. © DGRH

Champ: Personnels enseignants titulaires en fonction dans l'enseignement supérieur des filières universitaire, hospitalo-universitaire et corps spécifiques (hors élèves des Écoles normales supérieures).

Source: RHSUPINFO 2021.

Les deux tranches d'âge les mieux représentées au sein de la population des enseignants-chercheurs titulaires, quelle que soit la discipline, sont celles des 40-49 ans et 50-59 ans (respectivement 34% et 36% des effectifs). Les 65 ans et plus concernent 4% des effectifs, avec des taux significativement plus élevés en médecine et odontologie (respectivement 9% et 10%).

3. Les personnels enseignants contractuels

Tableau 1.12 - Effectifs physiques et ETP des enseignants contractuels (hors hospitalouniversitaires) répartis par type de contrat ou fonctions et ventilés par sexe pour l'année 2021

Parmi les enseignants contractuels, il convient de distinguer les agents qui relèvent d'une politique de vivier (doctorants contractuels, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), lecteurs et maîtres de langues) ou d'expertise (enseignants associés et professeurs invités) des agents recrutés en qualité de chargé d'enseignement ou d'agent temporaire vacataire qui ne figurent pas dans ces tableaux (dans le cadre de l'enquête annuelle sur les enseignants contractuels, 81% des établissements ont communiqué des données sur les enseignants vacataires qui représentent 140 000 agents).

Catégorie statutaire assimilée	Types de contrats ou fonctions	Femmes	Hommes	Total	Total ETP	Effectifs / ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
Catágorio A	Enseignants invités	126	354	480	60,0	1,6	26,3
Catégorie A+	Enseignants associés	703	1 650	2 353	1 270,5	7,9	29,9
Total de la catég	orie A+	829	2 004	2 833	1 330,5	9,5	29,3
	Doctorants contractuels	7 775	9 701	17 476	17 476,0	58,4	44,5
	ATER	2 380	2 418	4 798	4 302,5	16,0	49,6
Catéroria A	Contractuels sur emplois du 2 nd degré	824	734	1 558	1 558,0	5,2	52,9
Catégorie A	Lecteurs	536	212	748	748,0	2,5	71,7
	Maîtres de langues	119	56	175	175,0	0,6	68,0
	Contractuels L. 954-3	1 131	1 191	2 322	2 322,0	7,8	48,7
Total de la catég	orie A	12 765	14 312	27 077	26 581,5	90,5	47,1
Ensemble des en	seignants contractuels	13 594	16 316	29 910	27 912,0	100,0	45,4

Sur les 17 476 doctorants contractuels,10 848 n'assurent aucun service d'enseignement. Les 2 322 contractuels relevant de l'article L. 954-3 du code © DGRH de l'éducation appelés contractuels LRU exercent uniquement des fonctions d'enseignement (1 406) ou des fonctions d'enseignement et de recherche (916).

Pour le calcul en ETP, les doctorants contractuels sont décomptés par convention de la manière suivante : 1 agent = 1 ETP; il en est de même pour les contractuels L. 954-3; les invités sont comptés pour 1/8 compte tenu de leur durée moyenne égale à un mois et demi; les ATER à temps plein pour 1 et les ATER à mi-temps pour 1/2; les associés à temps plein pour 1 et les associés à mi-temps pour 1/2.

 $Champ: Personnels \ enseignants \ contractuels \ en \ fonction \ dans \ l'enseignement \ supérieur \ hors \ filière \ hospitalo-universitaire.$

Source: Enquête sur les enseignants contractuels (période d'observation: septembre 2020 à juin 2021), DGRH A1-1.

9% des contractuels enseignants sont assimilés à la catégorie A+. Plus de 7 enseignants contractuels sur 10 sont doctorants contractuels ou ATER.

La part des femmes varie selon la population. Elle est très importante chez les lecteurs et maîtres de langues (autour de 70%). La parité femmes/hommes est observée pour les ATER et les contractuels L. 954-3. Au sein de la population doctorale, les femmes sont moins bien représentées (44%). La part de femmes la moins élevée concerne les populations des associés et des invités (respectivement 30% et 26%).

Tableau 1.13 - Effectifs des enseignants contractuels hors hospitalo-universitaires répartis par groupe CNU et par sexe pour l'année 2021

Libellé		octorar ntractue		Contractuels sur emplois du 2 nd degré		Lecteurs		Maîtres de langues			Enseignants invités			Contractuels L. 954-3				
groupe CNU	ш	I	Ensemble	ш	I	Ensemble	ı.	I	Ensemble	ı.	I	Ensemble	u.	I	Ensemble	ш	I	Ensemble
Droit et Science politique	475	376	851	26	22	48							38	104	142	56	60	116
Sciences économiques et de gestion	284	321	605	112	125	237							20	56	76	134	150	284
Langues et Littératures	386	187	573	317	142	459	519	208	727	116	55	171	8	12	20	322	124	446
Sciences humaines	941	734	1 675	59	66	125							6	13	19	85	118	203
Mathématiques et Informatique	349	1 245	1 594	21	68	89							3	25	28	39	88	127
Physique	211	613	824	5	15	20								5	5	4	19	23
Chimie	576	750	1 326	6	4	10							1	5	6	16	30	46
Sciences de la terre	243	371	614		2	2							1	9	10	8	19	27
Sciences de l'ingénieur	564	1 391	1 955	32	70	102								15	15	34	155	189
Biologie et Biochimie	1 218	832	2 050	14	11	25							1	2	3	28	18	46
Pharmacie	184	124	308	6	3	9								1	1	10	5	15
Interdisciplinaire	194	174	368	60	87	147	5	1	6				1	2	3	55	74	129
Autres sections Santé				8	12	20										3	2	5
Théologie	8	3	11													2		2
Non renseigné	2 142	2 580	4 722	158	107	265	12	3	15	3	1	4	47	105	152	335	329	664
Total	7 775	9 701	17 476	824	734	1 558	536	212	748	119	56	175	126	354	480	1 131	1 191	2 322
Part des femmes (en %)		-	44,5		-	52,9		-	71,7		-	68,0		-	26,3		-	48,7

 $^{^{\}star}$ Y compris les doctorants contractuels n'assurant aucun service d'enseignement.

 $Champ: Personnels \ enseignants \ contractuels \ en \ fonction \ dans \ l'enseignement \ supérieur, \ hors \ filière \ hospitalo-universitaire.$

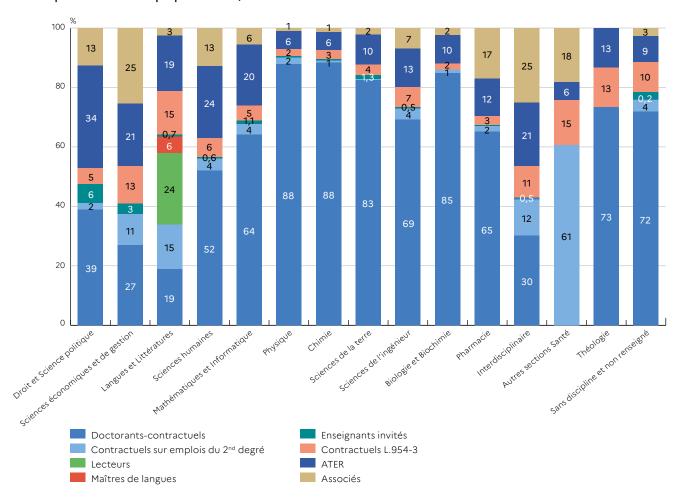
Source: Enquête sur les enseignants contractuels (période d'observation: septembre 2020 à juin 2021), DGRH A1-1.

Les enseignants associés sont à mi-temps dans leur très grande majorité (92%), alors que les ATER sont à 79% à temps plein. La part des femmes chez les enseignants contractuels varie entre 26% pour les enseignants invités et 72% pour les lecteurs.

				ATEI	R				Associés									
N	1i-temp	os	Тє	emps-ple	ein	T	otal ATE	R		Mi-temp	os	Те	mps-pl	ein	Тс	tal Asso	ciés	Total par
u.	I	S/Total	ı.	I	S/Total	ı.	I	Ensemble	ш	I	S/Total	ı.	I	S/Total	ш	I	Ensemble	groupe CNU
104	118	222	245	287	532	349	405	754	64	189	253	7	17	24	71	206	277	2 188
74	80	154	147	173	320	221	253	474	145	389	534	15	24	39	160	413	573	2 249
22	8	30	349	186	535	371	194	565	37	30	67	5	7	12	42	37	79	3 040
104	53	157	343	279	622	447	332	779	145	214	359	22	32	54	167	246	413	3 214
27	50	77	134	296	430	161	346	507	12	121	133	3	4	7	15	125	140	2 485
5	12	17	14	25	39	19	37	56	4	6	10				4	6	10	938
6	10	16	30	45	75	36	55	91	6	12	18		3	3	6	15	21	1 500
4	3	7	33	34	67	37	37	74		15	15	1	1	2	1	16	17	744
21	45	66	123	179	302	144	224	368	22	166	188	1	6	7	23	172	195	2 824
31	19	50	98	87	185	129	106	235	17	37	54	1	1	2	18	38	56	2 415
2		2	32	25	57	34	25	59	35	44	79		2	2	35	46	81	473
14	11	25	121	114	235	135	125	260	105	179	284	8	13	21	113	192	305	1 218
			1	1	2	1	1	2	3	3	6				3	3	6	33
				2	2		2	2										15
85	83	168	211	193	404	296	276	572	44	121	165	1	14	15	45	135	180	6 574
499	492	991	1 881	1 926	3 807	2 380	2 418	4 798	639	1 526	2 165	64	124	188	703	1 650	2 353	29 910
	-	50,4		-	49,4		-	49,6		-	29,5		-	34,0		-	29,9	

© DGRH

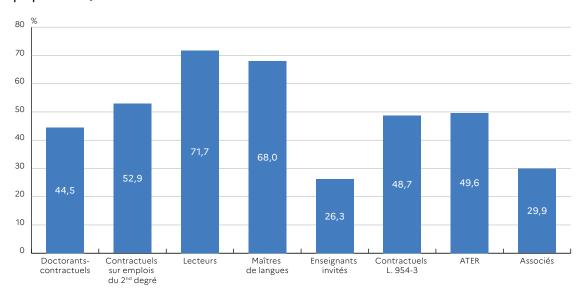
— **Figure 1.11 -** Répartition des effectifs des enseignants contractuels (hors HU) par groupe de discipline selon les populations, 2021



Champ: Personnels enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur, hors filière hospitalo-universitaire. Source: Enquête sur les enseignants contractuels (période d'observation: septembre 2020 à juin 2021), DGRH A1-1.

© DGRH

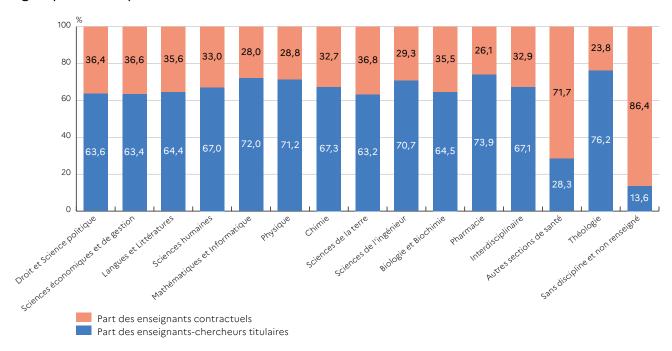
— **Figure 1.12 -** Part des femmes parmi les enseignants contractuels (hors HU) selon leur population, 2021



Champ: Personnels enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur, hors filière hospitalo-universitaire. Source: Enquête sur les enseignants contractuels (période d'observation: septembre 2020 à juin 2021), DGRH A1-1.

© DGRH

— **Figure 1.13 -** Répartition par statut d'emploi des enseignants-chercheurs (hors HU) ventilés par groupe de discipline, 2021



Champ: Personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur, hors filière hospitalo-universitaire.

Source: Enquête sur les enseignants contractuels (période d'observation: septembre 2020 à juin 2021), DGRH A1-1, RHSUPINFO 2021.

© DGRH

Tableau 1.14 - Effectifs physiques et ETP des personnels contractuels hospitalo-universitaires répartis par type de fonctions et ventilés par sexe, 2021

Catégorie statutaire assimilée	Type de contrat ou fonction	Femmes	Hommes	Ensemble	Total ETP	Effectifs / ensemble effectifs (en %)	Part des femmes (en %)
	Praticien hospitalier universitaire (PHU)	93	111	204	204,0	4,3	45,6
	Chef de clinique - assistant des hôpitaux (ASM)	1 808	1 765	3 573	3 573,0	74,5	50,6
Catégorie A+	Assistant hospitalier universitaire des disciplines pharmaceutiques et des CSERD (AHUP et AHUO)	269	221	490	490,0	10,2	54,9
	Chef de clinique des universités de médecine générale (CCUMG)	90	57	147	147,0	3,1	61,2
	Personnel associé	137	245	382	212,5	8,0	35,9
Ensemble des	personnels contractuels hospitalo-universitaires	2 397	2 399	4 796	4 626,5	100,0	50,0

Pour le calcul en ETP, les associés à temps plein (43) sont comptés pour 1 et les associés à mi-temps (339) pour 1/2.

© DGRH

Champ: Personnels enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur de la filière hospitalo-universitaire.

Source : Enquête sur les personnels HU contractuels de 2021, DGRH A2-3.

Les chefs de clinique-assistants des hôpitaux et les assistants hospitaliers universitaires représentent la majorité des personnels contractuels de la filière hopitalo-universitaire (85%). Le taux de féminisation, qui est globalement de 50%, varie selon le type de fonctions. Il est plus élevé pour les chefs de clinique des universités de médecine générale (61%) et moins élevé pour les personnels associés (36%).



Le recrutement des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur

Ce chapitre présente des données de l'année 2021 sur les recrutements et candidatures des personnels enseignants titulaires ainsi que sur la parité dans le recrutement des enseignants-chercheurs titulaires.

- → Pour la filière universitaire, 1 110 emplois ont été publiés au recrutement de MCF (maître de conférences) et 710 au recrutement de PR (professeur des universités), contre respectivement 1 160 et 680 en 2020. 46% de candidats au recrutement de MCF sont des femmes, contre 36% pour le recrutement de PR. Le taux de pourvoiement des postes d'enseignants-chercheurs universitaires est de 95% (96% pour les MCF et 92% pour les PR). 47% des MCF recrutés sont des femmes, contre 43% pour les PR.
- → Pour la filière hospitalo-universitaire, 420 emplois ont été publiés, dont 51% au recrutement de professeurs des universités et assimilés. Le taux de pourvoiement de ces postes est de 96%. 40% des MCF et assimilés sont des femmes, contre 35% pour les PR et assimilés.
- → Pour la filière enseignante des corps du 2nd degré, 620 emplois ont été publiés. Le taux de pourvoiement de ces postes est de 88%. Sur les 546 enseignants du 2nd degré recrutés, 48% sont des professeurs certifiés et 52% sont des professeurs agrégés. 46% des professeurs certifiés recrutés sont des femmes contre 49% pour les professeurs agrégés.

A. Recrutements et candidatures des personnels enseignants titulaires

Tableau 2.1 - Nombre de candidats rapporté au nombre de postes proposés au recrutement des personnels enseignants titulaires, répartis par groupes de disciplines et par sexe, 2021

Dans le corps des MCF

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes	Non	nbre de candi	dats	Nombre de candidats / Nombre de postes					
des sections du Civu	publiés	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total			
Droit et science politique	100	318	377	695	3,2	3,8	7,0			
Sciences économiques et de gestion	122	286	365	651	2,3	3,0	5,3			
Langues et littératures	154	1 106	597	1 703	7,2	3,9	11,1			
Sciences humaines	174	1 293	1 316	2 609	7,4	7,6	15,0			
Mathématiques et informatique	145	306	860	1 166	2,1	5,9	8,0			
Physique	26	77	229	306	3,0	8,8	11,8			
Chimie	34	136	276	412	4,0	8,1	12,1			
Sciences de la terre	22	75	147	222	3,4	6,7	10,1			
Sciences de l'ingénieur	123	296	791	1 087	2,4	6,4	8,8			
Biologie et biochimie	61	288	281	569	4,7	4,6	9,3			
Interdisciplinaire	106	570	480	1 050	5,4	4,5	9,9			
Théologie	1	3	4	7	3,0	4,0	7,0			
Pharmacie	31	98	116	214	3,2	3,7	6,9			
Autres sections Santé	7	28	23	51	4,0	3,3	7,3			
Total	1106	3 883*	4 621*	8 504*	3,5	4,2	7,7			

^{*} Les totaux des nombres de candidats ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats distincts aux concours de MCF. En effet, un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Au total, ce sont 8 504 candidats qui ont déposé 45 762 candidatures, soit 41 candidatures par poste.

© DGRH

Champ: Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs titulaires 2021 - Session synchronisée et «au fil de l'eau» dans la filière universitaire. Source: DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2021.

En 2021, sur les 1 110 emplois publiés au recrutement de MCF, 8 500 candidats ont déposé 45 760 dossiers de candidature. Le taux de pression, égal au ratio nombre de candidats/nombre de postes, est de 7,7. Ce taux varie d'une discipline à l'autre et donc d'un groupe de disciplines à l'autre. Cependant, il faut rappeler qu'un candidat peut l'être dans plusieurs sections différentes. Le taux de pression est le plus bas dans les disciplines de Sciences économiques et de gestion et le plus haut dans celles de Sciences humaines.

Dans le corps des PR

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes	Non	nbre de candi	dats		bre de candic ombre de post	
des sections du Civu	publiés	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Droit et science politique	90	67	96	163	0,7	1,1	1,8
Sciences économiques et de gestion	59	86	98	184	1,5	1,7	3,1
Langues et littératures	82	192	126	318	2,3	1,5	3,9
Sciences humaines	128	229	279	508	1,8	2,2	4,0
Mathématiques et informatique	81	98	367	465	1,2	4,5	5,7
Physique	25	28	142	170	1,1	5,7	6,8
Chimie	34	39	101	140	1,1	3,0	4,1
Sciences de la terre	11	12	33	45	1,1	3,0	4,1
Sciences de l'ingénieur	83	52	266	318	0,6	3,2	3,8
Biologie et biochimie	53	83	122	205	1,6	2,3	3,9
Interdisciplinaire	43	77	101	178	1,8	2,3	4,1
Théologie				0	-	-	-
Pharmacie	14	10	23	33	0,7	1,6	2,4
Autres sections Santé	3	1	4	5	0,3	1,3	1,7
Total	706	904*	1 602*	2 506*	1,3	2,3	3,5

^{*} Les totaux des nombres de candidats ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats distincts aux concours de PR. En effet, un même candidat peut l'être sur plusieurs sections. Au total, ce sont 2 506 candidats qui ont déposé 5 908 candidatures, soit 8 candidatures par poste.

© DGRH

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2021 - Session synchronisée et «au fil de l'eau».

Source: DGRH A1-1, A2, GALAXIE (ANTEE et FIDIS), décembre 2021.

Sur les 710 emplois publiés au recrutement de PR, 2 510 candidats ont déposé 5 910 dossiers de candidature. Le taux de pression est de 3,5 pour les postes de PR. Ce taux, qui varie d'un groupe de disciplines à l'autre, est le plus bas dans les disciplines de Droit et science politique. C'est en Physique, puis en Mathématiques et informatique qu'il est le plus haut.

Dans la filière enseignante des corps du 2nd degré

Groupes de disciplines des sections du CNU	Postes Nombre de candidats publiés			dats	Nombre de candidats / Nombre de postes			
des sections du Civo	publies	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Droit et science politique					-	-	-	
Sciences économiques et de gestion	117	170	230	400	1,5	2,0	3,4	
Langues et littératures	186	858	370	1 228	4,6	2,0	6,6	
Sciences humaines	43	144	163	307	3,3	3,8	7,1	
Mathématiques et informatique	59	94	346	440	1,6	5,9	7,5	
Physique	29	41	138	179	1,4	4,8	6,2	
Chimie	1			0	0,0	0,0	0,0	
Sciences de la terre				0	-	-	-	
Sciences de l'ingénieur	75	20	206	226	0,3	2,7	3,0	
Biologie et biochimie	17	61	32	93	3,6	1,9	5,5	
Interdisciplinaire	86	122	286	408	1,4	3,3	4,7	
Non renseigné	9	26	16	42	2,9	1,8	4,7	
Total	622	1 510*	1 719*	3 229*	2,4	2,8	5,2	

^{*} Les totaux des nombres de candidats ne sont pas les sommes des colonnes mais le nombre total de candidats distincts. En effet, un même candidat © DGRH peut candidater sur plusieurs sections. Au total, ce sont 3 229 candidats qui ont déposé 8 504 candidatures, soit près de 14 candidatures par poste.

 $Champ: Campagnes \ de\ recrutement \ des\ enseignants \ du \ 2^{nd} \ degr\'e\ affect\'es\ dans\ l'enseignement\ sup\'erieur\ en\ 2021.$

Source: VEGA, première campagne (24 août 2020 - 29 janvier 2021) et seconde campagne, complémentaire (15 mars 2021 - 29 juin 2021).

Sur les 620 emplois publiés au recrutement d'enseignant de second degré, 3 230 candidats ont déposé 8 500 dossiers de candidature. Le taux de pression est ainsi de 5,2 pour ces postes. Ce taux, qui varie d'un groupe de disciplines à l'autre, est le plus bas dans les disciplines de Sciences de l'ingénieur. C'est en Mathématiques et informatique, puis en Sciences humaines qu'il est le plus haut.

Tableau 2.2 - Nombre de personnels enseignants titulaires recrutés, rapporté au nombre de postes proposés au recrutement, répartis par filière et par corps, 2021

Filière	Libellé du corps	Postes publiés	Postes pourvus par mutation, détachement et concours	Ratio : postes pourvus / postes publiés (en %)
	Professeur des universités	706	649	91,9
Filière universitaire	Maître de conférences des universités	1 106	1 065	96,3
	Total des postes de la filière	1 812	1 714	94,6
	Professeur des universités-praticien hospitalier	214	206	96,3
	Professeur de médecine générale	1	1	100,0
Filière hospitalo- universitaire	Maître de conférences des univpraticien hospitalier	199	191	96,0
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	5	3	60,0
	Total des postes de la filière	419	401	95,7
	Corps assimilés aux professeurs des universités ¹	32	29	90,6
Corps spécifiques	Corps assimilés aux maîtres de conférences des universités ²	21	21	100,0
' '	Total des postes de la filière	53	50	94,3
Filière	Professeur agrégé	ND	282	ND
enseignante des corps	Professeur certifié	ND	264	ND
du 2 nd degré ³	Total des postes de la filière	622	546	87,8
Ensemble des reci	rutements des personnels enseignants titulaires	2 906	2 711	93,3

^{1.} Les corps assimilés aux professeurs des universités sont les corps d'astronome et de physicien, les directeurs d'études de l'EHES, de l'EPHE, © DGRH de l'EFEO et de l'ENC, les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle, les professeurs de chaire du Cnam et les professeurs du Collège de France.

Source : Bases Gesup et application Antée-Fidis pour les enseignants-chercheurs (hors HU), données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire, base VEGA pour les enseignants du second degré.

Globalement, 93% des postes d'enseignants proposés au recrutement en 2021 sont pourvus. Le taux de pourvoiement dans la filère enseignante des corps du 2nd degré est plus bas (88%) que dans les autres filères enseignantes (universitaire, HU et corps spécifiques) où il est environ de 95%.

^{2.} Les corps assimilés aux maîtres de conférences des universités sont les corps d'astronome adjoint et de physicien adjoint, les maîtres de conférences de l'EHESS, de l'EPHE, de l'EFEO et de l'ENC et les maîtres de conférences du Muséum national d'histoire naturelle.

^{3.} ND (non disponible): Les postes publiés de la filière enseignante des corps du 2nd degré ne distinguent pas les corps de professeur agrégé et de professeur certifié. Champ: Recrutements des personnels enseignants titulaires du supérieur.

Tableau 2.3 - Nombre de recrutements de personnels enseignants titulaires, répartis par filière et par corps et ventilés par modalité de recrutement et sexe, 2021

			Muta	ition		Part	
Filière	Libellé du corps / Modalité de recrutement / Sexe	Femmes	Hommes	S/Total	Part des femmes (en %)	Part mut/ Total recrut (en %) 13,4 10,2 11,4 5,3 0 2,6 0 4,0	Femmes
	Professeur des universités	32	55	87	36,8	13,4	
Filière	Maître de conférences des universités	58	51	109	53,2	10,2	1
universitaire	Total des recrutements de la filière	90	106	196	45,9	11,4	1
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en Professeur des universités-praticien hospitalier Professeur de médecine générale Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	45,9	54,1	100,0	-	-	33,3
	Professeur des universités-praticien hospitalier	2	9	11	18,2	5,3	
	Professeur de médecine générale			0	-	0	
Filière	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	3	2	5	60	2,6	
hospitalo- universitaire	Maître de conférences des univ. de médecine générale			0	-	0	
	Total des recrutements de la filière	5	11	16	31,3	4,0	0
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)	31,3	68,8	100,0	-	-	0
	Professeur agrégé						
Filière enseignante	Professeur certifié						
des corps du 2 nd degré	Total des recrutements de la filière	0	0	0	-	0	0
	Part par sexe / Total des recrutements par modalité (en %)				-	-	0
Ensemble des	recrutements de personnels enseignants titulaires	95	117	212	44,8	8,0	1
Part par sexe /	Total des recrutements par modalité (en %)	44,8	55,2	100	-	-	33,3

Champ: Recrutements des personnels enseignants titulaires du supérieur, hors enseignants-chercheurs des corps spécifiques dont la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre.

Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire, données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire, application VEGA pour les enseignants du 2nd degré.

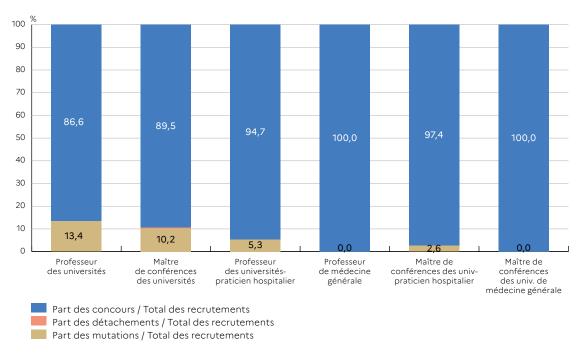
Le concours est la modalité principale de recrutement qui permet de pourvoir 92% des postes alors que la mutation ne représente que 8% environ du recrutement. Les recrutements par voie de détachement restent exceptionnels.

Si la part des femmes dans l'ensemble des recrutements d'enseignants-chercheurs est de 45%, elle est en moyenne de 41% dans les corps des professeurs des universités et assimilés, et de 46% dans les corps des maîtres de conférences et assimilés. Pour mémoire, les femmes représentent 39% de l'ensemble des enseignants-chercheurs titulaires des filières universitaire et hospitalo-universitaire (28% pour les PR et 45% pour les MCF).

Détac	hement		Part dét/		Cond	cours		Port Conol		Dout
Hommes	S/Total	Part des femmes (en %)	Total recrut (en %)	Femmes	Hommes	S/Total	Part des femmes (en %)	Part Conc/ Total recrut (en %)	Total recrutement	Part des femmes (en %)
	0	-	0	246	316	562	43,8	86,6	649	42,8
2	3	33,3	0,3	438	515	953	46,0	89,5	1 065	46,7
2	3	33,3	0,2	684	831	1 515	45,1	88,4	1 714	45,2
66,7	100	-	-	45,1	54,9	100	-	-	-	-
				70	125	195	35,9	94,7	206	35,0
				1		1	100	100	1	100
				74	112	186	39,8	97,4	191	40,3
				2	1	3	66,7	100	3	66,7
0	0	-	0	147	238	385	38,2	96,0	401	37,9
0	0	-	-	38,2	61,8	100	-	-	-	-
				137	145	282	48,6	100	282	48,6
				121	143	264	45,8	100	264	45,8
0	0		0	258	288	546	47,3	100	546	47,3
	0	-	-	47,3		47,3	-	-	-	-
2	3	33,3	0,1	1 089	1 357	2 446	44,5	91,9	2 661	44,5
66,7	100	-	-	44,5	55,5	100	-	-	-	-

© DGRH

— **Figure 2.1 -** Le taux de recrutement des personnels enseignants-chercheurs titulaires par corps selon la modalité de recrutement, 2021



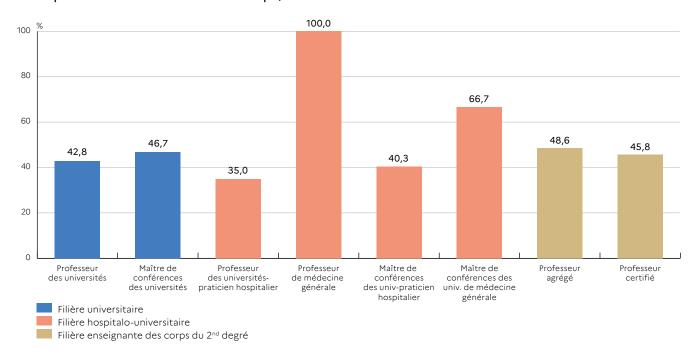
Champ: Recrutements des personnels enseignants-chercheurs titulaires du supérieur, hors enseignants-chercheurs des corps spécifiques dont la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre.

© DGRH

© DGRH

Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire, données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

— Figure 2.2 - Le taux de féminisation des recrutements des personnels enseignants du supérieur selon la filière et le corps, en 2021



Champ: Recrutements des personnels enseignants titulaires du supérieur, hors enseignants-chercheurs des corps spécifiques dont la procédure de recrutement est différente d'un corps à l'autre.

Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire, données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire, application VEGA pour les enseignants du 2nd degré.

B. La parité dans le recrutement des enseignants-chercheurs titulaires

Tableau 2.4 - La composition des sections du Conseil national des universités (CNU) et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur, au 31/12/2021

a - La composition des sections du CNU, réparties par groupes de disciplines et ventilées par corps et sexe

					Со	rps					
			PR et assimilés				MCF et assimilés				
Groupes de disciplines des sections CNU	Se	xe		%		Sexe			%		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	
Droit et science politique	61	68	129	47,3	52,7	70	61	131	53,4	46,6	
Sciences économiques et de gestion	47	48	95	49,5	50,5	51	43	94	54,3	45,7	
Langues et littératures	137	125	262	52,3	47,7	172	89	261	65,9	34,1	
Sciences humaines	119	152	271	43,9	56,1	162	108	270	60,0	40,0	
Mathématiques et informatique	43	89	132	32,6	67,4	57	69	126	45,2	54,8	
Physique	33	62	95	34,7	65,3	38	57	95	40,0	60,0	
Chimie	47	59	106	44,3	55,7	55	51	106	51,9	48,1	
Sciences de la terre	40	49	89	44,9	55,1	37	51	88	42,0	58,0	
Sciences de l'ingénieur	59	118	177	33,3	66,7	78	101	179	43,6	56,4	
Biologie et biochimie	100	101	201	49,8	50,2	108	95	203	53,2	46,8	
Pharmacie	22	30	52	42,3	57,7	32	20	52	61,5	38,5	
Médecine	123	252	375	32,8	67,2	113	85	198	5 <i>7</i> ,1	42,9	
Odontologie	9	11	20	45,0	55,0	11	10	21	52,4	47,6	
Autres sections Santé	4	5	9	44,4	55,6	6	3	9	66,7	33,3	
Interdisciplinaire	56	85	141	39,7	60,3	68	72	140	48,6	51,4	
Théologie	3	10	13	23,1	76,9	4	8	12	33,3	66,7	
Total général	903	1 264	2 167	41,7	58,3	1 062	923	1 985	53,5	46,5	

Les sections du CNU, dont la composition résulte des élections de 2019, comprennent des membres élus et des membres nommés, avec des membres titulaires et des suppléants.

© DGRH

Champ: Composition des sections du CNU.

Source: Base Galaxie au 31/12/2021.

Les sections du Conseil national des universités (CNU) établissent les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités. Les candidats inscrits sur ces listes peuvent ensuite être recrutés par concours ouverts par les établissements d'enseignement supérieur. Cependant, la campagne de qualification 2021 est la première qui, en application de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR), supprime l'inscription sur une liste de qualification par le CNU aux fonctions de PR pour les MCF titulaires et pour les

enseignants-chercheurs titulaires assimilés au corps des MCF. La loi prévoit également l'expérimentation de la dispense de qualification pour le recrutement dans le corps des MCF.

La part des femmes dans les sections du CNU est très variable selon qu'elles appartiennent aux corps des professeurs des universités et assimilés ou aux corps des maîtres de conférences et assimilés. Elle est ainsi de 42% contre 28% de femmes dans les effectifs du corps des PR et assimilés et de 54% contre 45% de femmes dans les effectifs des maîtres de conférences et assimilés.

Elle varie également d'un groupe de discipline à l'autre : en Langues et littératures, la part des femmes est de 52% dans le corps des PR et de 66% dans le corps des MCF, alors qu'en Physique elle n'atteint que 35% dans le corps des PR et 40% dans celui des MCF.

b - La composition des jurys de concours de l'agrégation, ventilés par sexe

	Corps							
Concours agrégation	PR et assimilés							
2020-2021	Se	xe	Facamble	9	6			
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes			
Droit privé	3	4	7	42,9	57,1			
Total agrégations	3	4	7	42,9	57,1			

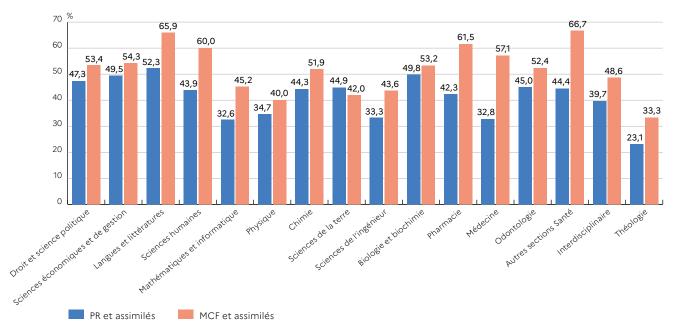
Champ: Composition des jurys des concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur.

© DGRH

Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

Les jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur (ouverts selon les années dans les disciplines juridiques, politique ou économiques et de gestion) ne sont composés que de professeurs des universités et corps assimilés. La part des femmes est de 43% parmi les membres du jury du concours d'agrégation de droit privé ouvert en 2020-2021.

— Figure 2.3 - La part des femmes dans les sections du CNU selon le corps et le groupe de disciplines, au 31/12/2021



Les sections du CNU, dont la composition résulte des élections de 2019, comprennent des membres élus et des membres nommés, avec des membres titulaires et des suppléants.

© DGRH

Champ: Composition des sections du CNU.

Source: Base Galaxie au 31/12/2021.

Tableau 2.5 - La présidence des sections du Conseil national des universités et des jurys de concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur, au 31/12/2021

a - La présidence des sections du CNU ventilée par groupes de disciplines

	Corps							
Groupes de disciplines	PR et assimilés							
des sections du CNU	Se	xe	Ensemble	9	%			
	Femmes Hommes		Ensemble	Femmes	Hommes			
Droit et science politique	1	3	4	25,0	75,0			
Sciences économiques et de gestion	2		2	100,0	0,0			
Langues et littératures	6	3	9	66,7	33,3			
Sciences humaines	2	7	9	22,2	77,8			
Mathématiques et informatique	1	2	3	33,3	66,7			
Physique	1	2	3	33,3	66,7			
Chimie	1	2	3	33,3	66,7			
Sciences de la terre	3	1	4	75,0	25,0			
Sciences de l'ingénieur	1	3	4	25,0	75,0			
Biologie et biochimie	2	4	6	33,3	66,7			
Pharmacie	2	4	6	33,3	66,7			
Médecine	2	12	14	14,3	85,7			
Odontologie	1	2	3	33,3	66,7			
Autres sections Santé	1	2	3	33,3	66,7			
Interdisciplinaire		5	5	0,0	100,0			
Théologie	1		1	100,0	0,0			
Total général	27	52	79	34,2	65,8			

Champ: Présidence des sections du CNU.

Source : Base Galaxie au 31/12/2021 (à partir des élections du CNU 2019).

© DGRH

66% des sections de CNU sont présidées par des hommes. Les présidences des sections de Sciences de la terre et de Langues et littératures sont à majorité féminine et celles des Sciences économiques et de gestion et de Théologie exclusivement féminines. Si les femmes représentent 28% des effectifs des sections du CNU dans le corps des PR et corps assimilés, 34% des sections sont présidées par des femmes.

b - La présidence des jurys des concours de l'agrégation

			Corps				
Concours agrégation	PR et assimilés						
2020-2021	Se	xe	Ensemble	en	%		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes		
Droit privé	0	1	1	0,0	100,0		
Total agrégations	0	1	1	0,0	100,0		

Champ : Présidence des jurys de l'agrégation.

© DGRH

Source : Données du département du pilotage et d'appui aux établissements (DGRH A2-1).

En 2021, le président de jury de l'unique concours d'agrégation de l'enseignement supérieur ouvert en 2020-2021 est un homme.



Les parcours professionnels des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur

Ce chapitre présente des données de l'année 2021 sur les départs définitifs et temporaires des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur et sur l'avancement et la mobilité des enseignants-chercheurs titulaires.

- → En 2021, 1 540 enseignants titulaires sont partis à la retraite, soit 2,2% des effectifs. 60% de ces départs concernent des enseignants-chercheurs universitaires, 26% des enseignants du second degré et 12% des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires. L'âge moyen de départ à la retraite est de 65,3 ans (67,3 ans pour les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, 65,5 ans pour les enseignants-chercheurs universitaires, 64 ans pour les enseignants du second degré). Cet âge est légèrement inférieur pour les femmes (64,5 ans).
- → Dans la filière universitaire, tous grades confondus, bien que les femmes candidatent un peu moins que les hommes (32% contre 35%), 53% des candidates sont promues contre 42% pour les candidats. Par ailleurs, les âges moyens de promotion au grade supérieur des femmes sont très proches de ceux des hommes. Enfin, les durées moyennes dans le grade d'origine sont globalement comparables entre les femmes et les hommes.
- → Dans la filière hospitalo-universitaire, le taux des femmes promues (33%) est plus élevé que celui des femmes promouvables (29%). En revanche, il décroît avec la progression des avancements dans les grades, de la hors classe des MCPH (44%) au 2e échelon de la classe exceptionnelle des PUPH (20%). Par ailleurs, les âges moyens des femmes promues sont similaires à ceux des hommes dans les corps de professeurs et moins élevés dans ceux de maîtres de conférences.

- → Le taux de mobilité (mutations + recrutement avec mobilité géographique) des professeurs des universités est de 1,8% contre 0,3% pour les maîtres de conférences. Ces taux sont un peu plus élevés pour les femmes que pour les hommes (respectivement 2,8% et 0,4% pour les PR et MCF femmes).
- → La part des femmes recrutées au titre de la mutation prioritaire représente 42% des recrutées par mutation (13% pour les PR femmes et 59% pour les MCF femmes), contre 25% pour les hommes (9% pour les PR hommes et 43% pour les MCF hommes). 41% des candidats à une mutation prioritaire ont obtenu satisfaction. Ce taux est de 46% pour les femmes contre 36% pour les hommes.

A. Les départs définitifs et temporaires des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur

1. Les départs à la retraite

Tableau 3.1 - Effectifs des personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière et corps, rapportés aux effectifs en fonction, 2021

Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Départs à la retraite / Effectifs (en %)
	Professeur des universités	15 132	473	3,1
Filière universitaire	Maître de conférences des universités	32 762	431	1,3
	Professeur des universités Maître de conférences des universités Assistant de l'enseignement supérieur universitaire de la filière / Ensemble des effectifs (en %) Professeur des universités-praticien hospitalier Professeur des universités-praticien hospitalier des CSERD Prof. univ PH des disciplines pharmaceutiques Professeur des universités de médecine générale Maître de conférences des univpraticien hospitalier Maître de conf. des univ PH des disciplines pharma. Maître de conférences des univ. de médecine générale hospitalo-universitaire de la filière / Ensemble des effectifs (en %) Astronome Physicien Astronome adjoint Directeur d'études de l'EHESS Maître de conférences de l'EHESS Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO Professeur du Cnam	5	1	20,0
Total de la filière univers	itaire	47 899	905	1,9
Part des effectifs de la filière / Ensemble des effectifs (en %)		69,9	58,9	-
	Professeur des universités-praticien hospitalier	4 071	133	3,3
	Professeur des univpraticien hospitalier des CSERD	156	9	5,8
	Prof. univ PH des disciplines pharmaceutiques	183	4	2,2
Filière hospitalo-	Professeur des universités de médecine générale	44	3	6,8
universitaire	Maître de conférences des univpraticien hospitalier	1 382	21	1,5
	Maître de conf. des univpraticien hosp. des CSERD	331	11	3,3
	Maître de conf. des univ PH des disciplines pharma.	181	1	0,6
	Maître de conférences des univ. de médecine générale	46		0,0
Total de la filière hospita	lo-universitaire	6 394	182	2,8
Part des effectifs de la fi	lière / Ensemble des effectifs (en %)	9,3	11,8	-
	Astronome	105	2	1,9
	Physicien	43	1	2,3
	Astronome adjoint	117		0,0
	Physicien adjoint	74		0,0
Common foi Grand	Directeur d'études de l'EHESS	113	3	2,7
Corps spécifiques	Maître de conférences de l'EHESS	56		0,0
	Directeur d'études de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	140	4	2,9
	Maître de conférences de l'EPHE, l'ENC et l'EFEO	92	1	1,1
	Professeur du Cnam	55	2	3,6
	Professeur du Collège de France	24		0,0

Filière	Libellé long corps	Effectifs	Départs à la retraite	Départs à la retraite / Effectifs (en %)
	Sous-directeur de laboratoire du Collège de France	3		0,0
	Professeur du Muséum national d'histoire naturelle	73	6	8,2
	Maître de conf. Muséum national d'histoire naturelle	140	2	1,4
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 1 ^{re} cat.	2		0,0
	Professeur de l'Ecole Centrale de Paris de 2 ^e cat.			
Total des corps spécifiqu	es es	1 037	21	2,0
Part des effectifs de la fili	ière / Ensemble des effectifs (en %)	1,5	1,4	-
Filière enseignante des corps du 1 ^{er} degré	Professeur des écoles	322	18	5,6
Total de la filière enseign	ante des corps du 1 ^{er} degré	322	18	5,6
Part des effectifs de la fil	ère / Ensemble des effectifs (en %)	0,5	1,2	-
	Professeur agrégé	7 046	202	2,9
	Professeur de l'Ensam	69	12	17,4
	Professeur certifié	4 464	137	3,1
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur d'EPS	819	41	5,0
Filière enseignante des corps du 2 nd degré	Professeur de lycée professionnel	407	11	2,7
	Chargé d'enseignement d'EPS	3	2	66,7
	Professeur d'enseignement général des collèges			
Total de la filière enseign	ante des corps du 2 nd degré	12 808	405	3,2
Part des effectifs de la fili	ère / Ensemble des effectifs (en %)	18,7	26,4	-
Filière éducation-	Conseiller principal d'éducation	55	1	1,8
orientation	Psychologue de l'éducation nationale	13	1	7,7
Total de la filière éducati	on-orientation	68	2	2,9
Part des effectifs de la fili	ère / Ensemble des effectifs (en %)	0,1	0	-
Filière personnel de direction	Personnel de direction			
Total de la filière personr	nel de direction	0	0	
Part des effectifs de la fili	ère / Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,0	-
Eiliàra d'inanactica	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	2		0,0
Filière d'inspection	Inspecteur de l'éducation nationale	3	4	133,3
Total de la filière d'inspec	ction	8	4	50,0
Part des effectifs de la fili	ère / Ensemble des effectifs (en %)	0,0	0,3	-
Ensemble des effectifs		68 536	1 537	2,2

Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

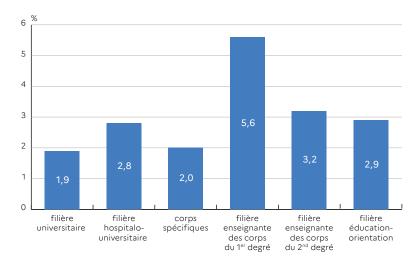
© DGRH

Champ : Personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur partis à la retraite.

Source: RHSUPINFO 2021, GESUP2, EPP, DE (Direction de l'encadrement).

En 2021, le taux des départs en retraite des personnels enseignants titulaires est de 2,2% des effectifs. C'est dans les corps enseignants du 1^{er} degré que le taux est le plus élevé (5,6%). À noter que le taux des départs en retraite de la filière d'inspection n'est pas significatif compte tenu des très faibles effectifs.

— **Figure 3.1 -** Le taux des départs à la retraite par rapport aux effectifs en fonction selon la filière, 2021



Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

© DGRH

Champ: Personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur partis à la retraite.

Source: RHSUPINFO 2021, GESUP2, EPP, DE (Direction de l'encadrement).

Tableau 3.2 - Effectifs de personnels enseignants titulaires partis à la retraite, répartis par filière, corps et sexe - Âge moyen de départ à la retraite, 2021

		Nor	nbre de dép	arts à la retr	aite	Âge moyer	n de départ à	a la retraite
Catégorie de personnel	Libellé du corps	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Femmes	Hommes	Ensemble
	Professeur des universités et assimilés	134	357	491	27,3	65,5	66,1	66,0
Filière	Maître de conférences et assimilés	188	247	435	43,2	64,3	65,4	65,0
universitaire et corps	Total de la filière	322	604	926	34,8	64,8	65,8	65,5
spécifiques	Part de la filière / Ensemble des départs à la retraite (en %)	60,9	59,9	60,2	-	-	-	-
	Professeur des universités et assimilés	25	124	149	16,8	66,6	67,6	67,4
Filière	Maître de conférences et assimilés	8	25	33	24,2	65,0	67,0	66,5
hospitalo- universitaire	Total de la filière	33	149	182	18,1	66,2	67,5	67,3
	Part de la filière / Ensemble des départs à la retraite (en %)	6,2	14,8	11,8	-	-	-	-
Filière	Professeur des écoles	7	11	18	38,9	60,1	63,1	61,9
enseignante	Total de la filière	7	11	18	38,9	60,1	63,1	61,9
des corps du 1 ^{er} degré	Part de la filière (cat. statutaire) / Ensemble des départs à la retraite (en %)	1,3	1,1	1,2	-	-	-	-
	Professeur agrégé	79	123	202	39,1	63,3	64,1	63,8
Filière	Professeur certifié et assimilés	81	110	191	42,4	64,1	64,2	64,2
enseignante	Professeur de l'Ensam	2	10	12	16,7	64,0	64,9	64,8
des corps du 2 nd degré	Total de la filière	162	243	405	40,0	63,7	64,2	64,0
	Part de la filière / Ensemble des départs à la retraite (en %)		24,1	26,4	-	-	-	-
Ensemble des	départs à la retraite	529	1 008	1 537	34,4	64,5	65,7	65,3

Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

© DGRH

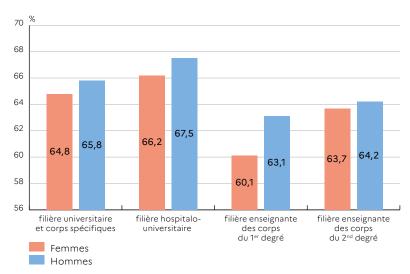
Champ: Personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur partis à la retraite.

Source: RHSUPINFO 2021, GESUP2, EPP, DE (Direction de l'encadrement).

Les 1 540 personnels enseignants titulaires partis à la retraite en 2021 sont composés pour 60% d'enseignants-chercheurs universitaires, de 26% d'enseignants du second degré et de 12% d'enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires. Plus d'un tiers des personnels enseignants titulaires partis à la retraite sont des femmes.

L'âge moyen de départ à la retraite est de 65,3 ans, cet âge étant légèrement inférieur pour les femmes (64,5 ans). Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires partent à la retraite en moyenne à un âge plus élevé (67,3 ans), tandis que les enseignants du second degré partent un peu plus jeunes (64 ans).

- Figure 3.2 - L'âge moyen de départ à la retraite selon la la filière et le sexe, 2021



Les effectifs des agents sur emplois fonctionnels ont été maintenus pour l'équilibre global de l'indicateur, bien que ceux-ci soient réintégrés dans leurs corps d'origine au moment de partir à la retraite.

© DGRH

Champ : Personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur partis à la retraite.

Source: RHSUPINFO 2021, GESUP2, EPP, DE (Direction de l'encadrement).

2. Les autres départs définitifs

Tableau 3.3 - Répartition des départs définitifs autres que les retraites des personnels enseignants titulaires, par modalité de départ, par filière, corps et sexe, 2021

Filière	Corps	Autres	fins de for	iction*		Décès	
		F	н	S/T	F	н	S/T
	Professeur des universités et assimilés		2	2	1	5	6
Filière	Maître de conférences et assimilés	13	16	29	5	8	13
universitaire et corps spécifiques	Total de la filière	13	18	31	6	13	19
	Part filière / total motif de départ définitif (en %)	86,7	90,0	88,6	50,0	68,4	61,3
	Professeur des universités et assimilés			0	1	3	4
Filière hospitalo-	Maître de conférences et assimilés		1	1	1	1	2
universitaire	Total de la filière	0	1	1	2	4	6
	Part filière / total motif de départ définitif (en %)	0,0	5,0	2,9	16,7	21,1	19,4
Filière enseignante	Professeur des écoles			0		1	1
des corps	Total de la filière	0	0	0	0	1	1
du 1 ^{er} degré	Part filière / total motif de départ définitif (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	5,3	3,2
	Professeur agrégé			0	1	1	2
Filière enseignante	Professeur certifié et assimilés			0	3		3
des corps	Professeur de l'Ensam	1		1			0
du 2 nd degré	Total de la filière	1	0	1	4	1	5
	Part filière / total motif de départ définitif (en %)	6,7	0,0	2,9	33,3	5,3	16,1
	Conseiller principal d'éducation			0			0
Filière éducation-	Psychologue de l'éducation nationale			0			0
orientation	Total de la filière	0	0	0	0	0	0
	Part filière / total motif de départ définitif (en %)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Personnel de direction		1	1			0
Filière personnel de direction	Total de la filière	0	1	1	0	0	0
de direction	Part filière / total motif de départ définitif (en %)	0,0	5,0	2,9	0,0	0,0	0,0
	Inspecteur d'académie-Insp. pédagogique régional	1		1			0
=11.5	Inspecteur de l'éducation nationale			0			0
Filière d'inspection	Total de la filière	1	0	1	0	0	0
	Part filière / total motif de départ définitif (en %)	6,7	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0
Ensemble des dépar	ts définitifs autre que la retraite	15	20	35	12	19	31
Part par sexe / sous-t	otal motif de départ définitif (en %)	42,9	57,1	100,0	38,7	61,3	100,0
Part / Total général o	des motifs de départ définitif autre que la retraite (en %)	7,9	10,5	18,3	6,3	9,9	16,2

^{*} Par autres fins de fonction, on entend les départs vers d'autres administrations, les fins de stage et les abandons de poste.

 $Champ: D\'{e}parts \ d\'{e}finitifs \ (autres \ que \ retraites) \ des \ personnels \ enseignants \ titulaires \ de \ l'enseignement \ sup\'erieur.$

Source: GESUP2, EPP, DE (Direction de l'encadrement).

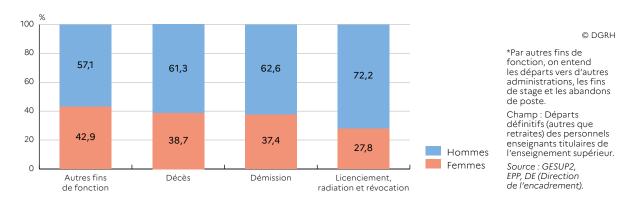
En 2021, les autres départs définitifs (en dehors des retraites), au nombre de 191, concernent majoritairement les personnels enseignants titulaires de la filière universitaire et corps spécifiques (77%). Les démissions représentent un peu plus de la moitié des autres départs définitifs (56%).

La part des femmes dans ces départs définitifs autres que les retraites est de 38%.

	Démission			ciement, rad et révocatior			Total généra	I	Part des femmes
F	Н	S/T	F	Н	S/T	F	Н	Total	(en %)
3	11	14	1	3	4	5	21	26	19,2
29	45	74		6	6	47	75	122	38,5
32	56	88	1	9	10	52	96	148	35,1
80,0	83,6	82,2	20,0	69,2	55,6	72,2	80,7	77,5	-
	1	1	1	2	3	2	6	8	25,0
8	8	16	3	1	4	12	11	23	52,2
8	9	17	4	3	7	14	17	31	45,2
20,0	13,4	15,9	80,0	23,1	38,9	19,4	14,3	16,2	-
		0			0	0	1	1	0,0
0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,5	-
	2	2		1	1	1	4	5	20,0
		0			0	3	0	3	100,0
		0			0	1	0	1	100,0
0	2	2	0	1	1	5	4	9	55,6
0,0	3,0	1,9	0,0	7,7	5,6	6,9	3,4	4,7	-
		0			0	0	0	0	-
		0			0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
		0			0	0	1	1	0,0
0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,5	-
		0			0	1	0	1	100,0
		0			0	0	0	0	-
0	0	0	0	0	0	1	0	1	100,0
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	0,0	0,5	-
40	67	107	5	13	18	72	119	191	37,7
37,4	62,6	100,0	27,8	72,2	100,0	37,7	62,3	100,0	-
20,9	35,1	56,0	2,6	6,8	9,4	37,7	62,3	100,0	-

© DGRH

- Figure 3.3 - La part des départs définitifs autres que les retraites selon le sexe, 2021



3. Les départs temporaires

Tableau 3.4 - Effectifs des personnels enseignants titulaires partis au cours de l'année, répartis par position administrative et ventilés par filière, corps et sexe, 2021

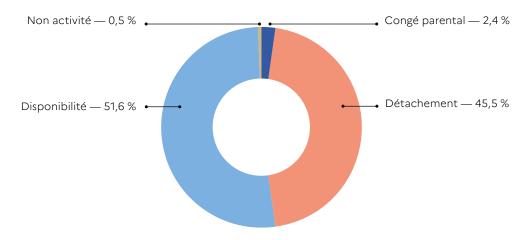
=11.5		Co	ongé parent	:al	С	étachemer	nt
Filière	Corps	F	н	S/total	F	н	S/total
	Professeur des universités et assimilés			0	18	42	60
Filière universitaire	Maître de conférences et assimilés	7	1	8	35	65	100
et corps spécifiques	Total de la filière	7	1	8	53	107	160
op coqccc	Part de la filière / Effectifs de la position administrative (en %)	87,5	100,0	88,9	88,3	93,9	92,0
	Professeur des universités et assimilés			0	3	5	8
Filière	Maître de conférences et assimilés	1		1	4	2	6
hospitalo- universitaire	Total de la filière	1	0	1	7	7	14
	Part de la filière / Effectifs de la position administrative (en %)	12,5	0,0	11,1	11,7	6,1	8,0
Ensemble des	s effectifs	8	1	9	60	114	174
Part des effec	ctifs par sexe / Position administrative (en %)	88,9	11,1	-	34,5	65,5	-

Les effectifs relatifs aux départs temporaires peuvent évoluer de manière significative d'une année sur l'autre, en raison des aléas liées à la gestion des personnels. Champ : Départs temporaires des personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur.

Source : RHSUPINFO 2021.

En 2021, les agents en disponibilité et en détachement représentent respectivement 52% et 46% des personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur qui ont été placés dans une position administrative autre que celle d'activité. Parmi les personnels détachés, 92% sont des enseignants-chercheurs de la filière universitaire et corps spécifiques et 8% de la filière hospitalo-universitaire. Parmi les personnels en disponibilité, 81% sont des enseignants-chercheurs de la filière universitaire et corps spécifiques et 19% de la filière hospitalo-universitaire. Les femmes représentent 38% des agents dans ces deux positions.

— Figure 3.4 - Les effectifs des agents titulaires partis temporairement en cours d'année selon la position administrative (en %), 2021



Les effectifs relatifs aux départs temporaires peuvent évoluer de manière significative, d'une année sur l'autre, en raison des aléas liées à la gestion des personnels.

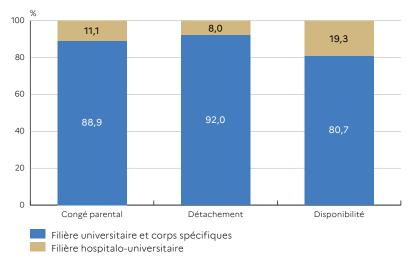
Champ : Départs temporaires des personnels enseignants titulaires de l'enseignement supérieur.

Source : RHSUPINFO 2021.

	Disponibilité	\$		Non activité			Ensemble		Part des
F	н	S/total	F	н	S/total	F	н	Total	femmes (en %)
8	24	32		2	2	26	68	94	27,7
60	67	127			0	102	133	235	43,4
68	91	159	0	2	2	128	201	329	38,9
87,2	76,5	80,7	-	100,0	100,0	87,7	85,2	86,1	-
5	19	24			0	8	24	32	25,0
5	9	14			0	10	11	21	47,6
10	28	38	0	0	0	18	35	53	34,0
12,8	23,5	19,3	-	0,0	0,0	12,3	14,8	13,9	-
78	119	197	0	2	2	146	236	382	38,2
39,6	60,4	-	0,0	100,0	-	38,2	61,8	-	-

© DGRH

— **Figure 3.5** - Les parts des effectifs des personnels enseignants titulaires partis temporairement en cours d'année par position administrative selon la filière, 2021



Les effectifs relatifs aux départs temporaires peuvent évoluer de manière significative, d'une année sur l'autre, en raison des aléas liées à la gestion © DGRH des personnels.

 ${\it Champ: D\'eparts temporaires des personnels enseignants titulaires de l'enseignement sup\'erieur.}$

Source: RHSUPINFO 2021.

B. Avancement et mobilité des enseignants-chercheurs titulaires

1. Les promotions dans un grade supérieur des enseignants-chercheurs titulaires

Tableau 3.5 - Nombre de promouvables enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques), de candidats et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU et ventilés par sexe - âges moyens, 2021

						Prom	otions er	2021			
					Pror	mouvable	s (a)			Candio	dats (b)
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de	ıı.	Âge moyen	I	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	u.	Âge moyen
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	78	55 ans	157	54 ans	235	54 ans	33,2	18	56 ans
Droit	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	151	50 ans	276	52 ans	427	51 ans	35,4	26	53 ans
et Science		PR de 1 ^{re} classe	156	46 ans	247	44 ans	403	45 ans	38,7	46	48 ans
politique	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	61	59 ans	74	59 ans	135	59 ans	45,2	24	58 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	352	51 ans	391	52 ans	743	51 ans	47,4	74	49 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	56	55 ans	135	56 ans	191	56 ans	29,3	18	57 ans
Sciences écono-	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	94	51 ans	228	53 ans	322	52 ans	29,2	28	50 ans
miques		PR de 1 ^{re} classe	138	48 ans	198	50 ans	336	49 ans	41,1	75	49 ans
et de gestion	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	70	58 ans	106	59 ans	176	59 ans	39,8	29	57 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	367	49 ans	359	51 ans	726	50 ans	50,6	125	48 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	114	60 ans	128	61 ans	242	60 ans	47,1	33	59 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	274	57 ans	228	57 ans	502	57 ans	54,6	77	58 ans
Langues et Littératures		PR de 1 ^{re} classe	277	53 ans	230	54 ans	507	54 ans	54,6	113	54 ans
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	219	58 ans	102	59 ans	321	58 ans	68,2	63	58 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	822	51 ans	431	53 ans	1 253	52 ans	65,6	223	50 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	85	59 ans	255	59 ans	340	59 ans	25,0	25	57 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	245	57 ans	415	57 ans	660	57 ans	37,1	81	57 ans
Sciences humaines		PR de 1 ^{re} classe	280	52 ans	396	53 ans	676	53 ans	41,4	101	53 ans
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	125	58 ans	140	59 ans	265	58 ans	47,2	31	57 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	668	50 ans	626	52 ans	1 294	51 ans	51,6	194	50 ans

							ا	Promus (c	:)					
I	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	ш	Âge moyen	I	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	Ratio cand/ promouv b/a (en %)	Ratio promu/ promouv c/a (en %)	Ratio promu/ cand c/b (en %)
40	54 ans	58	55 ans	31,0	11	56 ans	18	54 ans	29	55 ans	37,9	24,7	12,3	50,0
87	53 ans	113	53 ans	23,0	15	51 ans	34	51 ans	49	51 ans	30,6	26,5	11,5	43,4
76	46 ans	122	47 ans	37,7	22	47 ans	31	46 ans	53	46 ans	41,5	30,3	13,2	43,4
20	58 ans	44	58 ans	54,5	17	58 ans	10	57 ans	27	58 ans	63,0	32,6	20,0	61,4
88	49 ans	162	49 ans	45,7	48	47 ans	50	47 ans	98	47 ans	49,0	21,8	13,2	60,5
42	56 ans	60	56 ans	30,0	12	57 ans	20	55 ans	32	56 ans	37,5	31,4	16,8	53,3
74	53 ans	102	52 ans	27,5	16	50 ans	22	51 ans	38	50 ans	42,1	31,7	11,8	37,3
90	51 ans	165	50 ans	45,5	40	47 ans	29	52 ans	69	49 ans	58,0	49,1	20,5	41,8
48	58 ans	77	58 ans	37,7	13	58 ans	24	58 ans	37	58 ans	35,1	43,8	21,0	48,1
112	49 ans	237	48 ans	52,7	73	46 ans	49	47 ans	122	46 ans	59,8	32,6	16,8	51,5
58	60 ans	91	60 ans	36,3	15	58 ans	20	61 ans	35	60 ans	42,9	37,6	14,5	38,5
82	58 ans	159	58 ans	48,4	35	58 ans	25	58 ans	60	58 ans	58,3	31,7	12,0	37,7
91	54 ans	204	54 ans	55,4	44	54 ans	27	54 ans	71	54 ans	62,0	40,2	14,0	34,8
31	59 ans	94	59 ans	67,0	46	58 ans	18	60 ans	64	59 ans	71,9	29,3	19,9	68,1
103	51 ans	326	51 ans	68,4	127	50 ans	57	50 ans	184	50 ans	69,0	26,0	14,7	56,4
104	61 ans	129	60 ans	19,4	16	58 ans	47	61 ans	63	60 ans	25,4	37,9	18,5	48,8
136	57 ans	217	57 ans	37,3	46	55 ans	50	58 ans	96	56 ans	47,9	32,9	14,5	44,2
154	53 ans	255	53 ans	39,6	48	54 ans	54	52 ans	102	53 ans	47,1	37,7	15,1	40,0
48	59 ans	79	58 ans	39,2	22	57 ans	29	59 ans	51	58 ans	43,1	29,8	19,2	64,6
202	50 ans	396	50 ans	49,0	109	49 ans	111	50 ans	220	49 ans	49,5	30,6	17,0	55,6

						Prom	otions er	2021			
					Pror	nouvable				Candio	dats (b)
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de	L.	Âge moyen	I	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	u.	Âge moyen
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	75	57 ans	348	55 ans	423	55 ans	17,7	27	58 ans
Mathé-	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	103	53 ans	589	53 ans	692	53 ans	14,9	32	55 ans
matiques et Infor-		PR de 1 ^{re} classe	76	48 ans	422	48 ans	498	48 ans	15,3	29	49 ans
matique	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	98	57 ans	227	58 ans	325	58 ans	30,2	32	57 ans
	MCI	Maître de conférences hors classe	351	47 ans	1 022	48 ans	1 373	48 ans	25,6	98	47 ans
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	24	55 ans	158	57 ans	182	57 ans	13,2	10	56 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	45	54 ans	273	55 ans	318	55 ans	14,2	16	53 ans
Physique		PR de 1 ^{re} classe	39	51 ans	144	51 ans	183	51 ans	21,3	12	48 ans
	MCE	Maître de conférences éch. exceptionnel	33	57 ans	73	58 ans	106	58 ans	31,1	12	57 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	137	48 ans	428	47 ans	565	47 ans	24,2	37	48 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	47	56 ans	172	56 ans	219	56 ans	21,5	10	57 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	108	54 ans	256	54 ans	364	54 ans	29,7	34	54 ans
Chimie		PR de 1 ^{re} classe	62	50 ans	165	51 ans	227	51 ans	27,3	30	50 ans
	MOE	Maître de conférences éch. exceptionnel	53	57 ans	63	58 ans	116	58 ans	45,7	22	56 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	343	47 ans	468	47 ans	811	47 ans	42,3	108	47 ans
		PR de classe exceptionnelle 2º échelon	15	57 ans	70	57 ans	85	57 ans	17,6	5	57 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	27	52 ans	116	55 ans	143	55 ans	18,9	13	50 ans
Sciences de la terre		PR de 1 ^{re} classe	25	50 ans	87	51 ans	112	51 ans	22,3	10	52 ans
	MOE	Maître de conférences éch. exceptionnel	12	58 ans	27	58 ans	39	58 ans	30,8	3	60 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	107	47 ans	220	47 ans	327	47 ans	32,7	23	47 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	58	58 ans	433	57 ans	491	57 ans	11,8	16	59 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	106	54 ans	620	55 ans	726	55 ans	14,6	32	55 ans
Sciences de l'ingénieur		PR de 1 ^{re} classe	80	49 ans	488	50 ans	568	50 ans	14,1	25	51 ans
0	MCE	Maître de conférences éch. exceptionnel	76	58 ans	266	58 ans	342	58 ans	22,2	42	58 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	351	48 ans	1 177	48 ans	1 528	48 ans	23,0	132	47 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	62	58 ans	178	58 ans	240	58 ans	25,8	17	57 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	138	56 ans	268	56 ans	406	56 ans	34,0	39	56 ans
Biologie et Biochimie		PR de 1 ^{re} classe	133	52 ans	187	52 ans	320	52 ans	41,6	51	51 ans
	MOE	Maître de conférences éch. exceptionnel	85	59 ans	75	59 ans	160	59 ans	53,1	30	58 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	715	48 ans	584	49 ans	1 299	48 ans	55,0	224	48 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	36	56 ans	33	57 ans	69	57 ans	52,2	9	57 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	52	55 ans	68	56 ans	120	56 ans	43,3	19	55 ans
Pharmacie		PR de 1 ^{re} classe	42	52 ans	59	51 ans	101	51 ans	41,6	14	52 ans
		Maître de conférences éch. exceptionnel	26	61 ans	17	60 ans	43	61 ans	60,5	7	61 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	202	49 ans	141	49 ans	343	49 ans	58,9	75	48 ans

							ا	Promus (c	:)					
I	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	ш	Âge moyen	I	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	Ratio cand/ promouv b/a (en %)	Ratio promu/ promouv c/a (en %)	Ratio promu/ cand c/b (en %)
125	56 ans	152	56 ans	17,8	15	58 ans	51	56 ans	66	57 ans	22,7	35,9	15,6	43,4
193	54 ans	225	54 ans	14,2	14	54 ans	65	54 ans	79	54 ans	17,7	32,5	11,4	35,1
186	47 ans	215	48 ans	13,5	13	50 ans	60	48 ans	73	49 ans	17,8	43,2	14,7	34,0
99	57 ans	131	57 ans	24,4	18	56 ans	37	56 ans	55	56 ans	32,7	40,3	16,9	42,0
316	46 ans	414	47 ans	23,7	56	47 ans	139	46 ans	195	46 ans	28,7	30,2	14,2	47,1
55	57 ans	65	57 ans	15,4	6	56 ans	25	57 ans	31	57 ans	19,4	35,7	17,0	47,7
65	54 ans	81	54 ans	19,8	12	53 ans	22	53 ans	34	53 ans	35,3	25,5	10,7	42,0
59	49 ans	71	49 ans	16,9	3	51 ans	21	48 ans	24	48 ans	12,5	38,8	13,1	33,8
28	58 ans	40	58 ans	30,0	9	57 ans	17	57 ans	26	57 ans	34,6	37,7	24,5	65,0
125	46 ans	162	46 ans	22,8	21	46 ans	65	45 ans	86	46 ans	24,4	28,7	15,2	53,1
64	55 ans	74	55 ans	13,5	8	58 ans	33	55 ans	41	56 ans	19,5	33,8	18,7	55,4
87	54 ans	121	54 ans	28,1	16	55 ans	37	53 ans	53	54 ans	30,2	33,2	14,6	43,8
60	50 ans	90	50 ans	33,3	14	49 ans	16	48 ans	30	48 ans	46,7	39,6	13,2	33,3
23	57 ans	45	57 ans	48,9	12	56 ans	8	56 ans	20	56 ans	60,0	38,8	17,2	44,4
170	45 ans	278	46 ans	38,8	49	47 ans	85	45 ans	134	46 ans	36,6	34,3	16,5	48,2
27	57 ans	32	57 ans	15,6	3	55 ans	10	56 ans	13	56 ans	23,1	37,6	15,3	40,6
36	54 ans	49	53 ans	26,5	6	50 ans	10	52 ans	16	51 ans	37,5	34,3	11,2	32,7
33	50 ans	43	51 ans	23,3	4	54 ans	12	50 ans	16	51 ans	25,0	38,4	14,3	37,2
13	57 ans	16	58 ans	18,8	3	60 ans	6	58 ans	9	58 ans	33,3	41,0	23,1	56,3
61	46 ans	84	46 ans	27,4	14	47 ans	39	45 ans	53	46 ans	26,4	25,7	16,2	63,1
161	57 ans	177	57 ans	9,0	8	58 ans	66	57 ans	74	57 ans	10,8	36,0	15,1	41,8
196	54 ans	228	55 ans	14,0	13	54 ans	81	54 ans	94	54 ans	13,8	31,4	12,9	41,2
201	50 ans	226	50 ans	11,1	15	50 ans	62	50 ans	77	50 ans	19,5	39,8	13,6	34,1
104	58 ans	146	58 ans	28,8	25	57 ans	54	57 ans	79	57 ans	31,6	42,7	23,1	54,1
449	47 ans	581	47 ans	22,7	61	46 ans	193	46 ans	254	46 ans	24,0	38,0	16,6	43,7
53	59 ans	70	58 ans	24,3	13	58 ans	20	59 ans	33	59 ans	39,4	29,2	13,8	47,1
88	55 ans	127	55 ans	30,7	20	54 ans	33	55 ans	53	55 ans	37,7	31,3	13,1	41,7
77	52 ans	128	51 ans	39,8	24	49 ans	27	52 ans	51	51 ans	47,1	40,0	15,9	39,8
25	58 ans	55	58 ans	54,5	16	59 ans	16	57 ans	32	58 ans	50,0	34,4	20,0	58,2
212	48 ans	436	48 ans	51,4	107	48 ans	97	47 ans	204	47 ans	52,5	33,6	15,7	46,8
9	57 ans	18	57 ans	50,0	3	57 ans	6	55 ans	9	56 ans	33,3	26,1	13,0	50,0
21	55 ans	40	55 ans	47,5	13	53 ans	7	53 ans	20	53 ans	65,0	33,3	16,7	50,0
20	49 ans	34	50 ans	41,2	7	48 ans	7	48 ans	14	48 ans	50,0	33,7	13,9	41,2
8	59 ans	15	60 ans	46,7	2	60 ans	6	59 ans	8	59 ans	25,0	34,9	18,6	53,3
52	47 ans	127	48 ans	59,1	34	47 ans	23	46 ans	57	46 ans	59,6	37,0	16,6	44,9

						Prom	otions er	2021			
					Pror	nouvable	es (a)			Candio	dats (b)
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de	L.	Âge moyen	r	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	LL.	Âge moyen
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	22	57 ans	60	58 ans	82	58 ans	26,8	7	57 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	57	56 ans	109	56 ans	166	56 ans	34,3	19	57 ans
Inter- disciplinaire		PR de 1 ^{re} classe	78	52 ans	108	53 ans	186	53 ans	41,9	39	54 ans
'	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	33	60 ans	33	59 ans	66	60 ans	50,0	17	59 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	263	51 ans	259	52 ans	522	52 ans	50,4	78	51 ans
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	1	60 ans	3	61 ans	4	61 ans	25,0		
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	2	66 ans	6	58 ans	8	60 ans	25,0	1	63 ans
Théologie		PR de 1 ^{re} classe	3	50 ans	7	56 ans	10	54 ans	30,0	1	49 ans
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel					0				
	MCF	Maître de conférences hors classe	3	51 ans	3	58 ans	6	55 ans	50,0		
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon									
Autres	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon									
sections		PR de 1 ^{re} classe	1	47 ans			1	47 ans		1	47 ans
de santé	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel									
	MCF	Maître de conférences hors classe									
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	673	57 ans	2 130	57 ans	2 803	57 ans	24,0	195	58 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1 402	55 ans	3 452	55 ans	4 854	55 ans	28,9	417	55 ans
Total général		PR de 1 ^{re} classe	1 390	51 ans	2 738	50 ans	4 128	51 ans	33,7	547	52 ans
enseignants- chercheurs	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	891	58 ans	1 203	58 ans	2 094	58 ans	42,6	312	58 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	4 681	49 ans	6 109	49 ans	10 790	49 ans	43,4	1 391	49 ans
	Total PF	R et MCF	9 037	-	15 632	-	24 669	-	36,6	2 862	-

Champ: Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique d'avancement de grade qui concerne les maîtres de conférences et les professeurs des universités exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche (article 40-I-2° du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).

Source: Application ELECTRA.

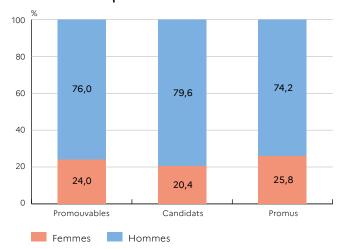
Devant faire acte de candidature pour être promus, les enseignants-chercheurs promouvables de chaque grade ne sont qu'un tiers à se porter candidat avec des différences selon le grade d'accès et le groupe de disciplines. Ainsi, ils sont 31% à candidater dans le grade de MCF hors classe, 37% à l'échelon exceptionnel de la hors classe des MCF (échelon créé en 2017) et 32% à 40% dans les divers grades de professeur des universités. La part des femmes candidates et promues varie d'un groupe de disciplines à l'autre et décroît, en général, avec la progression des avancements de grade, de la hors classe des MCF (respectivement 41% des candidats et 44% des promus) au 2º échelon de la classe exceptionnelle des professeurs (respectivement 20% des candidats et 26% des promus). Tous grades confondus, bien que les femmes candidatent un peu moins que les hommes (32% contre 35%), 53% des candidates sont promues contre 42% pour les candidats. Enfin, l'âge moyen des promus est similaire à celui des candidats et des promouvables, hormis pour le grade de MCF HC où les promus sont en moyenne 2 ans plus jeunes que les promouvables. Par ailleurs, les âges moyens de promotion au grade supérieur des femmes sont très proches de ceux des hommes.

							ا	Promus (c	:)					
I	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	ш	Âge moyen	I	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	Ratio cand/ promouv b/a (en %)	Ratio promu/ promouv c/a (en %)	Ratio promu/ cand c/b (en %)
24	59 ans	31	58 ans	22,6	3	56 ans	9	60 ans	12	59 ans	25,0	37,8	14,6	38,7
48	56 ans	67	56 ans	28,4	10	58 ans	18	55 ans	28	56 ans	35,7	40,4	16,9	41,8
51	54 ans	90	54 ans	43,3	16	55 ans	17	53 ans	33	54 ans	48,5	48,4	17,7	36,7
11	59 ans	28	59 ans	60,7	11	59 ans	6	59 ans	17	59 ans	64,7	42,4	25,8	60,7
103	51 ans	181	51 ans	43,1	39	48 ans	48	50 ans	87	49 ans	44,8	34,7	16,7	48,1
1	63 ans	1	63 ans	0,0					0			25,0	0,0	0,0
4	61 ans	5	62 ans	20,0	1	63 ans			1	63 ans	100,0	62,5	12,5	20,0
1	65 ans	2	57 ans	50,0	1	49 ans	1	65 ans	2	57 ans	50,0	20,0	20,0	100,0
		0							0					
		0							0			0,0	0,0	
		1	47 ans									100,0	0,0	0,0
763	57 ans	958	57 ans	20,4	113	57 ans	325	58 ans	438	57 ans	25,8	34,2	15,6	45,7
1 117	55 ans	1 534	55 ans	27,2	217	54 ans	404	54 ans	621	54 ans	34,9	31,6	12,8	40,5
1 099	51 ans	1 646	51 ans	33,2	251	51 ans	364	50 ans	615	51 ans	40,8	39,9	14,9	37,4
458	58 ans	770	58 ans	40,5	194	58 ans	231	57 ans	425	58 ans	45,6	36,8	20,3	55,2
1 993	48 ans	3 384	48 ans	41,1	738	48 ans	956	47 ans	1 694	47 ans	43,6	31,4	15,7	50,1
5 430	-	8 292	-	34,5	1 513	-	2 280	-	3 793	-	39,9	33,6	15,4	45,7

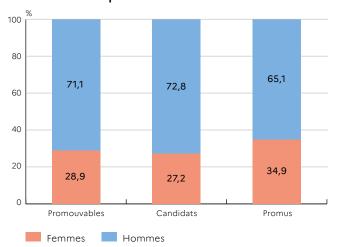
© DGRH

— **Figure 3.6 -** Répartition par sexe des enseignants-chercheurs promouvables, candidats et promus, par grade de promotion, 2021

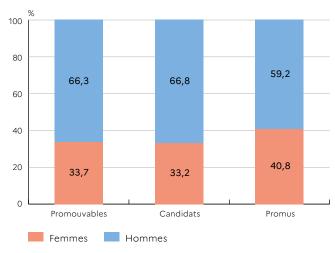
a - PR classe exceptionnelle 2e échelon



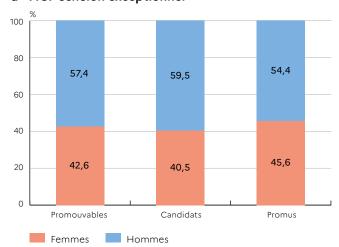
b - PR classe exceptionnelle 1er échelon



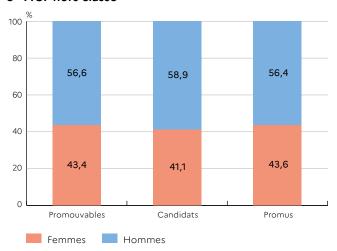
c - PR 1re classe



d - MCF échelon exceptionnel



e - MCF hors classe

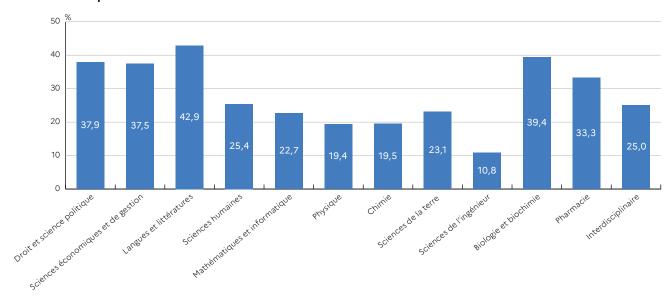


Champ: Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique © DGRF d'avancement de grade qui concerne les maîtres de conférences et les professeurs des universités exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche (article 40-1-2° du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).

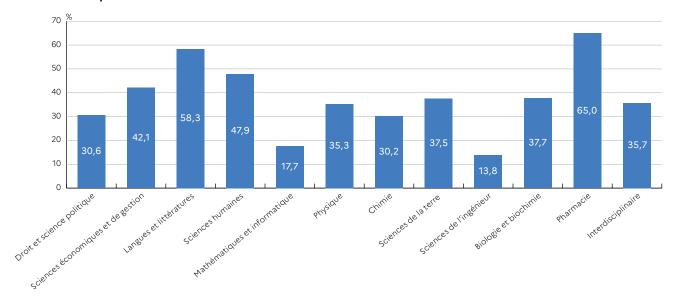
Source: Application ELECTRA.

— **Figure 3.7 -** Taux de féminisation des promus par grade de promotion et groupes de disciplines CNU, 2021

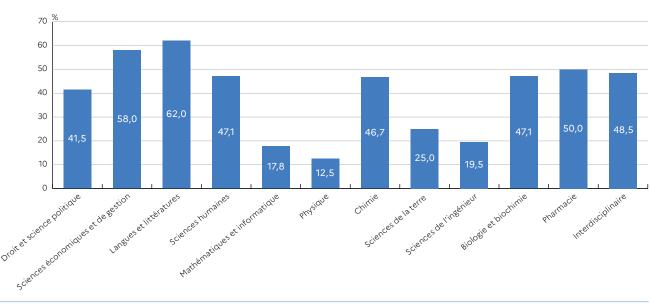
a - PR classe exceptionnelle 2e échelon



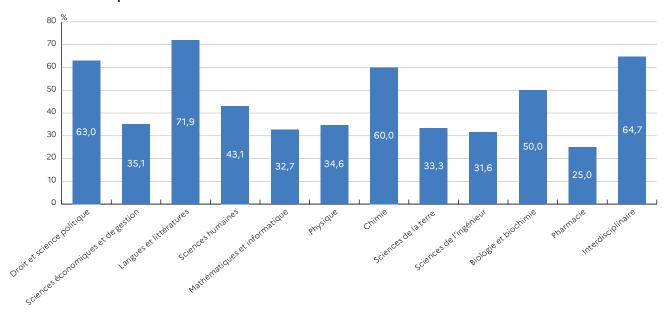
b - PR classe exceptionnelle 1er échelon



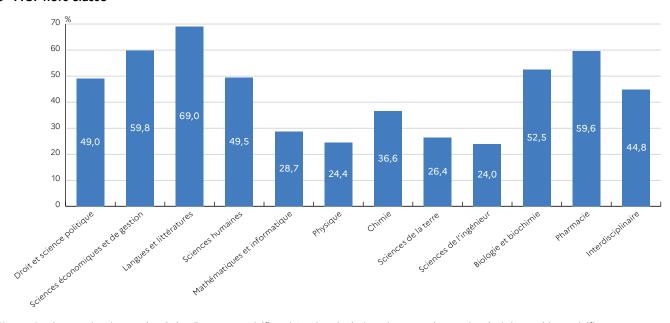
c - PR 1re classe



d - MCF échelon exceptionnel



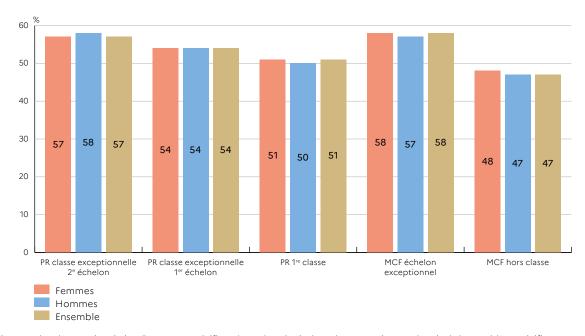
e - MCF hors classe



Champ: Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique © DGRH d'avancement de grade qui concerne les maîtres de conférences et les professeurs des universités exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche (article 40-I-2° du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).

Source: Application ELECTRA.

— Figure 3.8 - Âges moyens d'accès au grade de promotion par sexe, 2021



Champ: Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique © DGRI-d'avancement de grade qui concerne les maîtres de conférences et les professeurs des universités exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche (article 40-l-2° du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).

Source: Application ELECTRA.

Tableau 3.6 - Nombre de promouvables enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires et de promus à l'avancement de grade, répartis par corps, grade de promotion et groupe CNU, ventilés par sexe, 2021

Groupe	Corps	Promotions dans le grade de				Pr	omouvables
CNU			Femmes	Âge moyen	Hommes	Âge moyen	Ensemble
		PUPH classe exceptionnelle 2e échelon	104	60 ans	528	61 ans	632
	PUPH	PUPH classe exceptionnelle 1er échelon	272	56 ans	969	56 ans	1 241
		PUPH de 1 ^{re} classe	351	49 ans	860	48 ans	1 211
		PUMG classe exceptionnelle 2e échelon			2	58 ans	2
	PUMG	PUMG classe exceptionnelle 1er échelon	6	61 ans	9	61 ans	15
Médecine		PUMG de 1 ^{re} classe	4	45 ans	18	58 ans	22
		Maître de conférences - PH - échelon exceptionnel	10	61 ans	8	62 ans	18
	MCPH	Maître de conférences - PH - hors classe	62	52 ans	51	54 ans	113
		Maître de conférences - PH - 1 ^{re} classe	182	40 ans	250	39 ans	432
	MCMG	Maître de conférences - MG - 1 ^{re} classe	13	38 ans	12	40 ans	25
		PUPHO classe exceptionnelle 2e échelon	6	61 ans	18	62 ans	24
	PUPHO	PUPHO classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	22	58 ans	12	56 ans	34
Odentalesia		PUPHO de 1 ^{re} classe	28	49 ans	27	51 ans	55
Odontologie		MCPHO échelon exceptionnel	2	58 ans	6	63 ans	8
	МСРНО	MCPHO hors classe	23	53 ans	49	58 ans	72
		MCPHO 1 ^{re} classe	34	37 ans	20	41 ans	54
		PUPHP classe exceptionnelle 2e échelon	8	56 ans	19	57 ans	27
	PUPHP	PUPHP classe exceptionnelle 1er échelon	19	57 ans	28	57 ans	47
Dhanaaaia		PUPHP de 1 ^{re} classe	20	51 ans	43	52 ans	63
Pharmacie		MCPHP échelon exceptionnel			1	63 ans	1
	MCPHP	MCPHP hors classe	21	51 ans	12	53 ans	33
		MCPHP 1 ^{re} classe	28	38 ans	22	38 ans	50
		PUPH de classe exceptionnelle 2e échelon	118	60 ans	565	61 ans	683
	PUPH	PUPH de classe exceptionnelle 1er échelon	313	56 ans	1 009	56 ans	1 322
		PUPH de 1 ^{re} classe	399	49 ans	930	48 ans	1 329
		PUMG de classe exceptionnelle 2e échelon			2	58 ans	2
Total général	PUMG	PUMG de classe exceptionnelle 1er échelon	6	61 ans	9	61 ans	15
enseignants- chercheurs		PUMG de 1 ^{re} classe	4	45 ans	18	58 ans	22
HU		MCPH échelon exceptionnel	12	61 ans	15	62 ans	27
	МСРН	MCPH hors classe	106	52 ans	112	56 ans	218
		MCPH 1 ^{re} classe	244	39 ans	292	39 ans	536
	MCMG	MCMG 1 ^{re} classe	13	38 ans	12	40 ans	25
	Total PUPI	H PUMG MCPH et MCMG	1 215		2 964		4 179

Champ : Enseignants-chercheurs titulaires de la filière hospitalo-universitaire.

Source : Données du département DGRH A2-3.

Les taux de promus/promouvables varient de 18 à 24% dans les grades de maître de conférences hospitalo-universitaire (MCPH) et de médecine générale (MCMG), hormis pour l'échelon exceptionnelle de la hors classe où il atteint 70%. Ces taux varient de 15 à 21% dans les grades de professeur hospitalo-universitaire (PUPH).

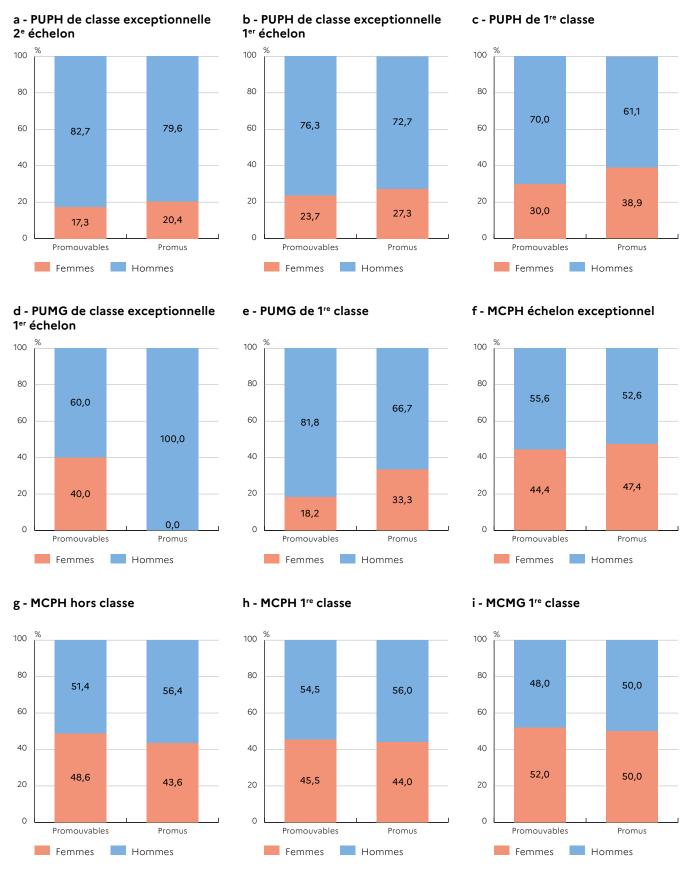
Le taux des femmes promues (33%) est plus élevé que celui des femmes promouvables (29%). En revanche, il décroît avec la progression des avancements dans les grades, de la hors classe des MCPH (44%) au 2^e échelon de la classe exceptionnelle des PUPH (20%).

Promotions 6	Promotions en 2021											
					Promus				Ratio promus/			
Âge moyen	Part des femmes (en %)	Femmes	Âge moyen	Hommes	Âge moyen	Ensemble	Âge moyen	Part des femmes (en %)	promouvables (en %)			
61 ans	16,5	27	62 ans	105	62 ans	132	62 ans	20,5	20,9			
56 ans	21,9	46	57 ans	137	58 ans	183	57 ans	25,1	14,7			
48 ans	29,0	70	51 ans	111	50 ans	181	51 ans	38,7	14,9			
58 ans				1	55 ans	1	55 ans		50,0			
61 ans	40,0			2	58 ans	2	58 ans		13,3			
56 ans	18,2	1	60 ans	2	63 ans	3	62 ans	33,3	13,6			
62 ans	55,6	7	61 ans	6	63 ans	13	62 ans	53,8	72,2			
53 ans	54,9	9	52 ans	8	52 ans	17	52 ans	52,9	15,0			
40 ans	42,1	41	40 ans	60	40 ans	101	40 ans	40,6	23,4			
39 ans	52,0	3	38 ans	3	48 ans	6	43 ans	50,0	24,0			
62 ans	25,0	2	63 ans	3	63 ans	5	63 ans	40,0	20,8			
57 ans	64,7	4	59 ans	1	61 ans	5	59 ans	80,0	14,7			
50 ans	50,9	3	61 ans	5	49 ans	8	54 ans	37,5	14,5			
62 ans	25,0	2	61 ans	4	63 ans	6	62 ans	33,3	75,0			
57 ans	31,9	4	51 ans	12	59 ans	16	57 ans	25,0	22,2			
38 ans	63,0	9	36 ans	4	38 ans	13	36 ans	69,2	24,1			
57 ans	29,6			5	55 ans	5	55 ans		18,5			
57 ans	40,4	3	59 ans	3	54 ans	6	57 ans	50,0	12,8			
52 ans	31,7	4	50 ans	5	55 ans	9	53 ans	44,4	14,3			
63 ans												
52 ans	63,6	4	47 ans	2	53 ans	6	49 ans	66,7	18,2			
38 ans	56,0	5	38 ans	6	38 ans	11	38 ans	45,5	22,0			
61 ans	17,3	29	62 ans	113	62 ans	142	62 ans	20,4	20,8			
56 ans	23,7	53	57 ans	141	58 ans	194	57 ans	27,3	14,7			
48 ans	30,0	77	51 ans	121	50 ans	198	51 ans	38,9	14,9			
58 ans				1	55 ans	1	55 ans		50,0			
61 ans	40,0			2	58 ans	2	58 ans		13,3			
56 ans	18,2	1	60 ans	2	63 ans	3	62 ans	33,3	13,6			
62 ans	44,4	9	60 ans	10	63 ans	19	62 ans	47,4	70,4			
54 ans	48,6	17	51 ans	22	56 ans	39	54 ans	43,6	17,9			
39 ans	45,5	55	39 ans	70	40 ans	125	39 ans	44,0	23,3			
39 ans	52,0	3	38 ans	3	48 ans	6	43 ans	50,0	24,0			
	29,1	244		485		729		33,5	17,4			

© DGRH

Les âges moyens des promus sont similaires à ceux des promouvables, hormis pour la 1^{re} classe des PUPH où il est plus élevé de 3 ans (hors médecine générale où les effectifs sont très faibles). Les âges moyens des femmes promues sont similaires à ceux des hommes dans les corps de professeurs et moins élevés dans ceux de maîtres de conférences.

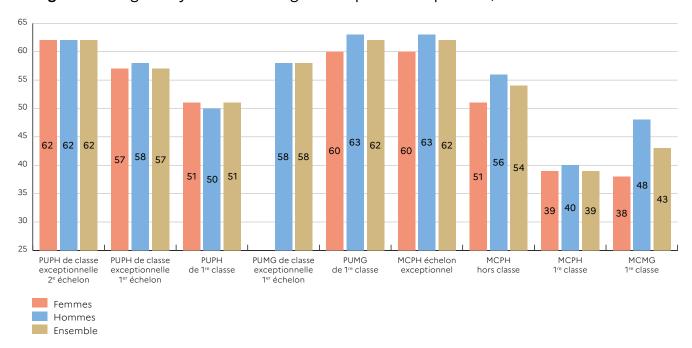
— **Figure 3.9 -** Répartitition par sexe des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires promouvables et promus par grade de promotion, 2021



Champ : Enseignants-chercheurs titulaires de la filière hospitalo-universitaire. Source : Données du département DGRH A2-3.

© DGRH

— Figure 3.10 - Âges moyens d'accès au grade de promotion par sexe, 2021



 ${\it Champ: Enseignants-chercheurs\ titulaires\ de\ la\ fill\`{\it iere}\ hospitalo-universitaire.}$

Source : Données du département DGRH A2-3.

© DGRH

Tableau 3.7 - Durées moyennes dans les grades d'origine des enseignants-chercheurs universitaires promus dans un grade supérieur réparties par corps, grade de promotion et groupe CNU, et ventilées par sexe, 2021

			Fer	nmes	Но	mmes	Ens	Ensemble	
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	11	4 ans	18	6 ans	29	5 ans	
Droit	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	15	7 ans	34	7 ans	49	7 ans	
et Science		PR de 1 ^{re} classe	22	7 ans	31	6 ans	53	7 ans	
politique	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	17	9 ans	10	9 ans	27	9 ans	
	MICF	Maître de conférences hors classe	48	14 ans	50	15 ans	98	15 ans	
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	12	6 ans	20	6 ans	32	6 ans	
Sciences	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	16	5 ans	22	8 ans	38	7 ans	
économiques		PR de 1 ^{re} classe	40	5 ans	29	7 ans	69	6 ans	
et de gestion		Maître de conférences éch. exceptionnel	13	9 ans	24	11 ans	37	10 ans	
	MCF	Maître de conférences hors classe	73	13 ans	49	13 ans	122	13 ans	
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	15	4 ans	20	4 ans	35	4 ans	
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	35	6 ans	25	7 ans	60	6 ans	
Langues et Littératures		PR de 1 ^{re} classe	44	6 ans	27	8 ans	71	7 ans	
Litteratores	_	Maître de conférences éch. exceptionnel	46	9 ans	18	10 ans	64	9 ans	
	MCF	Maître de conférences hors classe	127	13 ans	57	14 ans	184	13 ans	
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	16	4 ans	47	5 ans	63	5 ans	
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	46	5 ans	50	6 ans	96	6 ans	
Sciences humaines		PR de 1 ^{re} classe	48	6 ans	54	6 ans	102	6 ans	
riornaines	_	Maître de conférences éch. exceptionnel	22	9 ans	29	9 ans	51	9 ans	
	MCF	Maître de conférences hors classe	109	14 ans	111	13 ans	220	14 ans	
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	15	5 ans	51	5 ans	66	5 ans	
Maril Control	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	14	7 ans	65	8 ans	79	8 ans	
Mathématiques et Informa-		PR de 1 ^{re} classe	13	6 ans	60	7 ans	73	7 ans	
tique	_	Maître de conférences éch. exceptionnel	18	10 ans	37	10 ans	55	10 ans	
	MCF	Maître de conférences hors classe	56	15 ans	139	15 ans	195	15 ans	
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	6	4 ans	25	6 ans	31	5 ans	
	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	12	5 ans	22	7 ans	34	6 ans	
Physique		PR de 1 ^{re} classe	3	5 ans	21	6 ans	24	6 ans	
		Maître de conférences éch. exceptionnel	9	10 ans	17	9 ans	26	9 ans	
	MCF	Maître de conférences hors classe	21	16 ans	65	15 ans	86	15 ans	
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	8	5 ans	33	5 ans	41	5 ans	
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	16	7 ans	37	7 ans	53	7 ans	
Chimie		PR de 1 ^{re} classe	14	5 ans	16	6 ans	30	6 ans	
		Maître de conférences éch. exceptionnel	12	10 ans	8	9 ans	20	10 ans	
	MCF	Maître de conférences hors classe	49	16 ans	85	14 ans	134	15 ans	
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	3	5 ans	10	4 ans	13	4 ans	
Sciences	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	6	5 ans	10	7 ans	16	6 ans	
de la terre		PR de 1 ^{re} classe	4	5 ans	12	6 ans	16	5 ans	

			Fer	mmes	Но	mmes	Ense	emble
Groupe CNU	Corps	Promotions dans le grade de	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années	Nombre de promus	Durée moyenne dans le grade d'origine des promus en nb d'années
	MCF	Maître de conférences éch. exceptionnel	3	9 ans	6	9 ans	9	9 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	14	15 ans	39	15 ans	53	15 ans
		PR de classe exceptionnelle 2 ^e échelon	8	5 ans	66	5 ans	74	5 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	13	7 ans	81	7 ans	94	7 ans
Sciences de l'ingénieur		PR de 1 ^{re} classe	15	7 ans	62	7 ans	77	7 ans
	MCE	Maître de conférences éch. exceptionnel	25	10 ans	54	9 ans	79	9 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	61	16 ans	193	15 ans	254	15 ans
		PR de classe exceptionnelle 2º échelon	13	5 ans	20	6 ans	33	5 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	20	6 ans	33	9 ans	53	8 ans
Biologie et Biochimie		PR de 1 ^{re} classe	24	6 ans	27	7 ans	51	7 ans
00 21001111110		Maître de conférences éch. exceptionnel	16	9 ans	16	9 ans	32	9 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	107	15 ans	97	14 ans	204	14 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	3	7 ans	6	5 ans	9	5 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	13	5 ans	7	6 ans	20	5 ans
Pharmacie		PR de 1 ^{re} classe	7	6 ans	7	5 ans	14	6 ans
		Maître de conférences éch. exceptionnel	2	9 ans	6	14 ans	8	13 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	34	14 ans	23	14 ans	57	14 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	3	4 ans	9	5 ans	12	5 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1 ^{er} échelon	10	5 ans	18	6 ans	28	6 ans
Inter- disciplinaire		PR de 1 ^{re} classe	16	5 ans	17	5 ans	33	5 ans
discipiiriaire	_	Maître de conférences éch. exceptionnel	11	9 ans	6	7 ans	17	8 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	39	13 ans	48	14 ans	87	13 ans
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon					0	
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1	7 ans			1	7 ans
Théologie		PR de 1 ^{re} classe	1	5 ans	1	8 ans	2	7 ans
	_	Maître de conférences éch. exceptionnel					0	
	MCF	Maître de conférences hors classe					0	
		PR de classe exceptionnelle 2e échelon	113	5 ans	325	5 ans	438	5 ans
	PR	PR de classe exceptionnelle 1er échelon	217	6 ans	404	7 ans	621	7 ans
Total général		PR de 1 ^{re} classe	251	6 ans	364	7 ans	615	6 ans
enseignants- chercheurs		Maître de conférences éch. exceptionnel	194	9 ans	231	9 ans	425	9 ans
	MCF	Maître de conférences hors classe	738	14 ans	956	14 ans	1 694	14 ans
	Total PR e	t MCF	1 513	-	2 280	-	3 793	-

Champ: Enseignants-chercheurs universitaires (hors corps spécifiques). Les données incluent les promotions par la voie de la procédure spécifique © DGRE d'avancement de grade qui concerne les maîtres de conférences et les professeurs des universités exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche (article 40-l-2° du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences).

Source: Application ELECTRA.

La durée moyenne dans le grade d'origine des enseignants-chercheurs universitaires promus en 2021 varie selon les grades de promotion. Cette durée est comprise entre 5 et 7 ans pour les grades de PR, alors qu'elle est de 14 ans pour la hors classe des MCF et de 9 ans pour l'échelon exceptionnel des MCF hors classe.

Ces durées moyennes sont globalement comparables entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les différents groupes du CNU.

2. La mobilité des enseignants-chercheurs titulaires

Tableau 3.8 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à une demande de mutation, 2021

				Mutation		
Filière	Libellé du corps/sexe	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part mut/ Total recrut. (en %)
	Professeur des universités	32	55	87	36,8	13,4
Filière universitaire	Maître de conférences des universités	58	51	109	53,2	10,2
	Total des mobilités de la filière	90	106	196	45,9	11,4
	Professeur des universités-praticien hospitalier	2	9	11	18,2	5,3
Filière	Professeur de médecine générale			0		
hospitalo-	Maître de conférences des univ-praticien hospitalier	3	2	5	60,0	2,6
universitaire	Maître de conférences des univ. de médecine générale			0		
	Total des mobilités de la filière	5	11	16	31,3	4,0
Total des mob	ilités	95	117	212	44,8	10,0

Champ: Mutation des enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

© DGRH

Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE) pour les enseignants-chercheurs de la filière universitaire. Données du département DGRH A2-3 pour les enseignants-chercheurs de la filière hospitalo-universitaire.

La part des mobilités des enseignants-chercheurs consécutives à des demandes de mutation dans le total des recrutements est de 11% dans la filière universitaire et seulement de 4% dans la filière hospitalo-universitaire.

Les deux filières confondues, la part des femmes dans le total des mutations est de 54% pour les maîtres de conférences et assimilés, et de 35% pour les professeurs des universités et assimilés.

Tableau 3.9 - Mobilité des enseignants-chercheurs consécutive à un recrutement (exclusivement les maîtres de conférences recrutés en qualité de professeur des universités, hors HU et corps spécifiques), 2021

		Dan						Type de	mobilit	é		
Corps			rutement dai ne établissem		Mobilité extra-académique²				Mobilité dans l'académie (hors région parisienne)³			
	F	н	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	н	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	н	Ensemble	Part des femmes (en %)
Professeur des universités	140	180	320	43,8	69	75	144	47,9	8	3	11	72,7
Part des recrutés/ Total recrutés	27,7	35,6	63,2	-	13,6	14,8	28,5	-	1,6	0,6	2,2	-

Corps	Mobi		ns la région pa						
(suite)	F	н	Ensemble	Part des femmes (en %)	F	н	Ensemble	Part des femmes (en %)	
Professeur des universités	15	16	31	48,4	232	274	506	45,8	
Part des recrutés/ Total recrutés	3,0	3,2	6,1	-	45,8	54,2	100	-	© DGRI

^{1.} MCF recruté PR dans son établissement (pas de mobilité)

À noter : Le mode de calcul de l'endorecrutement (63,2% dans ce tableau) est différent de celui utilisé dans d'autres documents comme les études et notes de la DGRH (campagne de recrutement des enseignants-chercheurs) qui prend en compte la totalité des modalités de recrutement de PR (mutation, détachement, concours).

Champ: Recrutement de professeurs des universités titulaires anciennement maîtres de conférences hors HU.

Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE).

Lors du recrutement des professeurs des universités, 37% des maîtres de conférences nommés professeurs des universités ont effectué une mobilité extra-académique ou intra-académique. 17% d'entre eux l'ont effectué au sein d'établissements de la région parisienne.

Parmi les MCF recrutés PR ayant effectué une mobilité, 49% sont des femmes.

Tableau 3.10 - Le taux de mobilité des enseignants-chercheurs dans la filière universitaire, 2021

Corns	Taux de mobilité (en %)								
Corps	F	н	Total						
PR	2,8%	1,4%	1,8%						
MCF	0,4%	0,3%	0,3%						
Ensemble	0,9%	0,7%	0,8%						

© DGRH

À noter : Le taux de mobilité est calculé en rapportant l'ensemble des enseignants-chercheurs de la filière universitaire ayant effectué une mobilité géographique (mutations + recrutement avec mobilité géographique) à l'effectif des enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

Champ : Mobilité des enseignants titulaires de la filière universitaire.

Source: Application Antée - Fidis (GALAXIE).

Le taux de mobilité des professeurs des universités est de 1,8% contre 0,3% pour les maîtres de conférences. Ces taux sont un peu plus élevés pour les femmes que pour les hommes (respectivement 2,8% et 0,4% pour les PR et MCF femmes).

^{2.} MCF recruté PR dans une autre académie : MCF Lille → PR Toulouse.

^{3.} MCF d'une académie recruté PR dans la même académie mais dans un établissement différent : MCF Lyon 1 → PR Lyon 2.

 $^{4.\} MCF\ de\ r\'{e}gion\ parisienne\ recrut\'e\ PR\ dans\ la\ r\'{e}gion\ parisienne\ mais\ dans\ un\ \'etablissement\ diff\'erent\ MCF\ Paris\ 3.$

Tableau 3.11 - Nombre des candidats enseignants-chercheurs universitaires titulaires à la mutation, dont prioritaire, ventilés par dispositif et répartis par corps et sexe, 2021

		PR			MCF		Total		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Total des candidats à la mutation	81	152	233	218	208	426	299	360	659
dont candidats au titre du rapprochement de conjoint	6	14	20	74	58	132	80	72	152
dont candidats «bénéficiaires de l'obligation d'emploi» (BOE)				3	2	5	3	2	5
Total des candidats à une mutation prioritaire	6	14	20	77	60	137	83	74	157
Part des candidats à une mutation prioritaire dans l'ensemble des candidats	7,4%	9,2%	8,6%	35,3%	28,8%	32,2%	27,8%	20,6%	23,8%

Champ: Candidats à la mutation pour la filière universitaire.

Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE).

© DGRH

Sur les 659 enseignants-chercheurs universitaires titulaires candidats à une mutation en 2021, 157 l'ont été au titre d'un dispositif de mutation prioritaire, soit 24%, dont 152 au seul titre d'un rapprochement de conjoint. Cette part est de 9% pour les PR et de 32% pour les MCF.

Par ailleurs, la part des candidates au titre de la mutation prioritaire représente 28% de l'ensemble des candidates à une mutation (7% pour les PR femmes et 35% pour les MCF femmes), contre 21% pour les hommes (9% pour les PR hommes et 29% pour les MCF hommes).

Tableau 3.12 - Nombre des enseignants-chercheurs universitaires titulaires recrutés par mutation, dont prioritaire, ventilés par dispositif et répartis par corps et sexe, 2021

		PR			MCF		Total		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Total des recrutés par mutation	32	55	87	58	51	109	90	106	196
dont recrutés au titre du rapprochement de conjoint	4	5	9	33	22	55	37	27	64
dont recrutés «bénéficiaires de l'obligation d'emploi» (BOE)				1		1	1	0	1
Total des recrutés par mutation prioritaire	4	5	9	34	22	56	38	27	65
Part des recrutés par mutation prioritaire dans l'ensemble des recrutés par mutation	12,5%	9,1%	10,3%	58,6%	43,1%	51,4%	42,2%	25,5%	33,2%

Champ: Recrutés par mutation pour la filière universitaire.

Source : Application Antée - Fidis (GALAXIE).

© DGRH

Sur les 196 enseignants-chercheurs universitaires titulaires recrutés par mutation en 2021, 65 l'ont été au titre de la mutation prioritaire, soit 33%, dont presque la totalité (64) au seul titre d'un rapprochement de conjoint. La part des recrutés au titre de la mutation prioritaire représente 10% des recrutés par mutation dans le corps des PR et 51% dans le corps des MCF.

Par ailleurs, la part des femmes recrutées au titre de la mutation prioritaire représente 42% des recrutées par mutation (13% pour les PR femmes et 59% pour les MCF femmes), contre 25% pour les hommes (9% pour les PR hommes et 43% pour les MCF hommes).

41% des candidats à une mutation prioritaire ont obtenu satisfaction. Ce taux est de 46% pour les femmes contre 36% pour les hommes.



La formation des personnels enseignants titulaires dans l'enseignement supérieur : les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT)

Ce chapitre présente l'évolution du nombre de semestres de congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) notifié et attribué aux enseignants-chercheurs titulaires depuis 2013-2014, ainsi que le nombre de semestres de CRCT attribué aux enseignants-chercheurs titulaires au titre du CNU et au titre des établissements, réparti par groupe du CNU, au titre de l'année universitaire 2021-2022.

Tableau 4.1 - Évolution du nombre de semestres de congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) notifié et attribué aux enseignants-chercheurs depuis 2013-2014

		CRCT CNU		CRCT établissements		Total	
Année universitaire	Nombre de semestres de CRCT notifié	Nombre de semestres de CRCT attribué	Part de semestres de CRCT attribués (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribué (hors contingent supplémentaire SHS* 2021)	Nombre de semestres de CRCT attribué hors contingent supplémentaire SHS* 2021	Nombre de semestres de CRCT attribué avec contingent supplémentaire SHS* 2021	Part des femmes (en %)
2013-2014	275	268	97,5	678	946	946	ND
2014-2015	271	267	98,5	672	939	939	ND
2015-2016	269	264	98,1	632	896	896	48,2
2016-2017	253	253	100,0	647	900	900	46,4
2017-2018	259	258	99,6	651	909	909	48,4
2018-2019	260	254	97,7	615	869	869	49,7
2019-2020	246	243	98,8	679	922	922	49,0
2020-2021	272	271	99,6	654	925	925	51,2
2021-2022	272	271	99,6	657	928	1 179	49,7

^{*} Contingent supplémentaire « Sciences humaines et sociales » accordé à partir de 2021.

ND: Données non disponibles.

Champ: Enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

Source : DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

Depuis la parution du décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret du 6 juin 1984 relatif aux enseignants-chercheurs, le nombre de semestres de CRCT attribué chaque année par les établissements relève de la compétence de l'établissement, tandis que le contingent annuel de CRCT attribués sur proposition des sections compétentes du CNU représente 40% du nombre de congés attribués par les établissements l'année universitaire précédente. Ce contingent de CRCT est notifié par arrêté aux sections du CNU.

© DGRH

En raison de la baisse presque constante du volume des semestres de CRCT attribués par les établissements d'enseignement supérieur de 2013-2014 à 2018-2019, le nombre total de semestres de CRCT attribués aux enseignants-chercheurs avait mécaniquement diminué, passant de 946 à 869 sur la même période. À partir de 2019-2020, ce volume augmente pour atteindre 928 semestres attribués en 2021-2022. Par ailleurs, conformément aux engagements pris dans le rapport annexé de la loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020, un effort particulier a été entrepris à compter de 2021 pour donner plus de temps aux enseignants-chercheurs pour leurs travaux de recherche dans les Sciences humaines et sociales (au sens des sections 1 à 24 et 70 à 77 du CNU). Ainsi, en 2021-2022, un contingent de 381 semestres de CRCT SHS a été notifié aux établissements, dont 251 ont finalement été attribués. La parité hommes/femmes dans l'attribution des CRCT est presque totalement observée depuis 2018-2019.

Tableau 4.2 - Nombre de semestres de CRCT attribué aux enseignants-chercheurs au titre du CNU et au titre des établissements, réparti par groupe CNU, 2021-2022

	Au titre c	lu CNU	Au titr l'établiss		Tot	al	Taux du groupe /	Taux	Rappel : Part des
Groupe CNU	Nombre de semestres de CRCT attribué	Par des femmes (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribué	Par des femmes (en %)	Nombre de semestres de CRCT attribué	Par des femmes (en %)	Total (en %) avec contingent supplémen- taire SHS*	du groupe / Total hors contingent supplémen- taire SHS*	femmes / effectifs totaux groupe CNU
Droit et Science politique	22	68,2	38	55,3	60	60,0	5,1	5,3	46,0
Sciences économiques et de gestion	22	63,6	50	70,0	72	68,1	6,1	5,6	45,5
Langues et Littératures	30	70,0	181	65,2	211	65,9	17,9	14,8	64,0
Sciences humaines	38	57,9	259	54,8	297	55,2	25,2	19,8	48,4
Mathématiques et Informatique	36	22,2	108	13,9	144	16,0	12,2	15,5	23,5
Physique	14	28,6	36	44,4	50	40,0	4,2	5,4	23,1
Chimie	17	47,1	27	44,4	44	45,5	3,7	4,7	38,4
Sciences de la terre	7	57,1	16	43,8	23	47,8	2,0	2,5	29,9
Sciences de l'ingénieur	39	23,1	49	22,4	88	22,7	7,5	9,5	20,1
Biologie et Biochimie	25	64,0	55	43,6	80	50,0	6,8	8,6	48,9
Interdisciplinaire	14	50,0	68	64,7	82	62,2	7,0	5,6	45,9
Théologie	0	-	14	14,3	14	14,3	1,2	1,2	29,2
Pharmacie	7	100,0	7	57,1	14	78,6	1,2	1,5	53,9
Total	271	49,8	908	49,7	1 179	49,7	100,0	100,0	40,1

^{*} Contingent supplémentaire « Sciences humaines et sociales » accordé à partir de 2021.

Champ : Enseignants-chercheurs titulaires de la filière universitaire.

Source: DGRH A1-1 et DGRH A2-2.

En 2021-2022, 1 179 semestres ont été attribués aux enseignants-chercheurs, dont 271 au titre du CNU et 908 au titre des établissements. C'est en Sciences humaines et en Langues et Littératures que le nombre de CRCT attribué est le plus important (respectivement 25,2% et 17,9% des attributions totales). Parmi les 908 semestres attribués au titre des établissements, 251 l'ont été dans le cadre du contingent de CRCT supplémentaires accordé par le ministère en 2021-2022, dont 45% concernent les Sciences humaines et 29% les Langues et Littératures. Globalement, la parité femmes/hommes est presque atteinte, avec un taux de CRCT féminin de 49,7% pour une part des femmes dans l'effectif total des enseignants-chercheurs universitaires de 40,1%. À l'exception des Mathématiques et Informatique, et de la Théologie, ce taux d'attribution de CRCT féminin est supérieur à la part des femmes dans les effectifs des groupes du CNU.

© DGRH



Les rémunérations des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur

Ce chapitre présente pour l'année 2021 le nombre de mois de personnes physiques payées, la masse salariale et les rémunérations des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur.

- → Au total, 1,33 million de mois ont été payés aux personnels enseignants en 2021, dont 35% aux personnels contractuels. Les femmes représentent 40% des mois des personnels titulaires et 46% des mois des contractuels.
- → Sur les 8,7 milliards d'euros que représente la masse salariale des personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur en 2021, 17% concernent des agents contractuels.
- → La rémunération nette mensuelle moyenne des enseignants-chercheurs titulaires est de 3 970 € et leur rémunération nette médiane est de 3 790 €. Ces rémunérations sont respectivement de 3 530 € et 3 470 € pour les enseignants titulaires des corps des 1er et

du 2nd degré affectés dans le supérieur. S'agissant des personnels contractuels, le salaire net mensuel moyen des enseignants-chercheurs contractuels est plus faible que celui des contractuels des corps des 1^{er} et 2nd degré (1 690 € contre 2 510 €). Enfin, le salaire moyen des hommes est globalement supérieur à celui des femmes, avec des écarts plus ou moins importants selon la filière et le corps. Ainsi, alors que dans la filière des corps du 1^{er} degré les femmes gagnent autant que les hommes, l'écart est de 8% dans la filière universitaire et corps spécifiques et de 24% dans celle des contractuels en CDI. Par ailleurs, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, généralement plus faibles en début de carrière, se creusent au fil des années.

A. Nombre de mois de personnes physiques payées des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur

Tableau 5.1 - Nombre de mois de personnes physiques payées répartis par statut d'emploi et ventilés par sexe, 2021

Nombre de mois de personnes physiques payées (en milliers)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (en %)
Personnels enseignants titulaires	346,6	514,5	861,0	40,3
Personnels enseignants contractuels*	217,8	251,3	469,0	46,4
Ensemble	564,3	765,7	1 330,1	42,4
Part des personnels contractuels (en %)	38,6	32,8	35,3	-

^{*} Personnels enseignants contractuels hors vacataires.

© DGRH

Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE (hors élèves des Écoles normales supérieures). Source: OREMS-RCE et REMU-Non RCE / Année 2021.

En 2021, au total 1,33 million de mois ont été payés aux personnels enseignants, dont 35% aux personnels contractuels. Les femmes représentent 40% des mois des personnels titulaires et 46% des mois des contractuels.

B. Masse salariale et rémunérations des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur

1. La masse salariale

Tableau 5.2 - Répartition de la masse salariale des personnels enseignants de l'enseignement supérieur par catégorie de dépenses et élément de rémunération selon le statut d'emploi, 2021 En millions d'euros

Catégorie de dépenses	Elément de rémunération	Masse salariale des personnels enseignants titulaires	% par rapport à la dépense de la catégorie	Masse salariale des personnels enseignants contractuels	% par rapport à la dépense de la catégorie	Ensemble de la masse salariale	% par rapport à la dépense de la catégorie
Rému- nération d'activité	Traitement brut	3 430,0	86,1	506,1	46,2	3 936,1	77,5
	Rémunérations et compléments de rémunération des doctorants			344,4	31,4	344,4	6,8
	Cours complémentaires	207,2	5,2	117,6	10,7	324,8	6,4
	Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	113,6	2,9	5,4	0,5	119,0	2,3
	Traitement des personnels hospitalo-universitaires			82,7	7,5	82,7	1,6
	Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)	61,5	1,5	0,4	0,0	61,9	1,2
	Indemnité de résidence	42,2	1,1	4,7	0,4	46,9	0,9
	Supplément familial de traitement (SFT)	34,8	0,9	2,3	0,2	37,0	0,7
	Indemnité de compensation de la hausse CSG	32,0	0,8	0,5	0,0	32,5	0,6
	Vacations	2,6	0,1	6,9	0,6	9,5	0,2
	Autres - Rémunérations d'activité*	59,0	1,5	25,2	2,3	84,2	1,7
	Total de la rémunération d'activité	3 982,9	100,0	1 096,2	100,0	5 079,1	100,0

Catégorie de dépenses	Elément de rémunération	Masse salariale des personnels enseignants titulaires	% par rapport à la dépense de la catégorie	Masse salariale des personnels enseignants contractuels	% par rapport à la dépense de la catégorie	Ensemble de la masse salariale	% par rapport à la dépense de la catégorie
	Contribution pension civile	2 549,2	79,8	17,7	4,3	2 566,9	71,1
	Cotisations patronales maladie déplafonnées	333,0	10,4	131,1	31,6	464,1	12,9
	Cotisations patronales allocations familiales	180,2	5,6	53,3	12,8	233,5	6,5
	Cotisations patronales vieillesse	0,0	0,0	97,8	23,6	97,8	2,7
	Cotisations patronales versement transport	70,8	2,2	21,6	5,2	92,5	2,6
Charges et cotisations	Cotisations patronales Ircantec	0,0	0,0	43,6	10,5	43,6	1,2
patronales	Cotisations patronale assurance chômage	0,0	0,0	37,2	9,0	37,2	1,0
	Cotisations patronales FNAL déplafonnées	17,2	0,5	5,1	1,2	22,2	0,6
	Cotisations patronales RAFP	21,7	0,7	0,0	0,0	21,7	0,6
	Autres - Charges et cotisations patronales	21,4	0,7	7,6	1,8	29,0	0,8
	Total des charges et cotisations patronales	3 193,5	100,0	415,1	100,0	3 608,6	100,0
	Remboursement domicile-travail	5,8	54,4	2,6	25,4	8,5	40,1
	Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi	0,0	0,2	7,5	72,1	7,5	35,5
Prestations sociales	Traitement brut versé en cas de CLD	4,8	44,4			4,8	22,6
	Rente accident du travail	0,0	0,1	0,1	0,9	0,1	0,5
	Autres - Prestations sociales	0,1	1,0	0,2	1,6	0,3	1,3
	Total des prestations sociales		100,0	10,4	100,0	21,1	100,0
Total des dép	enses de masse salariale	7 187,2	-	1 521,6	-	8 708,8	-

Le tableau fait apparaître les éléments principaux de rémunération (supérieurs à 0,5% de chaque catégorie de dépenses); les autres éléments de rémunération sont regroupés dans «Autres».

© DGRH

Source : OREMS-RCE et REMU-Non RCE / Année 2021.

En 2021, la masse salariale des personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur représente plus de 8,7 milliards d'euros. La rémunération liée à l'activité des agents constitue 58% de cette masse salariale alors que les charges et cotisations patronales en représentent 41%. Enfin, 17% des dépenses de personnel concernent des agents contractuels.

^{*} La ligne intitulée « Autres rémunérations d'activité » comprend notamment : la nouvelle bonification indemnitaire, les majorations de traitement, etc. Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE et non RCE. Les élèves des Écoles normales supérieures (ENS) et les vacataires sont inclus.

2. Les rémunérations mensuelles nettes dans l'enseignement supérieur

Tableau 5.3 - Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2021

		Personnels	s enseignants-c titulaires [1]	:hercheurs	Personnels enseignants des 1 ^{er} et 2 nd degré		
		Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	
	Rémunérations principales mensuelles brutes (en €)	4 187	4 546	4 407	3 630	3 830	
Rémunération d'activité	Rémunérations accessoires mensuelles brutes (en €)	518	563	546	556	724	
	Total	4 706	5 110	4 953	4 186	4 554	
Cotisations	Cotisations salariales mensuelles brutes (en €)	932	1 012	981	823	887	
salariales	Total	932	1 012	981	823	887	
Rémunération nette moyenne mensuelle (en euros)		3 774	4 098	3 972	3 363	3 668	
	Décile 1	2 880	3 029	2 966	2 474	2 711	
	Décile 2	3 133	3 286	3 219	2 743	3 060	
	Décile 3	3 301	3 469	3 392	2 989	3 273	
	Décile 4	3 447	3 688	3 574	3 178	3 443	
Distribution des rémunérations	Décile 5 (médiane)	3 614	3 946	3 793	3 319	3 622	
nettes mensuelles*	Décile 6	3 815	4 245	4 055	3 476	3 808	
	Décile 7	4 066	4 583	4 387	3 667	3 995	
	Décile 8	4 417	4 957	4 781	3 910	4 236	
	Décile 9	4 946	5 378	5 244	4 237	4 585	
	Rapport interdécile (D9/D1)	1,72	1,78	1,77	1,71	1,69	

La rémunération nette est calculée :

La rémunération principale comprend le traitement de base et les éléments qui ne sont pas liés aux fonctions exercées par l'agent (compléments de rémunération, majorations de traitement, SFT, indemnité de résidence et indemnité différentielle SMIC). Les rémunérations accessoires englobent tous les autres éléments liés à la rémunération d'activité (indemnités liées aux fonctions exercées, heures supplémentaires et complémentaires, vacations...).

Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail).

Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint: Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2021.

Source: OREMS-RCE / Année 2021.

En 2021, la rémunération nette mensuelle moyenne des enseignants-chercheurs titulaires est de 3 970 € et leur rémunération nette médiane est de 3 790 €. Ces rémunérations sont respectivement de 3 530 € et 3 470 € pour les enseignants titulaires des corps des 1^{er} et du 2nd degré affectés dans le supérieur. Les 10% des enseignants-chercheurs titulaires «les mieux rémunérés» perçoivent des salaires mensuels nets de plus de 5 240 € (décile 9), soit un montant de 1,8 fois supérieur aux salaires des 10% «les moins bien rémunérés», qui perçoivent quant à eux moins de 2 970 € nets mensuels (décile 1).

S'agissant des personnels contractuels, le salaire net mensuel moyen des enseignants-chercheurs contractuels est plus faible que celui des contractuels des corps des 1^{er} et 2nd degré (1 690 € contre 2 510 €). Cela s'explique par des effets de structure liés à la composition de ces populations. En effet, la catégorie très hétérogène des personnels enseignants-chercheurs contractuels est constituée en grande partie de doctorants, ATER, lecteurs, maîtres de langues, etc., qui statutairement perçoivent des rémunérations plus faibles que les contractuels des 1^{er} et 2nd degré.

⁻ à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETPT recensés au sein de chaque catégorie statutaire ;

⁻ en estimant, pour chaque agent, le montant des cotisations salariales à partir des montants bruts.

^{1.} Personnels enseignants-chercheurs des filières universitaire (y compris les corps spécifiques) et hospitalo-universitaire.

^{2.} Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

^{*} Note de lecture : 10% des salaires des personnels enseignants-chercheurs titulaires se situent au-dessous du décile 1, soit 2 966 €; 10% des salaires se situent au-dessus du décile 9, soit 5 244 €.

des corps titulaires		enseignants-contractuels [2]		Personnels enseignants des corps des 1 ^{er} et 2 nd degré contractuels [2]				
Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble		
3 737	1 988	2 135	2 068	2 541	2 868	2 693		
646	49	70	60	400	436	417		
4 383	2 037	2 205	2 128	2 941	3 304	3 110		
857	413	452	434	577	636	604		
857	413	452	434	577	636	604		
3 527	1 625	1 753	1 694	2 364	2 668	2 506		
2 563	1 126	1 304	1 169	1 684	1 696	1 693		
2 900	1 421	1 421	1 421	1 835	1 855	1 842		
3 138	1 421	1 425	1 421	1 968	2 045	2 002		
3 304	1 463	1 529	1 493	2 106	2 253	2 156		
3 469	1 540	1 599	1 560	2 239	2 494	2 328		
3 654	1 599	1 607	1 599	2 411	2 669	2 542		
3 859	1 635	1 764	1 704	2 611	2 898	2 736		
4 091	1 795	2 328	2 083	2 879	3 274	3 050		
4 428	2 584	2 999	2 778	3 279	3 884	3 561		
1,73	2,30	2,30	2,38	1,95	2,29	2,10		

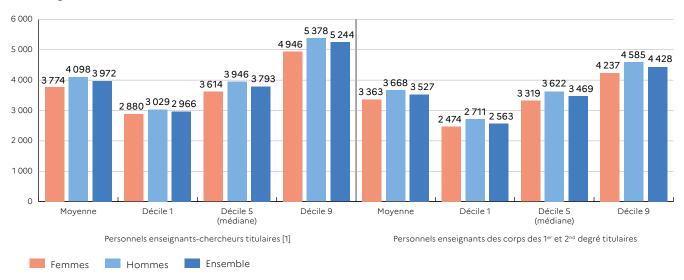
© DGRH

Par ailleurs, les inégalités salariales sont plus marquées chez les enseignants contractuels, avec des salaires des 10% «les mieux rémunérés» 2,4 fois supérieurs à ceux des 10% «les moins bien rémunérés» pour les enseignants-chercheurs contractuels et un ratio de 2,1 pour les contractuels des corps des 1er et 2nd degré.

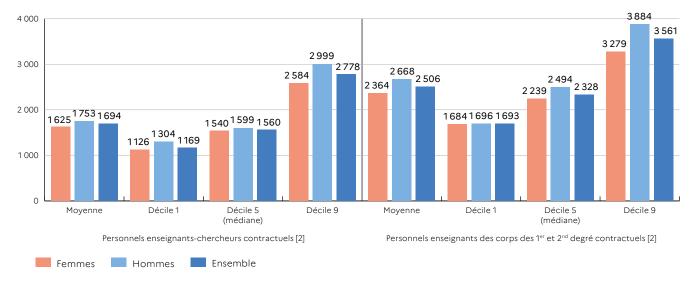
Enfin, les rémunérations moyennes des hommes sont supérieures à celles des femmes dans toutes les catégories de personnels enseignants. Pour les titulaires, l'écart est en moyenne de 320 €, soit 9% de la rémunération nette moyenne pour les enseignants-chercheurs, et de 300 €, soit 9% aussi, pour les enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degré. Concernant les contractuels, la différence est de 130 €, soit 8% pour les enseignants-chercheurs, et de 300 €, soit 13%, pour les enseignants des corps des 1^{er} et 2nd degré.

— **Figure 5.1 -** Rémunération nette mensuelle des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, répartie par décile et ventilée par catégorie d'emploi, statut d'emploi et sexe, 2021

a - Enseignants titulaires



b - Enseignants contractuels



La rémunération nette est calculée :

© DGRH

- à partir des rémunérations brutes constatées divisées par le nombre d'ETPT recensés au sein de chaque catégorie statutaire ;
- en estimant, pour chaque agent, le montant des cotisations salariales à partir des montants bruts.

La rémunération principale comprend le traitement de base et les éléments qui ne sont pas liés aux fonctions exercées par l'agent (compléments de rémunération, majorations de traitement, SFT, indemnité de résidence et indemnité différentielle SMIC). Les rémunérations accessoires englobent tous les autres éléments liés à la rémunération d'activité (indemnités liées aux fonctions exercées, heures supplémentaires et complémentaires, vacations...).

Les données ne tiennent pas compte des prestations sociales (et notamment du remboursement de transport domicile-travail).

- 1. Personnels enseignants-chercheurs des filières universitaire (y compris les corps spécifiques) et hospitalo-universitaire.
- 2. Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.
- * Note de lecture : 10% des salaires des personnels enseignants-chercheurs titulaires se situent au-dessous du décile 1, soit 2 966 €; 10% des salaires se situent au-dessus du décile 9, soit 5 244 €.

Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint: Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2021.

Source: OREMS-RCE / Année 2021.

3. Les rémunérations mensuelles brutes des personnels enseignants de l'enseignement supérieur

Tableau 5.4 - Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi, filière et corps, avec ratio H/F, 2021

					Trai-	Prin et indem		dont h complém		Salaire	
Statut d'emploi	Filière	Corps	Effectifs en ETPT	% par corps	tement indiciaire brut mensuel (en €)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	brut mensuel moyen (en €)	Ratio salaires H/F [2]
	Filière uni-	Professeur des universités et assimilés	14 415	31,6	5 315	800	13,1	190	3,1	6 116	1,04
	versitaire et corps spécifiques	Maître de conférences et assimilés	31 217	68,4	3 752	686	15,5	268	6,0	4 438	1,02
		Total	45 632	100,0	4 246	722	14,5	243	4,9	4 968	1,08
	Filière hos-	Professeur des universités et assimilés	4 234	70,9	5 101	289	5,4			5 390	1,07
Filière hos- pitalo-uni- versitaire	Maître de conférences et assimilés	1 739	29,1	3 308	178	5,1			3 485	1,00	
Tito de la cons		Total	5 973	100,0	4 579	257	5,3			4 836	1,16
Titulaires	Filière en- seignante	Professeur des écoles	249	100,0	3 420	583	14,6	267	6,7	4 003	1,00
	des corps du 1 ^{er} degré	Total	249	100,0	3 420	583	14,6	267	6,7	4 003	1,00
		Professeur agrégé	6 230	54,5	3 907	745	16,0	443	9,5	4 652	1,07
	Filière en- seignante des corps du 2 nd	Professeur certifié et assimilés	5 139	44,9	3 309	761	18,7	485	11,9	4 070	1,10
	degré	Professeur de l'Ensam	66	0,6	4 088	782	16,0	531	10,9	4 870	1,12
		Total	11 434	100,0	3 639	752	17,1	462	10,5	4 391	1,09
	Total personi titulaires	nels enseignants	63 289	-	4 165	683	14,1	260	5,4	4 848	1,09
		ATER	1 113	5,5	2 200	188	7,9			2 387	1,00
		Doctorants contractuels	12 170	60,0	1 894	24	1,3			1 919	1,01
		Contractuels sur emplois du 2 nd degré	998	4,9	2 366	426	15,3	297	10,6	2 793	1,06
	Filière	Lecteurs	268	1,3	1 517	298	16,4	217	12,0	1 815	1,04
Contrac- tuels*	contrac- tuels en CDD	Maîtres de langues	64	0,3	1 965	241	10,9	197	8,9	2 206	1,01
		Enseignants associés	1 046	5,2	3 263	621	16,0	342	8,8	3 884	1,06
		Temporaires de médecine**	2 775	13,7	1 464	26	1,8			1 490	1,02
		Autres CDD	1 842	9,1	2 720	111	3,9	38	1,3	2 831	1,04
		Total	20 275	100,0	2 016	96	4,6	48	2,3	2 113	1,06

Statut d'emploi Filière					Trai- tement -	Primes et indemnités [1]		dont heures complémentaires		Salaire	
	I Corns	Effectifs en ETPT	% par corps	indiciaire brut mensuel (en €)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	brut mensuel moyen (en €)	Ratio salaires H/F [2]	
	Filière contrac-	Contractuels sur emplois du 2 nd degré	745	66,3	2 948	587	16,6	436	12,3	3 535	1,21
	tuels en CDI	Autres CDI	379	33,7	4 184	519	11,0	213	4,5	4 703	1,10
	0.1.02.	Total	1 124	5,3	3 365	564	14,4	361	9,2	3 929	1,24
	Total personi contractuels	nels enseignants	21 399	-	2 087	121	5,5	64	2,9	2 208	1,08

^{1.} Y compris l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (IR et SFT), et les autres rémunérations complémentaires.

© DGRH

Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint: Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2021.

Source: OREMS-RCE / Année 2021.

Le salaire des personnels enseignants est composé du traitement indiciaire brut – qui constitue l'élément principal de la rémunération – et des primes et indemnités. Les rémunérations des heures complémentaires sont comptabilisées dans les primes et indemnités.

En 2021, le salaire brut moyen mensuel des personnels enseignants titulaires s'élève à 4 850 € (dont 14% de primes et indemnités). Toutefois, le salaire est variable selon la filière et le corps. Ainsi, pour les titulaires, il varie de 4 000 € brut mensuel pour la filière des corps du 1er degré à 4 970 € pour la filière universitaire et corps spécifiques. Au sein de cette filière, le salaire brut moyen est de 6 120 € pour les professeurs des universités et assimilés, contre 4 440 € pour les maîtres de conférences et assimilés. Par ailleurs, le niveau relativement élevé de la part des primes et indeminités des enseignants titulaires du 2nd degré (17%) est principalement dû à leur part d'heures complémentaires plus importante (11% contre 5% pour l'ensemble des titulaires).

Le salaire brut moyen mensuel des enseignants contractuels est de 2 210 € (dont 6% de primes et indemnités), avec toutefois un écart considérable entre les contractuels en CDD et ceux en CDI. En effet, dans la filière des contractuels en CDD, composée majoritairement de doctorants contractuels (60%), les agents perçoivent en moyenne 2 110 € (dont 5% de primes et indemnités), contre 3 930 € (dont 14% de primes et indemnités) pour les agents en CDI. La filière des contractuels en CDD est en outre marquée par une forte hétérogénéité des salaires : celui des temporaires de médecine est de 1 490 €, tandis que celui des enseignants associés s'élève à 3 880 €.

Enfin, le salaire moyen des hommes est globalement supérieur à celui des femmes, avec des écarts plus ou moins importants selon la filière et le corps. Ainsi, alors que dans la filière des corps du 1^{er} degré les femmes gagnent autant que les hommes, l'écart est de 8% dans la filière universitaire et corps spécifiques et de 24% dans celle des contractuels en CDI.

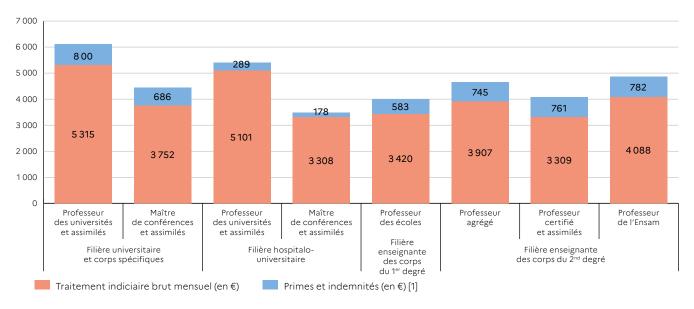
^{2.} Rapport entre le salaire brut moyen perçu par les hommes et celui perçu par les femmes.

^{*} Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

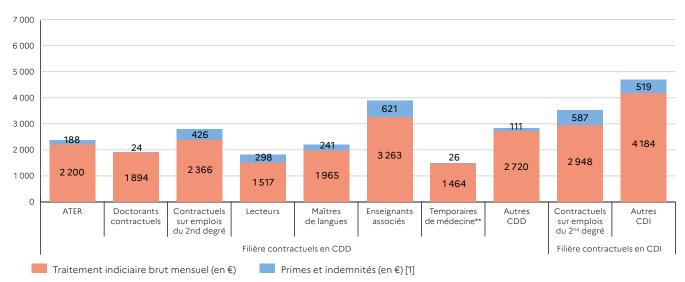
^{**} Les temporaires de médecine comprennent les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux (CCA), assistants hospitalo-universitaires (AHU) et les praticiens hospitalo-universitaires (PHU).

— **Figure 5.2 -** Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi, filière et corps, 2021

a - Titulaires



b - Contractuels*



^{1.} Y compris l'indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

© DGRH

Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint: Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43% des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2021.

Source: OREMS-RCE / Année 2021.

^{*} Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

^{**} Les temporaires de médecine comprennent les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux (CCA), assistants hospitalo-universitaires (AHU) et les praticiens hospitalo-universitaires (PHU).

Tableau 5.5 - Décomposition des salaires mensuels bruts moyens des personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois, par statut d'emploi et filière, ventilée par tranche d'âge, 2021

					Traite-	Prime indemn		dont h complém		Salaire	
Statut d'emploi	Filière	Âge	Effectifs en ETPT	% par âge	ment indiciaire brut mensuel (en €)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	Montant mensuel (en €)	Part dans le salaire brut (en %)	brut mensuel moyen (en €)	Ratio salaires H/F [2]
		Moins de 35 ans	1 813	4,0	3 003	466	13,4	176	5,1	3 469	1,01
	Filière uni- versitaire	de 35 à 54 ans	28 896	63,3	3 939	755	16,1	257	5,5	4 694	1,06
	et corps spécifiques	55 ans et plus	14 924	32,7	4 991	690	12,2	225	4,0	5 681	1,07
	9	Total	45 632	100,0	4 246	722	14,5	243	4,9	4 968	1,08
	,	Moins de 35 ans	60	1,0	2 601	64	2,4			2 665	1,00
	Filière hospitalo-	de 35 à 54 ans	3 041	50,9	3 824	261	6,4			4 085	1,11
	univer- sitaire	55 ans et plus	2 872	48,1	5 419	256	4,5			5 675	1,08
		Total	5 973	100,0	4 579	257	5,3		0,0	4 836	1,16
Titulaires	Filière	Moins de 35 ans	0,5	0,2	2 433	577	19,2	380	12,6	3 010	-
	ensei- gnante	de 35 à 54 ans	129	51,8	3 044	645	17,5	277	7,5	3 689	1,00
	des corps	55 ans et plus	120	48,1	3 829	516	11,9	256	5,9	4 345	0,99
	du 1 ^{er} degré	Total	249	100,0	3 420	583	14,6	267	6,7	4 003	1,00
	Filière	Moins de 35 ans	529	4,6	2 677	572	17,6	361	11,1	3 249	1,02
	ensei-	de 35 à 54 ans	7 005	61,3	3 415	791	18,8	488	11,6	4 207	1,08
	gnante des corps	55 ans et plus	3 901	34,1	4 172	706	14,5	430	8,8	4 878	1,08
	du 2 nd degré	Total	11 434	100,0	3 639	752	17,1	462	10,5	4 391	1,09
	Total personi titulaires	nels enseignants	63 289	-	4 165	683	14,1	260	5,4	4 848	1,09
		Moins de 35 ans	16 873	83,2	1 892	45	2,3	19	1,0	1 937	1,03
	Filière contrac-	de 35 à 54 ans	2 795	13,8	2 494	304	10,9	155	5,5	2 798	1,10
	tuels en CDD	55 ans et plus	608	3,0	3 267	571	14,9	361	9,4	3 838	1,15
	3000	Total	20 275	100,0	2 016	96	4,6	48	2,3	2 113	1,06
Contrac-		Moins de 35 ans	66	5,9	2 807	580	17,1	330	9,7	3 387	1,07
tuels*	Filière contrac-	de 35 à 54 ans	663	58,9	3 270	564	14,7	354	9,2	3 835	1,21
	tuels en CDI	55 ans et plus	395	35,1	3 619	561	13,4	377	9,0	4 179	1,33
		Total	1 124	100,0	3 365	564	14,4	361	9,2	3 929	1,24
	Total persons contractuels	nels enseignants	21 399	-	2 087	121	5,5	64	2,9	2 208	1,08

^{1.} Y compris l'indemnité de résidence et supplément familial de traitement (IR et SFT), autres rémunérations complémentaires.

Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Périmètre restreint: Agents rémunérés douze mois. Ainsi, seulement 43 % des personnels enseignants contractuels (hors vacataires et invités) sont pris en compte en 2021.

Source: OREMS-RCE / Année 2021.

Dans toutes filières, les salaires des enseignants titulaires et contractuels vont en croissant avec l'âge. Le montant mensuel moyen des primes et indemnités est croissant également entre la tranche des moins de 35 ans et celle des 35-54 ans, puis décroît dans la dernière tranche d'âge (55 ans et plus), sauf dans la filière des contractuels en CDD où le niveau des primes augmente encore pour les 55 ans et plus.

© DGRH

Enfin, généralement, les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, plus faibles en début de carrière, se creusent au fil des années.

^{2.} Rapport entre le salaire brut moyen perçu par les hommes et celui perçu par les femmes.

^{*} Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

Tableau 5.6 - Les dix salaires mensuels bruts les plus élevés parmi les personnels enseignants de l'enseignement supérieur présents douze mois - statut d'emploi, corps, sexe et âge, 2021

	Salaire brut mensuel moyen (en €)	Statut d'emploi	Corps	Sexe (H ou F)	Âge
1	26 161	Titulaire	Professeur des universités	Homme	62
2	17 958	Contractuel	Directeur ECAM	Homme	58
3	15 544	Titulaire	Professeur des universités - praticien hospitalier	Homme	67
4	15 140	Titulaire	Professeur des universités	Homme	61
5	14 220	Titulaire	Professeur des universités	Homme	52
6	14 036	Titulaire	Professeur des universités	Homme	68
7	13 459	Titulaire	Maître de conférences	Homme	65
8	13 436	Titulaire	Professeur des universités	Homme	47
9	13 114	Titulaire	Professeur des universités	Homme	51
10	12 784	Titulaire	Professeur des universités	Homme	58

Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

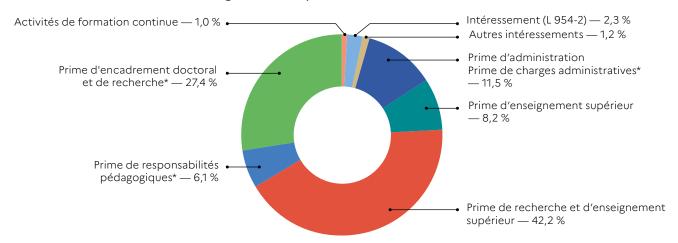
Source : OREMS-RCE / Année 2021.

En 2021, les salaires des dix personnes les mieux rémunérés parmi les personnels enseignants de l'enseignement supérieur sont compris entre 12 780 € et 26 160 € bruts mensuels. La plupart d'entre eux sont des professeurs des universités. Enfin, ce sont tous des hommes âgés de 47 à 68 ans.

© DGRH

C. Primes et indemnités des personnels enseignants dans l'enseignement supérieur

— Figure 5.3 - Répartition des principales primes versées aux personnels enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur RCE (en %), 2021



^{*} Possibilité de convertir tout ou partie de la prime en décharge de service.

Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

Source : OREMS-RCE / Année 2021.

Tableau 5.7 - Primes et indemnités versées aux personnels enseignants titulaires, réparties par sexe, 2021

Au total, 219,5 M€ de primes et indemnités ont été versés en 2021 aux personnels enseignants titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur RCE (rémunérations sous plafond d'État et sur ressources propres), contre 178,4 M€ en 2020, soit une augmentation de 23%. Cette augmentation résulte de la mise en œuvre en 2021 de la loi de programmation de la recherche (LPR), notamment la revalorisation de la prime de recherche et d'enseignement supérieur et de la prime d'enseignement supérieur.

Cependant, certaines primes pouvant être converties en décharges de service, ce total ne rend pas compte du montant des primes attribuées aux enseignants avant ces conversions.

Le détail des primes présenté ci-dessous ne concerne que les établissements RCE. En effet, certaines primes des établissements non RCE (qui rassemblent environ 2% des effectifs des personnels enseignants en 2021) ne remontent pas dans les systèmes d'information.

Les deux primes les plus importantes sont la prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) qui représentent respectivement 42 % (soit 92,5 M€) et 27 % (soit 60,1 M€) du montant total des primes versés par les établissements RCE en 2021.

La prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) est versée à tous les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui assurent l'intégralité de leurs obligations statutaires de service (décret n° 89-775 du 23/10/1989 modifié). 47 300 enseignants-chercheurs et assimilés l'ont perçue en 2021 pour un montant annuel de 1 850 € pour les professeurs des universités et assimilés et 2 350 € pour les maîtres de conférences et personnels assimilés (revalorisation fixée par l'arrêté du 26/02/2021).

La prime d'enseignement supérieur (PES) est versée aux enseignants du premier et du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur (décret n° 89-776 du 23/10/1989 modifié). Plus de 13 100 enseignants en ont bénéficié en 2021 et son montant annuel est fixé à 1 546 € (revalorisation fixée par l'arrêté du 26/02/2021).

Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) en brut annuel

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de béné-	Nombre d'ETPT		nt moyen er ar bénéficiai		Montant moyen en euros - Par ETPT		
	ficiaires*		Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	11 800	11 662	4 624	4 503	4 682	4 679	4 560	4 735
Maîtres de conférences	5 467	5 554	4 145	4 130	4 155	4 201	4 185	4 211
Professeurs des universités	6 333	6 108	5 037	4 944	5 072	5 113	5 037	5 142
Filière hospitalo-universitaire	773	768	4 411	4 021	4 562	4 440	4 092	4 573
Maîtres de conférences	113	127	3 922	4 004	3 849	3 917	4 015	3 827
Professeurs des universités	660	641	4 495	4 026	4 648	4 544	4 123	4 674
Corps spécifiques	265	259	8 146	6 499	9 036	8 338	6 699	9 214
Maîtres de conférences et assimilés	65	64	4 106	3 515	4 526	4 226	3 737	4 575
Professeurs des universités et assimilés	200	194	9 459	7 719	10 315	9 699	7 951	10 545
Total général	12 838	12 688	4 687	4 529	4 762	4 739	4 583	4 812

La PEDR peut être convertie en décharges de service. Les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

© DGRH

Source : OREMS-RCE / Année 2021.

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) est attribuée, pour une période de 4 ans renouvelable, aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui exercent soit une activité scientifique jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation, soit une activité d'encadrement doctoral, soit sont lauréats d'une distinction scientifique de niveau national ou international (décret n° 2009-581 du 8 juillet 2009). Cette prime peut être convertie tout ou partie en décharges de service, ce qui diminue dans ce cas le montant versé par les établissements.

^{*} Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps. Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

Prime de responsabilités pédagogiques (PRP) en brut annuel

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de béné-	Nombre		nt moyen er nr bénéficiai		Montant moyen en euros - Par ETPT		
	ficiaires*	d'ETPT	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	6 434	6 338	1 446	1 456	1 438	1 468	1 474	1 463
Maîtres de conférences	4 614	4 603	1 438	1 458	1 420	1 456	1 470	1 444
Professeurs des universités	1 820	1 735	1 466	1 448	1 474	1 499	1 493	1 501
Filière hospitalo-universitaire	557	543	1 208	1 240	1 191	1 240	1 269	1 224
Maîtres de conférences	182	177	1 093	1 114	1 074	1138	1 142	1 134
Professeurs des universités	375	366	1 264	1 345	1 232	1 289	1 377	1 255
Corps spécifiques	26	25	1 120	1 262	1 031	1140	1 333	1 031
Maîtres de conférences et assimilés	7	7	914	800	1 000	915	800	1 001
Professeurs des universités et assimilés	19	18	1196	1 460	1 042	1 228	1 600	1 042
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	2 069	2 010	1 660	1 512	1 765	1 708	1 557	1 817
Total général	9 086	8 916	1 479	1 457	1 494	1 507	1 482	1 525

La PRP peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

Source: OREMS-RCE / Année 2021.

La prime de responsabilités pédagogiques (PRP) est attribuée à tous les enseignants (enseignants-chercheurs et personnels assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent des responsabilités pédagogiques en plus de leurs obligations statutaires de service (décret n° 99-855 du 4/10/1999).

Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de service.

Dispositifs d'intéressement (L. 954-2) en brut annuel

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de béné-	Nombre d'ETPT		nt moyen er ar bénéficiai		Montant moyen en euros - Par ETPT		
	ficiaires*		Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	1 914	1 871	2 205	1 928	2 372	2 253	1 970	2 423
Maîtres de conférences	1 217	1 184	1 848	1 <i>7</i> 47	1 923	1 903	1 797	1 982
Professeurs des universités	697	687	2 828	2 388	3 008	2 855	2 414	3 033
Filière hospitalo-universitaire	63	60	2 762	1 284	3 265	2 896	1 355	3 417
Maîtres de conférences	9	11	1 761	NS	1 872	2 626	NS	2 770
Professeurs des universités	54	49	2 929	1 312	3 551	2 956	1 279	3 580
Corps spécifiques	21	21	4 567	3 892	4 837	4 642	3 946	4 921
Maîtres de conférences et assimilés	10	10	3 271	NS	3 160	3 385	NS	3 300
Professeurs des universités et assimilés	11	11	5 745	NS	5 956	5 745	NS	5 956
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	316	304	1 900	1 702	2 066	1 990	1 807	2 143
Total général	2 314	2 256	2 200	1 893	2 390	2 256	1 947	2 448

 $[\]ensuremath{\mathsf{NS}}$: Non significatif pour cause de faibles effectifs.

[©] DGRH

^{*} Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps. Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

[©] DGRH

^{*} Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps. Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. 38 établissements RCE sur 103 ont mis en œuvre ce régime d'intéressement pour les enseignants.

Source : OREMS-RCE / Année 2021.

Des dispositifs d'intéressement ont été développés par les établissements publics d'enseignement supérieur ayant accédé aux RCE sur le fondement de l'article L. 954-2 du code de l'éducation.

D'autres dispositifs d'intéressement peuvent être versés aux personnels des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche au titre du décret n° 2010-619 du 7 juin 2010, pour services rendus lors de la participation à des opérations de recherche scientifique ou de prestations de service, au titre de l'article R. 611-14-1 du code de la propriété intellectuelle ou encore au titre du décret n° 96-858 du 2 octobre 1996, pour la participation directe à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés.

Indemnités pour activités de formation continue (en brut annuel)

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de béné-	Nombre d'ETPT		nt moyen en nr bénéficiai		Montant moyen en euros - Par ETPT		
	ficiaires*		Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	617	603	2 999	2 891	3 080	3 070	2 947	3 162
Maîtres de conférences	444	438	3 043	2 825	3 243	3 092	2 861	3 304
Professeurs des universités	173	165	2 886	3 164	2 770	3 010	3 321	2 882
Filière hospitalo-universitaire	21	21	386	329	403	386	329	403
Maîtres de conférences	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Professeurs des universités	18	18	414	420	413	414	420	413
Corps spécifiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Maîtres de conférences et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs des universités et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière enseignante du 2 nd degré	177	173	2 482	2 121	2 692	2 538	2 199	2 731
Total général	815	797	2 820	2 702	2 901	2 883	2 762	2 967

NS : Non significatif pour cause de faibles effectifs.

© DGRH

Source : OREMS-RCE / Année 2021.

Des indemnités pour activités de formation continue sont également attribuées aux enseignants, enseignants-chercheurs et personnels assimilés (articles D. 714-55 à D. 714-72 du code de l'éducation et arrêté du 18 octobre 1985 modifié).

^{*} Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps. Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

Prime d'administration (PA) et prime de charges administratives (PCA) en brut annuel

Filière / Corps d'assimilation	Nombre de béné-	Nombre d'ETPT		nt moyen er nr bénéficiai		Montant moyen en euros - Par ETPT		
	ficiaires*		Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Filière universitaire	5 132	5 051	3 836	3 462	4 044	3 898	3 518	4 109
Maîtres de conférences	2 087	2 090	3 086	2 882	3 256	3 129	2 911	3 309
Professeurs des universités	3 045	2 961	4 350	4 080	4 461	4 440	4 187	4 544
Filière hospitalo-universitaire	560	549	3 527	3 454	3 555	3 594	3 574	3 602
Maîtres de conférences	67	67	1 922	2 221	1 631	2 146	2 422	1 853
Professeurs des universités	493	482	3 745	3 781	3 732	3 795	3 913	3 757
Corps spécifiques	92	90	4 588	3 940	5 065	4 677	4 089	5 097
Maîtres de conférences et assimilés	23	23	1 990	1 497	2 370	1 990	1 497	2 370
Professeurs des universités et assimilés	69	67	5 454	4 783	5 941	5 596	5 029	5 991
Filière enseignante du 1 ^{er} et 2 nd degré	1 004	946	2 949	2 589	3 187	3 130	2 773	3 363
Total général	6 788	6 637	3 690	3 325	3 893	3 774	3 413	3 974

La PCA peut être convertie en décharges de service; les primes ainsi converties n'apparaissent pas dans ce tableau.

Source : OREMS-RCE / Année 2021.

La prime d'administration (PA) est attribuée aux enseignants-chercheurs et assimilés qui exercent des fonctions de présidents d'universités et d'INP, de directeurs des ENS, des INSA, d'instituts ou d'écoles internes aux universités ou des responsabilités administratives auprès du ministère... et pour la durée de leurs fonctions. Son montant annuel varie de 7 422,98 € [pour le 2^e groupe, avec majoration de 25% lorsque l'établissement bénéficie des responsabilités et compétences élargies (RCE)] à 18 639,37 € [pour le 1^{er} groupe, avec majoration de 50% lorsque l'établissement bénéficie des RCE].

La prime de charges administratives (PCA) peut être versée aux enseignants (enseignants-chercheurs et assimilés, personnels hospitalo-universitaires, enseignants du second degré) qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire. Les montants individuels sont arrêtés par le chef d'établissement.

Cette prime peut également être convertie tout ou partie en décharges de service (limitée à deux tiers pour les enseignants-chercheurs directeurs d'UFR ayant une décharge statutaire).

[©] DGRH

^{*} Effectif en personnes physiques avec retraitement : en cas de changement de corps au cours de l'année, l'individu est compté une seule fois dans son dernier corps. Champ : Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

Tableau 5.8 - Nombre de personnels enseignants bénéficiaires de la «garantie individuelle du pouvoir d'achat» (GIPA) ventilé par statut d'emploi, filière et sexe, 2021

		Fem	mes	Hom	ımes		Montont
Statut d'emploi	Filière	Nombre de béné- ficiaires	Montant moyen versé par béné- ficiaires (en euros)	Nombre de béné- ficiaires	Montant moyen versé par béné- ficiaires (en euros)	Ensemble des béné- ficiaires	Montant moyen versé par béné- ficiaires (en euros)
	Filière universitaire et corps spécifiques	1 124	862	1 572	895	2 696	881
Titulaires	Filière hospitalo-universitaire	82	658	126	743	208	710
ritulailes	Filière enseignante des corps des 1 ^{er} et 2 nd degré	84	669	98	820	182	750
	Total	1 290	836	1 796	881	3 086	862
	Filière contractuels en CDD	242	518	459	509	701	512
Contrac- tuels	Filière contractuels en CDI	98	628	110	781	208	709
	Total		550	569	561	909	557
Ensemble c	les bénéficiaires	1 630	777	2 365	804	3 995	793

Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles.

Source: OREMS-RCE / Année 2021.

Le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 a instauré une indemnité dite de «garantie individuelle du pouvoir d'achat» aux agents dont le traitement indiciaire a augmenté dans des proportions moins fortes que l'inflation au cours des quatre dernières années.

En 2021, près de 4 000 agents sont bénéficiaires de cette indemnité, dont 77% d'enseignants titulaires. Les montants moyens versés par agent varient de 510 € pour les contractuels en CDD à 880 € pour les titulaires de la filière universitaire et corps spécifiques.

© DGRH



L'organisation du travail et temps de travail Les effectifs des personnels enseignants de l'enseignement supérieur en fonction au 31 décembre par quotité de travail

Ce chapitre présente les effectifs au 31 décembre 2021 des personnels enseignants rémunérés par les établissements RCE, répartis par quotité de service et ventilés par statut d'emploi, filière, corps et sexe.

Tableau 6.1 - Effectifs des personnels enseignants des établissements RCE répartis par quotité de service et ventilés par statut d'emploi, filière, corps et sexe, au 31 décembre 2021

											Quo	tités de :	service
				100	0%			90)%				80%
Statut d'emploi	Filière	Corps	ш	I	Total	Part des femmes (en %)	Ľ.	I	Total	Part des femmes (en %)	ш	I	Total
	Filière	Professeur des universités et assimilés	4 330	10 640	14 970	28,9	4	7	11	36,4	24	16	40
	univer- sitaire	Maître de conférences et assimilés	14 272	17 609	31 881	44,8	66	9	75	88,0	255	86	341
	et corps spéci-	Total	18 602	28 249	46 851	39,7	70	16	86	81,4	279	102	381
	fiques	Part quotité / effectifs de la filière (en %)	97,7	99,2	98,6	-	0,4	0,1	0,2	-	1,5	0,4	0,8
		Professeur des universités et assimilés	1 059	3 379	4 438	23,9			0	-			0
	Filière hospitalo- univer-	Maître de conférences et assimilés	947	981	1 928	49,1			0	-			0
	sitaire	Total	2 006	4 360	6 366	31,5	0	0	0	-	0	0	0
		Part quotité / effectifs de la filière (en %)	100,0	100,0	100,0	-	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0
Titulaires	Filière en-	Professeur des écoles	134	113	247	54,3			0	-		1	1
	seignante des corps	Total	134	113	247	54,3	0	0	0	-	0	1	1
de du	du 1 ^{er} degré	Part quotité / effectifs de la filière (en %)	72,4	86,3	78,2	-	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,8	0,3
		Professeur agrégé	2 739	3 490	6 229	44,0	12	3	15	80,0	105	38	143
	Filière en-	Professeur certifié et assimilés	2 464	2 682	5 146	47,9	4	5	9	44,4	71	13	84
	Filière en- seignante des corps du 2 nd	Professeur de l'Ensam	10	54	64	15,6			0	-		2	2
	degré	Total	5 213	6 226	11 439	45,6	16	8	24	66,7	176	53	229
		Part quotité / effectifs de la filière (en %)	88,5	94,0	91,4	-	0,3	0,1	0,2	-	3,0	0,8	1,8
	Total persor	nnels enseignants titulaires	25 955	38 948	64 903	40	86	24	110	78	455	156	611
	Part quotité enseignants	/ effectifs des personnels titulaires (en %)	95,7	98,4	97,3	-	0,3	0,1	0,2	-	1,7	0,4	0,9
		ATER	1 812	1 834	3 646	49,7			0	-		1	1
		Doctorants contractuels	8 235	9 836	18 071	45,6			0	-		1	1
		Contractuels sur emplois du 2 nd degré	904	851	1 755	51,5	5	2	7	71,4	19	11	30
		Lecteurs	490	198	688	71,2			0	-			0
Contrac-	Filière contrac-	Maîtres de langues	114	46	160	71,3			0	-			0
tuels*	tuels en CDD	Enseignants associés	45	70	115	39,1			0	-			0
	GII CDD	Temporaires de médecine**	2 306	2 166	4 472	51,6			0	-			0
		Autres CDD	1 847	2 662	4 509	41,0	4		4	100,0	18	10	28
		Total	15 753	17 663	33 416	47,1	9	2	11	81,8	37	23	60,0
		Part quotité / effectifs de la filière (en %)	88,9	86,3	87,5	-	0,1	0,0	0,0	-	0,2	0,1	0,2

														Tot	-al	
]80%	- 50%[50)%			moins	de 50%			100	.aı	
Part des femmes (en %)	ш	I	Total	Part des femmes (en %)	ш	I	Total	Part des femmes (en %)	ш	I	Total	Part des femmes (en %)	u.	I	Total	Part des femmes (en %)
60,0	3	6	9	33,3	5	18	23	21,7			0	-	4 366	10 687	15 053	29,0
74,8	46	22	68	67,6	41	53	94	43,6			0	-	14 680	17 779	32 459	45,2
73,2	49	28	77	63,6	46	71	117	39,3	0	0	0	-	19 046	28 466	47 512	40,1
-	0,3	0,1	0,2	-	0,2	0,2	0,2	-	0,0	0,0	0,0	-	100,0	100,0	100,0	-
-			0	-			0	-			0	-	1 059	3 379	4 438	23,9
-			0	-			0	-			0	-	947	981	1 928	49,1
-	0	0	0	-	0	0	0	-	0	0	0	-	2 006	4 360	6 366	31,5
-	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-	100,0	100,0	100,0	-
0,0	1	1	2	50,0	48	16	64	75,0	2		2	100,0	185	131	316	58,5
0,0	1	1	2	50,0	48	16	64	75,0	2	0	2	100,0	185	131	316	58,5
-	0,5	0,8	0,6	-	25,9	12,2	20,3	-	1,1	0,0	0,6	-	100,0	100,0	100,0	-
73,4	25	11	36	69,4	163	107	270	60,4	6	14	20	30,0	3 050	3 663	6 713	45,4
84,5	15	12	27	55,6	243	167	410	59,3	31	24	55	56,4	2 828	2 903	5 731	49,3
0,0			0	-			0	-			0	-	10	56	66	15,2
76,9	40	23	63	63,5	406	274	680	59,7	37	38	75	49,3	5 888	6 622	12 510	47,1
-	0,7	0,3	0,5	-	6,9	4,1	5,4	-	0,6	0,6	0,6	-	100,0	100,0	100,0	-
74	90	52	142	63	500	361	861	58	39	38	77	51	27 125	39 579	66 704	40,7
-	0,3	0,1	0,2	-	1,8	0,9	1,3	-	0,1	0,1	0,1	-	100,0	100,0	100,0	-
0,0			0	-	450	457	907	49,6			0	-	2 262	2 292	4 554	49,7
0,0	1	2	3	33,3	4	7	11	36,4			0	-	8 240	9 846	18 086	45,6
63,3	44	26	70	62,9	447	413	860	52,0	61	60	121	50,4	1 480	1 363	2 843	52,1
-			0	-	1	1	2	50,0			0	-	491	199	690	71,2
-			0	-	1		1	100,0			0	-	115	46	161	71,4
-			0	-	788	1 691	2 479	31,8			0	-	833	1 761	2 594	32,1
-			0	-	1	1	2	50,0			0	-	2 307	2 167	4 474	51,6
64,3	11	27	38	28,9	81	79	160	50,6	21	18	39	53,8	1 982	2 796	4 778	41,5
61,7	56	55	111	50,5	1 773	2 649	4 422	40,1	82	78	160	51,3	17 710	20 470	38 180	46,4
-	0,3	0,3	0,3	-	10,0	12,9	11,6	-	0,5	0,4	0,4	-	100,0	100,0	100,0	-

											Quot	tités de s	service
				100)%			90)%				80%
Statut d'emploi	Filière	Corps	ı.	I	Total	Part des femmes (en %)	Ľ.	I	Total	Part des femmes (en %)		I	Total
		Contractuels sur emplois du 2 nd degré	418	358	776	53,9	1	2	3	33,3	16	8	24
	Filière contrac-	Autres CDI	117	289	406	28,8		2	2	0,0	3	2	5
	tuels en CDI	Total	535	647	1 182	45,3	1	4	5	20,0	19	10	29,0
		Part quotité / effectifs de la filière (en %)	84,3	91,5	88,1	-	0,2	0,6	0,4	-	3,0	1,4	2,2
	Total persor contractuels	nnels enseignants s	16 288	18 310	34 598	47	10	6	16	63	56	33	89
		Part quotité / effectifs des personnels enseignants contractuels (en %)		86,5	87,5	-	0,1	0,0	0,0	-	0,3	0,2	0,2
Total des p	personnels enseignants		42 243	57 258	99 501	42	96	30	126	76	511	189	700
Part quotit (en %)	art quotité / total des personnels enseignants n %)		92,9	94,2	93,7	-	0,2	0,0	0,1	-	1,1	0,3	0,7

^{*} Personnels enseignants contractuels hors vacataires et personnels invités.

Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Les personnels dont l'ETP n'a pas été renseigné sont exclus.

Source: OREMS-RCE au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, toutes filières confondues, 97% des personnels enseignants titulaires des établissements RCE exercent leurs fonctions à temps plein. La quotité de travail de 50% regroupe près de la moitié des personnels titulaires exerçant leurs fonctions à temps partiel. La part des personnels enseignants contractuels travaillant à temps plein est quant à elle de 88%. Près de 9 contractuels à temps partiel sur 10 ont une quotité de travail de 50%.

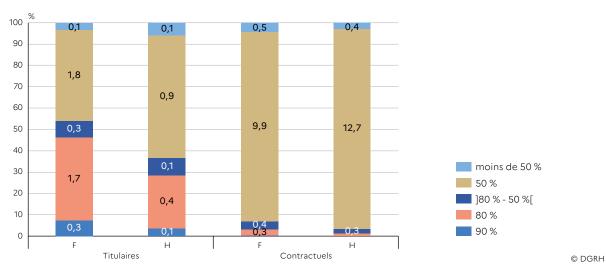
Par ailleurs, si les femmes sont proportionnellement un peu plus nombreuses que les hommes à exercer à temps partiel parmi les enseignants titulaires (4% de l'effectif de femmes contre près de 2% pour les hommes), c'est l'inverse qui est observé chez les enseignants contractuels (11% de l'effectif de femmes contre 14% pour les hommes).

^{**} Les temporaires de médecine comprennent les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux (CCA), les assistants hospitalo-universitaires (AHU) et les praticiens hospitalo-universitaires (PHU).

														Tot	tal	
]80%	- 50%[50	0%			moins	de 50%					
Part des femmes (en %)	LL.	I	Total	Part des femmes (en %)	LL.	I	Total	Part des femmes (en %)	ш	I	Total	Part des femmes (en %)	LL.	I	Total	Part des femmes (en %)
66,7	20	6	26	76,9	48	30	78	61,5	8	7	15	53,3	511	411	922	55,4
60,0	2	2	4	50,0	2	1	3	66,7			0	-	124	296	420	29,5
65,5	22	8	30	73,3	50	31	81	61,7	8	7	15	53,3	635	707	1 342	47,3
-	3,5	1,1	2,2	-	7,9	4,4	6,0	-	1,3	1,0	1,1	-	100,0	100,0	100,0	-
63	78	63	141	55	1 823	2 680	4 503	40	90	85	175	51	18 345	21 177	39 522	46,4
-	0,4	0,3	0,4	-	9,9	12,7	11,4		0,5	0,4	0,4	-	100,0	100,0	100,0	-
73	168	115	283	59	2 323	3 041	5 364	43	129	123	252	51	45 470	60 756	106 226	42,8
-	0,4	0,2	0	-	5,1	5,0	5,0	-	0,3	0,2	0,2	-	100,0	100,0	100,0	-

© DGRH

— **Figure 6.1 -** Les parts des quotités de services à temps partiel dans les effectifs par statut d'emploi et par sexe, au 31 décembre 2021



Champ: Personnels enseignants des établissements d'enseignement supérieur RCE, les données relatives aux établissements non RCE n'étant pas ou partiellement disponibles. Les personnels dont l'ETP n'a pas été renseigné sont exclus.

Source: OREMS-RCE au 31 décembre 2021.

Annexes: Les notes de la DGRH sur les personnels enseignants de l'enseignement supérieur

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 1 - Janvier 2022

Suivi de carrière des enseignants-chercheurs — Session 2021

Le suivi de carrière des enseignants-chercheurs est réalisé par le Conseil national des universités (CNU). Il se fonde sur un rapport d'activité établi par l'enseignant-chercheur. Les établissements peuvent prendre en considération ce suivi de carrière en matière d'accompagnement professionnel. Le dispositif du suivi de carrière a été généralisé en 2018 à tous les établissements chaque année, mais pour les enseignants-chercheurs appartenant à des sections du CNU sélectionnées préalablement pour chaque établissement.

Pour la session 2021 du suivi de carrière, 963 universitaires « prioritaires » ont déposé un dossier sur les 4 610 recensés, soit un taux de participation de 21 %. En outre, 353 universitaires non concernés par le suivi de carrière de 2021, dits « non prioritaires », ont déposé un dossier. Au total, 1 316 enseignants-chercheurs ont donc participé au dispositif. 29 % des dossiers n'ont cependant pas été examinés par le CNU. Les deux tiers des dossiers ont fait l'objet d'un avis du CNU à destination de l'établissement. La moitié d'entre eux suggèrent aux établissements la mise en œuvre d'actions. Ces avis ont pour objectif d'aider les universitaires à améliorer le déroulement de leur carrière ou à pallier leurs difficultés professionnelles.

Jérôme Tourbeaux DGRH A1-1

2016) et après avoir été étendu en 2017 à de 62 ans en 2021); tous les universitaires affectés dans les - qui n'ont pas bénéficié d'un avancement établissements de la vague C, la CPU de grade au cours des 5 dernières années (Conférence des présidents d'université), (lors des sessions 2016-2020). la CP-CNU (Commission permanente du Conseil national des universités) et la Les enseignants-chercheurs concernés par DGRH du MESRI (Direction générale des le dispositif sont dits « prioritaires ». Les ressources humaines du ministère de l'En- enseignants-chercheurs qui ne sont pas seignement supérieur, de la Recherche et concernés par la campagne de suivi de l'Innovation) se sont accordées pour c'est-à-dire les « non prioritaires » — peugénéraliser le suivi de carrière à partir de vent également déposer un dossier s'ils le la campagne de 2018 à tous les établisse- souhaitent. ments. Chaque année, pour un établissement donné, les enseignants relevant de Une fois que les enseignants-chercheurs quelques sections du CNU sont préalable- ont déposé dans l'application ALYA du ment sélectionnés.

de rencontrer les personnels susceptibles chaque enseignant-chercheur. de les aider.

Pour la session 2021, le dispositif con- hausse en 2021 cerne les enseignants-chercheurs dits « universitaires »:

- 1^{er} janvier 2016);
- qui partiront à la retraite dans plus de Cette année, le taux de participation a

Après 4 années d'expérimentation (2013- quatre ans (soit les agents âgés de moins

portail GALAXIE leur dossier qui retracent l'ensemble de leurs activités, le CNU a Au terme de cinq années, l'ensemble des pour mission d'émettre un avis pour l'étasections de tous les établissements aura blissement (également visible par l'enseiété couvert par le dispositif. L'objectif est gnant-chercheur) et un avis seulement de faciliter la mise en place d'une procé- visible par l'enseignant-chercheur. L'avis dure d'accompagnement des enseignants- pour l'établissement peut suggérer de chercheurs. Pour ce faire, les établisse- mettre en œuvre des mesures d'accompaments proposent aux agents en difficulté gnement professionnel adaptées à

Une faible participation, mais en

Pour la session 2021 du suivi de carrière, - nommés depuis plus de 5 ans dans le 963 universitaires dits « prioritaires » ont corps (c'est-à-dire ceux nommés avant le déposé un dossier sur les 4 610 recensés, soit un taux de participation de 20,9 %.



Liberté

Direction générale des ressources humaines (DGRH):

72. rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourheaux e-ISSN 2740-8787

augmenté, après une diminution constante depuis 2017 (figure 1).

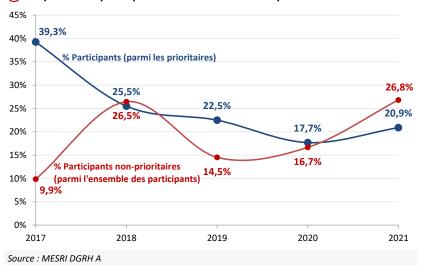
L'appartenance disciplinaire des universitaires « prioritaires » explique en partie la participation ou non au suivi de carrière.

Quasiment toutes les sections du CNU des grandes disciplines du Droit-Économie-Gestion et des Lettres-Sciences humaines, majoritairement défavorables au suivi de carrière, n'ont pas rendu d'avis (à l'exception des sections 16, 21, 74 et 76) contrairement à celles des Sciences-Techniques et de la Pharmacie qui, elles, sont majoritairement favorables au dispositif. Seules les sections 25, 26, 37, et 64 y sont en effet défavorables. Les sections 29 et 60 ont cernés, empêchant ainsi les établisse- « effet établissement ». tuelles mesures.

gnants-chercheurs (figure 2).

Par conséguent, les établissements composés structurellement nombre relativement important d'en- carrière ne sont pas « prioritaires » seignants-chercheurs « prioritaires » au Droit-Économie-Gestion. Par exemple, chercheurs pour ce dispositif. écoles d'ingénieur (30 %) sont nette- 26,8 % de « non prioritaires ». ment supérieurs à ceux des établisse- Il ments spécialisés dans le tertiaire (4 % chercheurs qui souhaitent disposer d'un louer la qualité d'un dossier. dans les universités de Lettres-Sciences accompagnement afin de parfaire cer- ◆ Selon notre analyse, près d'un tiers humaines et les IEP; 2 % dans les uni-tains volets de leurs activités, notam-des avis consultables suggèrent la mise versités de Droit-Économie) (figure 3).

1 Proportion de participants au suivi de carrière depuis 2017



cependant envoyé leurs avis unique- établissement à l'autre au sein d'une recherche (PEDR). Il pourrait également ment aux enseignants-chercheurs con- même typologie, traduisant ainsi un s'agir d'agents en difficulté profession-

ments de mettre en œuvre d'éven- Le niveau de participation des universi- section CNU et/ou de leur établissetaires au suivi de carrière peut égale- ment. En parallèle, la participation dans les ment s'expliquer par le comportement grandes disciplines du Droit-Économie- des établissements. Depuis la mise en 63 % des dossiers déposés ont reçu Gestion et des Lettres-Sciences hu- œuvre du dispositif, chaque année, des avis du CNU à destination des maines (respectivement de 11 % et de 8 moins d'une dizaine d'établissements établissements %) est nettement inférieure à celle ob- indiquent sur l'application ALYA des servée en Sciences-Techniques (29 %) et mesures d'accompagnement à la suite Parmi les 54 sections du CNU comporqu'en Pharmacie (40 %). Le positionne- des avis rendus par les sections du CNU tant des participants, « prioritaires » ou ment des sections du CNU vis-à-vis du qui participent au suivi de carrière. Or, non, 24 ont délivré des avis à destinasuivi de carrière a donc certainement un l'absence de réponse des établisse- tion des établissements sur tous les impact sur la participation des ensei- ments décourage certainement des dossiers qui leur ont été transmis. universitaires de déposer leur dossier.

d'un 27 % des participants au suivi de

Sciences-Techniques et de la Pharmacie taires « prioritaires » au suivi de car- enseignants-chercheurs ont en moyenne une proportion de par- rière, 353 universitaires « non priori- 29 % des dossiers n'ont donc pas été ticipants au dispositif supérieure à celle taires » ont déposé un dossier. Un tiers examinés par le CNU. des établissements où sont affectés des d'entre eux relèvent de sections du CNU • Parmi les dossiers que nous avons pu universitaires relevant majoritairement défavorables au suivi de carrière, ce qui consulter (près de 800 ont été renseides Lettres-Sciences humaines ou du témoigne d'un intérêt des enseignants- gnés sur l'application ALYA), la moitié

à dominante scientifique (36 %) et des ont donc participé au dispositif, dont l'enseignant-chercheur remplit correc-

pourrait s'agir ment en vue d'une demande d'avance- en œuvre d'actions « différenciées », Il y a en outre une variabilité des taux ment ou du dépôt d'une candidature à c'est-à-dire relatives uniquement à de participation au suivi de carrière d'un la prime d'encadrement doctoral et de l'universitaire concerné.

nelle à la recherche d'une aide de leur

Au total, 63 % des dossiers ont reçu un destiné à l'établissement (également visible par le participant), soit 833 dossiers sur les 1 316 déposés. Par ailleurs, 8 % des dossiers ont reçu suivi de carrière qui relèvent des Outre la participation de 963 universi- des avis qui n'ont été envoyés qu'aux

- ne suggèrent aucune action à mettre en les taux de participation des universités Au total, 1 316 enseignants-chercheurs œuvre. Ils indiquent fréquemment que tement ses missions. Ils peuvent aussi d'enseignants- adresser des encouragements, voire

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 1 - janvier 2022

2 Universitaires participant au suivi de carrière en 2021 selon la section du CNU

Section CNU	Prioritaires	Participants prioritaires	% Participants (parmi les prioritaires)	Participants non- prioritaires	% Non- prioritaires (parmi l'ensemble des participants)	Nombre total de participants (prioritaires et non-prioritaires)	Dossiers ayant reçu un avis pour l'établissement (visible par le candidat)	% Dossiers ayant reçu un avis (parmi le total des participants)
1 - Droit privé et sciences criminelles	189	28	15%	8	22%	36	0	0%
2 - Droit public	153	11	7%	7	39%	18	0	0%
3 - Histoire du droit et des institutions	28	3	11%	2	40%	5	0	0%
4 - Science politique	48	3	6%	2	40%	5	0	0%
5 - Sciences économiques	136	10	7%	10	50%	20	0	0%
6 - Sciences de gestion	174	28	16%	4	13%	32	0	0%
7 - Sciences du langage	68	4	6%	3	43%	7	0	0%
8 - Langue et littérature anciennes	22	1	5%	0	0%	1	0	0%
9 - Langue et littérature françaises	53	4	8%	2	33%	6	0	0%
10 - Littératures comparées	13	0	0%	0	-	0	-	-
11 - Lang. et litt. anglaises et anglo-sax.	219	9	4%	3	25%	12	0	0%
12 - Lang. et litt. germaniques et scand.	45	7	16%	2	22%	9	0	0%
13 - Langues et littératures slaves	13	1	8%	0	0%	1	0	0%
14 - Langues et littératures romanes	106	9	8%	1	10%	10	0	0%
15 - Langues et littératures (autres)	24	0	0%	2	100%	2	0	0%
16 - Psychologie	151	16	11%	5	24%	21	21	100%
17 - Philosophie	25	1	4%	0	0%	1	0	0%
	36		3%	2	67%	3	0	0%
18 - Arts (plastiques, musique)		1		7		 		
19 - Sociologie, démographie	77	7	9%		50%	14	0	0%
20 - Anthropologie, ethnologie	22	3	14%	0	0%	3	0	0%
21 - Histoire et civ. (mondes anciens)	46	7	15%	3	30%	10	10	100%
22 - Histoire et civ. (mondes modernes)	78	6	8%	5	45%	11	0	0%
23 - Géographie physique, humaine	65	2	3%	4	67%	6	0	0%
24 - Aménagement de l'espace, urba.	22	5	23%	0	0%	5	0	0%
25 - Mathématiques	156	17	11%	3	15%	20	0	0%
26 - Mathématiques appliquées	238	59	25%	11	16%	70	0	0%
27 - Informatique	274	24	9%	23	49%	47	47	100%
28 - Milieux denses et matériaux	84	21	25%	5	19%	26	26	100%
29 - Constituants élémentaires	38	12	32%	5	29%	17	0	0%
30 - Milieux dilués et optique	29	6	21%	6	50%	12	12	100%
31 - Chimie théorique, physique	116	39	34%	10	20%	49	49	100%
32 - Chimie organique, inorganique	135	61	45%	12	16%	73	73	100%
33 - Chimie des matériaux	83	33	40%	15	31%	48	48	100%
34 - Astronomie, astrophysique	23	6	26%	10	63%	16	16	100%
35 - Structure et évolution de la Terre	65	16	25%	5	24%	21	21	100%
36 - Terre solide	48	18	38%	10	36%	28	28	100%
37 - Météorologie, océanographie	18	6	33%	2	25%	8	0	0%
60 - Mécanique, génie civil	178	59	33%	25	30%	84	0	0%
61 - Génie informatique, signal	164	49	30%	19	28%	68	68	100%
62 - Énergétique, génie des procédés	154	51	33%	17	25%	68	68	100%
63 - Électronique, optronique	149	40	27%	21	34%	61	61	100%
64 - Biochimie et biologie moléculaire	125	50	40%	13	21%	63	0	0%
65 - Biologie cellulaire	108	54	50%	19	26%	73	73	100%
66 - Physiologie	59	26	44%	6	19%	32	32	100%
67 - Biologie des populations, écologie	96	35	36%	6	15%	41	41	100%
68 - Biologie des organismes	47	12	26%	3	20%	15	15	100%
69 - Neurosciences	21	9	43%	7	44%	16	16	100%
	89	7		5			0	0%
70 - Sciences de l'éducation			8%		42%	12		
71 - Sciences de l'info. et de la com.	40	1	3%	0	0%	1	0	0%
72 - Épistémologie, hist. des sciences	6	1	17%	0	0%	1	0	0%
73 - Cultures et langues régionales	2	0	0%	0	-	0	-	-
74 - STAPS	61	8	13%	6	43%	14	14	100%
76 - Théologie catholique	0	0	-	1	100%	1	1	100%
77 - Théologie protestante	0	0	-	0	-	0	-	-
85 - Sciences physico-chimiques	59	20	34%	5	20%	25	25	100%
86 - Sciences du médicament	73	33	45%	6	15%	39	39	100%
87 - Sciences biologiques	59	24	41%	5	17%	29	29	100%
TOTAL	4 610	963	20,9%	353	26,8%	1 316	833	63%

Code couleur : grande discipline du Droit-Économie-Gestion ; des Lettres-Sciences humaines ; des Sciences-Techniques ; et de la Pharmacie. Source : MESRI DGRH A

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 1 - janvier 2022

3 Universitaires participant au suivi de carrière en 2021 selon le type d'établissement

Typologie d'établissement	Prioritaires	Participants prioritaires	% Participants (parmi les prioritaires)	Participants non- prioritaires	% Non- prioritaires (parmi l'ensemble des participants)	Nombre total de participants (prioritaires et non-prioritaires)	reçu un avis pour l'établissement (visible par le	% Dossiers ayant reçu un avis (parmi le total des participants)
Univ. Pluridisciplinaires & Santé	2 602	549	21%	217	28%	766	565	74%
Univ. Pluridisciplinaires hors Santé	576	122	21%	42	26%	164	55	34%
Univ. Scientifiques	473	170	36%	40	19%	210	140	67%
Univ. Tertiaires Droit-Economie	167	3	2%	11	79%	14	6	43%
Univ. Tertiaires Lettres-ScHumaines	407	18	4%	8	31%	26	1	4%
Ecoles d'Ingénieur	283	86	30%	32	27%	118	61	52%
Instituts d'Etudes Politiques (IEP)	28	1	4%	0	0%	1	0	0%
Autres établissements	74	14	19%	3	18%	17	5	29%
TOTAL	4 610	963	20,9%	353	26,8%	1 316	833	63%

Source: MESRI DGRH A

seignants-chercheurs avec des charges d'avancements de grade. tratives trop lourdes. 20 % demandent suggèrent la mise en œuvre d'actions nancier de permettre aux universitaires concer- « génériques », c'est-à-dire au niveau (ordinateurs, locaux...). nés d'accéder à des responsabilités col- de l'ensemble de l'établissement drement de doctorants.

lectives, notamment en facilitant l'enca- d'affectation de l'universitaire ayant reçu l'avis.

30 % de ces avis demandent de soutenir Les avis restants proposent notamment Ils proposent principalement de veiller à les enseignants-chercheurs pour la pré- de les aider à s'investir dans une activité ne pas surcharger les enseignantsparation de l'habilitation à diriger des de recherche, notamment par le ratta- chercheurs d'heures complémentaires recherches (HDR), notamment en accor- chement à un nouveau laboratoire, ou pour ne pas nuire à leurs activités de dant des CRCT. 25 % des avis conseillent d'accorder des promotions, en ouvrant recherche, de renforcer l'effectif des de ne pas entraver les carrières des en- des postes de PR et sous la forme personnels enseignants et administratifs afin de soulager les enseignantsd'enseignement ou des tâches adminis- • Environ un quart des avis consultables chercheurs et d'assurer un soutien fiéquipements divers

Sources/Définitions/Méthodologie

- Le suivi de carrière a été mis en place par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences. Il remplace l'évaluation quadriennale introduite par le décret n° 2009-460 du 23 avril 2009 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984. Il est réalisé par le Conseil national des universités (CNU).
- Les enseignants-chercheurs concernés par le suivi de carrière sont les « universitaires » dont le statut est régi par le décret n° 84-431 du 6 iuin 1984.

En savoir plus

Tourbeaux J. (2021), « Les mesures d'accompagnement mises en œuvre par les établissements dans le cadre des campagnes de suivi de carrière des enseignants-chercheurs 2017-2019 », MESRI, Documents de travail de la DGRH, mars 2021.

Tourbeaux J. (2021), « Prime d'encadrement doctoral et de recherche – Session 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 1.

Pépin C. (2021), « L'avancement de grade des enseignants-chercheurs. Promotions nationales et locales – Bilan de la campagne 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 3.

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2021), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Année 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 9.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 2 - Février 2022

Prime d'encadrement doctoral et de recherche Session 2021

Lors de la session 2021, 6 740 enseignants-chercheurs ont candidaté à la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR); 2 968 d'entre eux l'ont obtenue, soit 44 %. Ce taux d'attribution de la PEDR est stable dans le temps. Actuellement, 11 790 enseignants-chercheurs – qui l'ont obtenue au cours de ces quatre dernières années bénéficient de la prime.

En 2021, les maîtres de conférences (MCF) ont déposé davantage de dossiers de candidature que les professeurs des universités (PR). Cependant, les candidats maîtres de conférences sont sous-représentés par rapport à leur part dans la population totale des enseignants-chercheurs. Pour autant, le taux d'attribution de la PEDR des maîtres de conférence est similaire à celui des professeurs des universités (44 %). Les femmes sont également sous-représentées parmi les candidats, alors qu'elles ont une réussite légèrement supérieure à celle des hommes. Le niveau de réussite des candidats à la PEDR est indexé sur les avis délivrés par les instances nationales.

Jérôme Tourbeaux DGRH A1-1

En 2021, 6 740 enseignants-chercheurs Malgré l'augmentation de la proportion ont candidaté à la PEDR. Il s'agit d'un de MCF qui candidatent à la PEDR, ces effectif un peu plus faible que celui de la derniers sont sous-représentés au regard session de 2020 (6 883), mais supérieur à de leur importance parmi la population celui de 2019 (6 635) (figure 1).

de PR (et assimilés). Alors qu'ils ne repré- (52 %) (figure 2). depuis 2018.

ment moins que les PR

totale des enseignants-chercheurs (64 %). Un peu plus de la moitié des candidats En revanche, la proportion de candidats sont MCF (et assimilés): 53 % contre 47 % MCF avoisine celle des lauréats du corps

sentaient que 49 % des candidats en 2015, Au contraire, proportionnellement à leur plus de la moitié d'entre eux sont MCF effectif, les PR (et assimilés) candidatent davantage que les MCF, mais ils obtiennent à peine plus de PEDR : 36 % des en-Les MCF candidatent proportionnelle- seignants-chercheurs sont PR, alors qu'ils représentent respectivement 47 % et 48 %

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Liberté Égalité Fraternité

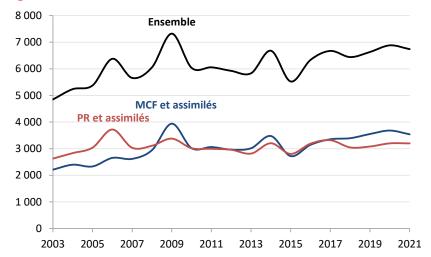
Direction générale des ressources humaines (DGRH):

72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13 Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef: Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

1 Évolution du nombre de candidats à la PEDR selon le corps depuis 2003



Note: les comparaisons temporelles du nombre de candidats sont à manier avec précaution puisque le nombre des établissements qui ont recours aux instances nationales d'évaluation pour l'attribution des PEDR a évolué au cours du temps, ainsi que les procédures d'évaluation et d'attribution de la PEDR. Source: MESRI DGRH A

des candidats et des lauréats.

Cette moindre candidature de la part des MCF tient peut-être à la terminologie de la PEDR. En effet, certains MCF peuvent se sentir exclus - à tort - de l'éventualité de pouvoir obtenir une prime où l'« encadrement doctoral » est mis en exergue. Or, les candidats MCF à la PEDR ne sont pas évalués sur les mêmes critères que les PR. Ainsi, lorsqu'ils ne possèdent pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR), l'encadrement de mémoires de master peut, par exemple, pour de nombreuses sections du Conseil national des universités (CNU), se substituer à l'encadrement de thèses.

candidats relevant des Sciences-Techniques sont surreprésentés

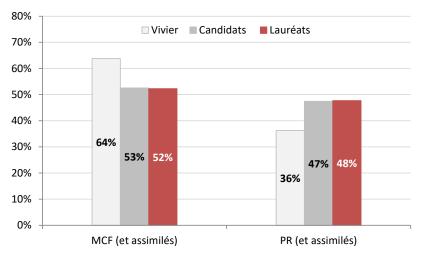
Neuf candidats sur dix sont des ensei-Techniques.

Plus de la moitié des candidats relève Concernant le niveau de réussite, la des Sciences-Techniques (56 %), alors proportion de candidats est significati- Les femmes candidatent moins que cette grande discipline ne con- vement supérieure à celle des lauréats malgré une réussite légèrement centre que 42 % de l'ensemble des de la PEDR pour les MCF de classe nor- supérieure à celle des hommes effectifs des enseignants-chercheurs male et les PR de 2^e classe. En revanche, qui relèvent des Lettres-Sciences humaines (24 %) et du Droit-Économie-Gestion (10 %) sont sous-représentés rapport à leur (respectivement 32 % et 14 %).

Conformément à leur poids statistique parmi l'ensemble des enseignantschercheurs, seuls 8 % des candidats d'un relèvent autre statut (principalement enseignantsdes chercheurs ayant le statut d'hospitalouniversitaires).

Le taux d'attribution de la PEDR ne dépend toutefois pas de l'appartenance à une grande discipline : la proportion de primés avoisine celle des candidats, quelle que soit la discipline considérée.

(2) Répartition des candidats et des lauréats à la PEDR en 2021 selon le corps



Note de lecture : les MCF (et assimilés) représentent 64 % de la population totale des enseignantschercheurs, mais seulement 53 % des candidats à la PEDR et 52 % des lauréats.

Source: MESRI DGRH A

le taux de réussite le plus élevé

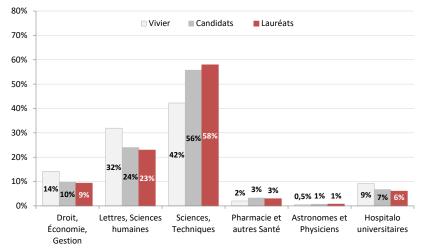
gnants-chercheurs dits « universitaires » Quel que soit leur grade, les MCF dépo- Ces écarts se traduisent par un taux de dont le statut est régi par le décret sent significativement moins de dossiers réussite des PR de classe exceptionnelle n° 84-431 du 6 juin 1984. Ils se répartis- de candidature à la PEDR, proportion- au 1^{er} échelon de 52 % et de 59 % pour sent pour l'essentiel dans trois grandes nellement à leur poids dans la popula- ceux au 2e échelon. Il n'est en revanche disciplines : Droit-Économie-Gestion ; tion totale des universitaires (figure 4), que de 40 % pour les MCF de classe Lettres-Sciences humaines; Sciences- Au contraire, la proportion de candidats normale, et de 36 % pour les PR de PR est supérieure à celle du vivier.

(figure 3). Au contraire, les candidats la proportion de MCF hors classe et En 2021, respectivement 33 % des can-

Les PR de classe exceptionnelle ont celle de PR de classe exceptionnelle qui obtiennent la PEDR est significativement supérieure à celle des candidats.

2^e classe.

(3) Répartition des candidats et des lauréats à la PEDR en 2021 selon la grande discipline



Note de lecture : les enseignants-chercheurs relevant du Droit-Économie-Gestion représentent 14 % de la population totale des enseignants-chercheurs, 10 % des candidats à la PEDR et 9 % des lauréats. Source: MESRI DGRH A

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 2 - Février 2022

Page 2

didats et 34 % des lauréats à la PEDR sont des femmes. L'écart entre ces proportions signifie que le taux de réussite des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes.

Les femmes sont cependant sousreprésentées parmi les candidats puisque 39 % des enseignantschercheurs sont des femmes, soit un écart de 6 points. Cet écart tend à se réduire au fil du temps : il était de 8 points en 2015 avec 29 % de femmes parmi les candidats.

Ces dernières années, la proportion de femmes parmi les candidats et les lauréats PR égale celle des femmes parmi les PR (figure 5).

En revanche, pour les MCF, cette proportion (38 % des candidats et 39 % des lauréats) est inférieure à la part des femmes dans le corps (45 %). Ces écarts tendent à se réduire sous l'effet de l'augmentation des candidatures féminines : en 2014, 34 % des candidats étaient des femmes alors qu'elles représentaient 44 % de l'ensemble des MCF.

44 % des candidats ont obtenu la PEDR

Afin de sélectionner les lauréats de la PEDR parmi les candidats, les établissements s'appuient sur les évaluations des instances nationales *(encadré)*.

Ces dernières classent les dossiers de candidature à la PEDR en trois groupes : - les instances répartissent 20 % des candidats les mieux évalués dans un

- 30 % des suivants dans un 2e groupe;

1^{er} groupe;

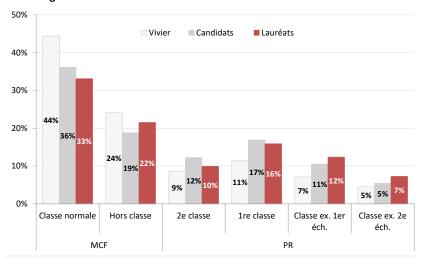
- les 50 % restants dans un **3**^e **groupe**.

En 2021, quasiment tous les universitaires classés dans le 1^{er} groupe ont obtenu la PEDR (99,7 %), ainsi que trois quarts des enseignants-chercheurs classés dans le 2^e groupe (75 %). En revanche, seuls 3 % d'entre eux classés dans le 3^e groupe ont été primés.

Au final, 44 % des candidats ont obtenu la PEDR, soit 2 968 enseignantschercheurs.

Ce taux d'attribution varie peu d'une année sur l'autre *(figure 6)*. Il a toutefois été un peu plus faible en 2014 (40 %) à cause d'une hausse sensible du nombre de candidatures (6 681). Les

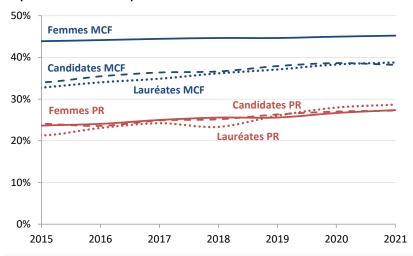
4 Répartition des candidats et des lauréats universitaires à la PEDR en 2021 selon le grade



Note de lecture : les MCF de classe normale représentent 44 % de la population totale des universitaires, mais seulement 36 % des candidats à la PEDR et 33 % des lauréats.

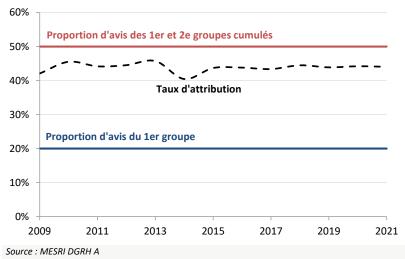
Source : MESRI DGRH A

5 Évolution de la proportion de femmes candidates et lauréates à la PEDR depuis 2015 selon le corps



Note de lecture : en 2021, les candidates MCF représentent 38 % de l'ensemble des candidats. Source : MESRI DGRH A

6 Taux de PEDR attribuées parmi les candidatures et proportion des avis des 1^{er} et 2^e groupes, depuis 2009



DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 2 - Février 2022

Page 3

établissements attribuent en effet des PEDR en fonction d'un budget préalablement voté, indépendamment du nombre de candidats.

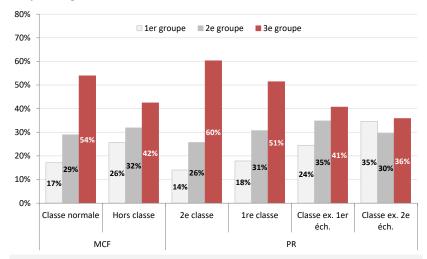
Les PR de classe exceptionnelle sont les mieux évalués

Les PR et les MCF obtiennent globalement des évaluations similaires : respectivement 20 %, 30 % et 50 % des PR et des MCF ont été classés dans les 1er, 2^e et 3^e groupes, conformément à ce qui a été convenu entre la DGRH et les instances nationales. Ainsi, à partir de la session 2018 de la PEDR, les avis rendus par les instances nationales sont répartis séparément, d'une part pour les candidats MCF, d'autre part pour les candidats PR, et dans les mêmes proportions. L'objectif est de garantir aux MCF un traitement aussi favorable qu'aux PR duit de PR de ce grade obtienne la PEDR Cette évaluation de chacun des critères pour les inciter à davantage candidater. Ces évaluations expliquent l'absence PEDR aux candidats MCF (44 %) et celui contre 52 % et 59 % des PR des 1^{er} et 2^e - B : dossier qui satisfait pleinement aux des candidats PR (44 %).

En revanche, la répartition des évaluations des MCF universitaires selon leur Des classements dans les groupes vue d'une prime ; (figure 7). Dès lors, les candidats MCF critères hors classe ont un taux d'attribution de MCF de classe normale (40 %).

universitaires, plus leur grade est élevé de quatre critères (P, E, D, R) : et meilleures sont leurs évaluations par - Publication et production scienti- sont pour l'essentiel des A et des B. Dales instances nationales. Ainsi, la pro- fique; portion importante de PR de 2^e classe - <u>E</u>ncadrement doctoral et scientifique; été attribuées pour chacun des critères : classés dans le 3^e groupe (60 %) ex- - **D**iffusion scientifique; plique qu'un nombre relativement ré- - Responsabilités scientifiques.

(7) Répartition des avis des instances nationales pour la PEDR en 2021 selon le corps et le grade des universitaires



Note de lecture : 26 % des candidats MCF universitaires hors classe ont été classés dans le 1^{er} groupe, 32 % dans le 2^e groupe et 42 % dans le 3^e groupe. Source : MESRI DGRH A

(36 %). Le taux d'attribution augmente est exprimée sous la forme d'une lettre donc avec le grade : 42 % des candidats signifiant : d'écart entre le taux d'attribution de la PR de 1^{re} classe obtiennent la PEDR, - A : dossier de la plus grande qualité ;

échelons de la classe exceptionnelle.

grade est favorable aux MCF hors classe justifiés par l'évaluation de quatre - X : pas d'avis car le dossier est insuffi-

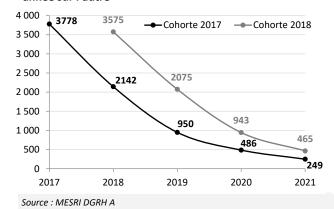
trois groupes, les instances nationales évalués A pour chacun des quatre cri-En ce qui concerne les candidats PR d'évaluation s'appuient sur l'évaluation tères.

- critères :
- C : dossier devant être consolidé en
- samment renseigné.

Or, plus de neuf enseignants-chercheurs la PEDR supérieur (51 %) à celui des Pour répartir les candidats entre les sur dix classés dans le 1^{er} groupe ont été

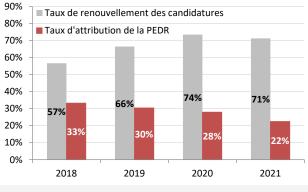
> Les notes données dans le 2^e groupe vantage de notes A que B ont toutefois 84 % de A pour le critère P; 70 % pour le critère E ; 58 % pour le critère D ;

(8) Nombre de candidats n'ayant pas obtenu la PEDR en 2017 et en 2018 qui renouvellent leur candidature d'une année sur l'autre



DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 2 - Février 2022

(9) Taux de renouvellement des candidatures et taux d'attribution de la PEDR des candidats n'ayant pas obtenu la PEDR en 2017



Page 4

65 % pour le critère R.

La répartition des notes dans le 3^e groupe est plus diversifiée, même si une majorité de notes B a globalement été donnée (42 % pour le critère E, 49 % pour le critère D, 44 % pour le critère R), à l'exception du critère P qui a obtenu une majorité de notes A (46 %).

Les dossiers dont un ou plusieurs critères ont été évalués X ont été classés dans le 3^e groupe. Ils sont relativement peu nombreux (moins de 2 %), ce qui témoigne de l'investissement de la part des candidats dans la constitution de leur dossier de demande de PEDR.

Un tiers des candidats qui n'avaient pas obtenu la PEDR en 2017 ont été primés les années suivantes

60 % des candidats qui n'ont pas obtenu la PEDR en 2020 ont de nouveau déposé un dossier de candidature en 2021.

D'un point de vue longitudinal, l'analyse de la cohorte des 3 778 candidats qui n'ont pas obtenu la PEDR en 2017 montre que la majorité d'entre eux ont renouvelé leur candidature lors des sessions suivantes. La cohorte des 3 575 candidats qui n'ont pas obtenu la PEDR en 2018 a un comportement similaire à celle de 2017 (figure 8).

En 2018, 57 % candidats qui n'ont pas obtenu la PEDR en 2017 ont renouvelé leur candidature. Un tiers d'entre eux en ont été lauréats en 2018 (figure 9). En 2019, deux tiers des candidats qui n'avaient pas obtenu la PEDR en 2018 et qui avaient également candidaté en 2017, ont déposé une nouvelle fois un dossier de candidature. En 2020, trois quarts des candidats de la cohorte de 2017 qui n'avaient pas obtenu la PEDR en 2019 ont renouvelé leur demande. Pour les candidats de la cohorte de 2017 qui n'avaient pas été lauréats de la PEDR en 2020, cette proportion est de 71 % en 2021.

Près d'un tiers des candidats de la cohorte de 2017 ont été primés en 2018 ou 2019. Le taux de réussite se réduit les années suivantes, en 2020 et 2021.

Au final, en 2021, un tiers des candidats qui n'avaient pas obtenu la PEDR en 2017 en sont devenus lauréats au cours des trois sessions suivantes.

ENCADRÉ – Les critères d'attribution et de modulation des montants de la PEDR par les établissements

Selon le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains l'enseignement personnels de supérieur et de la recherche, « les critères de choix des bénéficiaires de la PEDR ainsi que le barème afférent au sein duquel s'inscrivent les attributions individuelles » sont arrêtés par le conseil d'administration, après avis de la commission de la recherche du conseil académique (ou de l'organe en tenant lieu) des établissements d'enseignement supérieur.

Ces critères de choix varient sensiblement d'un établissement à l'autre. Certains sélectionnent les bénéficiaires de la prime en fonction du groupe de classement (elle est par exemple parfois attribuée aux seuls enseignants-chercheurs classés dans le 1er groupe, ou à tous ceux classés dans les 1er et 2e groupes). D'autres désignent les lauréats au regard des notes intermédiaires données aux différents critères évalués par l'instance nationale: <u>P</u>ublication et production scientifique; Encadrement doctoral scientifique; Diffusion scientifique; <u>Responsabilités</u> scientifiques (des établissements privilégient par exemple les dossiers qui n'ont reçu que des A alors que pour d'autres, les notes B ne constituent pas un obstacle pour l'attribution de la prime).

De nombreux établissements mêlent ces critères d'attribution de la prime (c'est-à-dire en fonction du groupe classement et des notes intermédiaires), voire en rajoutent (comme par exemple, n'attribuer la PEDR qu'aux seuls maîtres de conférences titulaires de l'habilitation à diriger des recherches, ou sélectionner des lauréats parmi des candidats classés dans le 3^e groupe après une expertise locale complémentaire à celle de l'instance nationale).

L'arrêté du 30 novembre 2009 fixant les taux de la prime d'excellence scientifique (auquel fait référence le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009) dispose que les «taux annuels, plancher et plafond, [de la PEDR], sont fixés respectivement à 3 500 euros et 15 000 euros ». Selon les politiques de ressources humaines menées localement, les montants distribués peuvent donc fortement varier d'un établissement à l'autre, mais également au sein d'un même établissement.

Certains établissements modulent les montants de la prime sans tenir compte des groupes de classement ni des notes intermédiaires (en fixant par exemple un montant unique pour tous les lauréats, ou un montant unique selon le corps, ou encore, selon le grade). D'autres modulent les montants de la prime fonction des groupes de classement et/ou des notes intermédiaires (en fixant par exemple un montant unique aux candidats classés dans le 1er groupe, puis en différenciant le montant de ceux classés dans le 2e groupe selon les notes intermédiaires).

En outre, les bénéficiaires de la PEDR peuvent être autorisés à convertir, pour tout ou partie, leur prime en décharge de service d'enseignement.

La PEDR est également attribuée de plein droit à certains enseignantschercheurs : pour les lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national, le montant annuel maximum de la prime est fixé à 25 000 euros; en ce qui concerne les enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France, le montant annuel maximum de la prime est fixé à 15 000 euros; le montant minimum qui peut être attribuée aux membres juniors de universitaire de France est fixé à 6 000 euros; ce montant minimum est de 10 000 euros pour les membres seniors.

Sources/Définitions/Méthodologie

- La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) est instituée sur la base du dispositif du décret n° 2014-557 du 28 mai 2014 modifiant le décret n° 2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Du 11 juillet 2009 au 1^{er} juin 2014, la prime d'excellence scientifique a remplacé la PEDR.
- La PEDR est attribuée par les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, pour une période de quatre ans renouvelable, aux personnels dont l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées. Pour l'attribuer, les établissements peuvent solliciter soit l'avis de l'instance nationale d'évaluation compétente à l'égard des personnels concernés (CNU, CNU santé ou CNAP), soit celui d'une expertise confiée à des enseignants-chercheurs ou personnels assimilés extérieurs à l'établissement. La PEDR est attribuée de plein droit aux enseignants-chercheurs placés en délégation auprès de l'Institut universitaire de France et aux personnels lauréats d'une distinction scientifique de niveau international ou national. La présente étude porte sur les candidats qui n'ont pas la PEDR attribuée de plein droit et qui exercent leur activité dans des établissements qui ont sollicité l'avis de l'instance nationale pour évaluer leur dossier.
- En 2021, deux universités ont eu recours à leurs propres experts : Toulouse-l-Capitole et Sorbonne Université. Ces universités et les enseignants-chercheurs qui en relèvent sont donc exclus de la présente étude.
- Afin d'éviter certaines distorsions et gagner en cohérence, toutes les analyses de la note sont réalisées à partir du corps, du grade et de l'établissement des candidats au moment du dépôt de leur candidature. En effet, entre le moment de ce dépôt et la date de clôture de la campagne de la PEDR, des candidats ont changé de corps, de grade ou d'établissement.
- Sont considérés comme MCF assimilés les MCF qui ne sont pas universitaires tels que définis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 : astronomes adjoints ; physiciens adjoints ; MCF des universités-praticiens hospitaliers ; MCF des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques ; MCF des universités-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires ; MCF de médecine générale ; MCF de l'Étole Pratique des Hautes Etudes, de l'École Nationale des Chartes et de l'École Française d'Extrême Orient.
- Sont considérés comme PR assimilés les PR qui ne sont pas universitaires tels que définis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 : astronomes ; physiciens ; PR des universités-praticiens hospitaliers ; PR des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques ; PR des universités-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires ; PR de médecine générale ; Directeurs d'études de l'Études de l'École Pratique des Hautes études, de l'École Nationale des Chartes et de l'École Française d'Extrême Orient ; PR du CNAM ; PR de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris.
- Dans la note, la significativité statistique des écarts entre les proportions comparées a été testée au seuil de 5 %.
- Au moment de la publication de la présente note, 3 évaluations pour le critère P, 2 pour les critères E et D, ainsi que 4 pour le critère R, ne sont pas encore disponibles. De mêmes, 2 décisions d'attribution de la PEDR sont manquantes.

En savoir plus

Tourbeaux J. (2022), « Suivi de carrière des enseignants-chercheurs – Session 2021 », MESRI, Note de la DGRH, n° 1.

Thomas J., Tourbeaux J. et Vaslin Y. (2021), « Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes enseignants-chercheurs universitaires », MESRI, Note de la DGRH, n° 10.

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2021), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Année 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 9.

Tourbeaux J. (2021), « La situation des femmes universitaires dans l'enseignement supérieur en 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 4.

Tourbeaux J. (2020), « Étude sur les déterminants de la carrière des enseignants-chercheurs. Analyse de la section 27 du CNU (Informatique) », MESRI, *Documents de travail de la DGRH*, Avril 2020.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 2 - Février 2022

Page 6

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 3 - Mars 2022

L'avancement de grade des enseignants-chercheurs Bilan de la campagne 2021

En 2021, 24 669 enseignants-chercheurs étaient promouvables à un avancement de grade, mais seulement un tiers d'entre eux ont déposé un dossier de candidature. Près de la moitié des candidats ont été promus (3 739), avec des taux de promotion qui varient sensiblement selon le grade et la discipline. Pour un grade donné, moins il y a de candidats et plus le taux de promotion est élevé. Quel que soit le grade, les femmes candidatent moins que les hommes, mais elles sont davantage promues. La part des femmes parmi les candidats et parmi les promus a tendance à augmenter régulièrement depuis 2010.

Christophe Pépin DGRH A1-1

grade en fonction de la situation des en- pouvant être prononcés pour les années seignants-chercheurs : la voie de droit 2021 et 2022 figurent dans l'arrêté du commun et la voie spécifique qui est ré- 29 septembre 2020. Ils sont respectiveservée aux agents exerçant des fonctions ment de 20 % des agents promouvables qui ne sont pas principalement d'ensei- pour les maîtres de conférences hors gnement et de recherche.

vables, c'est-à-dire remplissant les condi- seurs de classe exceptionnelle 1er échelon tions d'ancienneté définies par leurs sta- (PR CE1) et de 21 % pour les professeurs tuts, doivent déposer un dossier de candi- de classe exceptionnelle 2^e échelon (PR dature (Sources).

L'avancement de droit commun a lieu, 2011 (2012 pour les PR CE2). pour moitié, sur proposition de la section A partir de la session 2018, le décret ministère.

Les dossiers des candidats à l'avancement 6^e échelon de cette même classe. spécifique sont examinés par une ins- L'arrêté du 10 juillet 2018 fixe le pourcentance nationale.

l'avancement de droit commun.

permettent de déterminer le nombre maximum de 10 % à compter de 2023.

Il existe deux voies d'avancement de maximum des avancements de grade classe (MCF HC), de 15 % pour les profes-Les enseignants-chercheurs promou- seurs de 1^{re} classe (PR 1C) et les profes-CE2). Ces taux sont inchangés depuis

compétente du Conseil national des uni- n° 2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le versités (CNU) et pour moitié sur proposi- décret n° 84-431 du 6 juin 1984 a créé un tion des conseils de l'établissement. Ces échelon exceptionnel dans la hors classe différentes instances proposent les pro- du corps des MCF (MCF EX). Peuvent être motions dans la limite du contingent de promus à l'échelon exceptionnel de la possibilités qui leur a été notifié par le hors-classe, les MCF justifiant d'au moins trois ans de services effectifs dans le

tage des effectifs pouvant accéder à Cette note est exclusivement consacrée à l'échelon exceptionnel des MCF : 2 % de l'ensemble du corps en 2017, 4 % en Les ratios (promus / promouvables) qui 2018, 8 % en 2021, pour atteindre un

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. **DE LA RECHERCHE** ET DE L'INNOVATION

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des ressources humaines (DGRH):

72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

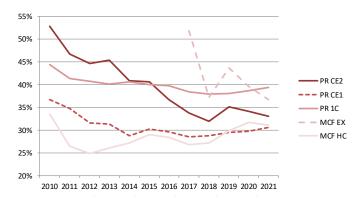
Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

1 Bilan de la campagne 2021 d'avancement par grade

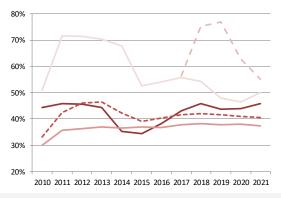
	Candidats	Candidats / Promouvables	Promus	Promus / Candidats
PR de classe exceptionnelle 2e échelon	927	33,1%	424	45,7%
PR de classe exceptionnelle 1er échelon	1 486	30,6%	601	40,4%
PR de 1 ^{re} classe	1 625	39,4%	607	37,4%
Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel	770	36,8%	425	55,2%
Maître de conférences hors classe	3 361	31,1%	1 682	50,0%
Total	8 169	33,1%	3 739	45,8%

Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

2 Evolution du taux de candidature par grade



(3) Evolution du taux de promus / candidats par grade



Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

candidat

ont été candidats, soit 33 %. Ce taux de / promouvables constant, moins il y a candidats candidature varie selon les grades. Il est de candidats, plus le taux promus / canle plus élevé pour l'accès au grade de PR didats est élevé (figure 3). 1C (39 %), suivi de ceux de MCF EX plus faibles (31 %) (figure 1).

ment stables depuis 2014

ment stables depuis 2014, hormis pour hors classe. EX varie également, notamment en rai- pour l'accès au grade de PR CE1, 90 %, varie entre 5 et 7 ans pour les grades de son de la création récente de ce grade et des modalités de sa mise en œuvre (figure 2).

Près de la moitié des candidats est promue

Sur la totalité des candidats aux grades d'avancement, 3 739 ont été promus, soit 46 % (figure 1).

Le taux promus / candidats varie selon le grade. Parmi les candidats à l'accès au grade de MCF EX, 55 % sont promus, ce qui constitue le taux le plus élevé. Arrivent ensuite les promus au grade de MCF HC (50 %), puis ceux aux grades de PR CE2 (46 %) et de PR CE1 (40 %). Le taux de promus est, comme pour les

Un tiers des promouvables se porte années précédentes, le plus faible pour étaient PR 1C à l'échelon 3 (soit le derles PR 1C (37 %). A l'exception des MCF nier du grade) (figure 4). EX, les taux promus / candidats évo-En 2021, 24 669 enseignants-chercheurs luent corrélativement en sens inverse Un âge moyen des promus similaire

échelons d'accès

HC sont des MCF de classe normale au celui des candidats et des promou-Les taux de candidature sont relative- quel les MCF peuvent être promus à la où les promus sont en moyenne 2 ans

les PR CE2, dont le taux a baissé jus- En revanche, la quasi-totalité des pro- promus au grade de MCF HC ont une qu'en 2018 (passant de 41 % en 2015 à mus au grade de PR 1C (99 %) étaient ancienneté moyenne de 14 ans dans le 32 % en 2018), puis se stabilise (33 % en PR 2C d'échelons 5, 6 ou 7, soit les dergrade précédent. Cette ancienneté est 2021). Le taux de candidature des MCF niers échelons de leur grade. De même, de 9 ans pour le grade de MCF EX et

étaient promouvables. Parmi eux, 8 169 des taux de candidature. A ratio promus à ceux des promouvables et des

En 2021, l'âge moyen des promus au grade de MCF HC est de 47 ans, de 51 (37 %) et de PR CE2 (33 %). Les grades Trois quarts des MCF sont promus à ans pour les PR 1C, de 54 ans pour les de MCF HC et de PR CE1 ont les taux les la hors classe dès les premiers PR CE1, de 57 ans pour les promus au grade de PR CE2 et de 58 ans pour le grade de MCF EX.

Des taux de candidature relative- Près des trois quarts des promus MCF L'âge moyen des promus est similaire à 7^e échelon, soit l'échelon à partir du-vables, hormis pour le grade de MCF HC plus jeunes que les promouvables. Les

Grade et échelon d'origine des enseignants-chercheurs par grade d'accès et sexe

Grade	Grade et échelon lors de la remontée			Car	ndidats				Pr	omus	toutes voi	es	
d'accès	informatique des promouvables	Hon	nmes	Fe	mmes	Ense	emble	Но	mmes	Fe	mmes	Ens	semble
PR CE2	PR CE1 échelon 1	739	100,0%	188	100,0%	927	100,0%	315	100,0%	109	100,0%	424	100,0%
	PR 1C échelon 3	948	87,8%	331	81,5%	1 279	86,1%	361	92,8%	179	84,4%	540	89,9%
PR CE1	PR 1C échelon 2	127	11,8%	71	17,5%	198	13,3%	26	6,7%	30	14,2%	56	9,3%
	PR 1C échelon 1	5	0,5%	4	1,0%	9	0,6%	2	0,5%	3	1,4%	5	0,8%
	PR 2C échelon 7	349	32,1%	152	28,2%	501	30,8%	122	34,1%	75	30,1%	197	32,5%
	PR 2C échelon 6	340	31,3%	182	33,8%	522	32,1%	121	33,8%	85	34,1%	206	33,9%
	PR 2C échelon 5	352	32,4%	182	33,8%	534	32,9%	113	31,6%	87	34,9%	200	32,9%
PR 1C	PR 2C échelon 4	16	1,5%	3	0,6%	19	1,2%		0,0%	1	0,4%	1	0,2%
	PR 2C échelon 3	6	0,6%	3	0,6%	9	0,6%		0,0%		0,0%		0,0%
	PR 2C échelon 2		0,0%	2	0,4%	2	0,1%		0,0%	1	0,4%	1	0,2%
	PR 2C échelon 1	23	2,1%	15	2,8%	38	2,3%	2	0,6%		0,0%	2	0,3%
MCF EX	MCF HC échelon 6	458	100,0%	312	100,0%	770	100,0%	231	100,0%	194	100,0%	425	100,0%
	MCF CN échelon 9	398	20,1%	268	19,4%	666	19,8%	123	13,0%	103	14,0%	226	13,4%
MCF HC	MCF CN échelon 8	302	15,3%	248	17,9%	550	16,4%	125	13,2%	104	14,2%	229	13,6%
WICE HC	MCF CN échelon 7	1 052	53,2%	710	51,4%	1 762	52,4%	561	59,2%	410	55,9%	971	57,7%
	MCF CN échelon 61	227	11,5%	156	11,3%	383	11,4%	139	14,7%	117	15,9%	256	15,2%

Note de lecture : 86.1% des candidats à l'accès au grade de PR CE1 sont PR 1C échelon 3. 1 Echelon au moment de la remontée informatique ; les conditions de promouvabilité sont à remplir au 31 décembre de l'année en cours : par exemple, les MCF CN échelon 6 ont atteint le 7e échelon avant le 31/12/2021.

Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 3 - Mars 2022

(5) Age moyen des promouvables, candidats et promus, et ancienneté moyenne des promus par grade et sexe

					Age moyen					Anciennet	é moyenne dan	s le grade*
		Promouvables			Candidats		Pro	omus toutes vo	ies	Pro	omus toutes vo	ies
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
PR CE2	57 ans	57 ans	57 ans	57 ans	58 ans	57 ans	57 ans	57 ans	57 ans	5 ans	5 ans	5 ans
PR CE1	55 ans	55 ans	55 ans	55 ans	55 ans	55 ans	54 ans	54 ans	54 ans	7 ans	6 ans	7 ans
PR 1C	50 ans	51 ans	51 ans	51 ans	52 ans	51 ans	50 ans	51 ans	51 ans	7 ans	6 ans	6 ans
MCF EX	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	58 ans	57 ans	58 ans	58 ans	9 ans	9 ans	9 ans
MCF HC	49 ans	49 ans	49 ans	48 ans	49 ans	48 ans	47 ans	48 ans	47 ans	14 ans	14 ans	14 ans

^{*} Date de promotion pour le calcul au 31/12/2021

6 Bilan de la campagne 2021 d'avancement par grade et groupe CNU

	PR C	E2	PR C	E1	PR ²	1C	MCF	EX	MCF	HC
	Candidats / Promouva- bles	Promus / Candidats								
Groupe 1 : Droit et science politique	24,3%	50,9%	25,5%	43,1%	29,8%	43,3%	32,6%	61,4%	21,4%	61,6%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	29,3%	53,6%	29,8%	39,6%	48,8%	42,1%	43,8%	48,1%	32,4%	51,9%
Groupe 3 : Langues et littératures	36,8%	38,2%	30,9%	38,1%	39,8%	35,1%	29,3%	68,1%	25,9%	56,2%
Groupe 4 : Sciences humaines	35,9%	48,4%	32,0%	43,6%	37,1%	40,2%	29,8%	64,6%	30,4%	55,7%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	35,0%	43,9%	32,4%	35,3%	43,0%	33,6%	40,3%	42,0%	29,9%	46,7%
Groupe 6 : Physique	35,7%	47,7%	25,2%	41,3%	37,7%	33,3%	37,7%	65,0%	28,7%	53,1%
Groupe 7 : Chimie	32,4%	54,9%	32,1%	43,6%	39,2%	33,7%	38,8%	44,4%	34,3%	48,2%
Groupe 8 : Sciences de la terre	35,3%	43,3%	33,6%	31,3%	38,4%	37,2%	41,0%	56,3%	25,4%	62,7%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	34,6%	41,2%	29,8%	40,3%	39,4%	33,9%	42,7%	54,1%	37,8%	43,5%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	28,8%	47,8%	30,5%	42,7%	39,4%	39,7%	34,4%	58,2%	33,4%	46,8%
Pharmacie	26,1%	50,0%	32,5%	48,7%	32,7%	42,4%	34,9%	53,3%	37,0%	44,9%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	37,8%	38,7%	37,3%	43,5%	46,8%	35,6%	42,4%	60,7%	34,1%	48,3%

Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

PR (figure 5).

selon le groupe CNU

différences marquées selon les sections le grade d'avancement.

CNU (voir les tableaux détaillés).

sont observés dans les groupes : de MCF EX. « Interdisciplinaire » pour les accès aux Quel que soit le groupe disciplinaire, confondus) (figure 7). grades de PR CE2 (38 %) et de PR CE1 (37 %), « Sciences économiques et de gestion » pour ceux de PR 1C (49 %) et de MCF EX (44 %) et « Mécanique, génies mécanique et informatique » pour celui de MCF HC (38 %).

En revanche, les taux de candidature les moins élevés se retrouvent dans les groupes: « Droit et science politique » pour les accès aux grades de PR CE2 (24 %), de PR 1C (30 %) et de MCF HC (21 %), « Physique » pour celui de PR CE1 (25 %) et « Langues et littératures » pour celui de MCF EX (29 %) (figure 6).

Les taux de promus varient selon le groupe CNU

Les groupes « Mécanique, génies mécanique informatique

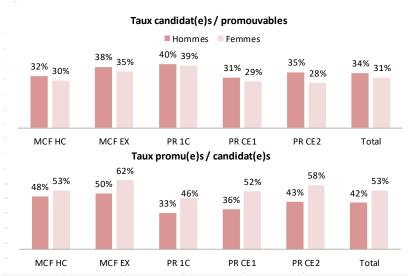
« Mathématiques et informatique » ont l'accès aux grades de PR apparaît plus des taux de promus parmi les plus sélectif que l'accès aux grades des MCF Des taux de candidature variables faibles, quel que soit le grade d'avance- (figure 6).

Les taux de candidature varient sensi- politique » présente des taux de pro- que les hommes mais sont davanblement selon le groupe CNU, avec des mus parmi les plus élevés, quel que soit tage promues

A l'opposé, le groupe « Droit et science Les femmes sont moins candidates

Le groupe « Langues et littératures » a Pour tous les grades, les femmes candi-Les taux de candidature les plus élevés le taux le plus élevé (68 %) pour le grade datent légèrement moins que les hommes (31 % contre 34 %, tous grades

7 Taux de candidature et de promotion par grade et par sexe en 2021



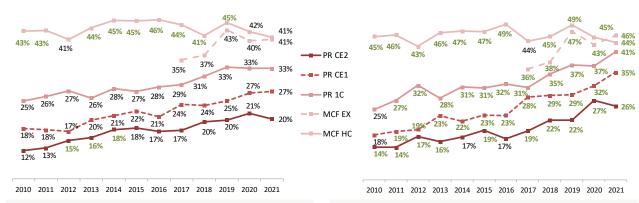
Note de lecture : 31 % des femmes promouvables sont candidates et 53 % des femmes candidates sont et promues.

Source: Galaxie ELECTRA, novembre 2021

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 3 - Mars 2022

8 Evolution de la part des femmes parmi les candidats

(9) Evolution de la part des femmes parmi les promus



Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les candidats > taux de femmes parmi les promouvables. Source : Galaxie ELECTRA, novembre 2021

Les % verts correspondent à des situations favorables aux femmes : taux de femmes parmi les promus > taux de femmes parmi les candidats.

Les femmes sont davantage promues gnants-chercheurs. Les femmes sont égaque les hommes pour tous les grades d'avancement. Tous grades confondus, 53 % des candidates sont promues contre 42 % chez les hommes.

En 2021, les femmes représentent 40 % de l'ensemble de la population des enseilement moins nombreuses que les hommes parmi les candidats et les promus. Ainsi, 2827 femmes étaient candidates (contre 5 342 hommes) et 1 498 ont été promues (contre 2 241 hommes). Toutefois, si les femmes ne représentent globalement que 37 % des promouvables et 35 % des candidats, elles constituent 40 % des promus.

Hormis le grade de MCF HC, la part des femmes parmi les candidats et parmi les promus a tendance à augmenter régulièrement depuis 2010 (figures 8 et 9). ■

Sources / Définitions / Méthodologie

- Arrêté du 29 septembre 2020 fixant pour les années 2021 et 2022 les taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Arrêté du 10 juillet 2018 fixant le pourcentage des effectifs pouvant accéder à l'échelon exceptionnel de la hors classe de certains corps d'enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- Dans cette note, les échelons du grade de professeur de classe exceptionnelle (1^{er} échelon et 2^e échelon), ainsi que l'échelon exceptionnel de la hors classe des maîtres de conférences sont considérés comme des grades.
- Périmètre de l'étude : population des enseignants-chercheurs telle que définie par le Décret n°84-431 du 6 juin 1984. Promotions nationales et locales (hors avancement spécifique et enseignants hospitalo-universitaires).
- Conditions de promouvabilité à remplir au 31 décembre de l'année en cours :
 - Maître de conférences hors classe : peuvent être promus à la hors-classe les MCF parvenus au 7^e échelon de la classe normale et ayant accompli au moins cinq ans de services en qualité de MCF ou de maître-assistant en position d'activité ou en position de détachement.
 - Maître de conférences hors classe échelon exceptionnel : peuvent être promus à l'échelon exceptionnel de la hors-classe les MCF parvenus au $6^{\rm e}$ échelon de la hors classe justifiant d'au moins 3 ans d'ancienneté dans cet échelon.
 - Professeur de 1^{re} classe : peuvent être promus à la 1^{re} classe les PR de la 2^e classe sans condition d'ancienneté.
 - Professeur de classe exceptionnelle 1er échelon : peuvent être promus au 1er échelon de la classe exceptionnelle les PR de 1re classe qui justifient d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans celle-ci.
 - Professeur de classe exceptionnelle 2^e échelon : peuvent être promus au 2^eéchelon de la classe exceptionnelle les PR justifiant d'au moins dix-huit mois d'ancienneté dans le 1er échelon de cette classe.
- Taux de candidature : part des candidats parmi les promouvables.
- Contingents d'avancement de grade : en vertu des dispositions de l'article 1 er du décret n°2005-1090 du 1 er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat, l'assiette du nombre de promouvables, sur laquelle s'applique les ratios promus / promouvables est limitée à ceux réunissant les conditions au 31 décembre de l'année « N-1 ». A ces effectifs s'ajoutent ceux qui remplissent les mêmes conditions au cours de l'année « N », pour constituer l'ensemble des effectifs de promouvables qui peuvent déposer un dossier de candidature.

En savoir plus

Adedokun F. et Tourbeaux J. « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Année 2020, Note de la DGRH n° 9 - Octobre 2021

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministre :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/personnels-enseignants-du-superieur-bilans-et-statistiques.html

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 3 - Mars 2022

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 4 - Avril 2022

Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires en 2020

Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, qui exercent leurs activités à la fois à l'université et à l'hôpital, se distinguent principalement des enseignants-chercheurs mono-appartenants relevant du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 par leur fonction hospitalière qui s'ajoute à celles d'enseignement et de recherche. Avant d'être titularisés, ils débutent généralement leur carrière en tant que personnel hospitalo-universitaire non titulaire. En 2020, 6 300 hospitalo-universitaires titulaires étaient en activité, dont 70 % de professeurs des universitéspraticiens hospitaliers. Près de 90 % des hospitalo-universitaires relevaient des disciplines médicales, les autres se répartissant entre les sections d'Odontologie et de Pharmacie. Seulement 31 % des titulaires sont des femmes, mais cette proportion varie selon le corps : 49 % parmi les maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers, contre 23 % parmi les professeurs.

La réforme du statut du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires de décembre 2021 a notamment pour objectif de fusionner les corps hospitalo-universitaires, d'améliorer l'attractivité de la filière, en fluidifiant le déroulement des carrières (harmonisées sur celles des disciplines médicales cliniques), en revalorisant les rémunérations, ou encore par la création d'un temps partiel pour convenances personnelles.

Falilath Adedokun Julien Thomas Jérôme Tourbeaux DGRH A1-1

Afin d'améliorer l'attractivité de la filière, le et n° 90-92 du 24 janvier 1990 (voir Sources décret de décembre 2021 relatif au person- p. 6 sur le nouveau décret relatif au pernel hospitalo-universitaire a fusionné les sonnel hospitalo-universitaire). Celui-ci est corps de professeurs des universités- constitué de personnel titulaire ou non. Les praticiens hospitaliers (PU-PH) d'une part hospitalo-universitaires se distinguent noet les corps de maîtres de conférences des tamment des mono-appartenants (régis universités-praticiens hospitaliers (MCU- par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984) par PH) d'autre part, en alignant le déroule- leur activité hospitalière qui s'ajoute à ment des carrières sur celui des disciplines celles d'enseignement et de recherche. médicales cliniques.

des carrière hospitalo-universitaires :

- ments hospitaliers;
- des améliorations dans les classements universitaires et hospitaliers;
- de mieux prendre en compte certaines si- de la Médecine

D'autres avancées issues du groupe de tra- Les hospitalo-universitaires titulaires se vail ont également été mises en œuvre composent de MCU-PH et de PU-PH. Disci-(augmentation de la contribution des em- plinairement, ils se répartissent au sein de ployeurs hospitaliers aux plans épargne- 57 sous-sections, réunies en 20 sections, retraite souscrits par les personnels hospi- elles-mêmes agrégées en 3 groupes : Métalo-universitaires), sont en cours (création decine, Odontologie et Pharmacie. d'une prime d'enseignement supérieur et En 2020, les effectifs de titulaires hospitalode recherche) ou doivent intervenir pro- universitaires étaient de 6 297 (contre chainement [1].

personnel hospitalo-universitaire était régi

Pour ce faire, ils exercent leurs activités à la En outre, il a intégré certaines des conclu- fois à l'hôpital et à l'université. C'est poursions du groupe de travail sur l'attractivité quoi la gestion des hospitalo-universitaires, telle l'ouverture de postes, est pilotée à la - la revalorisation des grilles des émolu- fois par le ministère de l'Enseignement supérieur et celui de la Santé.

majorité hospitalo-- la création du temps partiel de droit afin universitaires sont des PU-PH relevant

48 000 mono-appartenants) : 5 447 en Médecine; 493 en Odontologie; 357 en Phar-Jusqu'à la réforme de décembre 2021, le macie. Ils sont passés d'environ 6 000 en 2000 à un pic de 6 500 au début des années par les décrets n° 84-135 du 24 février 1984 2010. La hausse des effectifs est en partie



Liberté

Direction générale des ressources humaines (DGRH):

72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

(1) Hospitalo-universitaires titulaires en activité en 2020 selon le corps et la discipline

Discipline/n° de section	MCU-PH	PU-PH	Total	% PU-PH
Total Médecine	1 388	4 059	5 447	75%
42 - Morphologie et morphogenèse	123	205	328	63%
43 - Biophysique et imagerie Médecin	67	243	310	78%
44 - Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition	240	268	508	53%
45 - Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène	183	213	396	54%
46 - Santé publique, environnement et société	98	176	274	64%
47 - Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie	203	404	607	67%
48 - Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique	97	371	468	79%
49 - Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation	65	367	432	85%
50 - Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique	38	263	301	87%
51 - Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire	49	373	422	88%
52 - Maladies des appareils digestif et urinaire	54	381	435	88%
53 - Médecine interne, gériatrie et chirurgie générale	31	166	197	84%
54 - Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction	115	467	582	80%
55 - Pathologie de la tête et du cou	25	162	187	87%
Total Odontologie	341	152	493	31%
56 - Développement, croissance et prévention	81	38	119	32%
57 - Chirurgie orale ; parondontologie ; biologie orale	89	49	138	36%
58 - Réhabilitation orale	171	65	236	28%
Total Pharmacie	174	183	357	51%
80 - Sciences physico-chimiques et ingéniérie appliquée à la santé	27	18	45	40%
81 - Sciences du médicament et des autres produits de santé	67	69	136	51%
82 - Sciences biologiques, fondamentales et cliniques	80	96	176	55%
Total hospitalo-universitaires	1 903	4 394	6 297	70%

Champ: Hospilato-universitaires en activité (maîtres de conférences et professeurs des universités)

Source : MESRI DGRH A

hospitalo-universitaire, par le décret avant de pouvoir être promus dans un ment recrutés comme PU-PH. Les MCUn° 2006-593 du 23 mai 2006.

Avec 70 % de PU-PH, le pyramidage des vaient rester trois ans avant de pouvoir pouvaient devenir PU-PH après deux hospitalo-universitaires est inverse à devenir PU-PH. Par ailleurs, ils ne pou- ans d'exercice au lieu de trois en pharcelui des mono-appartenants (32 % vaient pas accéder au statut de prati- macie ou en odontologie. d'entre eux sont professeurs des univer- cien hospitalo-universitaire (PHU) pour En pratique, il était fréquent que des cependant selon la discipline : 75 % en des concours de titulaires. (figure 1).

tiennent au corps des PU-PH. Par com- ans de clinicat. En outre, les chefs de À l'image des titulaires, l'essentiel des mono-appartenants sont professeurs cours de MCU-PH au bout d'un an seu- decine (figure 2). des universités.

qu'hospitalo-universitaire non titu- maceutiques et odontologiques, les laire

Après l'internat, les hospitalouniversitaires débutent généralement leur carrière en tant que non titulaires : chef de clinique des universitésassistant des hôpitaux (CCA) ou assistant hospitalier universitaire (AHU) puis, pour certains, praticien hospitalier universitaire (PHU).

Jusqu'à la réforme de 2021, les odontologistes et les pharmaciens devaient en Source : MESRI DGRH A

liée à l'accès des pharmaciens au statut premier lieu être AHU pendant deux ans vaient, après deux ans, être directecorps de MCU-PH, dans lequel ils de- PH des disciplines médicales cliniques

En Pharmacie, 51 % des effectifs appar- accéder au statut de PHU après deux vait excéder huit ans. lement. Contrairement aux hospitalouniversitaires relevant des disciplines Une procédure d'accompagnement Une carrière qui débute en tant médicales biologiques et mixtes, phar- des candidats à la titularisation personnels non titulaires relevant des Au cours des cinq dernières années,

sités). La proportion de PU-PH diffère prolonger leur période de préparation non titulaires renouvellent leur contrat, mais la durée totale des fonctions en Médecine, contre 31 % en Odontologie Dans les disciplines médicales cliniques, qualité d'AHU ne pouvait excéder les hospitalo-universitaires pouvaient quatre ans et le cumul CCA-PHU ne pou-

paraison, 28 % des 1 356 pharmaciens clinique pouvaient présenter le con- effectifs non titulaires relève de la Mé-

disciplines médicales cliniques pou- 1 800 hospitalo-universitaires ont été

(2) Hospitalo-universitaires non titulaires en 2020 selon le statut et la discipline

Discipline	Assistant (CCA/AHU)	Praticien hospitalier universitaire (PHU)
Médecine	3 574	178
Odontologie	413	
Pharmacie	78	
Total	4 065	178

Champ: Hospitalo-universitaires non titulaires

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 4 - Avril 2022

recrutés, dont la moitié dans le corps des PU-PH (figure 3). Neuf recrutements sur dix ont été réalisés en Médecine.

L'âge moyen de recrutement des MCU-PH varie de 34 ans en Odontologie à 36 ans en Médecine (figure 4), ce qui correspond à la fourchette d'âge moyen de recrutement des enseignantschercheurs mono-appartenant (avec des recrutements un peu plus jeunes en Sciences-Techniques qu'en Lettres-Sciences humaines).

En Odontologie et en Pharmacie, les PU-PH sont recrutés plus tardivement (47 ans en moyenne) qu'en Médecine (43 ans), notamment du fait des règles applicables aux disciplines cliniques qui permettaient une progression de carrière plus rapide.

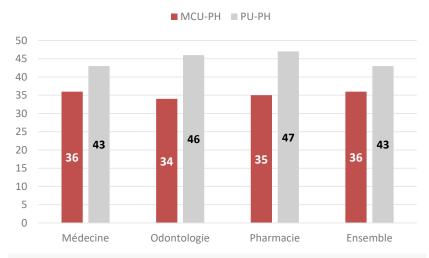
Le recrutement — ainsi que les promotions — des hospitalo-universitaires implique à la fois le CNU Santé et les instances locales (conseil d'UFR et commission médicale d'établissement) des centres hospitaliers et universitaires (CH&U) dans lesquels ils exercent leurs activités. Contrairement aux ensei- voir présenter un concours de PU-PH rentes étapes de la carrière hospitalognants-chercheurs mono-appartenants, [2]. les titulaires hospitalo-universitaires ne sont pas préalablement inscrits sur une La place déterminante de la re- les directeurs d'UFR et les chefs de serliste de qualification par leur CNU Santé cherche dans la carrière qui a pour fonction de constituer les jurys de concours, qui auditionnent les Les textes statutaires des hospitalo- universitaires en permettant à ces dercandidats et établissent la liste des can- universitaires ne fixent pas le nombre niers de consacrer plus ou moins de didats admis. Les instances locales du d'heures qu'ils doivent consacrer à cha- temps à leurs recherches. CH&U émettent ensuite un avis sur les cune de leurs missions : enseignement, L'activité de recherche des hospitalocandidatures qui est transmis aux deux recherche et activité hospitalière. ministres de tutelle, qui nomment les Dès lors, les hospitalo-universitaires ne logiciel SIGAPS (Système d'interrogation MCU-PH et les PU-PH via un arrêté con- peuvent pas percevoir de rémunérations de gestion, d'analyse des publications joint pour les premiers et un décret du pour des heures d'enseignement com-Président de la République pour les se-plémentaires.

Le CNU santé a cependant mis en place appartenants, c'est principalement à Ce système attribue un score aux puune procédure de repérage précoce et partir des activités de recherche que bliants, à partir de leur rang dans la liste d'accompagnement des candidats à une sont évalués les hospitalo-universitaires des auteurs et de l'impact factor de la carrière hospitalo-universitaire sur plu- pour évoluer dans leur carrière universi- revue dans laquelle la recherche est sieurs années, en association avec les taire (recrutement/titularisation, avan- publiée (l'impact factor est un indicateur directeurs d'UFR et les chefs de service cement de grade, etc.) [2]. de l'hôpital, avant qu'ils ne déposent En pratique, le temps alloué à chacune publication dans une revue donnée). Le leur candidature. L'endo-recrutement des activités hospitalo-universitaires rang du chercheur parmi ses cole teur, s'accompagne toutefois d'une obli-sités du service et des priorités liées au vue, l'auteur peut obtenir jusqu'à 32

(3) Hospitalo-universitaires recrutés au cours de la période 2016-2020

	MCU-PH	PU-PH	Total	% PU-PH
Médecine	716	847	1 563	54%
Odontologie	68	44	112	39%
Pharmacie	74	47	121	39%
Total hospitalo-universitaires	858	938	1 796	52%

4 Âge moyen des hospitalo-universitaires recrutés en 2016-2020



Champ: Hospitalo-universitaires titulaires

Source : MESRI DGRH A

inhérent à cet accompagnement, c'est-à diffère d'un individu à l'autre et varie, publiants vise à rendre compte de sa recrutement d'hospitalo- pour un même individu, au cours de sa contribution dans la publication. Selon universitaires qui occupaient déjà un carrière, notamment en fonction du le rang du chercheur (1er auteur, pilote poste au sein de l'établissement recru- CHU, de la taille de l'équipe, des néces- du projet...) et l'impact factor de la regation statutaire de mobilité pour pour- franchissement par l'intéressé des diffé- points SIGAPS [3].

universitaire. Le temps alloué à chacune des activités est déterminé en lien avec vice, qui jouent donc un rôle important la carrière des hospitalo-

universitaires est mesurée à l'aide du scientifiques), qui a pour objectif de quantifier les publications de recherche En revanche, à l'instar des mono- médicale dans les revues scientifiques. du nombre de citations moyen d'une

Parmi les hospitalo-universitaires, il est communément admis qu'il est nécessaire d'atteindre un score de 200 points SIGAPS pour pouvoir prétendre à un poste de MCU-PH et de 400 points pour un poste de PU-PH.

Des financements conditionnés aux activités de recherche et hospitalières

Initialement développé par le CH&U de Lille en 2002, le système SIGAPS a été généralisé en 2006 par le ministère de la Santé qui a conditionné une part des financements MERRI (missions d'enseignement, de recherche, de référence et d'innovation) à celui-ci [4].

Les hospitalo-universitaires sont donc incités à accroître leur production scientifique pour augmenter leur financement. Ils sont d'autant plus encouragés à davantage publier que, outre la concurrence entre CH&U, le nombre d'établissements pouvant être financés par l'enveloppe MERRI a augmenté au fil du temps (centres de recherche privés, centres de recherche contre le cancer à but non lucratif, etc.).

De même que la recherche, l'activité hospitalière des hospitalo-universitaires est contrôlée. Depuis 2007, le financement des hôpitaux est lié au dispositif de la tarification à l'activité (T2A).

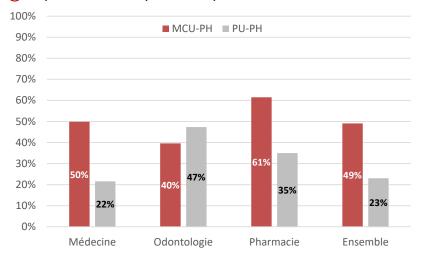
Par ailleurs, comme pour les enseignants-chercheurs mono-appartenants, l'enseignement n'est pas le déterminant En Médecine, alors que le corps des ment les hommes parmi les PU-PH majeur des carrières universitaires.

universitaires requiert une grande exi- des professeurs des universités de la proportion de femmes professeures est gence, ce qui peut avoir des répercus- grande sions sur la vie familiale ou personnelle. Techniques (19 % de femmes), la disci- tresses de conférences. C'est également Cela nécessite en effet un investisse- pline mono-appartenante la moins fémi- la discipline la plus féminisée en ce qui ment et une disponibilité à un âge où nisée. cela est parfois difficilement compatible En Pharmacie, les femmes sont majori- Ces singularités se traduisent par des avec les projets familiaux.

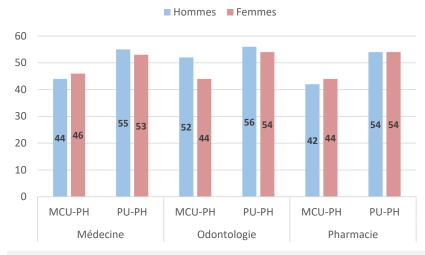
breux

Parmi les hospitalo-universitaires titu- de femmes parmi les PU-PH. pendant inégalement féminisées .

(5) Proportion de femmes parmi les hospitalo-universitaires en 2020



Áge moyen des hospitalo-universitaires en activité en 2020



Champ: Hospitalo-universitaires titulaires en activité

Source: MESRI DGRH A

hospitalo- MCU-PH est paritaire, il n'y a que 22 % (47 %). L'Odontologie est la seule spéde femmes parmi les PU-PH (figure 5). cialité — hospitalo-universitaire et mo-Conjuguer les trois activités hospitalo- Cette proportion est comparable à celle no-appartenante confondues — dont la discipline des

taires parmi les MCU-PH (61 %), autant âges moyens des MCU-PH relevant de que parmi les maîtres de conférences l'Odontologie nettement plus élevés Des effectifs féminins peu nom- des Lettres-Sciences humaines (58 %), la pour les hommes (52 ans en moyenne) discipline mono-appartenante la plus que pour les femmes (44 ans) (figure 6). féminisée. Il n'y a en revanche que 35 % L'explication de cet écart d'âge entre les

laires, en 2020, 31 % des effectifs sont En Odontologie, les femmes sont moins ment plus nombreux que les femmes des femmes, contre 40 % pour les mono nombreuses parmi les MCU-PH (40 %) dans le vivier des PU-PH, c'est-à-dire les -appartenants. Les disciplines sont ce- que dans les autres disciplines hospitalo MCU-PH, tout en étant moins recrutés

Sciences- supérieure à celle des femmes maîconcerne les professeurs.

sexes est que les hommes sont relative--universitaires, mais elles égalent quasi- PU-PH (sur la période 2016-2020, 55 %

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 4 - Avril 2022

des PU-PH recrutés sont des femmes). Un nombre relativement important d'hommes MCU-PH relevant de l'Odontologie poursuivent donc leur carrière en demeurant dans ce corps.

Le statut hospitalo-universitaire contient une obligation de mobilité qui conditionne l'accès au corps des PU-PH. Outre les conditions de travail qui impliquent des sacrifices sur la vie personnelle, cette mobilité d'une année, pouvant être réalisée à n'importe quel moment de la carrière après la thèse d'exercice, est l'une des raisons souvent avancée pour expliquer le moindre recrutement de femmes PU-PH, en particulier lorsque celles-ci doivent la réaliser lorsqu'elles sont déjà installées dans une vie familiale [2].

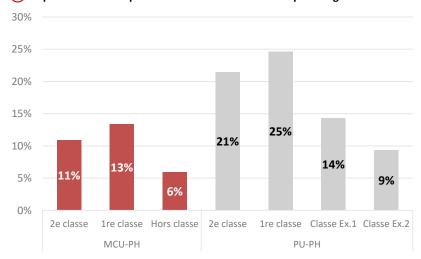
De manière générale, l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires est régulièrement questionnée, notamment sous l'angle des rémunérations.

Une rémunération universitaire conjuguée avec des émoluments hospitaliers

En ce qui concerne la partie universitaire leur activité, les hospitalouniversitaires sont rémunérés au regard de leur positionnement (grade et échelon) dans la grille indiciaire des MCU-PH ou des PU-PH (figure 7). Ces grilles sont équivalentes à celles des enseignants- en effet mieux rémunérés. chercheurs mono-appartenants, à la L'écart de rémunération entre les corps rémunérations » entre les filières trouve différence que la hors classe des MCU- de maîtres de conférences et entre les son origine dans les heures d'enseigne-PH est précédée par une 1^{re} et une 2^e corps de professeurs dans chacune des ment complémentaires réalisées par les classe, sur le modèle des mono- filières s'explique aussi structurellement, mono-appartenants, puisqu'elles repréappartenants avant qu'une réforme, en par des répartitions au sein des grades et sentent près d'un quart des « autres ré-2001, ne convertisse les deux premières des échelons différentes. Il y a par munérations » des professeurs des uniclasses des maîtres de conférences en exemple relativement plus de maîtres de versités et 40 % de celles des maîtres de classe normale.

vement des traitements moyens infé- différences structurelles ont pour effet bale et professeurs des universités (figure 8). totale proportion de professeurs parmi l'en- appartenants (4 830 €). semble des mono-appartenants que de Les « autres rémunérations » se compo- leur rémunération globale. PU-PH parmi les hospitalo-universitaires sent de primes, d'indemnités et d'autres En outre, les hospitalo-universitaires ont titulaires. Les corps de professeurs sont rémunérations complémentaires. Cepen- la possibilité d'exercer une activité libé-





Champ: Hospitalo-universitaires titulaires en activité

Source: MESRI DGRH A

Note : l'échelon exceptionnel des MCU-PH est regroupée avec la hors classe.

8 Rémunération moyenne brute des hospitalo-universitaires pour leurs activités universitaires en 2020

Fillière/corps	Traitement brut	Autres	Rémunération		
Fillere/ corps	Traitement brut	rémunérations	totale		
MCU-PH	3 272 €	174€	3 446 €		
PU-PH	5 111 €	285 €	5 395 €		
Total hospitalo-universitaires	4 565 €	252 €	4 817 €		
MCF	3 713 €	584€	4 297 €		
PR	5 261 €	733 €	5 994 €		
Total mono-appartenants	4 199 €	631 €	4 830 €		

Champ: Hospitalo-universitaires et mono-appartenants titulaires en activité dans les EPSCP RCE Source : Outil de Restitution des Emplois et de la Masse Salariale des établissements RCE (OREMS) Note: MCF = maître de conférences; PR = professeur des universités

conférences mono-appartenants hors conférences. Malgré l'équivalence des grilles indi- classe que de MCU-PH au même grade. des

dant, l'essentiel des écarts des « autres

À la rémunération universitaire des hosciaires, les hospitalo-universitaires per- Le traitement brut est complété par pitalo-universitaires, s'ajoutent des émoçoivent un traitement brut mensuel d'autres rémunérations qui accentuent luments hospitaliers dont le montant moyen supérieur (4 565 €) à celui des les écarts de rémunération totale entre dépend de l'ancienneté, ainsi que dimono-appartenants (4 199 €) bien que les différents corps de chaque filière, en verses primes hospitalières, qui ont pour les MCU-PH et les PU-PH aient respecti- faveur des mono-appartenants. Mais les effet de doubler leur rémunération glopar rapport aux rieurs à ceux des maîtres de conférences d'égaliser la rémunération universitaire appartenants. Toutefois, la retraite des hospitalo-universitaires hospitalo-universitaires (du régime obli-Ce paradoxe résulte d'une plus faible (4 817 €) avec celle des mono- gatoire) est calculée sur la seule la rémunération universitaire, soit la moitié de

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 4 - Avril 2022

rale limitée à une dizaine de demi- quement des activités hospitalières. Les [2] Roussel I. et Siahmed H. (2018), Les perpitalières, celle d'engagement de service de 45 000. public exclusif d'une hauteur de 1 010 € Les candidats à une carrière hospitalolibérale.

leurs trois missions, ainsi que du rôle leur rémunération. important sur la carrière des directeurs d'UFR et des chefs de service, certains [1] Gouvernement (2021), Vers une plus hospitalo-universitaires en début de car- grande attractivité des carrières hospitalodes praticiens hospitaliers. Ces derniers sont des agents publics qui assurent uni-

privé, en libéral ou au sein de cliniques ^{(n° 2017-129R), 2 tomes.} Pour une rémunération équivalente, et avec lesquelles ils ont la possibilité de compte tenu de l'exigence requise dans négocier leurs conditions de travail et

- journées par mois. L'une des primes hos- effectifs de praticiens hospitaliers sont sonnels enseignants et hospitaliers, 60 ans après l'ordonnance de 1958 : propositions d'évolution, Rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation brut mensuel, est versée en cas d'enga- universitaire peuvent aussi faire le choix nationale et de la recherche (n° 2018-058) et gement de ne pas exercer une activité d'exercer leur activité dans le secteur de l'Inspection générale des affaires sociales
 - [3] Gingras Y. et Khelfaoui M. (2021), « L'effet SIGAPS : la recherche médicale française sous l'emprise de l'évaluation comptable », Zilsel, vol. 8, n° 1, pp. 144-174.
- [4] Cour des comptes (2017), Le rôle des CHU rière peuvent choisir d'intégrer le corps médicale, Communication à la commission des affaires sociales du Sénat, décembre 2017.

Sources/Définitions/Méthodologie

- Le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires crée un corps unique de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers (MCU-PH) et un corps unique de professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques. Le décret harmonise notamment les conditions de recrutement et les parcours de carrière des hospitalo-universitaires, sur le modèle des disciplines médicales cliniques.
- Les effectifs des hospitalo-universitaires de la note diffèrent légèrement de ceux dénombrés par le Centre national de gestion (CNG), sous tutelle du Ministre chargé de la santé (https://www.cng.sante.fr/). Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) récupère les données auprès des établissements universitaires, alors que le CNG les récupère auprès des hôpitaux. Le CNG fournit également des données et des études sur d'autres catégories de soignants, telles que les praticiens hospitaliers.
- La liste des sections et sous-sections du CNU Santé sont présentées sur le site internet du Conseil national des universités (CNU) : https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU-SANTE/idChild/0
- Parfois assimilés aux hospitalo-universitaires, les enseignants-chercheurs relevant de la Médecine générale ont un statut spécifique, créé par le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008. La gestion de leur carrière est toutefois encadrée par le CNU Santé (soussection 5303). Ces personnels ne figurent pas dans la note, contrairement à d'autres publications de la DGRH qui les intègrent aux hospitalo-universitaires. Sauf dérogations, les enseignants-chercheurs de la Médecine générale sont soumis aux dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs mono-appartenants relevant du décret du 6 juin 1984. Outre les missions d'enseignement et de recherche, ils doivent assurer des fonctions de soin, exercées en médecine générale et ambulatoire. En 2020, 40 maîtres de conférences et 45 professeurs des universités relèvent de la Médecine générale.

En savoir plus

Thomas J., Tourbeaux J. et Vaslin Y. (2021), « Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes enseignants-chercheurs universitaires », MESRI, Note de la DGRH, n° 10.

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2021), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Année 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 9.

Tourbeaux J. (2021), « La situation des femmes universitaires dans l'enseignement supérieur en 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 4.

Adedokun F., Esingen I., Funès C. et Meuric L. (2021), « Les salaires des personnels des universités et des EPST », Fiche n° 6, dans L'état de l'Enseigneent supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, n° 14, MESRI.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 4 - Avril 2022

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 5 - Mai 2022

Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2020-2021

Pour l'année universitaire 2020-2021, 19 000 enseignants contractuels (hors enseignants vacataires) sont en fonction dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, soit 23 % de l'ensemble des personnels enseignants. En baisse importante et régulière de 2009 à 2015 (de 24 000 à 18 600 individus), le volume de la population enseignante contractuelle s'est ensuite stabilisé autour de 19 000. Les doctorants contractuels et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche restent les deux catégories les plus importantes. La répartition des enseignants contractuels diffère selon les disciplines et la part des femmes varie en fonction des statuts.

Anne-Sophie Beaurenaut DGRH A1-1

d'enseignement supérieur (figure 1).

Les enseignants contractuels se répartis- tiques ci-après. sent en 7 statuts : les doctorants contrac- En 2021, l'ensemble des enseignants contuels sur emplois du 2nd degré et enfin les **Sources**). contractuels LRU (Art L954-3). Cette population relève soit d'une politique de vi- Les effectifs des enseignants contracl'attente d'une carrière dans l'enseigne- 2015 ment supérieur ou la recherche), soit d'une politique d'expertise (professionnels confir- Après une période de forte croissance més).

En 2021, 19 000 enseignants contractuels exerce une activité principale autre que des exercent dans les établissements publics vacations d'enseignement, n'est pas comptabilisée dans les figures et tableaux statis-

tuels, les attachés temporaires d'enseigne- tractuels représente 23 % de l'effectif total ment et de recherche (ATER), les ensei- des enseignants en personnes physiques gnants associés, les enseignants invités, les (figure 2), soit 16 % du potentiel d'enseilecteurs/maîtres de langues, les contrac- gnement (voir le mode de calcul dans les

vier (potentiels recrutés sur contrat, dans tuels oscillent autour de 19 000 depuis

entre 2000 et 2010 (+ 23 %), les effectifs Par ailleurs, les établissements peuvent des enseignants contractuels ont diminué recruter des chargés d'enseignement et progressivement jusqu'en 2015 avant d'osdes agents temporaires vacataires (CEV et ciller autour de 19 000. En 2021, ils sont au ATV) qui délivrent des heures d'enseigne- nombre de 19 060 contre 18 500 en 2020, ment. Cette population vacataire, qui soit un niveau proche de celui de 2017

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **ET DE LA RECHERCHE**

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des ressources humaines (DGRH):

72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

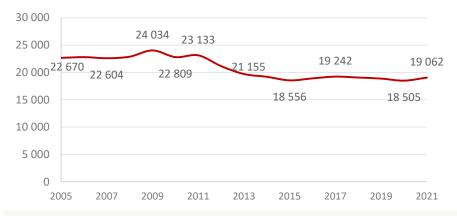
Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

1 Evolution des effectifs d'enseignants contractuels depuis 2004



Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ: Personnes physiques; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

A partir de l'année 2016, le total inclut les contractuels L954-3, données dont nous ne pouvions pas garantir la fiabilité les années précédentes.

(2) Evolution des effectifs des enseignants contractuels et titulaires depuis 2000, selon le statut

	2000	2005	2010	2017	2018	2019	2020	2021
Doctorants contractuels sans mission d'enseignement			1 398	8 547	8 949	8 710	10 291	10 848
Doctorants contractuels avec mission d'enseignement ¹⁾			1 783	7 292	7 110	6 919	6 473	6 628
Moniteurs	4 722	6 510	6 117					
ATER	5 851	7 326	6 243	4 622	4 500	4 491	4 556	4 798
Contractuels sur emplois du 2nd degré	728	782	677	933	965	1 267	1 338	1 558
Lecteurs et répétiteurs de l'INALCO	891	878	858	833	846	734	759	748
Maîtres de langues	137	162	169	169	158	151	168	175
Enseignants invités	3 406	3 905	3 921	1 652	1 466	1 429	907	480
Enseignants associés	2 784	3 107	3 041	2 498	2 537	2 300	2 346	2 353
Contractuels L954-3 ²⁾	-	-	-	1 243	1 490	1 590	1 958	2 322
Sous-total enseignants contractuels *	18 519	22 670	22 809	19 242	19 072	18 881	18 505	19 062
Professeurs des universités et assimilés	13 857	14 649	15 589	15 933	15 756	15 743	15 823	15 844
Maîtres de conférences et assimilés	30 611	32 843	34 092	34 511	33 868	33 710	33 671	33 500
Enseignants du second degré	13 184	13 382	12 999	12 985	12 867	13 110	13 086	13 115
Sous-total enseignants titulaires	57 652	60 874	62 680	63 429	62 491	62 563	62 580	62 459
Total général	76 171	83 544	85 489	82 671	81 563	81 444	81 085	81 521

Sources: DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ: Personnes physiques; Hors enseignants-chercheurs des disciplines médicales et odontologiques.

- 1) Service d'enseignement accompli dans le cadre d'une mission complémentaire figurant au contrat doctoral.
- 2) Contractuels L954-3 avec enseignement ou recherche et enseignement.

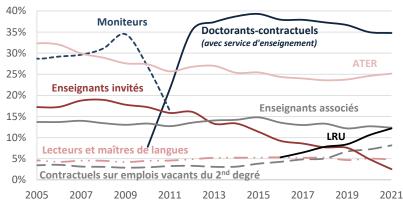
(19 240). En parallèle, la population des enseignants titulaires du supérieur (professeurs des universités, maîtres de conférences, enseignants du 2nd degré), reste constante depuis les années 2010. Les doctorants contractuels avec enseignement (35 %) et les ATER (25 %) sont les enseignants contractuels les plus nombreux, suivis des enseignants assoet des contractuels LRU ciés (respectivement 12 %), des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré (8 %), des lecteurs et maîtres de langues (5 %) et des enseignants invités (3 %) (figure 3).

Les enseignants contractuels sont plus nombreux en Droit-Economie-Gestion

La grande discipline Droit-Economie-Gestion concentre la plus forte proportion d'enseignants contractuels (29 %). Viennent ensuite les Lettres-Sciences humaines (23 %), les Sciences-Techniques (18 %) et la Pharmacie et autres sections de santé (13 %) dont les proportions restent stables depuis 2018 (figure 4).

En outre, la répartition des enseignants contractuels selon leur statut diffère d'un groupe disciplinaire à l'autre. Ainsi, les doctorants contractuels avec enseignement représentent 56 % des effectifs contractuels en Sciences-Techniques (72 % en Physique et en Chimie) mais

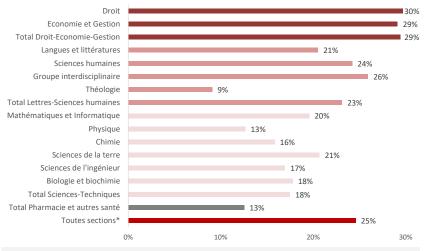
3 Répartition des personnels enseignants contractuels depuis 2005



Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

4 Proportion d'enseignants contractuels dans l'ensemble des enseignants du supérieur selon le groupe disciplinaire



* y compris sans discipline et discipline non renseignée.

Hors lecteurs et maîtres de langues, enseignants invités et contractuels du 2nd degré.

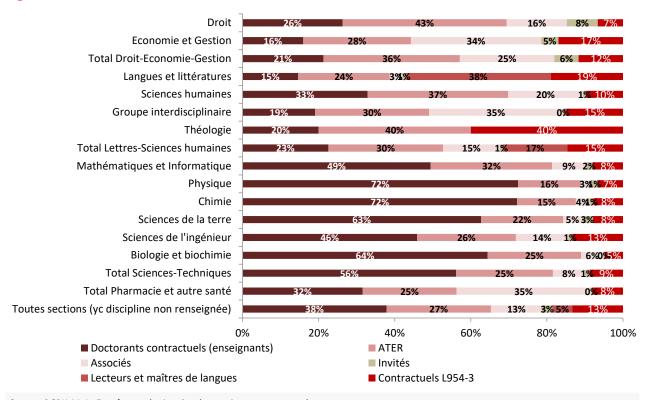
Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

Champ : Personnes physiques ; Hors disciplines médicales et odontologiques.

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 5 - Mai 2022

^{*} Le sous-total n'inclut pas les doctorants contractuels sans enseignement. A partir de 2016, le total inclut les contractuels L954-3, données dont nous ne pouvions pas garantir la fiabilité les années précédentes.

(5) Répartition des enseignants contractuels par groupe CNU et grande discipline



Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels. Champ: Personnes physiques; Hors contractuels des disciplines médicales et odontologiques.

Gestion (figure 5).

La baisse de la part des doctorants assurant un service d'enseignement Après une période de croissance régu- rience pédagogique constitue en effet se poursuit

lière depuis la création du statut en années suivantes (pour atteindre 4 600 En 2021, sur les 4 800 ATER, 4 380 (soit 2009, le nombre des doctorants con- en 2016). Entre 2018 et 2020, leur effec- 91 %) ont été recrutés pour la première tractuels avait reculé en 2019. Depuis tif s'est stabilisé autour de 4 500 indivi- fois lors de l'année universitaire 2020l'an dernier, la progression des effectifs dus, pour ensuite augmenter à 4 800 en 2021. Les ATER recrutés au titre de l'ara repris, passant de 16 800 individus en 2021 (figure 2). 2020 à 17 500 en 2021 (figure 2).

L'augmentation concerne davantage les des contrats d'ATER en 2021 contre doctorants contractuels sans mission 26 % en 2005 (figure 7). Cette évolution complémentaire d'enseignement, qui se traduit par une baisse en équivalent augmentent de 5 % contre 2 % pour les temps plein (ETP) bien plus modérée torants qui doivent assurer un service entre les effectifs physiques et les ETP d'enseignement ne représentent plus qui se resserre. que 38 % du total des doctorants con- En 2021, huit recrutements d'ATER sur tractuels, contre 54 % en 2013.

Sciences-Techniques, 18 % en Lettres- laires absents (congé maternité, congé Sciences humaines et 11 % en Droit- maladie...) et 8 % sur des postes qui leur Economie-Gestion. Pour 26 % d'entre sont « réservés ». pas connue (figure 6).

stagnation, le nombre d'ATER aug- doctorants d'accéder à ce statut, soumente

Après une période de croissance régu- ATER a sensiblement diminué les dix maître de conférences.

Les ATER à temps plein constituent 79 % doctorants avec enseignement. Les doc- que celle des effectifs et par un écart

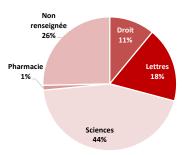
dix s'effectuent sur des postes « vacants Ils se répartissent de la sorte : 44 % en » en remplacement d'enseignants titu-

eux, la discipline d'enseignement n'est La réglementation prévoit un renouvel-

seulement 21 % en Droit-Economie- Après une période de recul puis de de permettre au plus grand nombre de vent nécessaire pour débuter une carrière d'enseignant-chercheur. Une expélière entre 2000 à 2005 (passant de l'un des critères majeurs pour l'obten-5 800 à 7 300 individus), l'effectif des tion de la qualification aux fonctions de

> ticle 2-5, c'est-à-dire les étudiants en dernière année de doctorat, sont les

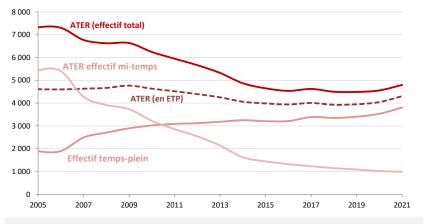
(6) Répartition des doctorantscontractuels avec mission d'enseignement par grande discipline



lement régulier de cette population afin | Source : DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 5 - Mai 2022

(7) Evolution des ATER en effectif, par quotité de temps de travail et en ETP



Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

plus nombreux. Ils représentent 54 % du La population des enseignants invités, Les effectifs des contractuels LRU total des ATER contre 57 % en 2020. en baisse continue depuis le début des progressent de plus de 50 % en cinq Près d'un quart des ATER en 2021 – nou- années 2010, a de nouveau fortement ans vellement recrutés et renouvelés - sont diminué en 2021. L'effectif des invités a titulaires d'un doctorat.

La répartition des ATER par grande disci- nières années, passant de 1 400 indivi- relevant de l'article L954-3 du code de pline s'est modifiée progressivement. dus en 2019 à 500 en 2021 (figure 2). Ainsi, la part en Lettres-Sciences hudébut des années 2000 à 38 % en 2021, lecteurs et maîtres de langues tandis que celle observée en Sciences-Techniques a suivi la tendance inverse. Après une période de relative stabilité L'effectif des contractuels LRU est passé stable, autour de 29 % (figure 8).

Stabilité des effectifs d'enseignants (figure 2). gnants invités

qui a diminué de 2005 à 2018 (passant section Langues et littératures romanes le champ de la présente note. de 3 100 à 2 550 individus), s'est stabili- (25 %). sée depuis trois ans (2 350 en 2021). Sur la période, leur part parmi les enseignants contractuels se maintient cependant entre 12 % et 14 % (figures 2 et 3). Ces enseignants relèvent majoritairement des grandes disciplines Droit-Economie-Gestion (36 %) et Lettres-Sciences humaines (34 %).

Les enseignants associés sont principalement recrutés à mi-temps, seuls 8 % d'entre eux bénéficient en effet d'un contrat à temps plein. D'autre part, ils exercent majoritairement comme maîtres de conférences, les professeurs des universités ne représentant en 2021 que 26 % de l'ensemble des enseignants associés.

ainsi été divisé par trois ces trois der- Les données relatives aux contractuels

Les effectifs des contractuels sur emplois du second degré continuent de progresser

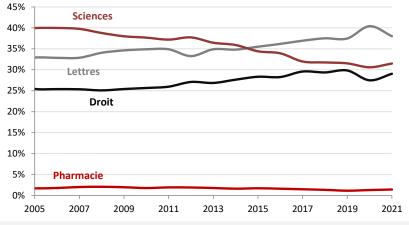
Les effectifs des contractuels sur emplois du 2nd degré ont plus que doublé de 2014 à 2020 (de 600 à 1 300 individus). Cette catégorie d'enseignants a enregistré une hausse de 16 % en 2021, pour atteindre 1 560 individus (figure 2). Parmi ceux pour qui la discipline est renseignée, 57 % sont en Lettres-Sciences humaines, 22% en Droit-Economie-Gestion, 19 % en Sciences-Techniques et 2% en Pharmacie.

l'éducation, appelés contractuels LRU, sont considérés comme suffisamment maines est passée d'un tiers dans le Relative stabilité des effectifs des fiables à partir de 2016 pour être introduites dans les statistiques sur les enseignants contractuels.

Sur la même période, la part des ATER autour de 1 000 individus, les effectifs de 1 000 individus en 2016 à 2 300 en en Droit-Economie-Gestion est restée des lecteurs et maîtres de langues ont 2021, avec une hausse de 19 % pour la diminué à partir de 2019 pour se stabili- seule année 2021. Les deux tiers d'entre ser à environ 900 (923 en 2021) eux exercent des fonctions uniquement d'enseignement (1 400 contractuels), les associés et forte baisse des ensei- Ils exercent exclusivement en Lettres- autres exerçant des fonctions d'ensei-Sciences humaines et plus particulière- gnement et de recherche. Les contracment en section Langues et littératures tuels LRU assurant des fonctions exclusi-La population des enseignants associés, anglaises et anglo-saxonnes (40 %) et en vement de recherche n'entrent pas dans

> Les contractuels LRU sont recrutés majoritairement en Lettres-Sciences hu-

(8) Evolution de la répartition des ATER par grande discipline



Source: DGRH A1-1 - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels.

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 5 - Mai 2022

maines (34 %), puis en Sciences- poraire vacataire (ATV) s'élève à près de deux tiers d'entre elles (63 %) ont un Gestion (17 %). Il faut néanmoins souli- et 6 % d'ATV). gner que pour 29 % d'entre eux, la disci- Parmi ceux pour qui la discipline est ren- ment, comme chez les hommes (61 %). par les établissements.

recours à des vacataires

les personnels enseignants contractuels, gale selon le statut 81 % des établissements d'enseignement établissements, qui représentent 84 % statut.

Techniques (20 %) et en Droit-Economie- 140 000 individus en 2021 (94 % de CEV contrat doctoral ne prévoyant pas de

pline d'affectation n'a pas été renseignée seignée, 27 % sont en « Arts, lettres, Parmi les ATER et les contractuels LRU, langues, SHS », 25 % en Sciences, 19 % on dénombre autant de femmes que en « Économie, gestion, AES », 15 % en d'hommes. Quel que soit le sexe, plus Les établissements ont également « Droit, science politique », 10 % en San- des trois quarts des ATER sont recrutés à té et 4 % en STAPS.

laires, le nombre d'enseignants vaca- doctorants contractuels, les femmes sont des femmes et des hommes exerce à mitaires ayant le statut de chargé d'ensei- légèrement sous-représentées (44 % en temps. gnement vacataire (CEV) ou d'agent tem- 2021, comme en 2020 et 2019). Près des

mission complémentaire d'enseignetemps plein.

En revanche, chez les enseignants asso-Dans le cadre de l'enquête annuelle sur Une représentation des femmes iné- ciés, les femmes représentent 30 % des effectifs en 2021 (comme en 2020). Elles sont plus souvent recrutées en qualité de supérieur ont communiqué des données La représentation des femmes chez les maîtres de conférences que les hommes sur les enseignants vacataires. Dans ces enseignants contractuels diffère selon le (82 % contre 71 %). Conformément à la situation généralement observée chez du total des effectifs d'enseignants titu- Dans l'ensemble de la population des les enseignants associés, la quasi-totalité

Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les personnels enseignants contractuels hors santé (doctorants contractuels ; ATER ; enseignants associés; enseignants invités; lecteurs et maîtres de langues; contractuels LRU; enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré) et celles sur les enseignants vacataires proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements publics de l'enseignement supérieur.
- Les données statistiques relatives aux doctorants-contractuels n'assurant aucun service d'enseignement ne sont pas analysées de manière approfondie, dans la mesure où ces derniers sont exclusivement destinés à des missions de recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur.
- Les « chercheurs contractuels » (post-doctorants) n'entrent pas dans le champ de la présente note.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : les enseignants contractuels des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...), ainsi que les enseignants contractuels hospitalo-universitaires (HU) qui relèvent de disciplines spécifiques.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Le potentiel d'enseignement estimé est exprimé par référence à un service de 192 heures d'enseignement. Une quotité particulière est retenue pour certaines catégories d'enseignants : doctorants contractuels avec mission d'enseignement prévue dans leur contrat doctoral: 64 heures; ATER et associés à mi-temps: 96 heures; enseignants invités: 24 heures; enseignants du 2nd degré (titulaires et contractuels): 384 heures.

En savoir plus

Les tableaux et annexes détaillés de la présente note sont disponibles en ligne sur le lien suivant, dans la rubrique « Enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur »:

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2021), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Année 2020 », MESRI, Note de la DGRH, n° 9.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 5 - Mai 2022

FOCUS SUR LES STATUTS

Les doctorants-contractuels

Décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche. Le contrat doctoral a remplacé le contrat d'allocation de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur.

Il permet de recruter des étudiants inscrits en vue de la préparation d'un doctorat. Outre les activités de recherche liées à la préparation du doctorat, le contrat peut prévoir des activités complémentaires telles que des missions d'enseignement, d'expertise ou de valorisation. Depuis 2016, le cumul avec des activités d'enseignement ou d'expertise hors contrat doctoral est possible, sous conditions. La durée du contrat est de trois ans, éventuellement prolongeable.

Les ATFR

Décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les ATER assurent annuellement 128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés ou 288 heures de travaux pratiques ou toute combinaison équivalente. Ils peuvent également être recrutés pour exercer leurs fonctions à temps partiel, soit un service d'enseignement divisé par deux. La durée du contrat ne peut excéder, selon les cas, 2 ans ou 4 ans.

Les enseignants associés

Décret n°85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités et décret n°91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les enseignants associés peuvent être recrutés, à temps plein ou à mi-temps, pour exercer des fonctions d'enseignement et de recherche correspondant à celles de professeur des universités ou de maître de conférences. Ils doivent justifier d'une expérience ou d'une activité professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée (ou du doctorat ou l'équivalent pour les associés à temps plein).

Les enseignants associés à temps plein ont les mêmes obligations de service que celles qui sont applicables aux enseignants-chercheurs titulaires. Les enseignants associés à mi-temps sont tenus d'effectuer un service d'enseignement et de recherche égal à la moitié de celui des personnels titulaires (96 heures). La durée du contrat dépend de la quotité et du niveau de recrutement.

Les enseignants invités

Les décrets n°85-733 du 17 juillet 1985 et n°91-267 du 6 mars 1991 autorisent également les établissements publics d'enseignement supérieur à recruter en qualité d'enseignants invités des personnalités de nationalité française ou étrangère exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Ils exercent des fonctions à temps plein ou à mi-temps et ont les mêmes obligations d'enseignement que les personnels associés à temps plein ou à mi-temps. La durée des fonctions en qualité d'enseignant invité ne peut être inférieure à une semaine ni supérieure à un an.

Les lecteurs/maîtres de langues

Décret n°87-754 du 14 septembre 1987 relatif au recrutement de lecteurs de langue étrangère et de maîtres de langue étrangère dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les lecteurs de langue assurent un service annuel de 300 heures de travaux pratiques et éventuellement un maximum de 100 heures de travaux dirigés. Les maîtres de langue assurent un service de 288 heures de travaux pratiques ou 192 heures de travaux dirigés ou toute combinaison équivalente.

Les contractuels sur emplois du 2nd degré

Décret n°92-131 du 5 février 1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur.

Lorsque des emplois de professeur de second degré dans les établissements publics d'enseignement supérieur n'ont pu être pourvus par des professeurs titulaires de l'enseignement du second degré, des professeurs contractuels peuvent être recrutés à titre temporaire.

La durée moyenne du service hebdomadaire des professeurs contractuels est la même que celle des professeurs titulaires occupant des emplois correspondants (384 heures). Ils peuvent également être recrutés afin d'assurer un service d'enseignement à temps partiel.

Les contractuels LRU

Article L. 954-3 du code de l'éducation, créé par l'article 19 de la loi n°2007-1199 du 10 août 2007.

Les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies peuvent recruter, pour une durée déterminée ou indéterminée, des contractuels pour assurer des fonctions de recherche, d'enseignement ou d'enseignement et de recherche.

Les enseignants vacataires

Décret n°87-889 du 29 octobre 1987 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi de vacataires pour l'enseignement supérieur. Les établissements publics d'enseignement supérieur peuvent faire appel pour des fonctions d'enseignement à des chargés d'enseignement vacataires (CEV) et à des agents temporaires vacataires (ATV). Les CEV peuvent assurer des cours, des travaux dirigés ou des travaux pratiques.

Les ATV peuvent assurer des travaux dirigés ou des travaux pratiques. Les CEV sont des personnalités choisies en raison de leur compétences dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle principale. Les ATV doivent être inscrits en vue de la préparation d'un diplôme du troisième cycle de l'enseignement supérieur.

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 5 - Mai 2022

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ET DE LA RECHERCHE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 6 - Juin 2022

La qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités - Session 2021

Avec la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche (LPR) qui supprime la qualification pour les maîtres de conférences (MCF) qui souhaitent candidater sur des postes de professeurs des universités (PR), les candidatures à la qualification aux fonctions de MCF et de PR ont nettement diminué passant de 15 974 dossiers examinés en 2020 à 13 324 en 2021. Au total, 8 207 qualifications ont été délivrées (7 765 aux fonctions de MCF et 442 à celles de PR) à 6 280 personnes (7 711 en 2020). Les candidatures examinées et les qualifications aux fonctions de PR ont fortement diminué par rapport à l'année précédente (respectivement -77 % et -79 %), la grande majorité des candidats aux concours de recrutement des PR étant des MCF. La baisse est très légère en ce qui concerne les qualifications aux fonctions de MCF (-1,1 %).

Falilath Adedokun Aurore Moissette DGRH A1-1 La qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et de professeur des universités (PR) est un préalable aux candidatures aux concours de recrutement d'enseignants-chercheurs au titre du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 (voir Sources).

La campagne de qualification 2021 est la première qui, en application de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR), supprime l'inscription sur une liste de qualification par le Conseil national des universités (CNU) aux fonctions de PR pour les MCF titulaires et pour les enseignants-chercheurs titulaires assimilés au corps des MCF. La loi prévoit également l'expérimentation de la dispense de qualification pour le recrutement dans le corps des MCF.

Une baisse importante du nombre de qualifiés

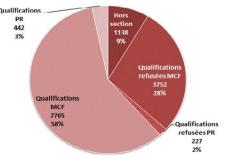
En 2021, on compte 8 633 candidats à la qualification aux fonctions de MCF et/ou de PR (11 869 en 2020, soit -27 %). Cette baisse significative résulte de la mise en œuvre de la LPR.

À noter qu'un candidat peut déposer plusieurs dossiers afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs. Le CNU a examiné 13 324 demandes (contre 15 974 en 2020, soit -17 %), dont 95 % pour la qualification de MCF.

Un quart des dossiers (près de 4 600) n'ont pas été examinés. Ce ratio est très

élevé par rapport aux années précédentes à cause des candidatures des MCF à la qualification PR qui, compte tenu de la réforme, ont directement été classées comme déjà qualifiées. Au final, le CNU a délivré 8 207 qualifications (7 765 pour les MCF et 442 pour les PR), soit 62 % des dossiers examinés (comme en 2020 avec 9 936 qualifications). Les autres dossiers ont été refusés (30 %) ou classés « hors section » (9 %) (figure 1).

1 Répartition des dossiers examinés par le CNU selon le résultat (N=13 324)



Source: Galaxie ANTARES, novembre 2021

Les qualifications ont été délivrées à 6 280 personnes physiques, contre 7 711 l'an dernier. Si le nombre de qualifiés aux fonctions de MCF a peu baissé (5 921 contre 5 972), celui aux fonctions de PR a fortement chuté de 1 713 à 327. En outre, 32 individus ont été qualifiés à la fois aux fonctions de MCF et de PR *(figure 2)*. Parmi les qualifiés MCF, 30 % sont de nationalité étrangère ; 18 % chez les PR.

Un peu plus de la moitié des MCF (54 %) sont qualifiés dans les 2 ans suivant l'ob-

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

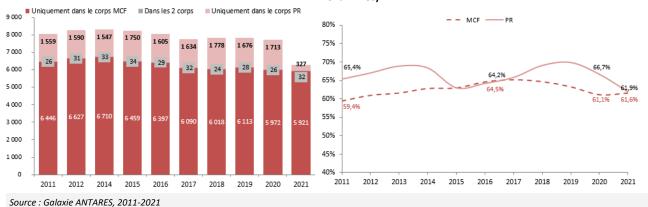
Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

2 Qualifiés entre 2011 et 2021

3 Taux de qualification (nb de qualifications / nb de dossiers examinés)



tention de leur doctorat. Pour 18 % d'entre eux, cette durée se situe entre trois et cinq ans. Les qualifiés aux fonctions de PR sont des enseignantschercheurs relevant d'un autre statut, des chercheurs, des contractuels...

Un taux de qualification variable selon le corps et le groupe disciplinaire

Le taux de qualification se calcule en rapportant le nombre de qualifications délivrées par le CNU au nombre de dossiers examinés. En 2021, ce taux, en intégrant les dossiers « hors sections », est de 62 % tant pour les PR que pour les MCF. Le taux de qualification peut sensiblement varier d'une année sur

l'autre, notamment en raison du nombre plus ou moins important de candidats qui déposent un dossier et du comportement des différentes sections du CNU (figure 3).

Les taux de qualification varient également selon le groupe disciplinaire et le corps (figure 4). Le groupe « Droit et science politique » enregistre, comme les année précédentes, les taux de qualification les plus faibles : 25 % pour les PR et 32 % pour les MCF. Les taux les plus élevés sont observés en « Sciences de la terre » (83 %) et en « Physique » (75 %) pour les MCF, alors pour les PR c'est « Chimie » (81,5 %) et en « Mathématiques et informatique » (78 %).

Les taux de qualification pour les PR ont

baissé en 2021 par rapport à ceux de 2020 dans la grande majorité des groupes disciplinaires (10 sur 14).

Une pluri-qualification plus fréquente pour l'accès aux fonctions de MCF que pour celles de PR

Lors de cette campagne 2021, 4 710 individus (soit 75 %) ont été qualifiés dans un seul corps et dans une seule discipline; 4 452 dans le corps des MCF et 258 dans celui des PR.

La pluri-qualification est plus fréquente pour l'accès aux fonctions de MCF (1 469 individus, soit 25 % des qualifiés) que pour celui aux fonctions de PR (69 personnes, soit 19 %).

La double qualification concerne 1 259

4 Bilan de la campagne 2021 de qualification par corps et par groupe CNU

	Maî	tres de confére	ences	Professeurs des universités				
	Dossiers		Taux de	Dossiers		Taux de		
	examinés	Qualifications	qualification	examinés	Qualifications	qualification		
Groupe 1 : Droit et science politique	823	260	31,6%	16	4	25,0%		
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	704	349	49,6%	58	25	43,1%		
Groupe 3 : Langues et littératures	1 379	810	58,7%	44	23	52,3%		
Groupe 4 : Sciences humaines	2 734	1 692	61,9%	122	65	53,3%		
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	1 224	822	67,2%	118	92	78,0%		
Groupe 6 : Physique	474	356	75,1%	39	26	66,7%		
Groupe 7 : Chimie	572	358	62,6%	27	22	81,5%		
Groupe 8 : Sciences de la terre	450	373	82,9%	17	11	64,7%		
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	1 384	892	64,5%	118	83	70,3%		
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 587	1 162	73,2%	108	73	67,6%		
Pharmacie	272	200	73,5%	10	1	10,0%		
Groupe 12 : Interdisciplinaire	878	432	49,2%	26	13	50,0%		
Autres sections de santé	106	48	45,3%	7	1	14,3%		
Théologie	23	11	47,8%	4	3	75,0%		
Ensemble	12 610	7 765	61,6%	714	442	61,9%		
Source : Galaxie ANTARES, novembre 2021								

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 6 - Juin 2022

5 Place et réussite des femmes à la qualification par corps et groupe CNU

		M	aîtres de conféi	rences			Professeurs des universités					
	Dossiers	examinés	Qualifi	cations	Taux de	Dossiers	examinés	Qualifi	cations	Taux de		
	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines	qualification des femmes	Dossiers féminins	Part des dossiers féminins	Qualifications féminines	Part des qualifications féminines	qualification des femmes		
Groupe 1 : Droit et science politique	364	44,2%	125	48,1%	34,3%	2	12,5%	1	25,0%	50,0%		
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	308	43,8%	167	47,9%	54,2%	15	25,9%	9	36,0%	60,0%		
Groupe 3 : Langues et littératures	899	65,2%	555	68,5%	61,7%	19	43,2%	10	43,5%	52,6%		
Groupe 4 : Sciences humaines	1 399	51,2%	902	53,3%	64,5%	31	25,4%	23	35,4%	74,2%		
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	332	27,1%	214	26,0%	64,5%	25	21,2%	18	19,6%	72,0%		
Groupe 6 : Physique	124	26,2%	85	23,9%	68,5%	4	10,3%	2	7,7%	50,0%		
Groupe 7 : Chimie	238	41,6%	135	37,7%	56,7%	8	29,6%	8	36,4%	100,0%		
Groupe 8 : Sciences de la terre	193	42,9%	157	42,1%	81,3%	11	64,7%	6	54,5%	54,5%		
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	387	28,0%	239	26,8%	61,8%	16	13,6%	11	13,3%	68,8%		
Groupe 10 : Biologie et biochimie	924	58,2%	665	57,2%	72,0%	36	33,3%	29	39,7%	80,6%		
Pharmacie	162	59,6%	126	63,0%	77,8%	4	40,0%	-	0,0%	0,0%		
Groupe 12 : Interdisciplinaire	448	51,0%	226	52,3%	50,4%	5	19,2%	3	23,1%	60,0%		
Autres sections de santé	71	67,0%	30	62,5%	42,3%	3	42,9%	-	0,0%	0,0%		
Théologie	9	39,1%	4	36,4%	44,4%	1	25,0%	1	33,3%	100,0%		
Ensemble	5 858	46,5%	3 630	46,7%	62,0%	180	25,2%	121	27,4%	67,2%		

En rouge on observe des situations "favorables" aux femmes : part des qualifications obtenues par des femmes > part des dossiers examinés déposés par des femmes ou taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes

Source : Galaxie ANTARES, novembre 2021

individus (1 198 MCF et 61 PR), soit 20 % de la totalité des qualifiés, tandis que 4 % ont obtenu trois qualifications (226 MCF et 8 PR) et moins de 1 % de quatre à six qualifications. Ces taux de multi-qualifiés sont stables sur les dix dernières années. Les pluriqualifications relèvent en majorité de sections voisines au sein d'un même groupe du CNU.

Un taux de qualification des femmes supérieur à celui des hommes tant pour les MCF que pour les PR

47 % des qualifications aux fonctions de MCF ont été délivrées à des femmes. Cette proportion est de 27 % pour les qualifications aux fonctions de PR. Bien que la parité ne soit toujours pas atteinte en 2021, ces chiffres sont pour la première fois légèrement supérieurs aux proportions de dossiers féminins examinés dans chaque corps (46,5 % pour les MCF et 25 % pour les PR) (figures 5 et 6).

Les parts des qualifications des femmes sont variables selon les groupes disciplinaires. Ainsi, elles sont plus faibles pour les MCF et les PR en « Physique » (respectivement 24 % et 8 %) et en « Mathématiques et informatique » (respectivement 26 % et 20 %). Elles sont plus élevées chez les MCF en

« Langues et littératures » (68,5 %) et chez les PR en « Sciences de la terre » (54,5%). Ces proportions sont généralement proches de celles des dossiers féminins examinés.

Le taux de qualification féminine aux fonctions de MCF (62 %) est légèrement supérieur à celui des hommes (61 %). L'écart est nettement plus favorable aux

femmes en ce qui concerne la qualification aux fonctions de PR (67 % contre 60 %).

La moitié des groupes disciplinaires présente une situation favorable aux femmes, tant pour la qualification aux fonctions de PR (soit 8 groupes sur 14) que pour la qualification aux fonctions de MCF (soit 6 sur 14) (figure 5).

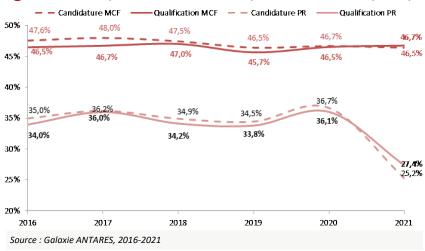
Les femmes sont qualifiées plus tardivement que les hommes

Les femmes obtiennent la qualification dans le corps des PR à un âge un peu plus avancé que celui des hommes. Ainsi, l'âge médian des professeurs qualifiés est de 45 ans pour les hommes et de 48 ans pour les femmes, alors que celui des MCF est de 33 ans pour les hommes et de 34 ans pour les femmes (figure 7).

Les qualifiés MCF se présentent plus au concours de recrutement l'année de la qualification que les qualifiés PR

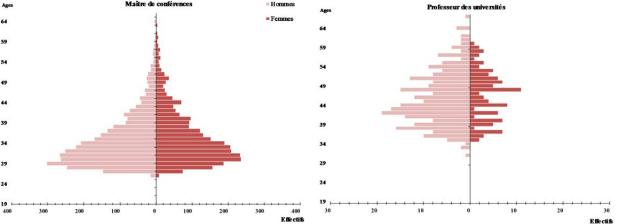
Moins de la moitié des qualifiés de 2021 (47 %) se sont présentés dès cette an-

6 Evolution de la part de candidatures et de qualifications féminines par corps



DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 6 - Juin 2022





Source: Galaxie ANTARES, novembre 2021

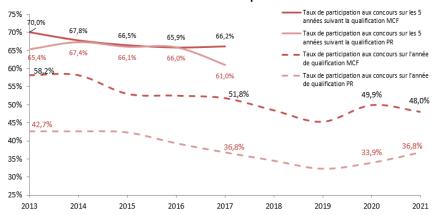
née à des concours de recrutement d'enseignant-chercheur (48 % à ceux de MCF et 37 % à ceux de PR).

Ces dernières années, la participation des qualifiés aux concours de recrutement avait reculé tant pour ceux qui candidatent dès l'année de leur qualification que pour ceux qui candidatent aux cours des cinq années de validité de leur qualification. Cette diminution était concomitante à celle du nombre de postes publiés d'enseignants-chercheurs.

En 2021, le taux de participation des qualifiés à un concours de recrutement a de nouveau augmenté chez les PR, mais diminué chez les MCF *(figure 8)*. Ce taux est plus important chez les hommes PR que chez les femmes (39 % contre 32 %) alors qu'il est identique chez les hommes et les femmes MCF.

Parmi les qualifiés de 2017 n'ayant pas été requalifiés depuis, 35 % ne se sont jamais présentés aux concours d'enseignant-chercheur durant les cinq années

8 Taux de participation aux concours de recrutement de l'année de la qualification et au cours des 5 années de validité de la qualification



Sources : Galaxie ANTARES, ANTE, FIDIS.

Note de lecture : parmi les qualifiés MCF en 2017, 66,2% ont participé aux concours de recrutement au cours des 5 années de validité de leur qualification (c'est-à-dire entre 2017-2021); 61% pour les PR. Parmi les qualifiés MCF en 2021, 48% ont participé aux concours de recrutement de la même année ; 36,8% pour les PR.

de validité de leur qualification. Chez les MCF, le taux est de 33% pour les femmes et de 35 % pour les hommes, tandis qu'il est identique chez les PR (39 %). Au final, 21 % de ces qualifiés de

2017 ont été recrutés, dont 41 % dès la première année. Entre 2017 et 2021, les qualifiés aux fonctions de MCF sont 18 % à avoir été recrutés contre 31 % pour les qualifiés PR. ■

Sources/Définitions/Méthodologie

- Le champ de la note concerne les universitaires dont le statut est régi par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des PR et du corps des MCF.
- La qualification est délivrée par le CNU, selon les dispositions définies dans l'arrêté du 16 juillet 2009 modifié relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de MCF ou de PR, pour une durée de cinq années à compter de l'année d'obtention.
- En cas de candidatures multiples, <u>une procédure interdisciplinaire</u> (Articles 24 et 45-III du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié) est prévue lorsque chacune des sections concernées estime que la candidature ne relève pas de leur champ disciplinaire.
- Hors section: impossibilité du CNU de se prononcer sur une candidature au motif qu'elle ne relève pas du champ disciplinaire de la section.
- Taux de qualification : nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés (y compris les dossiers "hors section").
- Taux de qualification des femmes : nombre de qualifications délivrées à une femme/ nombre de dossiers féminins examinés.

En savoir plus

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 6 - Juin 2022

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 7 - Septembre 2022

La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2021

Le nombre maximum d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir jusqu'au 31 décembre 2021 a été fixé par le ministère à 1 935 : 1 189 emplois de maîtres de conférences (MCF) et 746 emplois de professeurs des universités (PR). Les établissements ont publié 1 812 postes : 1 106 de MCF et 706 de PR. Après deux années consécutives de forte baisse en 2018 et 2019 (respectivement - 10 % et - 6 %), le nombre de postes publiés par les établissements avait augmenté en 2020 (+ 6 %) et semble se stabiliser en 2021 (- 1 %).

La part des postes publiés « au fil de l'eau » (13 %), qui avait atteint un niveau record en 2020 en raison de la crise sanitaire, a retrouvé son niveau de 2019. Comme les années précédentes, plus de 9 emplois sur 10 sont pourvus. Sur les 196 enseignants-chercheurs recrutés par mutation, un tiers le sont au titre de la mutation prioritaire.

Anne-Sophie Beaurenaut Gaëlle Valleur-Bousset DGRH A1-1

gnants-chercheurs sont définies par les (-1,3 % contre + 6 % l'année précédente), dispositions du décret n° 84-431 du 6 juin retrouvant ainsi un niveau proche de celui 1984 modifié par le décret n° 2014-997 du de 2018 (1 850 postes). Cette diminution 2 septembre 2014 et le décret n° 2017- concerne les MCF (1 106 postes contre 854 du 9 mai 2017.

chaire de professeur junior (CPJ), introduit en 2021 par la loi de programmation de la Les postes publiés « au fil de l'eau » recherche (LPR), n'entre pas dans le retrouvent leur niveau de 2019 champ de la présente note (voir Sources).

Le nombre des emplois publiés par les établissements semble se stabiliser

2020 à 1 935, un niveau inférieur à celui bliés, contre 77 % l'année précédente. de 2018 (1 986 postes). Parallèlement, le La part des postes publiés « au fil de nombre de postes publiés par les établis- l'eau » (13 %), qui avait atteint un niveau

Les procédures de recrutement des ensei- sements est passé de 1 835 à 1 812 1 155) alors que le nombre de postes de Le nouveau mode de recrutement par PR a augmenté (706 contre 680) (figure 1).

Les établissements ont la liberté de déclarer la vacance de leurs postes. Ils peuvent prendre part à la session dite « synchronisée » organisée par la DGRH ou recruter au « fil de l'eau ».

Après une augmentation en 2020 qui fai- En 2021, 1 576 postes ont été publiés dans sait suite à une baisse constante depuis le cadre de la session synchronisée (971 2012, le nombre de postes autorisés dimi- postes de MCF et 605 de PR), ce qui reprénue de 2 %, passant de 1 971 postes en sente 87 % de la totalité des postes pu-

MINISTÈRE **DE L'ENSEIGNEMENT** SUPÉRIEUR **ET DE LA RECHERCHE**

Liherté Égalité Fraternité

Direction générale des ressources humaines (DGRH):

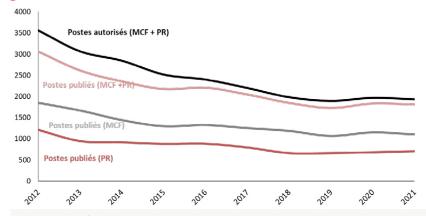
72. rue Regnault 75243 Paris Cedex 13 Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

(1) Évolution du nombre de postes autorisés et publiés de 2012 à 2021



Source: GALAXIE / DGRH A1-1

Champ: Campagnes de recrutement 2012 à 2021 - Sessions synchronisées et « au fil de l'eau ».

(2) Répartition par grande discipline des postes publiés, pourvus, des candidatures et des candidats

	Postes publiés	Candidatures	Candidats *	Poste pourvus	candidatures / postes publiés	candidats / postes publiés	(nombre de recrutés / nombre de candidats)
Maître de conférences	1 106	45 762	8 504	1 065	41,4	7,7	12,5%
Droit, économie et gestion	222	12 112	1 305	217	54,6	5,9	16,6%
Lettres et sciences humaines	435	17 028	4 520	420	39,1	10,4	9,3%
Sciences et techniques	411	16 086	3 130	392	39,1	7,6	12,5%
Pharmacie et autre santé	38	536	264	36	14,1	6,9	13,6%
Professeur des universités	598	5 165	2 225	555	8,6	3,7	24,9%
Droit, économie et gestion	103	737	298	86	7,2	2,9	28,9%
Lettres et sciences humaines	241	1 849	915	230	7,7	3,8	25,1%
Sciences et techniques	238	2 531	1 046	223	10,6	4,4	21,3%
Pharmacie et autre santé	16	48	34	16	3,0	2,1	47,1%
Total général	1 704	50 927	10 601	1 620	29,9	6,2	15,3%

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ: Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2021- Session synchronisée et "au fil de l'eau", hors article 46.3 et agrégation.

Un candidat peut postuler à des postes dans des arandes disciplines ou corps différents.

sanitaire (23 %), a retrouvé son niveau chercheurs par discipline s'expliquent sident ou directeur d'établissement de 2019.

Des taux de réussite stables, plus élevés pour les PR que pour les **MCF**

Pour les 1 106 postes de MCF publiés, 45 762 candidatures recevables ont été déposées par 8 504 candidats, soit 41,4 candidatures et 7,7 candidats par poste. Le taux de réussite (soit le nombre de recrutés par rapport au nombre de candidats) est de 13 % (figure 2).

Pour les 598 postes de PR publiés (hors agrégation et art. 46.3), 5 165 candidatures ont été déposées par 2 225 candidats par poste. Le taux de réussite est

Les taux de réussite des MCF varient de Le concours est le principal mode 9 % en Lettres-Sciences humaines à de recrutement des PR et des MCF 17 % en Droit-Économie-Gestion, tandis Pharmacie et autre santé.

record en 2020 en raison de la crise Les taux de réussite des enseignants- tement par concours. Toutefois, le préen partie par les taux de qualification. peut fixer un nombre de postes réser-En effet, plus le taux de qualification vés à la mutation (art. 33 et 51 du stadans une discipline est faible, plus le tut). nombre de candidats potentiels par Sur les 1 714 recrutements réalisés, 953 site est élevé. Ainsi, les plus faibles taux été pourvus par concours (figure 5). de qualification en Droit-Économie-Gestion expliquent les meilleurs taux de 40 % des MCF recrutés sont des réussite.

L'examen du taux de recrutement des femmes montre que, si elles candidatent moins (46 % des candidats MCF et 36 % pour les PR), elles sont en revanche davantage recrutées (47 % des recrutés MCF et 42 % pour les PR). Ce constat est toutefois à nuancer en foncdats, soit 8,6 candidatures et 3,7 candi-

que ceux des PR, plus élevés, vont de Les emplois publiés par les établisse-21 % en Sciences-Techniques à 47 % en ments sont offerts simultanément à la universités (CNU) aux fonctions de PR

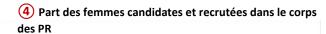
poste l'est aussi et plus le taux de réus- postes de MCF et 562 postes de PR ont

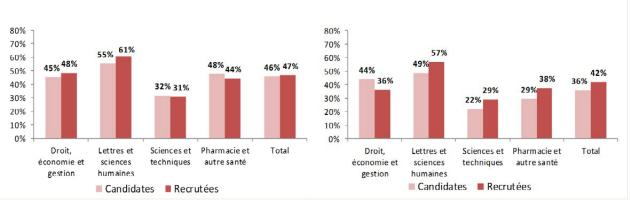
qualifiés de l'année contre 3 % pour

En se présentant aux concours de recrutement, les candidats qualifiés en 2021 sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide (figure 6).

40 % des MCF recrutés en 2021 ont été qualifiés la même année, contre 43 % en 2020. Pour les PR, cette proportion n'est plus que de 3 % contre 32 % en 2020, en raison de la suppression en 2021 de l'inscription sur une liste de qualification par le Conseil national des mutation, au détachement et au recru- pour les MCF titulaires et assimilés, en

Part des femmes candidates et recrutées dans le corps des MCF





Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ: Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2021 - Session synchronisée et au "fil de l'eau", hors article 46.3 et agrégation.

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 7 - Septembre 2022

(5) Répartition par corps, article et mode de pourvoiement des postes publiés et pourvus

	Postes		Postes pourvus				Taux de
	publiés (A)	Mutation	Détachement	Concours	Total (B)	Postes non pourvus	recrutement (B/A)
Maîtres de conférences	1 106	109	3	953	1 065	41	96,3%
Article 26-I-1 : concours externes	1 078	88	3	946	1 037	41	96,2%
Article 26-I-2 : concours réservés 2 nd degré	7			7	7	0	100,0%
Article 26-L3 : concours réservés professionnels					0	0	-
Article 29 : concours réservés "BOE" *					0	0	_
Article 33 : mutations	21	21			21	0	100,0%
Professeurs des universités	706	87	0	562	649	57	91,9%
Article 46.1 : concours externes	536	36		462	498	38	92,9%
Article 46.3 : réservés MCF	80			66	66	14	82,5%
Article 46.4 : concours réservés professionnels	6			6	6	0	100,0%
Article 51 : mutations	56	51			51	5	91,1%
Article 49-2 : agrégations	28			28	28	0	100,0%
Total général	1 812	196	3	1 515	1 714	98	94,6%

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1, DGRH A2-1, DGRH A2-2

Champ: Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2021 - Session synchronisée et « au fil de l'eau », tous articles de recrutement.

* BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

application de la LPR. Les qualifiés en MCF, 80 postes ont été publiés et 66 miques et de gestion (article 49-2) cons-2017 représentent respectivement 8 % ont été pourvus, soit un taux de recru- titue une autre voie de recrutement par et 7 % des MCF et PR recrutés.

9 MCF sur 10 sont recrutés par voie de concours au titre de l'article 26-I-1

Sur les 1 078 postes offerts au recrutement de MCF au titre de l'article 26-I-1, 946 ont été pourvus par concours. Au total, le concours au titre de cet article reste le premier mode de recrutement des MCF (89 % du total des postes pour-

26-I-2 (réservés aux enseignants du se- concours : l'agrégation cond degré) ont été pourvus.

ciaires de (figure 5).

Les PR sont recrutés majoritairement par concours au titre de l'article 46.1°

Sur les 536 postes offerts au recrutement de PR au titre de l'article 46.1°, 462 ont été pourvus par concours. Au total, le concours au titre de cet article reste le premier mode de recrutement des PR (71 % du total des postes pourvus).

Au titre de l'article 46.3°, concours réservé aux MCF ayant 10 années d'ancienneté dans un établissement d'enseignement supérieur dont 5 en qualité de tement de 83 %.

et aux enseignants associés (art 46.4°) dans la section Droit privé et sciences été pourvus (figure 5).

nommée au titre de l'article 46.5° du des 146 inscrits. Le taux de réussite glodécret et 9 autres au titre de l'article bal des inscrits est de 19 %. 46-1. Compte tenu de leur procédure spécifique, ces recrutements particuliers ne figurent pas dans les tableaux autres modes de recrutement de la note.

Les 7 postes ouverts au titre de l'article Une autre voie de recrutement par

l'article 29 (postes réservés aux bénéfi- l'enseignement supérieur dans les disci- précédentes.

concours.

Le concours réservé aux professionnels En 2021, l'agrégation a été organisée ne concerne que 6 emplois qui ont tous criminelles. Les 28 emplois publiés ont été pourvus. Le jury a prononcé De plus, en 2021, une personne a été l'admissibilité de 45 candidats, soit 31 %

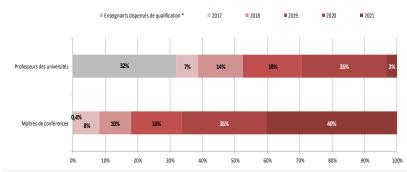
Mutation et détachement, deux

Seuls 3 postes de MCF ont été pourvus par la voie du détachement.

Avec 196 postes pourvus par mutation, le taux de recrutement par cette voie Aucun poste n'a été ouvert au titre de Le concours national d'agrégation de (11 %) est proche de celui des années

l'obligation d'emploi) plines juridiques, politique, écono- Dans le corps des MCF, 109 postes sur

Répartition par année de qualification des recrutés par concours en 2021



Source: GALAXIE / ANTEE, ANTARES - DGRH A1-1

Champ: Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2021 - Session synchronisée et "au fil de l'eau". Hors article 46.3 et agrégation.

* MCF : Fonctions équivalentes à l'étranger. PR : L'application de la LPR supprime à partir de 2021 l'inscription sur une liste de qualification par le CNU aux fonctions de PR pour les MCF titulaires et assimilés.

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 7 - Septembre 2022

7 Nombre de postes pourvus par mode de pourvoiement et par grande discipline

		dont			
	Mutation	mutation	Détachement	Concours	Total
		prioritaire			
Maître de conférences	109	56	3	953	1 065
Droit, économie et gestion	32	16		185	217
Lettres et sciences humaines	43	26	1	376	420
Sciences et techniques	33	13	2	357	392
Pharmacie et autre santé	1	1		35	36
Professeur des universités	87	9		468	555
Droit, économie et gestion	50	3		36	86
Lettres et sciences humaines	28	5		202	230
Sciences et techniques	9	1		214	223
Pharmacie et autre santé				16	16
Total général	196	65	3	1 421	1 620

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ: Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2021 - Session synchronisée et "au fil de l'eau", hors article 46.3 et agrégation.

10 %. Parmi ces 109 postes, la totalité crutés par mutation en 2021, 65 l'ont des 21 postes publiés au titre de l'article été au titre de la mutation prioritaire 33 du décret de 1984 précité et réservés $\,$ (soit 33 %, contre 34 % en 2020 et 31 % $\,$ exclusivement à la mutation, ont été en 2019), dont 64 au seul titre d'un rappourvus.

pourvus (hors art. 46.3° et 49-2), 87 le tion prioritaire représente 10 % des resont par mutation, soit 16 %. Au titre de crutés par mutation dans le corps des PR l'article 51, sur les 56 postes publiés et 51 % dans le corps des MCF. réservés à la mutation, 51 ont été pourvus (figure 5).

Un tiers des mutations sont prioritaires

détachement des personnes en situation $\,$ ment global est de 95 % (96 % pour les de handicap ou sollicitant un rapproche- MCF et 92 % pour les PR, taux identiques ment de conjoint sont examinées de à ceux de 2020) (figure 5). manière prioritaire.

1 065 sont pourvus par mutation, soit Sur les 196 enseignants-chercheurs reprochement de conjoint (figure 7).

Dans le corps des PR, sur 555 postes La part des recrutés au titre de la muta-

Plus de 9 postes sur 10 sont pourvus

1 714 postes ont été pourvus, tous types de recrutements confondus (mutations, détachements, concours) : 1 065 postes Les candidatures à la mutation et au de MCF et 649 de PR. Le taux de recrute-

Les motifs de non pourvoiement tiennent notamment:

- aux instances des établissements : 57 ;
- aux candidats eux-mêmes (absence de candidature ou vœux préférentiels de candidats sur d'autres postes) : 26. ■

En savoir plus

Pépin C. et Tourbeaux J. (2022), « Trajectoire professionnelle des enseignantschercheurs recrutés en 2021 », MESR, Note de la DGRH, n° 8.

Adedokun F. et Moissette A. (2022), « La qualification aux fonctions de maître de conférences et professeur des universités - Session 2021 », MESR, Note de la DGRH, n° 6.

Beaurenaut A.-S, Pépin C. et Tourbeaux J. (2021), « Bilan de la mise en œuvre du dispositif des mutations prioritaires des universitaires 2015-2019 », MESRI, Documents de travail de la DGRH.

Tourbeaux J. (2020), « Étude sur les déla carrière terminants de enseignants-chercheurs. Analyse de la section 27 du CNU (Informatique) », ME-SRI, Documents de travail de la DGRH.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère : http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid118435/bilans-etstatistiques.html

Sources, définitions et méthodologie

- La procédure de recrutement des enseignants-chercheurs, les conditions à remplir pour devenir MCF ou PR, le rôle dévolu aux instances des établissements (comités de sélection, conseil académique et conseil d'administration), sont définies par les dispositions du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des PR et du corps des MCF, modifié par le décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 et le décret n° 2017-854 du 9 mai 2017. Le décret du 2 septembre 2014 a introduit notamment de nouvelles modalités comme le nombre de postes à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation, l'examen prioritaire des candidatures à la mutation et au détachement des personnes en situation de handicap ou sollicitant un rapprochement de conjoint.
- La loi de programmation de la recherche du 24 décembre 2020 a introduit un nouveau mode de recrutement pour les EPSCP et les EPST: la chaire de professeur junior. Ce contrat de pré-titularisation conditionnelle d'une durée de 3 à 6 ans permet aux établissements de recruter sur des thématiques de recherche spécifiques, au niveau professeur des universités ou directeur de recherche, un chercheur confirmé ou un chercheur junior qui dispose d'un fort potentiel.
- Chaque année, les établissements saisissent, via l'application ATRIA du site GALAXIE, les volumes de postes qui représentent leurs besoins en recrutement, notamment d'enseignants-chercheurs. Un arrêté volumétrique fixe le nombre maximum d'emplois à pourvoir jusqu'à la fin de l'année. Les établissements publient ensuite dans le domaine applicatif Galaxie (applications ANTEE et/ou FIDIS) leurs
- Des concours ont été ouverts au titre des articles 46.5° (réservés aux MCF et assimilés ayant exercé pendant au moins 4 ans dans les 9 ans qui précèdent des responsabilités importantes dans un EPCSCP) et 46-1 (réservés aux MCF et assimilés ayant achevé depuis moins de 5 ans un mandat de président d'université). Au titre de l'article 46.5°, une commission nationale composée de membres nommés par le ministre établit une liste de qualification des candidats retenus. Au titre de l'article 46-1, la liste des candidats retenus est arrêtée par le ministre sur proposition d'un jury.

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 7 - Septembre 2022

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 8 - Septembre 2022

Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2021

En 2021, 1 449 universitaires ont été recrutés (hors mutations, détachements et article 46 3°), soit autant qu'en 2020 (1 444 universitaires avaient alors été recrutés, contre 1 367 en 2019). Les deux tiers d'entre eux sont des maîtres de conférences. Ces derniers ont principalement été recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des professeurs des universités étaient antérieurement maîtres de conférences. Respectivement 18 % et 46 % des maîtres de conférences et des professeurs des universités ont été endo-recrutés. Les maîtres de conférences sont recrutés à 35 ans en moyenne, contre 46 ans pour les professeurs des universités. Malgré la féminisation des recrutements, la parité femme-homme n'est pas encore atteinte. Par ailleurs, 20 % des maîtres de conférences recrutés sont étrangers, contre 11 % des professeurs des universités.

Christophe Pépin Jérôme Tourbeaux DGRH A1-1

En 2021, au cours des sessions synchroni- Les MCF sont principalement recrutés sée et « au fil de l'eau », 953 maîtres de parmi les post-doctorants conférences (MCF) et 496 professeurs des universités (PR) ont été recrutés au titre La majeure partie des MCF nouvellement ments et article 46 3°).

nées 2021 et 2022.

positifs prévus par la LPR, sont les Lettres- p. 4 pour la définition de ces catégories). Sciences humaines, suivies des Sciences- D'un point de vue disciplinaire, ce sont sur-Techniques, du Droit-Économie-Gestion et tout les MCF recrutés en Sciencesde la Pharmacie (figure 1).

des différents articles du décret n° 84-431 recrutés en 2021 - hors mutations et détadu 6 juin 1984 (hors mutations, détache- chements - étaient post-doctorants : 47 % si l'on ne tient pas compte de ceux qui En outre, dans le cadre de la loi n° 2020- exerçaient une « autre activité » au mo-1674 du 24 décembre 2020 de programma- ment de leur recrutement (figure 2). Ces tion de la recherche (LPR), 74 ouvertures derniers sont devenus, depuis 2007, le prede chaires de professeur junior ont été mier « vivier » des nouveaux MCF (14 % en autorisées en 2021 pour l'accès au corps de 2002) au détriment des attachés tempo-PR et 400 promotions de MCF en PR ont raires d'enseignement et de recherche été prévues au titre du « repyramidage ». (ATER) qui n'ont pas la qualité de fonction-Les données relatives à ces dispositifs ne naire, dont la proportion tend à décroître seront cependant connues qu'en 2023, car au fil du temps (46 % en 2002 contre 16 % les 162 chaires de professeur junior et les en 2021). Désormais, les recrutements de 800 promotions par repyramidage ouvertes MCF parmi les ATER qui n'ont pas la qualité aux établissements ont fait l'objet d'une de fonctionnaire avoisinent ceux réalisés double campagne en 2022 au titre des an- parmi les autres enseignants contractuels de l'enseignement supérieur (15 %), les Les grandes disciplines qui ont le plus re- enseignants titulaires du second degré cruté d'enseignants-chercheurs, hors dis- (13 %) et les sans emploi (9 %) (voir Sources

> Techniques qui étaient préalablement postdoctorants (71 %). En Lettres-Sciences hu-

33 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **ET DE LA RECHERCHE**

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des ressources humaines (DGRH):

72 rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux e-ISSN 2740-8787

1 Recrutements en 2021 selon le corps et la grande discipline

Grande discipline	Maîtres de conférences	Professeurs des universités
Droit-Économie-Gestion	185	64 (dont 28 agrégés externes)
Lettres-Sciences humaines	376	202
Sciences-Techniques	357	214
Pharmacie	35	16
Total	953	496

Source: MESR DGRH A

Champ: Campagne de recrutement 2021 - sessions synchronisée et "au fil de l'eau" / hors article 46.3 ; hors détachements et mutations.

maines ils représentent un tiers des recrutements. En Droit-Économie-Gestion, 29 % des recrutés étaient post -doctorants ou ATER n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (figure 3).

La plupart des PR étaient antérieurement MCF

La plupart des PR sont recrutés parmi les MCF (88 % en 2021), en particulier depuis les années 2000 où la proportion de PR antérieurement MCF dépasse généralement les 85 %. Au cours d'une carrière universitaire, le passage par le statut de MCF apparaît donc comme une étape privilégiée, voire nécessaire, pour accéder au professorat. Les 28 PR agrégés du supérieur recrutés par concours externe (en Droit privé et sciences criminelles) étaient également pour 26 d'entre eux précédemment MCF, alors que l'unique condition pour pouvoir candidater à l'agrégation est d'être titulaire d'un doctorat.

Un MCF sur cinq est endo-recruté

Conformément à l'article L. 952-1-1 du code de l'éducation, la mobilité, sous l'angle du recrutement externe, constitue l'un des objectifs de la stratégie de ressources humaines des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

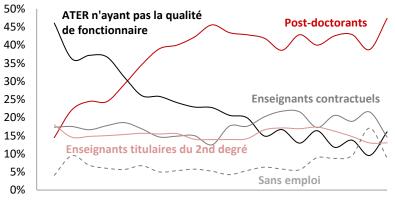
en 2021, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu recrutée leur thèse dans l'établissement de recrutement (voir Sources p. 4 pour le En ce qui concerne les PR, le taux d'en- économiques et de gestion, de nomcalcul du taux d'endo-recrutement).

Autrement dit, 82 % des MCF ont été du supérieur) est de 46 % en 2021. Près vus par mutation car certains PR souhaiexo-recrutés ; ils se répartissent de la de la moitié des PR recrutés étaient tent rejoindre un établissement diffésorte (figure 4):

- 71 % sont de nouveaux MCF qui ont en fonction dans l'établissement recru- à leur réussite au concours d'agrégaobtenu leur thèse dans un établisse- teur en tant que MCF. ment distinct de l'établissement recru- La proportion de néo-recrutés - ceux recrutement était quasi-inexistant en teur;
- 11 % ont obtenu une mutation.

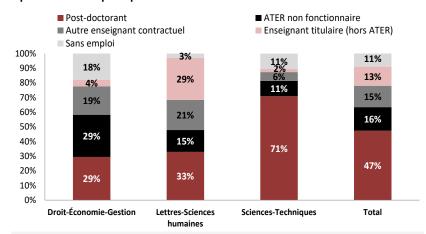
La proportion des MCF endo-recrutés recrutement – est de 38 %, alors que les parallèlement à une diminution relativeest relativement stable au fil du temps mutations représentent 16 % de l'en- ment forte des mutations, bien qu'elles et son niveau varie peu d'une discipline semble des recrutements (figure 4). à l'autre (figure 5). En revanche, comme Ces indicateurs varient sensiblement les établissements peuvent désormais les années passées, les MCF relevant du d'une discipline à l'autre (figure 5). En recruter, à concurrence de la moitié des Droit-Économie-Gestion sont un peu particulier, l'endo-recrutement de- postes offerts, par la voie de droit complus recrutés par mutation que dans les meure toujours plus élevé en Sciences- mun (1° de l'article 46 du décret n° 84autres grandes disciplines (figure 4).

(2) Répartition des maîtres de conférences recrutés selon leur activité professionnelle principale antérieure depuis 2002



2001 2003 2005 2007 2009 2011 2013 2015 2017 2019 2021

(3) Répartition des maîtres de conférences recrutés en 2021 selon leur activité professionnelle principale antérieure



Note: la catégorie "Autre activité", correspondant à 201 MCF en 2021, a été retirée du graphique. Source: MESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2021 - sessions synchronisée et "au fil de l'eau" / hors article 46.3; hors détachements et mutations.

Or, 18 % des MCF ont été endo-recrutés Près de la moitié des PR est endo- Sciences humaines (40 %), et surtout,

do-recrutement (calculé hors agrégés breux postes de PR sont en effet pourdonc, au moment du recrutement, déjà rent de celui où ils ont été affectés suite

qui n'étaient pas MCF, ou qui l'étaient, Droit-Économie-Gestion, le localisme a mais dans une autre université lors du sensiblement augmenté depuis lors,

Techniques (60 %) qu'en Lettres- 431 du 6 juin 1984). Celle-ci offre la pos-

qu'en Droit-Économie-Gestion (26 %). Dans les disciplines juridiques, politique, tion. Alors qu'avant 2015 l'endodemeurent à un niveau élevé. En effet,

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 8 - Septembre 2022

sibilité aux établissements d'endorecruter, alors que l'endo-recrutement ne pouvait être que fortuit avec le concours d'agrégation.

Les MCF sont recrutés à 35 ans en moyenne

En 2021, les MCF ont été recrutés à 35 ans révolus en moyenne, toutes disciplines confondues. L'âge moyen auquel sont recrutés les MCF augmente lentement au fil du temps : il était de 33 ans révolus il y a une dizaine d'années. L'âge moyen au recrutement est plus élevé en Lettres-Sciences humaines (37 ans) qu'en Droit-Économie-Gestion et en Sciences-Techniques (33 ans).

Ces écarts s'expliquent principalement par des pratiques disciplinaires, notamment par la durée moyenne allouée à la préparation de la thèse de doctorat selon la spécialité.

Les femmes MCF sont, dans l'ensemble, recrutées un peu plus âgées que les hommes (respectivement 35 ans et 34 ans).

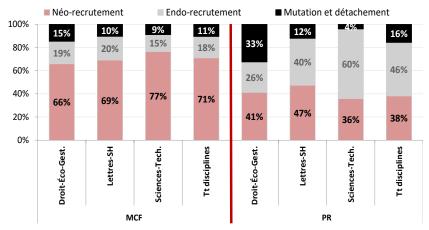
Globalement, la durée écoulée entre l'obtention du doctorat et le recrutement augmente au fil du temps. Plus de la moitié des MCF recrutés en 2021 (59 %) ont obtenu leur doctorat plus de deux ans avant d'être recrutés. En 2007, cette proportion n'était que de 36 %, la grande majorité des MCF avant alors été recrutés dans les deux années qui sui- (46 ans). vaient l'obtention de leur doctorat.

moyenne

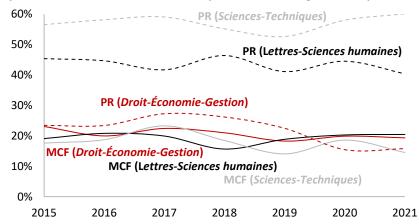
Étant donné que la plupart des PR sont La féminisation des recrutements recrutés parmi les MCF, les PR sont recrutés à un âge plus avancé que ces der- Les recrutements de MCF et de PR ten- férences (46 %). En Lettres-Sciences niers, à 46 ans en moyenne.

tent sur l'âge auquel sont recrutés les et 33 % une dizaine d'années plus tôt. PR: 49 ans en Lettres-Sciences hu- Le recrutement, majoritairement fémi- En ce qui concerne les PR, la proportion (34 ans) que leurs collègues non-agrégés recrutement est en revanche largement rable en Droit-Économie-Gestion.

(4) Proportion de néo-recrutement, d'endo-recrutement, de mutation/ détachement parmi les MCF et les PR recrutés en 2021, selon la grande discipline



5 Proportion d'endo-recrutement parmi les maîtres de conférences et les professeurs des universités recrutés depuis 2015, selon la grande discipline



Source: MESR DGRH A

Champ: Campagne de recrutement 2021 - sessions synchronisée et "au fil de l'eau" / hors article

femmes PR sont recrutées en moyenne ment féminin de 31 % pour les MCF et Les PR sont recrutés à 46 ans en à 48 ans révolus, contre 45 ans pour les de 30 % pour les PR). hommes.

en faveur des hommes en Sciences-L'analyse selon le sexe montre que les Techniques (avec un taux de recrute-

En 2021, toutes disciplines confondues, la proportion de femmes recrutées parmi les MCF (46 %) égale la proportion de femmes candidates à la maîtrise de condent à se féminiser au fil du temps : res- humaines, la proportion de femmes Les écarts d'âges lors du recrutement pectivement 46 % et 43 % de femmes recrutées (61 %) est significativement des MCF selon les disciplines se répercu- ont été recrutées en 2021, contre 44 % supérieure à celle des candidates (55 %) (figure 6).

maines, contre 45 ans en Sciences- nin en Lettres-Sciences humaines (61 % de femmes recrutées est globalement Techniques et 44 ans en Droit-Économie pour les MCF ; 58 % pour les PR), est supérieure à celle des candidates -Gestion. Par ailleurs, compte tenu des plus masculin en Droit-Économie- (respectivement 43 % et 36 %). L'écart modalités du concours d'agrégation du Gestion (45 % pour les MCF; 39 % pour est favorable aux femmes en Lettressupérieur en Droit-Économie-Gestion, les PR non agrégés), alors qu'il est pari- Sciences humaines et en Sciencesles lauréats sont nettement plus jeunes taire pour le concours d'agrégation. Le techniques, alors qu'il leur est défavo-

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 8 - Septembre 2022

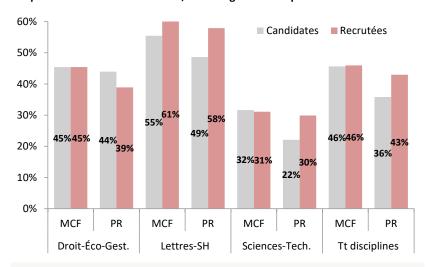
20 % des MCF et 11 % des PR recrutés sont étrangers

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour le recrutement des enseignants-chercheurs. Le recrutement d'étrangers ne connaît donc pas dans l'absolu, de limites, si ce n'est le nombre de postes ouverts chaque année aux concours.

La proportion de MCF de nationalité étrangère recrutés est de 20 % en 2021. Celle de PR étrangers recrutés est de 11 % (hors agrégés) ; 60 % d'entre eux étaient préalablement MCF.

Selon les données renseignées (un tiers des nationalités sont manquantes), la majorité des enseignants-chercheurs étrangers recrutés sont originaires du continent européen (68 % pour les PR et 43 % pour les MCF), les ressortissants italiens étant les plus nombreux.

6 Proportion de femmes candidates et lauréates au recrutement dans les corps des MCF et des PR en 2021, selon la grande discipline



Source: MESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2021 - sessions synchronisée et "au fil de l'eau" / hors article

46.3.

Sources/Définitions/Méthodologie

- La catégorie des « enseignants contractuels » utilisée dans l'étude se compose des professeurs agrégés et certifiés, ainsi que des autres enseignants titulaires et fonctionnaires exerçant des fonctions d'ATER, des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré, des chargés d'enseignement vacataires et des agents temporaires vacataires, des enseignants associés, des lecteurs et maîtres de langues, des doctorants contractuels et des enseignants contractuels « LRU ».
 La catégorie « enseignants titulaires » inclut les professeurs agrégés et certifiés, ainsi que les autres enseignants titulaires, tant du secondaire que du primaire, qui ne sont pas ATER.
- Le taux d'endo-recrutement est égal au nombre de recrutements locaux rapporté au nombre total de postes pourvus (mutations et détachements compris). L'endo-recrutement des MCF désigne le recrutement de MCF dans l'établissement où ils ont obtenu leur doctorat. Inversement, les MCF exo-recrutés ont obtenu leur doctorat dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. L'endo-recrutement des PR désigne le recrutement de PR dans l'établissement où ils étaient préalablement MCF. Inversement, les PR exo-recrutés n'étaient préalablement pas MCF ou l'étaient dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. Parmi les enseignants-chercheurs exo-recrutés, les MCF et les PR néo-recrutés n'ont pas été recrutés par mutation.
- Le terme « mutation » est parfois employé pour désigner à la fois les mutations et les détachements, ces derniers étant marginaux (3 détachements de MCF et aucun de PR ont été dénombrés en 2021).

En savoir plus

Tableaux Excel détaillés de l'étude « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2021 ».

Beaurenaut A.-S. et Valleur-Bousset G. (2022), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2021 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 7.

Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « La place des enseignants-chercheurs étrangers relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », MESR, Documents de travail de la DGRH.

Adedokun F. et Tourbeaux J. (2021), « Les personnels enseignants de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Année 2020 », MESRI, *Note de la DGRH*, n° 9.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 8 - Septembre 2022

Note de la DGRH

- Enseignement supérieur -

n° 9 - Octobre 2022

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Année 2021

En 2021, 91 600 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi eux, 55 300 appartiennent aux corps des enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et les hospitalo-universitaires), 12 900 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants du second degré et 23 400 sont des enseignants du second degré et 20 400 sont des enseignants du second degré et 20 400 sont des enseignants du second degré et 20 400 sont des enseignants du second degré et 20 400 sont des enseignants du second degré et 20 400 sont des enseignants du second degré et 20 400 sont des enseignants du second degré et 20 400 sont des enseignants du second degré et 20 400 sont des enseignants du second degré et 20 400 sont des enseignants de la condition de la condi gnants contractuels (hors chargés d'enseignement vacataires, agents temporaires vacataires et enseignants invités). Entre 2020 et 2021, l'effectif total des enseignants du supérieur a progressé de 1 %. Parmi les enseignantschercheurs titulaires, 45 % des maîtres de conférences et 28 % des professeurs des universités sont des femmes.

Falilath Adedokun Jérôme Tourbeaux DGRH A1-1

Les personnels enseignants de l'enseigne- tractuels sur emplois vacants du second ment supérieur se répartissent en trois degré (7 %), ainsi que les lecteurs et les grandes catégories : les enseignants- maîtres de langues (4 %). chercheurs titulaires (60 %), les enseignants du second degré affectés dans l'en- Les effectifs des enseignants du supéseignement supérieur (14 %) et les ensei- rieur se stabilisent depuis une dizaine gnants contractuels (26 %) (figures 1 et 2). Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques et L'effectif total des enseignants du supéconférences (MCF).

les attachés temporaires d'enseignement de 4 %. et de recherche (21 %), les contractuels des Les effectifs des enseignants du supérieur disciplines hospitalo-universitaires (19 %), se sont cependant stabilisés de 2011 à les enseignants associés (12 %), les con- 2021 (-0,2 %), ceux des MCF et des ensei-

d'années

les hospitalo-universitaires) se composent rieur a augmenté de 5 % au cours des vingt pour un tiers de professeurs des universi- dernières années, variant de 87 430 en tés (PR) et pour deux tiers de maîtres de 2001 à 91 580 en 2021. Les effectifs des enseignants contractuels ont augmenté La catégorie des enseignants contractuels de 9 %, ceux des PR de 8 % et ceux des réunit les doctorants contractuels effec- MCF de 4 %. En revanche, les effectifs des tuant un service d'enseignement (28 %), enseignants du second degré ont diminué

tractuels LRU (10 %), les professeurs con- gnants du second degré ayant diminué

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale des ressources humaines (DGRH):

72, rue Regnault 75243 Paris Cedex 13

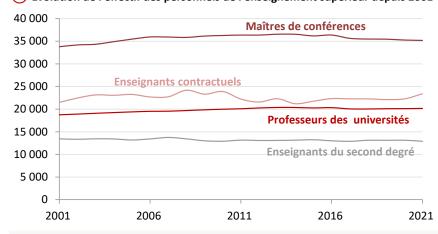
Directeur de la publication :

Vincent Soetemont

Rédacteur en chef: Jérôme Tourbeaux

e-ISSN 2740-8787

Évolution de l'effectif des personnels de l'enseignement supérieur depuis 2001



Sources: DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

2 Enseignants en activité dans l'enseignement supérieur en 2021

•		_	_								
Fonctions Groupe de disciplines CNU	Professeurs des universités titulaires (et stagiaires)	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires)	Enseignants du second degré	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement (1)	Attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2)	Enseignants associés	Lecteurs et maîtres de langue	Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré	Contractuels LRU	Chefs de clinique, AHU, PHU (3)	Total
Groupe 1 : Droit et Science politique	1 364	2 455		461	754	277		48	116		5 475
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	1 070	2 831	1 829	267	474	573		237	284		7 565
Sous-total : Droit-Economie-Gestion	2 434	5 286	1 829	728	1 228	850		285	400		13 040
Groupe 3 : Langues et Littératures	1 534	3 967	4 158	344	565	79	898	459	446		12 450
Groupe 4 : Sciences humaines	2 098	4 416	841	692	779	413		125	203		9 567
Groupe 12 : Interdisciplinaire	589	1 891	1 782	166	260	305	6	147	129		5 275
Théologie	27	21		1	2				2		53
Sous-total : Lettres-Sciences humaines	4 248	10 295	6 781	1 203	1 606	797	904	731	780		27 345
Groupe 5 : Mathématiques et Informatique	2 096	4 308	1 087	785	507	140		89	127		9 139
Groupe 6 : Physique	928	1 387	613	247	56	10		20	23		3 284
Groupe 7 : Chimie	1 057	2 024	162	426	91	21		10	46		3 837
Groupe 8 : Sciences de la terre	441	835		215	74	17		2	27		1 611
Groupe 9 : Sciences de l'ingénieur	2 298	4 526	1 817	650	368	195		102	189		10 145
Groupe 10 : Biologie et Biochimie	1 248	3 139	415	616	235	56		25	46		5 780
Sous-total : Sciences-Techniques	8 068	16 219	4 094	2 939	1 331	439		248	458		33 796
Pharmacie	561	1 139		78	61	81		9	15	77	2 021
Médecine	4 115	1 428				342				3 924	9 809
Odontologie	156	331				40				413	940
Autres sections de santé	4	9				6		20	5		44
Sous-total : Santé	4 836	2 907		78	61	469		29	20	4 414	12 814
Corps spécifiques affectés dans des grands établissements (hors CNU)	558	479									1 037
Non renseigné			172	1 680	572	180	19	265	664		3 552
Total	20 144	35 186	12 876	6 628	4 798	2 735	923	1 558	2 322	4 414	91 584

Sources: DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

et des PR ont augmenté (+ 5 % et la Santé (- 4 %) ayant diminué.

vant des Sciences-Techniques sont Sciences de la terre (figure 3). les plus nombreux

Variant peu dans le temps, les effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires qui des enseignants-chercheurs titulaires - relèvent des Sciences humaines (45 %) Les enseignants-chercheurs dont le MCF et PR - selon leur appartenance et des Langues-littératures (38 %), puis statut est spécifique disciplinaire se répartissent pour près du groupe Interdisciplinaire (17 %). de la moitié d'entre eux (45 %) dans la Les effectifs de la grande discipline du Parmi les 55 330 enseignants-Gestion et en Santé.

nées (+ 3 % entre 2011 et 2021), ceux et techniques des activités physiques et Assimilés aux corps des universitaires -

(respectivement - 3 % et - 2 %), tandis des Sciences-Techniques (- 2 %), des sportives (STAPS) – est celui qui a aug-

Au sein des Sciences-Techniques, 28 % Sciences économiques-gestion et du Entre 2020 et 2021, l'effectif total des des effectifs relèvent du groupe discipli- Droit et Science politique (+ 3 %) et des enseignants du supérieur a progressé naire des Sciences de l'ingénieur, 26 % Sciences humaines (+ 2 %). En revanche, des Mathématiques-informatique, 18 % les effectifs des Langues et littératures de la Biologie-biochimie, 13 % de la Chi- (- 11 %), de la Physique et de la Chimie Les enseignants-chercheurs rele- mie, 9 % de la Physique et 5 % des (- 5 % chacun), des Sciences de la terre

humaines se compose pour l'essentiel cette même période.

discipline des Sciences- Droit-Economie-Gestion se répartissent chercheurs titulaires, 1 037 (soit 2 %) Techniques, 27 % en Lettres-Sciences pour moitié entre le Droit-science poli- appartiennent à des corps à statuts parhumaines et 14 % en Droit-Economie- tique et les Sciences économiques- ticuliers. Ces statuts répondent à des gestion.

Les effectifs en Droit-Economie-Gestion Parmi les sous-groupes disciplinaires, mise en valeur du patrimoine par sont cependant les seuls à avoir aug- l'effectif du groupe Interdisciplinaire – exemple) et/ou sont spécifiques à cermenté au cours des dix dernières an- qui comprend notamment les Sciences tains établissements.

que ceux des enseignants contractuels Lettres-Sciences humaines (- 3 %) et de menté le plus rapidement (+ 6 % entre 2011 et 2021), suivi de ceux des (- 3 %) et des Mathématiques-La grande discipline des Lettres-Sciences informatique (- 2 %) ont diminué sur

missions particulières (conservation et

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 9 - Octobre 2022

^{(1) 10 848} doctorants contractuels n'ont pas d'activité d'enseignement sur un total de 17 476 doctorants contractuels. Depuis 2016, ils peuvent toutefois, sous conditions, cumuler des activités d'enseignement hors contrat doctoral.

^{(2) 3 807} ATER sont à temps plein et 991 à temps partiel, ce qui correspond à 4 303 équivalents temps plein.

⁽³⁾ AHU: Assistants hospitalo-universitaires; PHU: Praticiens hospitalo-universitaires.

dont les statuts sont définis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 - les corps à statuts spécifiques comptent en 2021 :

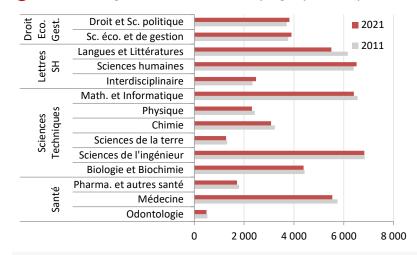
- 105 astronomes et 117 astronomes adjoints;
- 43 physiciens et 74 physiciens adjoints;
- 113 directeurs d'études et 56 MCF de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS);
- 140 directeurs d'études et 92 MCF de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême Orient;
- 73 professeurs et 140 MCF du Muséum national d'Histoire naturelle ;
- 55 professeurs du Conservatoire national des arts et métiers ;
- 24 professeurs et 3 sous-directeurs de laboratoire du Collège de France;
- 2 professeurs de l'École centrale des gé ou en disponibilité. arts et manufactures.

principalement en fonction dans les renouvellement universités

dans les universités et les universités de retraite (figure 4). autres établissements (écoles normales tiques, grands établissements, etc.).

ne sont pas en fonction dans des établis- démission...). cherche : ils sont pour moitié en position d'enseignant-chercheur.

3 Effectifs d'enseignants-chercheurs titulaires par groupe de disciplines CNU



Sources: DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO Champ: Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

de détachement et pour moitié en con- L'âge moyen et l'âge au recrute-

La dynamique de recrutement des Les enseignants-chercheurs sont enseignants-chercheurs assure leur Les MCF ont en moyenne 47 ans

La plupart (92 %) des enseignants- MCF et PR (hors corps spécifiques), ont sont cependant un peu plus âgés chercheurs en fonction sont affectés été recrutés alors que 1 090 ont pris leur (48 ans), à cause de recrutements plus

technologie. Les 8 % restants sont affec- Cependant, le recrutement de la plupart disciplines (37 ans contre 35 ans en tés dans les écoles d'ingénieurs et les des PR s'effectuant parmi les MCF, ces moyenne). derniers ne sortent donc pas de la popu- Les PR sont plus âgés en Lettres-Sciences supérieures, instituts d'études poli- lation des enseignants-chercheurs tout humaines (56 ans) et en Santé (55 ans), en étant comptabilisés comme nouvelle- qu'en Sciences-Techniques (54 ans) et, À cette population, s'ajoutent 2 080 en- ment recrutés. D'autres modes de sortie surtout, qu'en Droit-Economie-Gestion seignants-chercheurs (soit 4 % de la to- de la population des enseignants- (51 ans). talité des enseignants-chercheurs) qui chercheurs existent par ailleurs (décès, Les PR relevant du Droit-Economie-

ment des enseignants-chercheurs varient selon les disciplines

(révolus), avec peu de variation d'une discipline à l'autre (figure 5). Les MCF En 2021, 1 810 enseignants-chercheurs, relevant des Lettres-Sciences humaines tardifs en moyenne que dans les autres

Gestion sont en moyenne un peu plus sements relevant du ministère de l'En- Au final, on observe un peu plus de 1 jeunes que dans les autres grandes disciseignement supérieur et de la Re- recrutement pour 1 départ en retraite plines, car jusqu'en 2015, le concours d'agrégation du supérieur était le princi-

(4) Effectifs des enseignants-chercheurs titulaires recrutés, en activité et partant à la retraite en 2021

	Maîtres de conférences						Professeurs des universités					
Grande discipline	Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)		Recrutements (1)		En activité (2)		Départs en retraite (3)	
	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes	Total	Part de Femmes
Droit-Economie-Gestion	185	45%	5 286	51%	72	44%	36	39%	2 434	35%	47	17%
Lettres-Sciences humaines	376	61%	10 295	58%	191	52%	202	58%	4 248	43%	195	44%
Sciences-Techniques	357	31%	16 219	34%	158	31%	214	30%	8 068	20%	216	14%
Santé	227	41%	2 907	52%	44	34%	213	37%	4 836	25%	164	20%
Total	1 145	45%	34 707	45%	465	42%	665	41%	19 586	28%	622	25%

Sources: DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS

- (1) Enseignants-chercheurs recrutés par concours au cours de l'année civile 2021 (hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement).
- (2) Enseignants-chercheurs en activité dans les établissements d'enseignement supérieur au 31/12/2021.
- (3) Les départs à la retraite sont ceux qui ont été enregistrés au cours de l'année civile 2021.

Champ: Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 9 - Octobre 2022 Page 3 pal moyen d'entrer dans le professorat dans cette discipline [1]. Le concours d'agrégation ne nécessitant pas d'habilitation à diriger des recherches (HDR), il permet en effet des recrutements relativement jeunes (moins de 40 ans en moyenne).

En revanche, l'âge de recrutement des PR en Droit-Economie-Gestion par la voie « normale » (c'est-à-dire par le 1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984), autorisée dans cette discipline depuis 2015, est de 44 ans. Cet âge est proche de celui observé dans les autres disciplines (45 ans), sauf en Lettres-Sciences humaines, où les recrutements sont plus tardifs (49 ans). Les PR relevant des Lettres-Sciences humaines sont en effet recrutés parmi des MCF en moyenne un peu plus âgés que dans les autres disciplines.

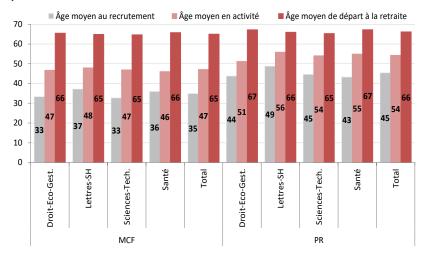
Les femmes restent moins nom- fonctions de PR. breuses que les hommes, bien que Ces différences trouvent leur origine (figure 7). leur proportion augmente

chercheurs est davantage composée selon les disciplines [2]. d'hommes (61 %) que de femmes (39 %). La proportion de femmes est bien moins Un peu moins d'un enseignant- té . Par ailleurs, parmi les 1 037 enseiimportante chez les PR (28 %) que parmi chercheur sur dix est de nationalité gnants relevant des corps spécifiques, les MCF (45 %) (figure 4).

Même si cette proportion augmente au fil du temps (+ 5 points pour les MCF ces Parmi les enseignants-chercheurs titu- chercheurs de nationalité étrangère sont 15 dernières années et + 10 points pour laires, 8 % sont étrangers. Si les écarts originaires de l'Union européenne et les PR), le maintien des recrutements de la proportion d'étrangers entre les 16 % du continent africain. féminins en dessous de la barre des 50 % corps sont ténus (8 % de MCF, contre (45 % en 2021 pour les MCF et 41 % pour les PR) ne permettra pas d'atteindre à terme la parité entre les hommes et les femmes (figure 6).

Des écarts sexués sont également observables au niveau des grandes disciplines : 58 % des MCF qui relèvent des Lettres-Sciences humaines sont des femmes, contre 52 % en Santé, 51 % en Droit-Economie-Gestion et 34 % en Sciences-Techniques. Dans le corps des PR, la part des femmes est moindre : 43 % en Lettres-Sciences humaines, 35 % en Droit-Economie-Gestion, 25 % en Santé, et 20 % en Sciences-Techniques. Les écarts entre le corps des PR et celui des MCF s'expliquent principalement par le fait que les femmes MCF soutiennent moins souvent l'HDR que les hommes et

(5) Âges moyens des enseignants-chercheurs titulaires recrutés⁽¹⁾, en activité et partant à la retraite en 2021



Sources: DGRH A1-1 / RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS (1) Recrutements par concours (hors article 46.3, agrégation, mutation et détachement). Champ: Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques.

candidatent relativement moins aux 7 % de PR), ils sont en revanche un peu

avant l'entrée dans le monde profession- Alors que près d'un enseignantnel universitaire : dès le doctorat, la pro- chercheur sur dix est étranger en Lettres En 2021, la population des enseignants- portion de femmes diffère sensiblement -Sciences humaines et en Sciences-

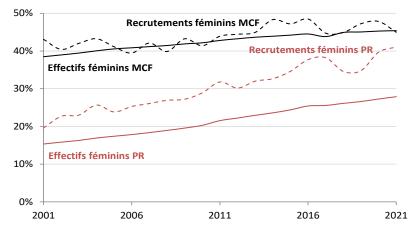
étrangère

plus prononcés entre les disciplines

Techniques (9 %), ils ne sont que 5 % en Droit-Economie-Gestion et 3 % en San-12 % sont étrangers.

Les deux tiers des enseignants-

Évolution de la part des effectifs et des recrutements féminins d'enseignants-chercheurs titulaires selon le corps depuis 2001



Sources: DGRH A1-1 / GESUP 2 - RHSUPINFO - ANTEE/FIDIS Champ: Enseignants-chercheurs hors corps spécifiques et hors article 46.3, agrégation, mutation et

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 9 - Octobre 2022

Les enseignants du second degré majoritairement relèvent **Lettres-Sciences humaines**

Parmi les 12 880 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur, 55 % appartiennent au corps des professeurs agrégés, 44 % à celui des professeurs certifiés et 1 % (soit 140 enseignants) à d'autres catégories telles que les conseillers principaux d'éducation ou les enseignants de statut particulier, comme ceux de l'ENSAM (École nationale supérieure des arts et métiers) (fiaure 8).

La répartition des enseignants du second degré affectés dans l'enseignement du

rieures, instituts d'études politiques, contractuels contre 32 % en 2004. grands établissements, etc.).

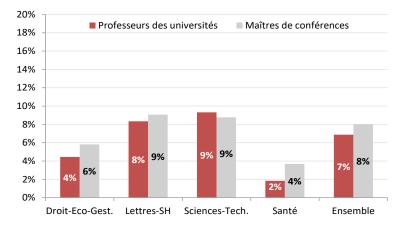
Un peu plus de la moitié des enseignants également à diminuer lentement : ils ne années 2010, passant de 3 % des effecdu second degré relèvent des Lettres- représentent plus que 12 % des ensei- tifs contractuels en 2014 à 7 % en 2021. Sciences humaines, un tiers des Sciences gnants contractuels, contre 15 % au dé- En 2021, 2 320 contractuels LRU sont -Techniques et 14 % du Droit-Economie- but des années 2000. Gestion.

les trois quarts appartiennent au corps des professeurs agrégés, contre la moitié en Droit-Economie-Gestion et en Lettres-Sciences humaines.

Les doctorants contractuels sont les enseignants contractuels les plus nombreux

Parmi les enseignants contractuels, la catégorie des doctorants contractuels qui effectuent un service d'enseignement est la plus importante, avec 28 % des effectifs en 2021 (figure 9). Le contrat de doctorant contractuel, créé en 2009, s'est progressivement substitué aux contrats d'allocation de recherche et de monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, ce qui explique l'essor

Enseignants de nationalité étrangère en fonction dans l'enseignement supérieur en 2021



Source: DGRH A1-1 / RHSUPINFO

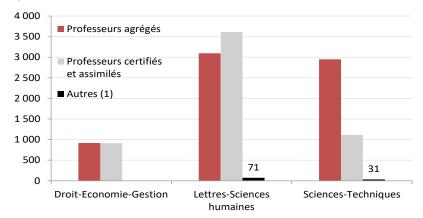
supérieur entre professeurs certifiés et des doctorants contractuels parallèle- stables sur la période étudiée. Ils varient professeurs agrégés est stable. Ces der- ment au déclin des moniteurs - puis à entre 18 % et 21 % selon les années. niers représentent un peu plus de 50 % leur extinction – depuis 2010. Au fil du Les catégories les moins nombreuses des effectifs depuis le début des années temps, le nombre relatif de doctorants sont celles des contractuels LRU, des contractuels enseignants - ou moni- lecteurs et maîtres de langues, ainsi que La plupart (93 %) des enseignants du teurs – a augmenté (25 % en 2000), des professeurs contractuels sur emplois second degré sont affectés dans les uni- principalement au détriment des atta- vacants du second degré. Relativement versités et les universités de technolo- chés temporaires d'enseignement et de stables dans le temps, les lecteurs et gie. Les 7 % restants sont affectés dans recherche (ATER), en particulier depuis maîtres de langues concentrent, selon les écoles d'ingénieurs et les autres éta- le milieu des années 2000. En 2021, les les années, de 4 % à 5 % des enseignants blissements (écoles normales supé- ATER représentent 21 % des enseignants contractuels. Les professeurs contrac-

En revanche, les effectifs des ensei- 10 % des enseignants contractuels. Parmi les enseignants du second degré gnants contractuels des disciplines hos- Trois autres catégories d'enseignants

tuels sur emplois vacants du second de-La part des enseignants associés tend gré augmentent depuis le milieu des dénombrés (contre 1 000 en 2016), soit

qui relèvent des Sciences-Techniques, pitalo-universitaires apparaissent plutôt contractuels participent également à

(8) Enseignants du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur en 2021



Source: DGRH A1-1 / RHSUPINFO

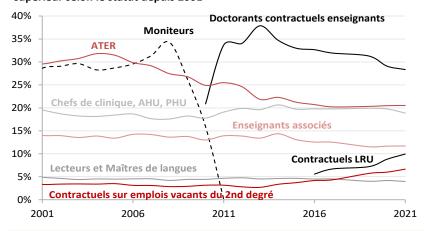
(1) Psychologues de l'Education Nationale, Conseillers principaux d'éducation, Professeurs de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)... La discipline est connue pour 102 enseignants du second degré appartenant à la catégorie « Autres » (sur 140). Au total, tous corps confondus et Autres, la discipline n'est pas renseignée pour 172 enseignants.

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 9 - Octobre 2022

l'enseignement supérieur : les enseignants invités, les chargés d'enseignement vacataires et les agents temporaires vacataires. Les invités et les vacataires assurent généralement un nombre sensiblement réduit d'heures d'enseignement comparé aux autres catégories d'enseignants. Environ 480 enseignants invités et 140 000 enseignants vacataires (recensés dans 81 % des établissements qui ont communiqué ces données) ont été en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

[1] Beaurenaut A.-S. et Tourbeaux J. (2018), « Étude sur le recrutement des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion », MESRI, Documents de travail de la DGRH.

9 Répartition des enseignants contractuels en fonction dans l'enseignement supérieur selon le statut depuis 2001



Source: DGRH A1-1 / Enquêtes sur la situation des enseignants contractuels

[2] Tourbeaux J. (2016), « Analyse quantita- hommes parmi les enseignants-chercheurs tive de la parité entre les femmes et les universitaires », MESRI, Documents de travail de la DGRH.

Sources/Définitions/Méthodologie

- Les données statistiques portant sur les enseignants-chercheurs titulaires et les enseignants contractuels relevant de la santé (chefs de clinique ; AHU ; PHU) sont issues des fichiers de gestion de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Le terme « enseignants-chercheurs » ne concerne ici que les PR et les MCF universitaires et hospitalo-universitaires, ainsi que les corps assimilés (sauf précision contraire).
- Les données statistiques portant sur les enseignants contractuels (hors santé) proviennent d'une enquête annuelle réalisée auprès des établissements. Les données relatives aux agents relevant de l'article L. 954-3 du code de l'éducation (dits « contractuels LRU ») créés par la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités — sont, depuis 2016, considérées comme suffisamment fiables pour être introduites dans la présente publication.
- Les données statistiques relatives aux enseignants titulaires qui figurent dans la présente note sont observées au 31/12/2021. Elles sont considérées comme représentatives de l'année 2021. Les enseignants contractuels sont recensés pour l'année universitaire 2020-2021.
- Le découpage disciplinaire est celui des sections du Conseil national des universités (CNU), y compris pour les enseignants du second degré auxquels est attribuée la section CNU correspondant à leur spécialité disciplinaire.
- Certains personnels ne sont pas évoqués dans cette note : ceux des établissements qui ne relèvent pas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que ceux qui exercent leurs fonctions dans des établissements du second degré concourant à l'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles...).
- Certains indicateurs de la présente note diffèrent de ceux de la fiche n°4 de L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France (publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR). Par exemple, les périmètres des enseignants contractuels des deux publications ne correspondent pas exactement, celui de la fiche n°4 incluant notamment les invités. Les données relatives au recrutement diffèrent également de celles présentées dans la Note de la DGRH consacrée à ce thème, cette dernière n'incluant pas les données de la Santé, contrairement à la présente note.

En savoir plus

Beaurenaut A.-S. et Valleur-Bousset G. (2022), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2021 », MESR, Note de la DGRH, n° 7.

Beaurenaut A.-S. (2022), « Les enseignants contractuels affectés dans l'enseignement supérieur - Année 2020-2021 », MESR, Note de la DGRH, n° 5.

Adedokun F., Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires en 2020 », MESR, Note de la DGRH,

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html

DGRH A1-1 - Note de la DGRH n° 9 - Octobre 2022



Liberté Égalité Fraternité



Entièrement téléchargeable sur www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

ISBN: 978-2-11-172298-9 e-ISBN: 978-2-11-172299-6



